

Trousse de préservation d'espaces et d'établissement de partenariats civiques-autochtones

Dirigé par :

VILLES



Présenté par :



EVERGREEN

TABLE DES MATIÈRES

[Reconnaissance territoriale \(p. 3\)](#)

[Préface \(p. 4\)](#)

[Remerciements \(p. 6\)](#)

- [Contributeurs \(p. 6\)](#)
- [Remerciements \(p. 6\)](#)
- [À propos de l'auteure \(p. 7\)](#)

[Introduction \(p. 8\)](#)

- [Purpose \(p. 8\)](#)
- [Objectifs \(p. 9\)](#)
- [Public visé \(p. 9\)](#)
- [Villes d'avenir Canada \(p. 10\)](#)
- [Evergreen est un organisme mené par des valeurs \(p. 10\)](#)
- [Relation avec le lieu \(p. 11\)](#)
- [Plan d'utilisation de la Trousse \(p. 12\)](#)

[Contexte \(p. 13\)](#)

- [Les peuples autochtones sont les premiers gardiens du territoire et bâtisseurs de villes \(p. 13\)](#)
- [Décolonisation, remise en cause des biens communs et réconciliation transformative \(p. 14\)](#)

[Chronologie des événements historiques entre colons et autochtones \(p. 24\)](#)

[Enseignements, outils et approches pour l'engagement communautaire \(p. 34\)](#)

- [Outil : Divulgence de la vérité et sensibilisation à la culture autochtone \(p. 35\)](#)
- [Enseignement : Partenariat et construction d'un héritage à travers sept vérités fondamentales \(p. 39\)](#)
- [Enseignement : Traité Wampum à deux rangs et Pacte de la ceinture wampum faisant référence au concept du « bol à une seule cuillère » \(p. 43\)](#)

- [Outil : Décolonisation au sein de l'organisation \(p.49\)](#)
- [Enseignement : Principes autochtones de collaboration civique \(p. 57\)](#)
- [Enseignement : Sept messages pour autochtoniser la ville \(pg68\)](#)
- [Outil : Principes directeurs pour les protocoles d'orientation pour l'engagement civique-autochtone \(pg70\)](#)
- [Outil : Directives, commissions et rapports importants \(pg 81\)](#)
- [Outil : Accord de relation et protocole d'entente \(p.85\)](#)
- [Outil : Comprendre la souveraineté et les droits autochtones \(p.95\)](#)
- [Outil : 150 actes de réconciliation en tant que parcours d'apprentissage \(p.110\)](#)
- [Outil : International Indigenous Design Charter \(p. 119\)](#)
- [Outil : Savoir autochtone et souveraineté des données \(p. 125\)](#)

[Approches \(p. 131\)](#)

- [Approches autochtones de l'évaluation des programmes \(p. 131\)](#)
- [Approche : Planification d'un événement d'engagement communautaire \(p. 143\)](#)

[Études de cas et exemples de meilleures pratiques dans les partenariats de préservation d'espaces \(p. 147\)](#)

- [Études de cas de Our Common Grounds \(p. 147\)](#)
- [Hutte d'enseignement \(p. 154\)](#)
- [Étude de cas : Un partenariat du Québec développe une stratégie de tourisme conjointe \(p. 157\)](#)
- [Profils de partenariat de l'IDEC : Nation Paqtnkek Mi'kmaw et Municipalité du comté d'Antigonish \(p. 162\)](#)
- [Nation Squamish et Le district de Squamish - Collaboration de gouvernement à gouvernement \(p. 165\)](#)
- [Nation Lil'Wat - Le village de Pemberton Construire la voie de l'avenir \(p. 168\)](#)

[Glossaire \(p. 171\)](#)

[Contributeurs \(p. 176\)](#)

[Liste de ressources \(p. 178\)](#)

RECONNAISSANCE TERRITORIALE

Villes d'avenir Canada reconnaît respectueusement que les terres sacrées sur lesquelles elle exerce ses activités, et sur lesquelles sont construites les communautés et les villes à travers le pays, sont les territoires traditionnels et les terres natales et les Nunangat des Premières nations, des nations métisses et des Inuits respectivement, qui sont les gardiens de longue date de ces terres.

Villes d'avenir Canada reconnaît qu'il s'agit de terres occupées et qu'elles sont soumises à des droits inhérents, à des pactes, à des traités et à des accords d'autonomie gouvernementale visant à partager pacifiquement les terres et les ressources de l'Île de la Tortue et à en prendre soin. Ces régions abritent divers peuples autochtones, et nous sommes reconnaissants d'avoir la possibilité de vivre et de travailler sur ces terres.



Crédit : Love - *The Great Tree of Life*, KRISTY CAMERON, *The Seven Sacred Teachings of White Buffalo Calf Woman* (Niizhwaaswi Aanike'iniwendiwon Waabishiki Mashkode Bizhikiins Ikwe), 2009

PRÉFACE

Aani bozhoo, kweh, tansi, shé:kon, wela'lin, éy swayel, ulakoot, salutations!

Je vous souhaite la bienvenue, à vous qui lisez cette Trousse sur l'engagement civique-autochtone, créée par Evergreen et Villes d'avenir Canada, qui met l'accent sur les partenariats dans le domaine de la préservation d'espaces urbains.

Les municipalités et les organisations civiques s'intéressent de plus en plus aux actions de vérité et de réconciliation et sont appelées à s'engager et à soutenir le leadership de leurs partenaires autochtones par le biais de relations et de partenariats réfléchis, équitables et réciproques. L'histoire et l'avenir des villes du Canada sont intimement liés aux peuples, aux terres, aux droits, aux systèmes, aux identités et aux avenir des peuples autochtones. Il va donc de soi que les municipalités et les dirigeants civiques s'engagent à s'investir et à soutenir les possibilités visant à restaurer les droits fonciers et à renforcer les identités culturelles et les capacités des peuples autochtones, ainsi qu'à construire des communautés solides et autodéterminées par ces peuples. Il va de soi que leur identité, leur présence, leurs contributions et leurs voix en tant que peuples autochtones soient reflétées dans les espaces publics, les institutions et les services des villes, en fonction de leur vision et de leurs besoins.

Comme l'a énoncé avec éloquence Roberta Jamieson, lorsque les communautés autochtones urbaines disposent de l'espace et des

ressources nécessaires pour se sentir en sécurité et validées dans leur identité et pour vivre en tant que peuples autochtones, elles s'épanouissent dans les villes.¹

Si l'on se fit aux interactions et aux commentaires des praticiens autochtones et civiques de tout le Canada, ces derniers s'accordent à dire que bien que les municipalités et les organisations civiques souhaitent s'engager et établir des partenariats avec les communautés autochtones, les dirigeants civiques manquent souvent de connaissances et de confiance quant à la voie à suivre.

Le terrain varié et complexe des droits légaux, des structures de gouvernance, des conditions économiques, de la démographie et des cultures, des capacités et des ressources, ainsi que des relations avec les gouvernements et les institutions des colons au sein des diverses nations et régions autochtones rend le processus encore plus intimidant. À ces défis s'ajoutent les conséquences du colonialisme, de la pauvreté et de l'itinérance, des politiques nationales et régionales qui sèment la discorde, les traumatismes intergénérationnels et les politiques d'urbanisme néfastes qui ont contribué à ce manque d'engagement autochtone au niveau municipal.

Contrairement au gouvernement fédéral qui a la responsabilité fiduciaire de consulter et de protéger les intérêts et les terres des Premières nations et des Inuits, les municipalités ne sont pas tenues par la loi canadienne de consulter les communautés autochtones voisines ou les communautés autochtones urbaines sur les politiques et les initiatives qui se déroulent

1- Jamieson, R. (2015). The key to making a city more Indigenous, discours liminaire présenté lors des Walrus Talks, à Calgary (traduction automatique disponible). <https://www.youtube.com/watch?v=H0r-oxXfHYI>

dans les espaces urbains. Ainsi, de nombreuses municipalités ont opté pour la simple coexistence avec la communauté autochtone au lieu de créer des voies de collaboration.²

Cette dynamique est en train de changer, car de plus en plus de leaders civiques commencent à comprendre que : les peuples autochtones sont des détenteurs de droits souverains (y compris ceux des villes); les centres urbains prennent l'espace de terres autochtones régies par des traités et des accords fonciers globaux; et les peuples autochtones ont une présence continue et une contribution inestimable à l'évolution des villes et à leur construction. En outre, si les praticiens autochtones et civiques ont des visions du monde différentes, ils partagent des priorités et des espoirs similaires pour construire un avenir solide et résilient pour les communautés.

La Trousse sur l'engagement civique-autochtone est basée sur un ensemble de travaux émergents sur la préservation d'espaces autochtones et l'idée de réimaginer les villes. Elle a été créée par Villes d'avenir Canada et Evergreen. Le projet autochtone Réimaginer les villes présente diverses expressions de la préservation d'espaces autochtones et des approches fondées sur le partenariat civique-autochtone, en défendant le leadership autochtone et les approches visant à décoloniser et à réimaginer les espaces publics et naturels urbains qui se trouvent sur les terres autochtones occupées dans les villes. Une série d'activités de cocréation axées sur l'engagement autochtone et les partenariats de préservation d'espaces comprennent des ressources et des outils de renforcement des capacités, des rassemblements, des documents de réflexion et la mobilisation des connaissances.

2- Bamford, M., Breedon, T., Lindberg, C., Patterson, H. et Winstanley, M. (2019). Plus Forts Ensemble : Une Trousse pour le développement économique communautaire conjoint Premières Nations-municipalités, une initiative de développement économique communautaire (IDEC) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et de Cando. <<https://data.fcm.ca/documents/resources/CEDI/plus-forts-ensemble-trousse-idec.pdf>>

Ce travail est guidé par l'expertise et les enseignements de nombreux gardiens du savoir et praticiens autochtones (consulter la section Collaborateurs), et vise à fournir un modèle d'apprentissage, d'orientation et d'application pratique aux organisations civiques. Il a pour but de les guider dans l'exploration de leur rôle au sein d'un mouvement émergent visant à transformer les villes et les institutions sociales du Canada dans le respect des valeurs et des approches autochtones, des appels à l'action envers la Vérité et la Réconciliation et des principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Le contenu est basé sur l'apport et les apprentissages tirés d'une gamme variée d'expériences d'engagement et d'établissement de partenariats avec des partenaires et des collaborateurs des Premières nations, inuits et métis, ainsi que sur des outils et des documents publiés par d'autres leaders de l'engagement autochtone et des consultants travaillant pour des organisations autochtones, civiles et communautaires. Un grand nombre des documents sources qui ont inspiré le contenu de cette Trousse sont inclus dans la liste des ressources.

Cette Trousse a pour but de rassembler une diversité de perspectives, de méthodologies, d'expériences et de créations issues des discours et des pratiques de la préservation des espaces urbains et de l'engagement autochtone au Canada. Il ne s'agit que d'un humble échantillon de la grande richesse des protocoles et des pratiques de conception et de communautés autochtones qui sont activés de façon dynamique à travers le pays, et elle ne se veut pas une représentation complète ou définitive de cette richesse. De même, les outils et les ressources d'engagement offerts ici se veulent une base de référence pour les praticiens civiques afin de développer leur sensibilisation, leur apprentissage, leurs capacités et leurs approches en matière de conception autochtone et d'engagement communautaire.

REMERCIEMENTS

Contributeurs

La Trousse a été rédigée principalement par Tanya Chung-Tiam-Fook, dans son ancien rôle de responsable principale de l'engagement autochtone pour Evergreen et Villes d'avenir Canada (FCC). Catherine Támara, gardienne de la foi Wyandot, artiste et aînée en résidence à Evergreen, a contribué à la conception de la Trousse en fournissant des images et des graphiques magnifiques et sacrés. Tash Naveau, chercheuse principale en préservation des espaces autochtones à FCC et artiste médiatique, a mené des recherches sur les initiatives de préservation d'espaces autochtones à Toronto et a rédigé l'étude de cas de son projet de hutte d'enseignement en collaboration avec des gardiens du savoir autochtones. Catherine et Tash ont toutes deux apporté leurs idées et leur expertise qui ont inspiré et guidé l'élaboration du contenu. Des images de l'œuvre d'art aux rendus exquis sur les sept enseignements sacrés de White Buffalo Calf Woman par l'artiste métisse Kristy Cameron sont présentées dans la Trousse. Personnel d'Evergreen : Nathalia Prieto, Aileen Jang, Genrys Goodchild, Molly Fremes et Andrew Stokes ont tous contribué à l'élaboration, à la production et à la diffusion de la Trousse en mettant à profit leurs compétences exceptionnelles en gestion de projet, en conception graphique, en communication et en édition. Lois Lindsay, directrice de la programmation, a soutenu et fourni un soutien exécutif inestimable à ce projet de trousse et à la sphère de programmation plus large des partenariats civiques-autochtones.

Remerciements

Cette Trousse a été créée dans le cadre du projet autochtone Réimaginer les villes et de la plateforme Villes d'avenir Canada en 2021. Nous tenons à souligner que les connaissances présentées ici s'appuient sur les valeurs, les expériences et les pratiques de nombreux gardiens du savoir et praticiens autochtones de différentes nations et de différents contextes professionnels au Canada. Elles sont destinées à guider le renforcement des capacités et meilleures pratiques pour les praticiens et les leaders d'opinion civiques et autochtones, en particulier ceux qui facilitent l'engagement communautaire et les initiatives et processus de co-conception en collaboration avec les communautés autochtones urbaines et rurales.

Il n'aurait pas été possible de partager l'apprentissage et les connaissances de cette ressource sans les conseils avisés, les idées, les réflexions généreuses et l'expertise professionnelle des nombreux aînés, gardiens du savoir, praticiens, dirigeants communautaires et universitaires autochtones des diverses nations de l'île de la Tortue, ainsi que des praticiens municipaux et civiques et des alliés communautaires. Nous leur exprimons notre profonde gratitude pour leurs contributions immensément précieuses à cette Trousse, que ce soit de manière directe ou indirecte.

Nous rendons hommage à la passion et à l'engagement des gardiens actuels de ces espaces : les aînés, artistes, concepteurs, conteurs, architectes, travailleurs de la terre, porteurs de langage, planificateurs, innovateurs, chefs de cérémonie et défenseurs de la terre (autochtone et

REMERCIEMENTS

allié) qui s'efforcent d'honorer, de revitaliser, de restaurer, de perturber, de réimaginer et de transformer les espaces publics et les paysages urbains de manière créative, décolonisatrice et viables.

Leurs créations et actions animent et (ré)activent la présence, les histoires et les productions autochtones qui ont souvent été rendues invisibles et marginalisées par les interventions coloniales de construction et de planification des villes.

Nous rendons également hommage au travail créatif, innovant et courageux des ancêtres autochtones et des anciens gardiens du territoire pour revigorer les terres, les communautés, les arts et la culture, l'éducation, la technologie, les infrastructures et les villes du futur. Ce sont leurs visions, leurs enseignements, leurs conceptions, leurs contenus et leurs artefacts du lieu et de l'espace dont les gardiens du territoire contemporains s'inspirent et sur lesquels ils s'appuient.

À propos de l'auteure

Tanya Chung-Tiam-Fook est spécialisée dans les approches autochtones de la recherche, de l'éducation et de l'engagement communautaire dans les domaines de la gestion de l'environnement, de la résilience climatique, de l'innovation, de la préservation des espaces, de la santé et du bien-être mental. Elle a travaillé dans des organismes sans but

lucratif, des universités, des gouvernements et des organisations communautaires au Canada et à l'étranger. Tanya dirige la recherche, l'élaboration de programmes et de contenus, les partenariats, la stratégie et les conseils en matière d'éducation autochtone en tant que : directrice de la recherche pour le Centre for Indigenous Innovation and Technology (CIIT); et associée d'Evergreen et de Villes d'avenir Canada (FCC). Deux des programmes autochtones qu'elle a dirigés pour FCC sont : i) le projet autochtone Réimaginer les villes, axé sur la préservation d'espaces autochtones et les partenariats civiques-autochtones; et ii) le Réseau de solutions pour les communautés, une initiative de renforcement des capacités d'innovation en partenariat avec des leaders communautaires et technologiques autochtones.

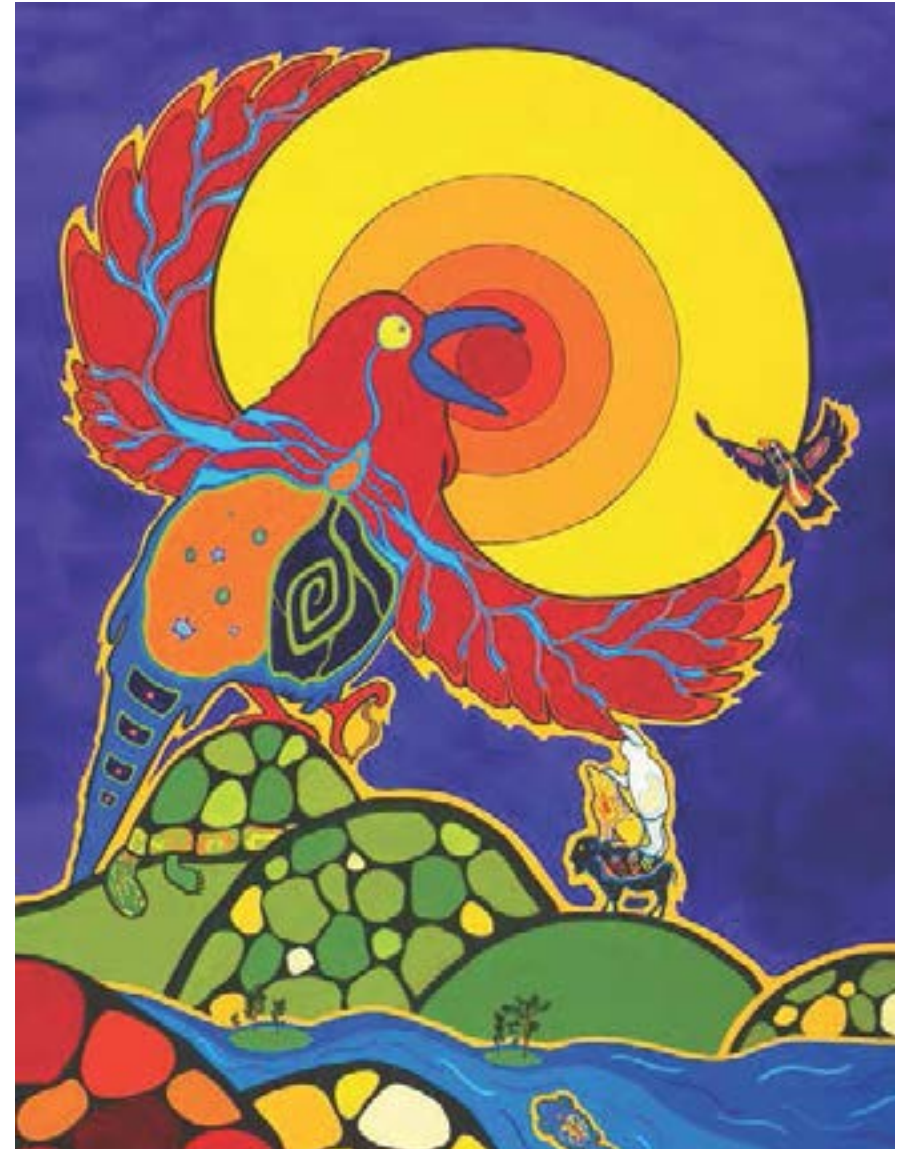
Tanya est titulaire d'un doctorat en études environnementales et a suivi des formations et obtenu des bourses d'études supérieures et postdoctorales en études du développement international, en adaptation au changement climatique, en santé autochtone et en psychothérapie. Elle possède une vaste expérience en tant que conférencière universitaire, animant des modules et des ateliers éducatifs, et présentant ses recherches et ses publications. Elle joue également un rôle consultatif en tant que spécialiste en la matière dans divers panels et comités. L'ascendance akawaio et mixte de Tanya, originaire de Guyane et des Pays-Bas, combinée à des expériences interdisciplinaires et internationales, lui permet d'apporter une perspective unique et multidimensionnelle à son travail.

INTRODUCTION

Mission

La Trousse se veut une ressource pour les utilisateurs afin de les guider dans les processus d'engagement communautaire, de conception et de planification des initiatives autochtones et interculturelles de préservation d'espaces et de réimagination des espaces publics. Les principes, les valeurs et les pratiques de préservation d'espaces présentés ici sont destinés à servir de modèle adaptable aux communautés autochtones et non autochtones qui travaillent dans les domaines de la conception, de l'architecture, de l'art, de la planification et de l'innovation autochtones, de la réconciliation et des biens communs civiques. Nous croyons fermement que le centrage et l'utilisation compatissante du langage, de la pratique, de l'idéologie et des principes sont au cœur de ce travail.

Bien que de nombreuses idées, pratiques et histoires partagées ici soient ancrées dans des terres, des lieux et des nations particulières, les thèmes et archétypes fondamentaux devraient trouver un écho auprès de différents peuples autochtones de l'Île de la Tortue et même d'autres régions du monde. Cette Trousse a pour but de rassembler une diversité de perspectives, de méthodologies, d'expériences et de créations issues des discours et des pratiques de la gestion du territoire urbain et de l'engagement autochtone au Canada. Il ne s'agit que d'un humble échantillon de la grande richesse des protocoles et des pratiques de conception et de communauté autochtones qui sont activés de façon dynamique à travers le pays, et il n'est pas censé être une représentation complète ou définitive de cette richesse. De même, les outils et les ressources d'engagement offerts ici se veulent une base de référence pour les praticiens civiques afin de développer leur sensibilisation, leur apprentissage, leurs capacités et leurs approches en matière de conception autochtone et d'engagement communautaire.



Crédit : Honesty, KRISTY CAMERON, *The Seven Sacred Teachings of White Buffalo Calf Woman* (Niizhwaaswi Aanike'iniwendiwîn Waabishiki Mashkode Bizhikiins Ikwe), 2009

Objectifs

Les outils, les ressources et les études de cas proposés dans cette Trousse ont pour but de contribuer au discours national et international et aux appels à l'action sur la préservation d'espaces, le rétablissement des relations entre les institutions des colons et les peuples autochtones et la réimagination autochtone de la construction des villes de la manière suivante :

- Contribuer à la création et à l'élaboration d'une plateforme nationale pour la création et le partage du savoir, ainsi que pour l'amélioration des compétences culturelles et des pratiques d'engagement qui donnent la priorité au leadership autochtone dans la préservation d'espaces et la transformation de la construction des villes et des espaces publics urbains pour qu'ils soient plus inclusifs, génératifs et équitables pour tous les peuples.
- Défendre et favoriser les approches et les praticiens autochtones de la préservation d'espaces dans les centres urbains du Canada.
- Établir des relations de collaboration et de réciprocité entre les praticiens autochtones et non autochtones qui s'efforcent activement de réaffirmer la présence des identités et des histoires autochtones dans les espaces urbains de préservation d'espaces et d'innovation et d'élever ces dernières à travers le Canada.

Public visé

Cette Trousse s'adresse à tous ceux qui s'intéressent et se passionnent pour les visions du monde, la vérité et la réconciliation autochtones. Elle sera particulièrement utile aux dirigeants communautaires, aux praticiens, au personnel des municipalités et aux organisations civiques

et culturelles qui travaillent dans les domaines de la préservation d'espaces, de l'urbanisme et de la réconciliation et qui souhaitent renforcer leurs relations avec leurs partenaires autochtones. Bien que l'accent de cette Trousse soit mis sur la préservation d'espaces urbains et l'engagement civique et autochtone, Elle devrait intéresser un large public. En effet, les outils, les enseignements et les approches visent à couvrir une diversité de relations et de dimensions, soient culturelles, spirituelles, écologiques, philosophiques, de gouvernance, juridiques et stratégiques du projet qui sont en jeu dans les processus de construction de relations et d'engagement avec les peuples autochtones, elle peut également être utilisée par des organisations d'autres secteurs qui s'intéressent à l'engagement autochtone, par des communautés et des organisations autochtones situées à l'extérieur des centres urbains, ainsi que par les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Cette Trousse est fondée sur l'intérêt et l'intention des praticiens du secteur civique d'améliorer leur apprentissage et leurs compétences culturelles et procédurales en matière d'établissement de relations et d'initiatives respectueuses et mutuellement bénéfiques avec des



Crédit : ThriveGarden. Courtesy Aphria Inc.

partenaires autochtones, ainsi que sur les expériences, l'expertise et les conseils des praticiens, des gardiens du savoir et des activistes des Premières nations, des Inuits et des Métis de tout le Canada.

Elle devrait intéresser un large public. En effet, les outils, les enseignements et les approches visent à couvrir une diversité de relations et de dimensions, soient culturelles, spirituelles, écologiques, philosophiques, de gouvernance, juridiques et stratégiques du projet qui sont en jeu dans les processus de construction de relations et d'engagement avec les peuples autochtones, la pensée et la pratique de la préservation d'espaces et les villes d'avenir. Bien que bon nombre des idées, des outils, des approches et des exemples partagés ici soient ancrés dans des terres, des lieux et des nations particulières, les thèmes et les apprentissages primordiaux devraient trouver un écho auprès de différents praticiens civiques et autochtones de l'île de la Tortue et d'ailleurs dans le monde.



Villes d'avenir Canada

Villes d'avenir Canada est une plateforme collaborative qui exploite l'élan de changement déjà en cours dans les villes. Elle rassemble des personnes, des idées, des plateformes et des innovations de tous les secteurs pour s'attaquer à deux des problèmes les plus pressants de notre époque : l'inégalité et les changements climatiques, ainsi que les défis qu'ils posent pour les villes.

S'appuyant sur l'expertise de ses organisations fondatrices et sur un réseau diversifié et croissant de partenaires, l'infrastructure collaborative unique de Villes d'avenir Canada accélérera l'innovation pour construire les villes régénératrices et inclusives du futur.

Evergreen est un organisme mené par des valeurs

Evergreen est un organisme sans but lucratif qui se consacre à l'épanouissement des villes. Nous imaginons des villes à faible émission de carbone, inclusives pour tous et intrinsèquement durables; des villes où il fait bon vivre et où il est facile de se déplacer, de travailler, de jouer, d'apprendre et de s'épanouir. Depuis 1991, nous facilitons le changement en travaillant avec des partenaires et des groupes communautaires pour échanger, collaborer et catalyser les idées en actions.

Nos villes sont à la veille de changements et d'occasions de transformation. Des villes intelligentes ouvertes aux citoyens hyperinformés aux nouvelles idées en passant par les nouvelles technologies et infrastructures, les nouveaux modèles de gouvernance, les nouveaux niveaux d'investissement et les nouvelles possibilités de participation publique inspirent les villes de l'avenir.

En parallèle, nos habitants et nos dirigeants font face à des enjeux sans précédent : inégalités structurelles, adaptation aux changements climatiques, évolution démographique, déficits croissants en matière d'infrastructures et bouleversements induits par l'ère numérique. Pour relever ces défis et exploiter ces possibilités, il faut faire preuve d'une créativité, d'une coordination et d'une synchronisation sans précédent, et clarifier les rôles et les objectifs dans tous les secteurs de la société. Cela nécessite un nouveau type de plateforme collaborative.

En tant qu'organisation de colons formée de bâtisseurs de villes, d'intendants des terres et de leaders en matière de résilience travaillant à rendre les villes plus inclusives, équitables, résilientes et où il fait bon vivre, Evergreen s'engage à collaborer avec des praticiens et des institutions autochtones et civiques afin d'établir une compréhension commune et de transformer les centres urbains pour honorer les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) du Canada, de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ainsi que les valeurs et protocoles des partenaires et communautés autochtones avec lesquels nous nous engageons dans ce travail important.

Evergreen est un organisme mené par des valeurs, et en tant que telle, cette Trousse est guidée par nos valeurs fondamentales de connexion, d'innovation et de durabilité et y est ancrée. Ces valeurs sont à la mesure des diverses valeurs autochtones de préservation d'espaces :

- Evergreen accorde la priorité aux relations avec le lieu et la terre dans le cadre de la préservation d'espaces, de la construction de la communauté et de la ville, et de la gestion des terres urbaines, car elles sont essentielles à l'enrichissement et à la réalisation des résultats des projets et des programmes. Il est également primordial qu'Evergreen reconnaisse la relation de l'organisme avec les terres et les peuples autochtones de Toronto, et la façon dont nous utilisons cette prise de conscience pour améliorer nos relations avec les communautés et les organisations autochtones afin que ces dernières soient plus réciproques, respectueuses et durable.
- Evergreen soutient l'innovation sociale et technologique autochtone en s'efforçant de collaborer avec des praticiens et des gardiens du savoir autochtones ainsi qu'avec des partenaires intersectoriels afin d'apprendre, d'adapter et de mettre à l'échelle des idées qui créent des solutions adaptées au contexte et culturellement informées. Nous mettons l'accent sur la consultation, le partage collaboratif, l'apprentissage et la résolution créative des problèmes.

- Evergreen travaille à la mise en place d'un avenir socialement et écologiquement résilient et durable pour diverses communautés urbaines à travers le Canada, basé sur la pensée des sept générations, l'inclusion et la justice en contribuant au dialogue, à la mobilisation des connaissances et aux plateformes de prise de décision qui s'harmonisent avec les aspirations sociales, environnementales et économiques de nos programmes.

Relation avec le lieu

L'auteur et les collaborateurs assument leurs rôles de gardiens de la terre et de la culture, d'éducateurs, de créateurs, de chercheurs, d'innovateurs, de gardiens du savoir et de gardiens du lieu avec honneur, humilité et un engagement à vie. Les perspectives et les expériences du matériel présenté dans cette Trousse sont partagées à partir de leurs identités particulières d'autochtones ou de colons, de leur position et de leur lien avec les terres (ancestrales et adoptées) qui ont nourri leur sens du lieu.

L'auteur et les collaborateurs sont humbles et reconnaissants d'être des visiteurs et des colons sur les terres sacrées des Michi Saagiig of the Credit First Nation et sur les territoires traditionnels des confédérations Wendat, Anishnaabeg et Haudenosaunee, régis par le Pacte de la ceinture wampum faisant référence au concept du « bol à une seule cuillère »¹. Ils souhaitent reconnaître les gardiens et les intendants ancestraux et actuels des territoires autochtones (urbains et ruraux) de l'ensemble de l'Île de la Tortue, ainsi que leur lien permanent avec les terres, les eaux, la parenté et la culture. Ils rendent hommage aux aînés passés, présents et futurs et aspirent à devenir des ancêtres plus attentifs et engagés pour les sept générations à venir.

Plan d'utilisation de la Trousse

La table des matières est votre point de départ pour naviguer dans les différents outils : Enseignements, études de cas, approches et ressources qui correspondent aux besoins de votre organisation et au stade où vous en êtes dans votre apprentissage de l'engagement. Les éléments de la Trousse peuvent être utilisés dans n'importe quel ordre ou comme des éléments autonomes.

- **Outils : Enseignements et approches :** des outils et des plans qui fournissent les contextes conceptuels, culturels, éthiques, juridiques, relationnels, politiques et de planification qui encadrent les processus d'engagement, d'établissement de relations et de développement de la conception lorsqu'on travaille en partenariat avec les communautés et les praticiens autochtones au Canada.
- **Études de cas :** des profils d'initiatives et d'actions de partenariats civiques et autochtones en matière de préservation d'espaces sont fournis pour mettre en évidence différents exemples de protocoles, de principes et de processus d'engagement en action.
- **Liste de ressources :** présente un large éventail de ressources qui illustrent les perspectives et les approches autochtones en matière d'entretien des lieux et d'établissement de partenariats, ainsi que les thèmes multifformes associés à l'engagement civique autochtone.



Credit: Mother Earth, KRISTY CAMERON, *The Seven Sacred Teachings Of White Buffalo Calf Woman* (Niizhwaaswi Aanike'iniwendiwon Waabishiki Mashkode Bizhikiins Ikwe) 2009

Les peuples autochtones sont les premiers gardiens du territoire et bâtisseurs de villes

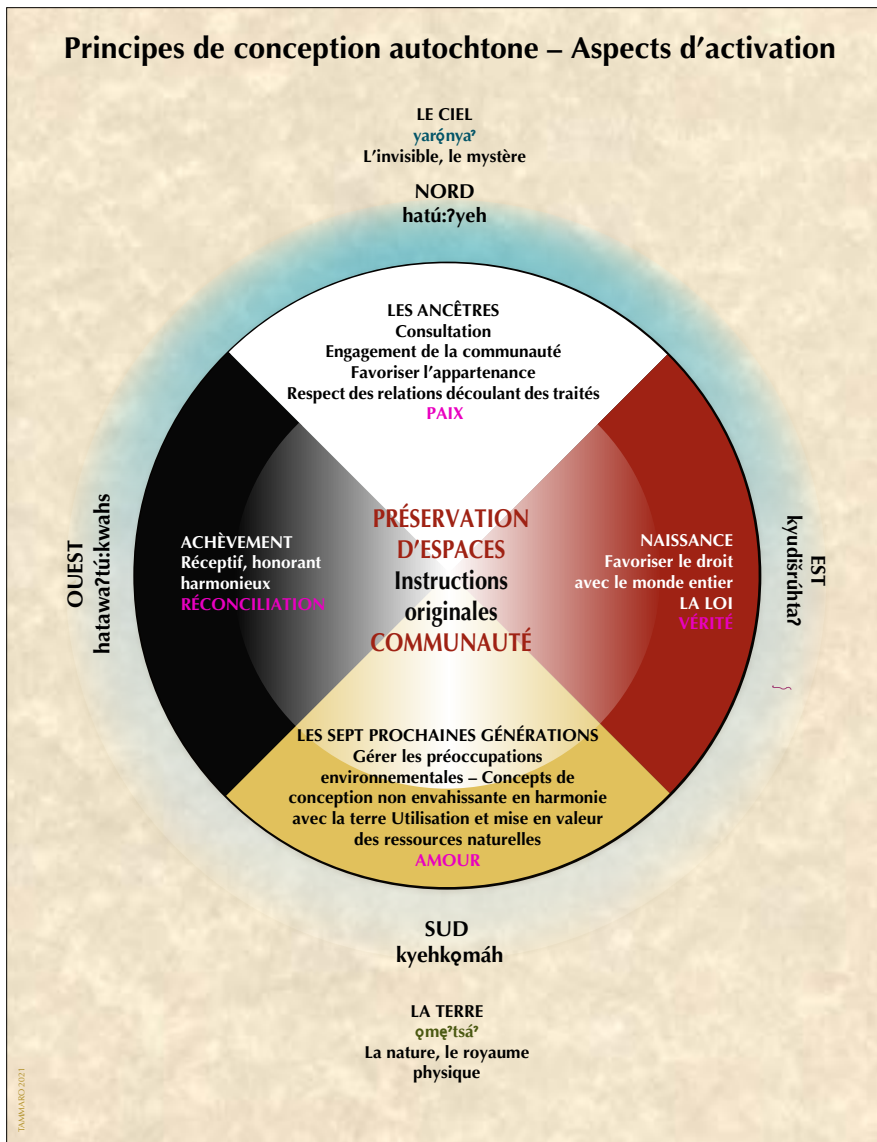
Malgré la perception persistante selon laquelle les peuples autochtones ne sont pas urbains et modernes, la réalité est que des villes de toutes tailles ont été établies sur les territoires ancestraux et les sites d'utilisation permanente ou saisonnière des Premières nations, des Inuits et des Métis, et ces derniers ont toujours été une force contributive dans les villes. En 2021, plus de 80 % des Autochtones du Canada vivent en ville et sont actifs dans tous les secteurs de la société et de l'économie. Ainsi, les centres urbains du Canada ne sont pas des villes de colons, mais des villes autochtones. En fait, les nations Squamish, Musqueam et Tsleil-Waututh à Squamish et dans la région de Vancouver, en Colombie-Britannique, la Première nation Saint Mary's à Frédéricton, au Nouveau-Brunswick, et les Dénés de Yellowknife à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, sont toutes des Premières nations annexées à de grandes municipalités.

Une autre façon de comprendre la construction de villes autochtones, tant historique que contemporaine, est que de nombreuses nations autochtones de l'île de la Tortue et du monde entier sont très peuplées et fournissent des services sociaux, de gouvernance, de santé, d'infrastructure publique et environnementaux similaires à ceux des municipalités. Pour les nations autochtones, la voie vers la résurgence de la souveraineté et de l'autonomie des peuples a consisté à accroître l'autosuffisance de leurs communautés et à combler les fractures et les obstacles systémiques en comblant les lacunes en matière d'infrastructures de données et numériques, de services sociaux et de santé, et de possibilités économiques, éducatives et entrepreneuriales.

De nombreux leaders communautaires et technologiques autochtones de tout le Canada transforment leurs communautés pour en faire des chefs de file en matière d'énergie propre et de technologies inspirées de la nature, de réseaux communautaires à large bande à fibres optiques, de services de santé en ligne, de plateformes d'éducation numérique, d'innovation en matière d'habitation carboneutre, de souveraineté alimentaire et d'approches culturellement informées de la santé mentale et de la promotion de la vie. L'innovation et l'excellence démontrées dans des domaines tels que la technologie, la gestion des terres, la résilience climatique et l'architecture sont comparables à celles des grandes municipalités et sont également exploitées par des praticiens et des entrepreneurs autochtones dans le développement des villes.

En tant que Premiers peuples de leurs terres respectives, les ancêtres des nations autochtones contemporaines ont construit des villages dynamiques, des structures de gouvernance, des logements, des technologies de gestion des terres et de l'eau et de production alimentaire, ainsi que des systèmes sociaux et de santé. Ils étaient les premiers gardiens du territoire et bâtisseurs de villes, artistes, planificateurs, innovateurs, scientifiques et architectes. Les modèles autochtones ont transformé les environnements naturels et les paysages urbains et incarnent la relation à la terre et au lieu, la parenté, l'holisme, la souveraineté, la résilience et la revitalisation culturelle.

Les modèles des cultures autochtones et d'autres cultures anciennes ont beaucoup à apprendre aux responsables de l'innovation et des municipalités sur les moyens plus résilients et plus proches de la nature de construire des communautés et des économies urbaines régénératrices pour le présent et l'avenir. Il existe des centaines de milliers de technologies et de conceptions autochtones et anciennes dans le monde entier qui ont



Crédit : Wyandot/Wendat Lodge and Design activation principles, Catherine Támara

été documentées oralement ou par écrit, et beaucoup sont revitalisées dans leur forme originale pour améliorer les systèmes actuels.

Ils inspirent également de nouvelles sensibilités et de nouveaux modèles inspirés de la nature qui sont des formes hybrides de technologies traditionnelles et contemporaines, adaptées et mises à l'échelle des écologies particulières, des contextes sociaux et des défis urbains de diverses communautés urbaines et rurales.

Décolonisation, remise en cause des biens communs et réconciliation transformative

Décolonisation et remise en cause des biens communs

Toutes les pratiques de construction de villes dans les villes colonisées de l'Île de la Tortue et d'autres terres autochtones et terres visées par des traités se déroulent sur les terres occupées par les Premières Nations, les Inuits et les Métis – passées, présentes et futures – et sont soumises aux conventions traditionnelles, aux droits fonciers inhérents, aux traités et aux accords d'autonomie gouvernementale. Étant donné que les villes se situent sur des terres autochtones et que plus de 80 % des peuples autochtones du Canada vivent dans des villes, les grands centres urbains sont en fait des villes autochtones.

De plus, toutes les municipalités, des petites villes aux grands centres urbains, ont la possibilité d'harmoniser les appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation sur les politiques et les pratiques de préservation d'espaces et de construction des villes pour devenir des Villes de réconciliation, comme l'a tenté la ville de Vancouver¹.

La création d'un cadre de ville de réconciliation a été conçue pour honorer l'histoire et la culture autochtones de Vancouver, et oblige tous les services de la ville à trouver de nouvelles façons de construire, de concevoir et de planifier la ville, et de gérer les terres, en reconnaissance des terres non cédées des nations Musqueam, Squamish et Tsleil-Waututh sur lesquelles elle est située. En outre, Vancouver est également devenue la première grande ville du Canada à s'engager à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, comme l'a officiellement reconnu le First Nations Leadership Council (FNLC).

En dépit de la lignée, de la population et de l'influence distinctes des autochtones dans les villes de toutes tailles, les droits des peuples autochtones dans les espaces urbains ont été systématiquement niés, notamment leur droit à l'autodétermination sur l'aménagement et la gestion du territoire, ainsi que sur la planification et la conception des espaces publics² qui ont une incidence sur leur communauté et leur patrimoine. Les politiques coloniales et d'assimilation ont tenté d'effacer la présence autochtone et les expressions de la préservation d'espaces et de l'innovation

1- La Ville de la réconciliation de Vancouver, et la révision précipitée des politiques et des services à l'échelle de la ville, a été menée par le travail pionnier de l'urbaniste et leader d'opinion Ginger Gosnell-Myers (ancienne directrice inaugurale des affaires autochtones de la ville de Vancouver). Son travail a également contribué à l'ouverture du dialogue entre le gouvernement municipal et les Musqueam, les Squamish et les Tsleil-Waututh, ce qui a permis à Vancouver de devenir une Ville de réconciliation et d'accueillir les célébrations historiques de Canada 150 en 2017.

2 - Fawcett, R.B., Walker, R. et Greene, J. (2015). Indigenizing City Planning Processes in Saskatoon, Canada, La Revue canadienne de recherche urbaine, 24(2) : 158-175 (en anglais seulement)

dans les espaces publics et les institutions civiques des villes canadiennes. Alors que les villes symbolisent souvent des phares de possibilités d'épanouissement et de prospérité, elles sont souvent devenues des lieux et des espaces de marginalisation et de souffrance pour plusieurs premières Nations, Métis et Inuits, y compris des expériences de discrimination et de violence racialisée et sexiste, des niveaux disproportionnés de vulnérabilité à la pauvreté, à la marginalisation économique et sociale, aux logements insalubres et à l'itinérance, à l'incarcération et aux effets sur la santé des traumatismes intergénérationnels.

Même les espaces publics naturels et construits des biens communs civiques – dans lesquels tous les résidents peuvent vivre, travailler, jouer, célébrer et participer à leur programmation – ont souvent été conçus et planifiés de manière à privilégier les visions du monde et les droits d'accès de certains groupes de colons par rapport à ceux des communautés autochtones et racialisées urbaines. De cette façon, les espaces publics ou les biens communs civiques sont complices de la production et du maintien des structures coloniales et sont ainsi devenus des espaces colonisés naturalisés.^{3,4}

Bien que les praticiens autochtones urbains soient enracinés dans leurs pratiques et enseignements culturels, dans les formes urbaines de travail de la terre, dans l'art et la conception, dans les cérémonies et les structures, il est souvent nécessaire qu'ils légitiment et (re)revendiquent leur droit d'être dans les espaces urbains qui sont liés à de longues histoires d'oppression coloniale et d'effacement des cultures autochtones. Comme en témoignent les trop nombreux cas récents de racisme et de

3 - Great Lakes Commons : travaille avec un réseau national de gardiens et d'intendants de l'eau pour réveiller et restaurer notre relation avec ces eaux; pour activer un esprit de responsabilité et d'appartenance dans la biorégion; et pour établir une intendance et une gouvernance qui permettent aux communautés de protéger ces eaux pour toujours.

4 - Fortier, C. (2017). Unsettling the Commons: Social Movements Within, Against, and Beyond Settler Colonialism. Arbeiter Ring Publishing

négligence de la part des hôpitaux et des services de police, ainsi que la violence persistante à l'encontre des filles, des femmes et des personnes bispirituelles autochtones, les espaces publics et les institutions des villes canadiennes peuvent être extrêmement dangereux, peu accueillants, voire mortels pour de nombreux autochtones.

C'est totalement inacceptable et honteux, surtout dans un pays où les gouvernements et les institutions des colons se sont officiellement engagés à respecter la Commission royale sur les peuples autochtones, la Vérité et la Réconciliation et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et ont lancé une enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Pour le bien de leur avenir, les villes doivent devenir beaucoup plus inclusives, sécuritaires et justes pour toutes et tous, et il faut reconnaître officiellement que les Premières Nations du Canada ont des droits sur la ville et qu'elles peuvent pratiquer la préservation d'espaces et d'autres formes culturelles de droits dans les biens communs.

Les leaders civiques sont de plus en plus sollicités par les organisations autochtones et communautaires pour remettre en question la planification et la gouvernance coloniales des biens communs. Ils sont simultanément invités à restaurer les modèles de gestion, de conception et de prise de décision participative autochtones et des biens communs dans les systèmes naturels et les espaces publics.^{5,6}

5 - Indigenous Land Stewardship Circle : un cercle d'aînés, de gardiens du savoir, de membres de la communauté et de leaders qui se sont associés à la ville de Toronto, à Urban Forestry, à l'Office de protection de la nature de la région de Toronto (TRCA), au High Park Nature Centre et à d'autres organisations locales autour de notre engagement commun à guérir les terres et les communautés autochtones à Toronto (en anglais seulement). <<https://indigenouslandstewardship.to.wordpress.com/>>

6 - Great Lakes Commons : travaille avec un réseau national de gardiens et d'intendants de l'eau pour réveiller et restaurer notre relation avec ces eaux; pour activer un esprit de responsabilité et d'appartenance dans la biorégion; et pour établir une intendance et une gouvernance qui permettent aux communautés de protéger ces eaux pour toujours.

Ces modèles démontrent que les biens communs peuvent être transformateurs et relier tous les peuples en cultivant la confiance, l'inclusion et l'appartenance, et en créant des responsabilités et des avantages partagés. En réponse, les leaders civiques progressistes innovent de nouvelles et meilleures façons de concevoir, de rendre opérationnel et de gouverner les espaces publics qui sont en harmonie avec les réalités et les visions des communautés autochtones et diverses afin d'offrir des avantages sociaux, économiques et environnementaux à leurs communautés.^{7,8,9}

Malgré les défis auxquels font face les communautés autochtones urbaines contemporaines, les voix, les connaissances, les créations et les innovations autochtones en 2021 sont plus vivantes, dynamiques et génératives que jamais. Elles suscitent le niveau de divulgation de la vérité et les changements transformationnels dont nos sociétés ont désespérément besoin en cette période de colonialisme, de patriarcat et de racisme persistants, de pandémie mondiale, d'inégalités structurelles et d'insécurité, de crises climatiques et environnementales, ainsi que de crises de santé et de bien-être mental. Il est très encourageant et stimulant de voir des interventions étonnantes basées sur le lieu et des formes créatives qui perturbent les sites dans les villes du Canada exprimées par des jeunes, des artistes, des innovateurs, des concepteurs, des gardiens du savoir et des activistes autochtones.

7 - Evergreen : travaille en collaboration et en partenariat avec des praticiens autochtones de la préservation d'espaces et des leaders civiques pour réimaginer et transformer les lieux communs civiques et les villes du futur de manière à refléter le leadership autochtone et à être au service des générations futures. <<https://futurecitiescanada.ca/fr/programmes/projet-autochtone-reimaginer-les-villes/>>

8 - The Bentway : réimagine la façon dont nous construisons, expérimentons, activons et valorisons l'espace public ensemble. <<https://www.thebentway.ca/>>

9 - Civic Commons : en élevant les voix de la communauté et en unissant différents secteurs autour d'objectifs fixés d'un commun accord, Civic Commons vise à construire l'infrastructure et le muscle collectif nécessaires pour s'attaquer aux causes profondes des inégalités dans le Grand Seattle. <<https://www.civic-commons.org/>> (en anglais seulement)

Par exemple, les praticiens autochtones urbains et les organisations de base de tout le Canada ont lutté pour obtenir, négocier et récupérer des espaces publics afin d'imaginer et de déterminer eux-mêmes les mondes qu'ils veulent créer et vivre à leurs conditions et selon leurs histoires et leurs valeurs. Reconstruire ou réimaginer les lieux et les espaces qu'ils habitent en tant que peuples autochtones, ainsi que les paradigmes colonisateurs sous-jacents qui les dominent, ouvre aux peuples autochtones une multitude de façons d'être, de savoir et de faire dans les villes.

Des moyens qui les relient à leur appartenance à un groupe autochtone, à leur communauté, à leurs ancêtres et à la terre. Par le biais de la déconstruction du langage pour reconstruire le monde selon leurs perspectives, les peuples autochtones imaginent et activent également leur propre avenir, tout en remodelant les paysages et l'avenir des villes et des biens communs civiques qui leur appartiennent.

Basé sur le travail de Tash Naveau, boursière de Villes d'avenir Canada, en tant qu'artiste médiatique, productrice créative, administratrice des arts et complice de préservation d'espaces, les exemples suivants, basés à Toronto et dans d'autres villes, ainsi que l'analyse de collectifs et d'organisations autochtones et alliés, représentent la vitalité des formes créatives, basées sur la terre et le lieu, de déstabilisation et de réimagination des espaces publics urbains :

- *L'Indigenous Land Stewardship Circle* est un cercle collaboratif autochtone et allié des colons qui centre son travail d'intendance sur les savanes de chênes de High Park créées par les autochtones, et l'entretien des plantes apparentées dans les limites du parc. High Park est également connu pour contenir des lieux d'une grande importance spirituelle et des plantes médicinales récoltables pour les Haudenosaunee et les Wendat qui ont chassé et se sont installés à Toronto, ainsi que pour les utilisateurs autochtones actuels de High Park et des terres de Toronto.

- Les membres des Premières nations Micmac, Malécite, Peskotomuhkati et de la région de Gaspé qui ont affirmé et exercé leur droit à un moyen de subsistance modéré en pêchant dans leurs territoires d'origine font ce travail pour s'assurer une subsistance saine et pratiquer des connaissances culturelles, tout en assurant, dans le cadre de leur intendance, la durabilité des stocks de poissons.
- Il existe de nombreux exemples de collectifs de recherche et d'apprentissage sur le terrain visant à revitaliser et à renforcer les terres et les cultures autochtones, dans la région de Toronto et au-delà. Ils s'organisent et travaillent parfois sans lien de dépendance avec la ville de Toronto et les groupes adjacents afin de faire progresser l'intendance, l'apprentissage sur le terrain et les cérémonies pour les membres de la communauté. Ils sont dirigés par des membres de la communauté dans le cadre d'une praxis autochtone collaborative et ont façonné leur travail en utilisant des modèles de leadership intergénérationnels et intersectionnels :
 - Matrices de souveraineté alimentaire autochtones, notamment: le Centre for Indigenous Environmental Resources, le Cultural Conservancy (US)/Native Seed Project, Ojibiikaan, Mohawk Seedkeepers et la Taiaiak: on Historical Preservation Society.
 - Le Centre de recherche et d'apprentissage Dechinta en territoire Denendeh (Yellowknife, T.N.-O.) offre un enseignement et une recherche en collaboration sur les connaissances autochtones, y compris un enseignement postsecondaire et des méthodologies de recherche dans les domaines des arts et des sciences. Ce centre de recherche est connu pour sa pédagogie et ses pratiques éducatives basées sur la terre, ancrées dans l'établissement de relations et de collaborations avec les communautés et les gouvernements autochtones.

- Naadmaagit Ki - Helpers of the Earth est une équipe de restauration écologique des Premières Nations qui travaille à l'élimination des plantes envahissantes non autochtones et à la restauration des écosystèmes autochtones. Elle est basée dans le quartier de Weston/Black Creek.
- Maamwizdaa est un groupe de mères et de soignants autochtones vivant dans le quartier ouest de Toronto, qui se réunit pour proposer des activités culturelles basées sur la terre, en mettant l'accent sur l'apprentissage de la construction de relations saines et de réseaux de soutien.
- Ogimaa Mikana est un collectif d'artistes qui s'efforce de récupérer et de renommer les routes et les points de repère du territoire Anishinaabe avec des noms de lieux anishinaabemowin, par exemple en renommant une petite section de la rue Queen à Toronto Ogimaa Mikana (Sentier du chef) en hommage à toutes les femmes fortes qui ont dirigé le mouvement Idle No More.
- Parmi les initiatives de préservation d'espaces nées de la nécessité de protéger les terres ancestrales, citons le camp Unist'ot'en sur le territoire Wet'suwet'en en Colombie-Britannique, la résistance de Kanesatake sur le territoire Kanien'kéhaka à Oka, au Québec, ainsi que les manifestations et le mouvement populaire ReZpect Our Water lancés par la nation sioux de Standing Rock et les nations Lakota, Dakota et Nakota voisines dans le comté de Sioux, au Dakota du Nord, contre le Dakota Access Pipeline.
- Les clans Wet'suwet'en se sont unis pour créer des camps afin de se protéger contre l'expansion proposée des pipelines de sables bitumineux et de gaz issu de la fracturation hydraulique traversant le territoire Unist'ot'en. Les activités quotidiennes au sein du camp changent avec les saisons et soutiennent la

récupération de l'intendance des terres autochtones et des modes de vie culturels.

La communauté autochtone urbaine et ses alliés mènent également des actions communautaires, de préservation d'espaces et de décolonisation par le biais de campements, soit pour protester, soit par nécessité de protection, soit pour faire partie d'une communauté restaurée.

Les raisons de ces situations sont nombreuses et complexes; voici quelques questions de départ à considérer avant d'entrer dans un espace de résolution des conflits d'utilisation des terres sur ou près des territoires autochtones et de la « crise de l'itinérance » :

- Pourquoi les droits inhérents des peuples autochtones à la souveraineté, à l'autodétermination, à l'accès et à l'utilisation de leurs terres et de leurs ressources, ainsi qu'au leadership et aux structures de gouvernance ne sont-ils pas compris ou honorés dans les milieux urbains et les réserves?
- L'agencement et la capacité des peuples autochtones à accéder à la terre dans les villes ne sont-ils pas également importants lorsqu'ils vivent sans abri?
- Comment les municipalités et les dirigeants civiques peuvent-ils intervenir pour rendre les lieux communs civiques et les endroits déjà embourgeoisés plus sûrs et plus accueillants pour ceux qui vivent sur la terre sans abri (les peuples autochtones qui ne vivent pas dans une réserve peuvent se retrouver sans abri lorsqu'ils se réinstallent dans les communautés d'accueil)?
- Comment les municipalités et les dirigeants civiques peuvent-ils travailler avec les autochtones et tous les groupes marginalisés pour réécrire les biens communs civiques de manière à ce qu'ils considèrent tous les corps et leur besoin de connexion à la terre et à l'eau comme essentiels et souverains?

Une nouvelle tension et un nouveau défi pour les groupes autochtones et communautaires dans le domaine des arts, de la préservation d'espaces et du travail décolonial sont liés à la possibilité d'intégrer et de diluer les paradigmes et les pratiques autochtones dans le contexte de l'intérêt croissant des institutions de colonisation pour la réconciliation et l'engagement avec les cultures et les communautés autochtones. Comment les praticiens et les organisations autochtones peuvent-ils s'associer à des organisations civiques tout en résistant aux pratiques et aux plateformes autochtones de préservation des espaces qui sont intégrées ou imposées par les programmes culturels dominants?

Une stratégie utilisée par de nombreux collectifs et organisations autochtones et alliés pour préserver l'intégrité de leur travail et de leurs racines culturelles a été de maintenir leur orientation de base dans et pour la communauté.



Crédit : Marc Crabtree

Lorsqu'il n'existe pas de processus intégré de cocréation avec les partenaires autochtones, les groupes autochtones restent souvent à distance des bailleurs de fonds et des collaborateurs, respectant leurs engagements envers les organismes subventionnaires et les partenaires tout en donnant la priorité à leur engagement envers les parties prenantes de la communauté autochtone.

Il est souvent important que les groupes conservent une structure fluide afin que la direction puisse changer et s'améliorer en fonction de la situation. Les programmes au sein des organisations municipales et civiques financés par le gouvernement, les entreprises ou les institutions peuvent être soumis à des cadres et des processus qui ne sont pas en harmonie avec les valeurs et les méthodologies de la préservation d'espaces autochtones, ou sur les visions de la construction d'une ville écologiquement durable, centrée sur la communauté et socialement juste.

Des luttes permanentes ont lieu dans le cadre des valeurs idéologiques du lieu et de l'utilisation des terres en raison d'un manque de connaissances et de l'établissement de relations significatives avec les communautés autochtones.

En l'honneur du riche héritage et de l'avenir des autochtones qui sont intimement liés à l'histoire et à l'avenir des villes, il est important que les bâtisseurs et les praticiens des villes civiques et autochtones collaborent à une vision élargie de ce que signifie une ville en 2021 et pour les sept prochaines générations. Il s'agit là d'une partie essentielle du travail de réconciliation, de préservation d'espaces et de construction de la ville, qui doit être conforme à la vision et aux priorités des diverses communautés autochtones, des nouveaux arrivants et des colons qui composent les villes.

L'engagement à déstabiliser et à décoloniser les formes coloniales qui ont causé des dommages aux mondes des peuples autochtones fait partie intégrante d'une réimagination autochtone des villes. Il est

important de se rappeler que le colonialisme n'est pas un moment passé qui a pris fin lorsque le pouvoir a été transféré des anciennes puissances coloniales européennes aux nouveaux dirigeants des états indépendants et souverains de l'empire colonial. Les héritages et les effets du colonialisme, ainsi que la matrice coloniale du pouvoir (colonialité) sont permanents et perpétués à un certain niveau, sous une forme ou une autre, par toutes les institutions sociales de notre société.

Il est donc impératif que les municipalités et les dirigeants civiques travaillent à long terme aux côtés des peuples autochtones, en identifiant et en démantelant les pratiques et les discours coloniaux qui persistent dans la préservation d'espaces et la construction des villes. En même temps, les dirigeants municipaux peuvent créer des espaces et des occasions en collaboration avec les communautés autochtones afin de réclamer l'autodétermination des processus et des expressions du lieu qui reflètent leurs identités et leur avenir dans les centres urbains. En outre, comment les leaders civiques peuvent-ils mieux s'engager à écouter les communautés autochtones urbaines, à apprendre d'elles, à établir des relations réciproques et à leur céder du pouvoir afin de s'assurer que nous travaillons ensemble pour rendre visible et honorer l'empreinte persistante et l'activation de l'autochtonie dans les villes?

La vérité avant la réconciliation

En coïncidence avec l'accent mis sur la divulgation de la vérité avant la réconciliation¹, il est impératif que les municipalités et les organisations civiques soient honnêtes quant à l'histoire de la conquête, du colonialisme et du génocide dans la création de l'État canadien, et que la construction des villes et la création de lieux se font sur les terres occupées des nations autochtones. Pour réparer, restaurer et établir des

relations mutuellement respectueuses et équitables avec les peuples autochtones, les institutions des colons doivent prendre conscience des visions du monde coloniales profondément ancrées et des inégalités de pouvoir qui persistent dans la planification et la conception urbaines contemporaines, la construction des villes et les politiques municipales. Pour cela, il faut que les colons reconnaissent leurs privilèges de colons sur les terres autochtones occupées et qu'ils acquièrent une compréhension approfondie de leurs propres relations complexes avec les terres, les peuples et les cultures autochtones, ainsi que des effets de la colonisation. Il faut également que les colons comprennent que l'« identité canadienne » est fondée sur un système colonial qui produit et reproduit la polarisation et l'inégalité économique entre les peuples autochtones, les personnes noires, les personnes de couleur, les nouveaux arrivants et les descendants d'Européens.

De plus, les appels à l'action de la CVR et de la précédente Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) invitent formellement les Canadiens à désapprendre les « vérités » fausses et préjudiciables sur les peuples autochtones qui ont été enseignées et socialisées dans de nombreux espaces éducatifs, politiques et médiatiques. Cela peut se faire par le biais d'une consultation directe avec les gardiens du savoir, les praticiens et les organisations autochtones, ainsi que par des outils d'apprentissage et des recherches dirigés par des praticiens et des universitaires autochtones.

Ces sources peuvent également aider les personnes qui cherchent à accéder à de l'information appropriée et exacte d'une manière plus authentique et ancrée dans le monde des peuples autochtones.

1 - Yesno, R. (2018, décembre). Before reconciliation is possible, Canadians must admit the truth, Maclean's Magazine. Extrait de : <https://www.macleans.ca/opinion/before-reconciliation-is-possible-canadians-must-admit-the-truth/> (en anglais seulement).

Le colonialisme de peuplement continuera d'être le récit dominant qui restreint les mondes autochtones et non autochtones s'il n'est pas activement et constamment remis en question et démantelé. L'autoréflexion critique sur ses propres préjugés culturels et ses angles morts, en particulier ceux qui privilégient les points de vue du colonialisme de peuplement et créent des pratiques d'exclusion, est la seule façon de perturber les modèles de statu quo et les pratiques inéquitables. Lorsque nous faisons ce travail avec intentionnalité et ouverture d'esprit et de cœur, il devient possible de redéfinir des relations et des approches plus honnêtes, mutuellement valables et génératives pour les partenaires autochtones et civiques. Dire la vérité sur l'histoire coloniale des colons et le présent des villes et de la construction des villes est une partie nécessaire de la réconciliation et de la guérison pour l'avenir.

De nombreux leaders communautaires et technologiques inuits et des Premières Nations du Canada transforment leurs communautés pour devenir des précurseurs en matière d'énergie propre et de technologies inspirées de la nature, de réseaux communautaires à large bande à fibres optiques, de services de santé en ligne, de plateformes d'éducation numérique, d'innovation en matière d'habitations carboneutres, de souveraineté alimentaire et d'approches culturelles en matière de santé mentale et de promotion de la vie. L'excellence de l'innovation démontrée dans des domaines tels que la technologie, la gestion des terres, la résilience climatique et l'architecture est comparable à celle des grandes municipalités et est également exploitée par des praticiens et des entrepreneurs autochtones dans le développement des villes.

En tant que Premiers peuples de leurs terres respectives, les ancêtres des nations autochtones contemporaines ont construit des villages dynamiques, des structures de gouvernance, des logements, des technologies de gestion des terres et de l'eau et de production alimentaire, ainsi que des systèmes sociaux et de santé.

Ils étaient les premiers gardiens du territoire et bâtisseurs de villes, artistes, planificateurs, innovateurs, scientifiques et architectes. Les modèles autochtones ont transformé les environnements naturels et les paysages urbains et incarnent la connectivité à la terre et au lieu, la parenté, l'holisme, la souveraineté, la résilience et la revitalisation culturelle.

Les modèles des cultures autochtones et d'autres cultures anciennes ont beaucoup à apprendre aux responsables de l'innovation et des municipalités sur les moyens plus résilients et plus proches de la nature de construire des communautés et des économies urbaines régénératrices pour le présent et l'avenir. Il existe des centaines de milliers de technologies et de conceptions autochtones et anciennes dans le monde entier qui ont été documentées oralement ou par écrit, et beaucoup sont revitalisées dans leur forme originale pour améliorer les systèmes actuels.

La réconciliation transformatrice

La CVR énonce clairement que le processus de réconciliation n'est possible qu'au moyen d'actions importantes et à long terme des gouvernements, des institutions et des sociétés de colons, visant à réparer et à reconstruire les relations avec les peuples autochtones, et à démanteler les systèmes d'éducation et de formation. « Une partie essentielle de ce processus, affirment-ils, consiste à réparer la confiance endommagée en menant des actions concrètes qui démontrent un réel changement sociétal. » Les 94 appels à l'action représentent ces actions concrètes.

Ainsi, la société colonisatrice comprend de plus en plus que la réconciliation n'est pas un moment dans le temps, mais un processus long, engagé et continu de divulgation de la vérité, de démantèlement du colonialisme, de réparation, de reconnaissance de la souveraineté

autochtone et de guérison qui implique à la fois les institutions colonisatrices et les peuples autochtones.²

Ce processus doit être initié et porté par les colons dans un engagement sincère et à vie. Comme le disait si bien l'ancien sénateur et président de la Commission de vérité et réconciliation Murray Sinclair, « la réconciliation consiste à forger et à entretenir des relations respectueuses. Il n'y a pas de raccourcis ». Il est très important que les dirigeants civiques comprennent que la réconciliation doit être entreprise d'abord par les colons et les gouvernements, et non les Premières nations, les Métis et les Inuits. Le personnel et les partenaires autochtones peuvent jouer un rôle important en tant que conseillers dans les processus de réconciliation, mais il ne leur incombe pas de veiller à ce que les partenaires non autochtones soient éduqués et sensibilisés aux expériences des peuples autochtones, aux protocoles culturels, à la dynamique de la décolonisation et à la création de relations équitables de nation à nation.

Le terme « réconciliation » a été critiqué parce qu'il implique qu'il existait autrefois une relation saine et équitable qui s'est fracturée et qui doit maintenant retrouver sa plénitude antérieure. Dans le contexte canadien, les relations entre les Autochtones et les colons n'ont jamais été fondées sur la reconnaissance par le Canada des nations autochtones en tant que partenaires souverains et égaux. Au contraire, l'État a systématiquement opprimé et marginalisé les nations autochtones malgré leurs luttes constantes pour affirmer leur souveraineté et leurs droits inhérents en tant que premiers peuples sur ces terres. Il y a des centaines d'années et de nombreuses vies et expériences autochtones qui méritent d'être mises en lumière, écoutées et auxquelles on doit rendre justice. On devrait donc

2 - Fortier, C. (2017). *Unsettling the Commons: Social Movements Within, Against, and Beyond Settler Colonialism*. Arbeiter Ring Publishing (en anglais seulement).

3- Stanton, K. (2011). *La Commission de vérité et réconciliation du Canada : Settling the past?*, *The International Indigenous Policy Journal*, 2(3) : 1-20 (en anglais seulement)

plutôt parler de la réconciliation au Canada comme une réconciliation « transformative », par opposition à une réconciliation « réparatrice ».³

Au minimum, la réconciliation transformatrice implique que les organisations de colons s'efforcent d'établir des relations solides et des compréhensions communes avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis. La réconciliation transformatrice est également un processus à multiples facettes qui implique que les institutions des colons travaillent avec les peuples autochtones pour restaurer les terres et les droits fonciers, l'autosuffisance économique, l'autodétermination et l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones. La réconciliation transformatrice au niveau des systèmes entre les gouvernements colonisateurs et les peuples autochtones est fondée sur trois points de reconnaissance importants :

- La souveraineté des peuples autochtones, les droits inhérents et les accords fonciers (p. ex., les traités et les accords sur les revendications territoriales).



Crédit : *New Beginnings*, C.Belcourt et I.Murdoch

- La restitution des titres et des droits fonciers aux nations autochtones; et la restauration d'une base foncière saine dans les villes pour les communautés autochtones urbaines.
- Des organisations autochtones et civiques travaillant en collaboration pour reconstruire une économie régénératrice soutenue par des communautés et des écosystèmes urbains sains.

Sans décolonisation, il ne peut y avoir de divulgation de la vérité et de négociations entre les peuples autochtones et les gouvernements colonisateurs concernant la restauration des terres autochtones. Sans décolonisation, il ne peut y avoir de nouvelle relation basée sur des nations souveraines égales partageant le pouvoir politique et économique, les terres et les ressources à travers le Canada. Et sans décolonisation, le statu quo des inégalités structurelles et économiques à l'égard des peuples autochtones, instituées pendant la domination coloniale, se poursuivra sans aucune chance réelle de réconciliation transformatrice.

Les municipalités et les organisations civiques sont particulièrement bien placées pour intégrer et diriger les processus nationaux de réconciliation transformatrice et les appels à l'action aux niveaux municipal et communautaire. C'est à ces niveaux que les partenariats approfondis avec les nations autochtones et les communautés autochtones urbaines sont souvent les plus solides. En particulier, comment les processus de réconciliation municipale peuvent-ils contribuer à réimaginer les villes à partir des perspectives et des modèles autochtones, notamment en termes de transformation des systèmes sociaux et écologiques qui nourrissent les communautés et d'investissements dans l'équité urbaine et la cohésion sociale pour tous? ⁴

4 - Evergreen. (2017). Towards a Civic Commons Strategy. Evergreen & McConnell Foundation (en anglais seulement).

Les engagements relationnels suivants⁵ sont au cœur d'une réconciliation plus profonde que les gens doivent d'abord entamer avec le monde naturel si nous voulons transformer les pratiques de production, de commerce, de transport et de consommation dommageables dans lesquelles nous sommes tous enfermés. Ce sont également des engagements importants que les municipalités et les organisations civiques doivent prendre en compte si elles veulent engager les communautés autochtones dans de véritables formes de réconciliation transformatrice et collaborer à la construction des villes résilientes du futur. Ces engagements sont les suivants :

- Apprendre à vivre dans une relation plus durable avec la terre vivante.
- Apprendre à vivre dans une relation plus durable les uns avec les autres (autochtones et colons) en partageant les terres et les lieux des biens communs civiques.
- Apprendre à harmoniser nos relations les uns avec les autres (autochtones et colons) et à rétablir notre relation avec la Terre.
- Apprendre à transformer les relations destructives et non durables du capitalisme et du colonialisme de peuplement avec la terre vivante et les peuples autochtones et racialisés en relations durables.

5 - Adapté de : Tully, J. (s.d.) A View of Transformative Reconciliation: Strange Multiplicity & the Spirit of Haida Gwaii, présenté à la Indigenous Studies and Anti-Imperial Critique à l'occasion du 21st Century Symposium, à l'Université de Yale (en anglais seulement).

CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES ENTRE COLONS ET AUTOCHTONES

Voici une chronologie des principaux événements historiques, (dé) coloniaux, culturels, juridiques, militaires et relationnels^{1,2} entre les nations autochtones et la société des colons au Canada. Elle représente une trajectoire plus linéaire du temps et de la façon dont les événements importants se sont déroulés depuis le contact colonial jusqu'à récemment. Cette chronologie ne tient pas compte des nombreux jalons importants pour les différentes nations et peuples autochtones, en particulier ceux qui représentent les événements culturels, spirituels et légendaires propres à chaque nation ou confédération autochtone du Canada. Un exercice d'engagement qui peut s'avérer très utile pour les partenaires municipaux et autochtones consiste à travailler ensemble à l'élaboration d'une chronologie de l'histoire locale qui reflète le temps linéaire et circulaire, ainsi que les événements autochtones et municipaux importants.

Dans toutes les cultures autochtones, les histoires sont racontées dans la tradition orale, depuis les histoires ancestrales jusqu'à la mémoire vivante. Les traditions orales et les récits d'origine décrivent : les liens profonds qui unissent les peuples à la terre, à l'eau et à leurs proches plus qu'humains; leur utilisation consciente et la gestion de l'environnement, ainsi que les identités et les systèmes souverains et autonomes qui leur ont permis d'être autosuffisants et de s'adapter aux changements de la terre et du climat sur les vastes territoires de l'île de la Tortue – bien avant l'arrivée des Européens et la création de l'État canadien.

1 - Adapté de : Vizina, Y. et Wilson, P. (2019). La réconciliation avec les peuples autochtones : une approche holistique : guide pratique pour des municipalités inclusives au Canada et ailleurs dans le monde, Commission canadienne pour l'UNESCO.

2 - Historica Canada. Moments clés de l'histoire autochtone. <<http://education.historicacanada.ca/files/427/Moments-cl%C3%A9s-de-l'histoire-autochtones.pdf>>

Des histoires telles que Sky Woman«/Aataentsic», « Seven Fires Prophecy », Wîsahkêcâhk et le déluge, The Great Peace and Peacemaker, Sedna, Raven and the First Men, Gitchi Manitou, The Story of Napi, et Glooscap frees the water sont à la base des cosmologies, identités, relations territoriales, langues, institutions socioculturelles et pratiques de préservation d'espaces des diverses nations autochtones.

Des temps immémoriaux

Chaque nation autochtone raconte sa propre histoire sur les origines du monde et la place qu'elle y occupe; toutes affirment que leur ascendance remonte à des temps immémoriaux. En même temps, la date de l'arrivée des premiers humains en Amérique du Nord fait l'objet d'un débat archéologique considérable, bien que des hypothèses générales suggèrent des vagues de migration en provenance du nord-est de l'Asie, à la fois par pont terrestre et par bateau, il y a entre 30 000 et 20 000 ans.

18 000 À 10 000 ANS AVANT NOTRE ÈRE

Preuve archéologique irréfutable de présence humaine dans la moitié nord de l'Amérique du Nord, notamment dans la vallée de la rivière Tanana (Alaska), à Haida Gwaii (Colombie-Britannique), aux lacs Vermilion (Alberta) et à Debert (Nouvelle-Écosse).

10 000 À 2 000 ANS AVANT NOTRE ÈRE

Des établissements et des communautés sont présents presque partout dans ce qui est maintenant le Canada. D'un océan à l'autre, les peuples autochtones s'adaptent à leur environnement et établissent des pratiques spirituelles, artistiques et littéraires complexes ainsi que des structures économiques, sociales et de gouvernance.

2 300 À 1 000 ANS AVANT NOTRE ÈRE

Les nations autochtones des forêts du Nord-Est introduisent l'agriculture.

2 000 À 200 ANS AVANT NOTRE ÈRE

Les nations autochtones de la côte ouest adoptent un mode de vie sédentaire, des chefferies hiérarchisées et des communautés stratifiées. Toutes ont des gouvernements reconnaissables, des traditions intellectuelles, des pratiques spirituelles et éducatives, et des outils sophistiqués.

ANNÉES 500 À 1200

Les communautés développées des plaines concluent des traités pour partager leur territoire avec les humains et les non-humains.

1000

Les explorateurs nordiques rencontrent des « Skraelings » (peut-être Dorset, Inuit, Thulé ou Béothuk) sur l'île de Baffin, en Nouvelle-Zélande, à Terre-Neuve et au Labrador. Ils échangent des biens, mais l'hostilité et la violence empêchent les Norvégiens de s'installer durablement.

1450

La Confédération Haudenosaunee, organisée par Dekanah-wideh (le Pacificateur) et Hiawatha, tente de fournir un moyen pacifique et équitable de résoudre les conflits entre les nations membres dans la région des Grands Lacs inférieurs.

ANNÉES 1455 et 1493

Les Européens poursuivent leurs voyages et rencontrent de nouvelles nations autochtones, ce qui entraîne l'apparition de maladies étrangères chez les peuples autochtones.

1493

Des bulles papales autorisent les nations européennes à s'emparer des terres autochtones des Amériques et à réduire en esclavage les peuples qu'elles rencontrent.

La bulle papale Inter Caetera (la doctrine de la découverte) est décrétée un an après le premier voyage de Christophe Colomb en Amérique. Rédigée sans consulter les populations autochtones ni reconnaître leurs droits, elle constitue le moyen par lequel les Européens revendiquent un titre légal sur le « nouveau monde ».

1500

Les estimations de la population autochtone de ce qui allait devenir le Canada varient entre 200 000 et 500 000 personnes, bien que certains suggèrent qu'elle pouvait atteindre 2,5 millions de personnes, et compter entre 300 et 450 langues parlées.

AN 1500

La France revendique la propriété de la Nouvelle-France.

ANNÉES 1500 À 1530

Début des contacts continus entre les pêcheurs européens et les peuples autochtones de la côte atlantique.

1534

Une bulle papale reconnaît que les peuples autochtones sont humains et interdit leur asservissement.

1537

La recherche par Frobisher du passage du Nord-Ouest vers l'Asie constitue le premier contact connu avec les Inuits.

ANNÉES 1574 À 1778

La technologie et les connaissances autochtones en matière de chasse, de piégeage, de guidage, de récolte de nourriture et de lutte contre les maladies s'avèrent cruciales pour la survie des Européens et pour l'économie et la société coloniales, en particulier pendant le commerce des fourrures. L'établissement d'alliances permet aux peuples autochtones d'avoir accès aux armes et autres biens européens.

ANNÉES 1600 ET 1700

La tuberculose, la variole et la rougeole se répandent, intentionnellement ou par inadvertance, en Amérique du Nord, dévastant les populations autochtones.

1613

Le Wampum à deux rangs (Guswentha, ou Les voies parallèles) établit La chaîne d'alliance, une série d'accords entre la Confédération Haudenosaunee et les représentants européens. Ils acceptent de travailler à la paix ainsi qu'à la souveraineté écologique, politique et culturelle. Des échanges de cadeaux honorent les promesses et renouvellent les alliances.

1615

Les premiers missionnaires européens (les récollets et plus tard les jésuites) arrivent pour convertir les populations autochtones au catholicisme.

1670

La société de la Baie d'Hudson est établie par une charte royale anglaise, formant un monopole et augmentant le volume des marchandises dans le commerce des fourrures.

1700

Les Métis émergent en tant que culture distincte.

1701

Trois douzaines de groupes autochtones et le gouvernement colonial français signent la Grande Paix de Montréal, établissant des relations pacifiques qui mettent fin à près d'un siècle de guerre entre les Haudenosaunee et les Français (et leurs alliés autochtones).

Le Pacte de la ceinture wampum faisant référence au concept du « bol à une seule cuillère » est conclu entre les nations Anishinaabe et Haudenosaunee, le territoire du traité comprend une partie du sud de l'Ontario entre les Grands Lacs et s'étend vers l'est le long de la rive nord du fleuve Saint-Laurent jusqu'à la frontière avec l'actuelle province de Québec.

1763

Le roi George III d'Angleterre déclare sa domination sur l'Amérique du Nord à l'est des Appalaches.

La Proclamation royale britannique accorde une reconnaissance limitée des titres aux communautés autochtones et fournit des lignes directrices pour la négociation de traités de nation à nation. La Proclamation exige la conclusion d'un traité avec les nations autochtones avant de s'établir sur leur territoire – cela reste la loi au Canada.

La résistance de Pontiac est une preuve éclatante de l'unité des Autochtones. Sous la direction du chef d'Ottawa Obwandiyag (Pontiac), une alliance autochtone tente de résister à l'occupation européenne en débarrassant la région des Grands Lacs inférieurs des colons et des soldats anglais.

1771

Première mission morave établie parmi les Inuits à Nain, au Labrador.

1784

La Proclamation Haldimand accorde des terres, négociées neuf ans plus tôt par Thayendanegea (Joseph Brant), à la Confédération Haudenosaunee en échange de son aide à la Grande-Bretagne pendant la Révolution américaine.

1791

Le chef haïda Koyah organise la première d'une longue série d'attaques contre les Britanniques, qui avaient commencé à explorer les côtes dans le cadre d'un nouveau commerce de fourrures sur la côte ouest.

1812

La guerre avec les États-Unis voit des dizaines de milliers d'Autochtones se battre pour leurs terres, leur indépendance et leur culture, en tant qu'alliés de la Grande-Bretagne ou des États-Unis. En Amérique du Nord britannique, la Confédération de l'Ouest, dirigée par Tecumseh et Tenskwatawa, joue un rôle crucial dans la protection du Haut et du Bas-Canada contre l'invasion américaine. À la fin des hostilités, près de 10 000 autochtones sont morts de blessures ou de maladies. Le Traité de Gand, qui est censé rendre des terres et « toutes les possessions, droits et privilèges » aux peuples autochtones touchés par la guerre, est ignoré.

1828

Le Mohawk Institute ouvre ses portes à Brantford, dans le Haut-Canada (Ontario), en tant qu'école de jour pour les garçons de la réserve des Six Nations. En 1831, il commence à fonctionner comme un pensionnat dans le but d'assimiler les enfants autochtones. Il est le précurseur du système plus élaboré des pensionnats.

1850 À 1854

Les Traités Robinson-Supérieur et Robinson-Huron sont signés dans ce qui est maintenant l'Ontario, tout comme les traités Douglas dans ce qui est maintenant la Colombie-Britannique. Ces accords controversés permettent l'exploitation des ressources naturelles sur de vastes étendues de terre en échange de paiements annuels en espèces, et mettent en évidence les conceptions divergentes de la propriété foncière, de l'établissement de relations par le biais des traités, de formes autochtones de relation et de gestion des terres et de formes coloniales d'exploitation des ressources naturelles sur de vastes étendues de terre en échange de paiements annuels en espèces.

1867

Confédération : les Actes de l'Amérique du Nord britannique créent le Dominion du Canada. La responsabilité coloniale à l'égard des peuples et des terres autochtones est transférée au nouveau gouvernement fédéral, sous l'égide du ministère de l'Intérieur.

1869

La résistance de la rivière Rouge voit les Métis et les Premières Nations alliées défendre la colonie de la rivière Rouge contre la tentative du gouvernement fédéral de transférer la Terre de Rupert au Canada sans consultation. Craignant un déluge de colons et cherchant à sauvegarder leurs terres et leur culture, 10 000 Métis – menés par Louis Riel – établissent un gouvernement provisoire pour coordonner la résistance et mener un soulèvement. À la suite du conflit armé, Riel s'enfuit aux États-Unis. La colonisation blanche continue de s'étendre vers l'ouest. Les promesses de protéger les droits des Métis sont rompues.

1871 À 1921

Le Canada négocie les traités numérotés avec les Premières nations.

1876

Le gouvernement du Canada adopte la Loi sur les Indiens en partant du principe que la réglementation économique, sociale et politique des peuples (et des terres) des Premières nations faciliterait l'assimilation.

- Les Premières Nations sont confinées dans des réserves sur de petites parcelles de leurs territoires d'origine.
- Les membres des Premières Nations doivent obtenir un laissez-passer de l'agent des Indiens pour quitter la réserve (1885-1951).
- De nombreuses modifications ultérieures restreignent encore plus leurs droits et libertés, notamment en interdisant les chefferies héréditaires et d'autres formes de gouvernance, en expropriant les terres des réserves à des fins publiques, en interdisant le potlatch et les danses du soleil et en exigeant la fréquentation des pensionnats.

1883

Le premier ministre John A. Macdonald autorise la création de pensionnats, dirigés par des églises chrétiennes, pour forcer les enfants autochtones à s'assimiler à la culture et aux pratiques eurocanadiennes.

1884 À 1951

Le potlatch et d'autres coutumes et rassemblements traditionnels sont interdits.

1885

Les Métis et leurs alliés des Premières Nations mènent pendant cinq mois la Résistance du Nord-Ouest contre le gouvernement fédéral dans ce qui est maintenant la Saskatchewan et l'Alberta. Inquiets de l'empiètement des colons blancs et du gouvernement sur leurs terres, les Métis forment un deuxième gouvernement provisoire dans la région, toujours dirigé par Louis Riel. La Déclaration révolutionnaire des droits [des Métis] exige un meilleur traitement pour tous les résidents de la région, notamment des droits fonciers, une représentation politique et une meilleure éducation. Les appels ne sont pas entendus et Gabriel Dumont amène les Métis à entreprendre une action militaire. Les troupes fédérales l'emportent et Riel est pendu pour trahison; les chefs cris sont emprisonnés.

1903

Les premiers postes de la GRC sont établis dans l'Arctique.

1919

La Ligue des Indiens est créée pour défendre l'amélioration des conditions de vie et la protection des droits et des pratiques autochtones. Bien que son efficacité soit affaiblie par le harcèlement du gouvernement, la surveillance policière et la désunion des groupes autochtones, elle constitue la base de l'organisation politique autochtone à venir.

1922

The Story of a National Crime, livre publié par le médecin en chef du ministère de l'Intérieur et des Affaires indiennes du Canada, soutient que la santé des autochtones est ignorée dans les pensionnats et les hôpitaux indiens, en violation des promesses du traité.

1923

Le chef Cayuga Deskaheh fait campagne pour que la Société des Nations reconnaisse la réserve des Six Nations comme une nation souveraine.

1929

Des plaintes sont déposées contre les Inuits qui ne portent pas les noms chrétiens traditionnels, ce qui marque le début de décennies de stratégies gouvernementales d'étiquetage visant à faciliter l'enregistrement des données du recensement et à consolider l'autorité fédérale dans le Nord. Parmi les initiatives qui ont échoué, mentionnons les disques métalliques portant des numéros d'identification et le Projet Noms de famille.

1939 À 1945

Entre 5 000 et 8 000 soldats autochtones se battent pour le Canada pendant la Seconde Guerre mondiale, participant à toutes les grandes batailles et campagnes. La plupart ne reçoivent pas le même soutien ou les mêmes compensations que les autres vétérans à leur retour au pays.

1951

Le lobbying des autochtones conduit à des modifications de la Loi sur les Indiens qui donnent plus de pouvoirs aux conseils de bande élus, accorde aux femmes le droit de vote aux élections de bande et lève l'interdiction du potlatch et des danses du soleil. Certains soldats qui ont combattu aux côtés d'hommes et de femmes autochtones soutiennent ce changement.

1953 À 1955

Dans le cadre de La réinstallation dans l'Extrême-Arctique, le gouvernement fédéral déplace par la force 87 Inuits d'Inukjuak, dans le nord du Québec, vers les îles d'Ellesmere et de Cornwallis. Cette relocalisation s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement pour assurer la souveraineté du Canada pendant la guerre froide. Le soutien adéquat aux communautés n'est pas offert.

ANNÉES 1950 ET 1960

Des chiens de traîneau sont tués dans le cadre de l'abattage des chiens de traîneau, une initiative assimilationniste du gouvernement visant à forcer les Inuits du Nord du Québec à renoncer à leur mode de vie nomade et à quitter leurs terres traditionnelles.

1954

Elsie Marie Knott devient la première femme chef d'une Première nation au Canada lorsqu'elle est élue à la tête de la Première nation Anishinaabe (Ojibwe) de Curve Lake, près de Peterborough, en Ontario.

1960

Les Indiens inscrits obtiennent le droit de voter aux élections fédérales, sans perdre pour autant leur statut ou leurs droits issus de traités.

ANNÉES 1960 À 1980

Des milliers d'enfants autochtones sont retirés de leur famille et de leur communauté par des travailleurs sociaux provinciaux et fédéraux et placés dans des foyers d'accueil ou d'adoption, souvent dans des familles non autochtones. Le nombre d'enfants enlevés à leur famille biologique dans le cadre de la « rafle des années soixante » varie selon les provinces, mais c'est dans les Prairies qu'il est le plus élevé. Le processus est immensément traumatisant pour les parents et les enfants et laisse à beaucoup d'entre eux un sentiment d'identité culturelle perdue.

1969

Le Livre blanc de 1969 propose d'abolir la Loi sur les Indiens, le statut d'Indien et les réserves, et de transférer la responsabilité des affaires indiennes aux provinces. En réponse, le chef cri Harold Cardinal rédige le Livre rouge, qui demande la reconnaissance des peuples autochtones en tant que « citoyens privilégiés ». Le gouvernement retire sa proposition après une opposition considérable des organisations autochtones.

1971

L'organisation Inuit Tapirisat du Canada, rebaptisé Inuit Tapiriit Kanatami en 2001, est formée en tant qu'organisation nationale prônant l'autonomie gouvernementale, le bien-être social, économique, environnemental, sanitaire et politique des Inuits dans les quatre régions du Nunangat au Canada, ainsi que la préservation de la langue et de l'histoire.

1973

La Cour suprême du Canada reconnaît que les peuples autochtones détenaient un titre de propriété sur les terres avant la colonisation européenne, que ce titre existait en droit et qu'il perdure à moins d'être précisément éteint. Nommée en l'honneur du chef nisga'a Frank Calder, l'affaire Calder oblige le gouvernement à adopter de nouvelles politiques pour négocier les revendications territoriales avec les peuples autochtones non couverts par des traités.

1974

L'Association des femmes autochtones du Canada est créée pour défendre le bien-être social, politique et économique des femmes et des filles autochtones. Elle promeut l'éducation, conteste les politiques discriminatoires et s'efforce de réduire les inégalités.

1982

La Constitution canadienne est rapatriée et, grâce à l'action des peuples autochtones, l'article 35 reconnaît et affirme le titre ancestral autochtone et les droits issus de traités. Plus tard, l'article 37 est modifié, obligeant les gouvernements fédéral et provinciaux à consulter les peuples autochtones sur les questions en suspens.

L'Assemblée des Premières Nations (APN) est formée à partir de la Fraternité nationale des Indiens du Canada pour promouvoir les intérêts des Premières Nations dans le domaine de l'autonomie gouvernementale, du respect des droits issus de traités, de l'éducation, de la santé, des terres et des ressources.

ANNÉES 1980 ET 1990

Plusieurs affrontements à caractère politique ont lieu sur des terres contestées. Plus de 800 personnes sont arrêtées au cours de la « guerre dans les bois », lorsque les Tla-o-qui-aht et les environmentalistes luttent pour protéger les forêts anciennes des bûcherons à la baie Clayoquot, en Colombie-Britannique. La crise d'Oka donne lieu à des affrontements entre des militants mohawks et la police provinciale du Québec pendant 78 jours. Les tensions liées à l'occupation du parc provincial d'Ipperwash par les Premières Nations de Kettle et de Stony Point contribuent à la mort du manifestant Dudley George aux mains d'un agent de la police provinciale de l'Ontario.

1984

Les Inuvialuit et le gouvernement fédéral signent la Convention définitive des Inuvialuit, une revendication territoriale massive dans l'Arctique de l'Ouest.

1985

La Loi sur les Indiens est modifiée afin de remédier à la discrimination dont sont victimes les femmes des Premières Nations qui risquent de perdre leur statut d'Indiennes si elles épousent un Indien non inscrit.

1990

L'Accord du lac Meech s'effondre lorsque Elijah Harper, le seul membre des Premières Nations à l'Assemblée législative du Manitoba, en bloque l'adoption, invoquant le fait que l'accord ne consulte pas les Premières Nations et ne reconnaît pas leurs droits constitutionnels.

ANNÉES 1990 À 2000

La Cour suprême rend plusieurs décisions clés concernant les peuples autochtones, notamment les suivantes :

- la décision de 1997 selon laquelle les droits et titres fonciers traditionnels des autochtones ne peuvent être éteints par le gouvernement de la Colombie-Britannique et validant le témoignage oral comme source de preuve;
- la décision de 2003 prescrivant trois conditions pour obtenir le statut de Métis : l'auto-identification en tant que Métis, le lien ancestral avec une communauté métisse historique et l'acceptation par une communauté métisse.

1993

Les Inuits et les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Canada signent l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, le plus important accord de l'histoire du Canada.

1996

Le rapport final de la Commission royale sur les peuples autochtones est publié. Il recommande une enquête publique sur les effets des pensionnats et appelle à l'amélioration des relations entre les gouvernements, les peuples autochtones et les Canadiens non autochtones.

Le dernier pensionnat au Canada ferme ses portes à la George Gordon First Nation, en Saskatchewan.

1999

Le nouveau territoire du Nunavut est créé.

2000

Entrée en vigueur de l'Entente définitive des Nisga'as, qui accorde aux Nisga'as 196 millions de dollars sur 15 ans, ainsi que l'autonomie gouvernementale et le contrôle des ressources naturelles dans certaines parties du nord-ouest de la Colombie-Britannique.

2006

L'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Nunavik entre en vigueur, traitant de la propriété des terres et des ressources de la baie James, de la baie d'Hudson, du détroit d'Hudson et de la baie d'Ungava, ainsi que d'une partie du nord du Labrador.

2008

Le premier ministre Stephen Harper présente des excuses aux anciens élèves des pensionnats du Canada pour les préjudices causés par les objectifs assimilationnistes, les mauvais traitements et la perte culturelle. En 2017, le premier ministre Justin Trudeau présente des excuses aux élèves des pensionnats de Terre-Neuve-et-Labrador.

Les Affaires autochtones et du Nord Canada reconnaissent officiellement les arrêts de la Cour suprême sur l'« obligation de consulter » et, le cas échéant, d'accommoder la Couronne lorsqu'elle envisage d'entreprendre des activités ou de prendre des décisions – portant souvent sur l'extraction de ressources naturelles – qui pourraient avoir une incidence sur les droits issus de traités des peuples autochtones.

2012

Quatre femmes de la Saskatchewan : Jessica Gordon, Sylvia McAdam, Sheelah McLean et Nina Wilson lancent Idle No More, un mouvement national (et en ligne) de marches et d'enseignements, qui vise à sensibiliser la population aux droits des autochtones et plaide pour l'autodétermination.

2015

Le rapport de la Commission de vérité et réconciliation conclut que les pensionnats ont été un génocide culturel et lance 94 appels à l'action. Le rapport documente les expériences d'environ 150 000 élèves et survivants des pensionnats.

La juge en chef de la Cour suprême du Canada, Beverley McLachlin, note que les mauvais traitements infligés aux peuples autochtones constituent la « souillure la plus criante de toute l'histoire du Canada ». Elle ajoute que les efforts d'assimilation constituent un « génocide culturel ».

2016

L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées est lancée en réponse aux appels à l'action des familles, des communautés et des organisations.

Dans l'affaire Daniels et al. c. Canada, la Cour suprême décide que les Métis et les Autochtones non inscrits sont des « Indiens » au sens de la section 91:24 de la Loi constitutionnelle de 1867. Comme les Inuits, ils ne sont pas inclus dans la Loi sur les Indiens.

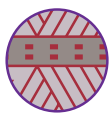
Le Canada signe officiellement la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui reconnaît les droits des peuples autochtones à l'autodétermination, aux pratiques culturelles, à la terre et à la sécurité.

2019

Le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées est publié et révèle que les violations et les abus persistants et délibérés des droits de la personne et des droits des autochtones sont la cause profonde des taux stupéfiants de violence contre les femmes, les filles et les personnes 2SLGBTQIA du Canada.

La loi sur les langues autochtones est présentée au Parlement canadien. Pour la première fois, une traduction simultanée des langues autochtones est proposée à la Chambre des communes.

ENSEIGNEMENTS, OUTILS ET APPROCHES POUR L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE



OUTIL :
[Divulgateion de la vérité et sensibilisation à la culture autochtone \(p. 35\)](#)



ENSEIGNEMENT
[Partenariat et construction d'un héritage à travers sept vérités fondamentales \(p. 39\)](#)



ENSEIGNEMENT :
[Traité Wampum à deux rangs et Pacte de la ceinture wampum faisant référence au concept du « bol à une seule cuillère » \(p. 43\)](#)



OUTIL :
[Décolonisation au sein de l'organisation \(p.49\)](#)



ENSEIGNEMENT :
[Principes autochtones pour la collaboration civique \(p. 57\)](#)



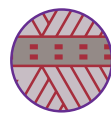
ENSEIGNEMENT :
[Sept messages pour autochtoniser la ville \(p. 68\)](#)



OUTIL :
[Principes directeurs pour les protocoles d'orientation pour l'engagement civique-autochtone \(p. 70\)](#)



OUTIL :
[Directives, commissions et rapports importants \(p. 81\)](#)



OUTIL :
[Accord de relation et protocole d'entente \(p. 85\)](#)



OUTIL :
[Comprendre la souveraineté et les droits autochtones \(p. 95\)](#)



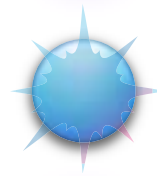
OUTIL :
[150 actes de réconciliation en tant que parcours d'apprentissage \(p. 110\)](#)



OUTIL :
[International Indigenous Design Charter \(p. 119\)](#)



OUTIL :
[Savoir autochtone et souveraineté des données \(p. 125\)](#)

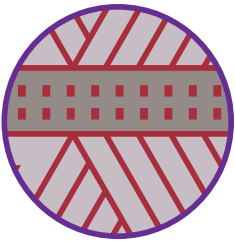


APPROCHE :
[Approches autochtones de l'évaluation des programmes \(p. 131\)](#)



APPROCHE :
[Planification d'un événement d'engagement communautaire \(p. 143\)](#)

Divulgence de la vérité et sensibilisation à la culture autochtone



Divulgence de la vérité

En coïncidence avec l'accent mis sur la divulgation de la vérité avant la réconciliation¹, il est impératif que les municipalités et les organisations civiques soient honnêtes quant à l'histoire de la conquête, du colonialisme et du génocide dans la formation de l'État canadien, et que toute construction de ville et toute création de lieu se fait sur les terres occupées des nations autochtones. Pour réparer, restaurer et établir des relations mutuellement respectueuses et équitables avec les peuples autochtones, les institutions des colons doivent prendre conscience des visions du monde coloniales profondément ancrées et des inégalités de pouvoir qui persistent dans la planification et la conception urbaines contemporaines, la construction des villes et les politiques municipales.

1 - Yesno, R. (2018, décembre). *Before reconciliation is possible, Canadians must admit the truth*, Maclean's Magazine. Extrait de: <https://macleans.ca/opinion/before-reconciliation-is-possible-canadians-must-admit-the-truth/> (en anglais seulement).

De plus, les appels à l'action de la CVR et de la précédente Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA)² invitent formellement les Canadiens à désapprendre les « vérités » fausses et préjudiciables sur les peuples autochtones qui ont été enseignées et socialisées dans de nombreux espaces éducatifs, politiques et médiatiques. Cela peut se faire par la recherche, l'engagement direct et la participation à des événements et des présentations dirigés par des gardiens du savoir, des praticiens et des organisations autochtones.

Le colonialisme de peuplement continuera d'être le récit dominant qui restreint les mondes autochtones et non autochtones s'il n'est pas activement et constamment remis en question et démantelé. L'autoréflexion critique sur ses propres préjugés culturels et ses angles morts, en particulier ceux qui privilégient les points de vue du colonialisme de peuplement et créent des pratiques d'exclusion, est la seule façon de perturber les modèles de statu quo et les pratiques inéquitables. Lorsque nous faisons ce travail avec intentionnalité et une ouverture d'esprit et de cœur, il devient possible de réparer et de rebâtir des relations et de se réorienter vers des approches plus honnêtes, mutuellement valables et génératives pour les partenaires autochtones et civiques. Divulguer la vérité sur l'histoire coloniale des colons et le présent des villes et de la construction des villes est une partie nécessaire de la réconciliation et de la guérison pour l'avenir.

2 - Voir l'outil : Directives, commissions et rapports importants.

Auto-réflexion

Participer activement à l'autoréflexion et à la remise en question des modèles qui nuisent aux peuples autochtones – aux niveaux personnel et institutionnel – est un voyage d'apprentissage et de conscience de soi qui dure toute la vie, et qui nous oblige à examiner profondément et de manière critique nos propres croyances, pratiques, histoires, rôles et préjugés – et ceux qui sont devenus partie intégrante de la culture et des politiques d'une organisation. Ce voyage exige une humilité culturelle, notamment une écoute sans jugement, une ouverture à l'apprentissage de notre propre culture et nos préjugés. Les questions suivantes³ peuvent aider à approfondir la réflexion sur soi et la compassion vis-à-vis du colonialisme, de la vérité et de la réconciliation, des identités des colons, de la sensibilisation à la culture autochtone, de la sensibilisation interculturelle et de l'inclusion :

- Quelle est votre histoire personnelle et familiale qui vous a amené sur cette terre?
- Connaissez-vous l'histoire de la terre sur laquelle vous vivez et travaillez?
- Quelles sources avez-vous utilisées pour obtenir ces informations?
- Votre famille ou vos ancêtres ont-ils été touchés par le colonialisme, l'oppression, la violence structurelle, la guerre ou la pauvreté?
- Quelle est votre compréhension des effets de la violence coloniale sur les communautés autochtones?
- Comment comprenez-vous le rôle joué par les municipalités et la planification urbaine dans la perpétuation des politiques coloniales et des formes de marginalisation et d'effacement des peuples autochtones?

3 - Voir l'outil : Directives, commissions et rapports importants

- Que signifie la réconciliation pour vous? À quoi ressemble la réconciliation pour vous??

Mettre les réflexions en pratique ⁴

- Qu'est-ce qui guide vos propres pratiques culturelles? Quels sont les enseignements traditionnels, les systèmes de connaissances ou les visions du monde qui informent votre propre philosophie de la pratique?
- Avez-vous eu l'occasion d'apprendre des enseignements et/ou des protocoles autochtones? Êtes-vous en mesure de mettre en pratique ces enseignements dans votre profession? Pourquoi ou pourquoi pas?
- Quelle est la relation entre les membres autochtones et non autochtones de votre communauté personnelle et professionnelle?
- Quelles sont les choses que vous faites, ou que vous pourrez faire à l'avenir, pour décoloniser votre pratique personnelle, afin d'inclure la pratique autochtone

4 - Adapté de : *Indigenous Working Group of the BC Association of Social Workers. (2016). Towards a New Relationship: Toolkit for Reconciliation/Decolonization of Social Work Practice at the Individual, Workplace, and Community Level*, préparé par la British Columbia Association of Social Workers (en anglais seulement).

Exercice : Agir à titre d'allié⁵

Réfléchissez à une expérience particulière où vous avez été l'allié d'une autre personne qui subissait une atteinte à sa dignité ou une oppression, alors que vous étiez dans une situation de pouvoir et/ou de privilège :

- Qu'est-ce qu'on attendait de vous en tant qu'allié dans ce contexte?
- Comment avez-vous fait pour mettre de côté vos expériences d'oppression afin d'être un allié?
- Comment avez-vous obtenu votre propre accès au pouvoir et/ou aux privilèges afin d'être un ou une alliée?
- Quelles actions avez-vous entreprises en tant qu'allié?
- Quelles différences vos actions d'allié peuvent-elles faire pour les personnes concernées?
- Quelle réponse avez-vous obtenue de la part de la personne dont vous essayiez d'être l'allié par rapport à vos actions ou intentions?

Comment auriez-vous pu susciter des réponses pour savoir si ou comment vous étiez un allié valable dans cette situation? Comment avez-vous fait pour garder l'esprit ouvert au fait que vous n'agissiez pas en accord avec votre éthique et vos intentions afin d'être un bon ou une bonne alliée? En repensant à cette expérience depuis la sécurité relative et la communauté de cette conversation, quelles actions différentes auriez-vous pu poser (si vous aviez eu plus d'accès au pouvoir ou moins d'accès au pouvoir)?

5 - Reynolds, V. (2013). "Leaning In" as imperfect Allies in Community Work, Narrative and Conflict: Explorations in Theory and Practice, 1(1). <https://journals.gmu.edu/index.php/NandC/issue/view/67> (en anglais seulement).

Comment pouvez-vous prévoir de réagir à l'inconfort et à la douleur éventuelle qui peuvent découler de votre position d'allié ou alliée? Quelles différences le fait d'être un allié ou une alliée a-t-il fait dans votre vie? Dans votre travail communautaire?

Sensibilisation à la culture autochtone

La sensibilisation à la culture autochtone concerne la société et les institutions colonisatrices qui tentent de comprendre la richesse et la diversité des réalités, des différences culturelles, des visions du monde, des valeurs, des pratiques et des contributions des nations autochtones du Canada.

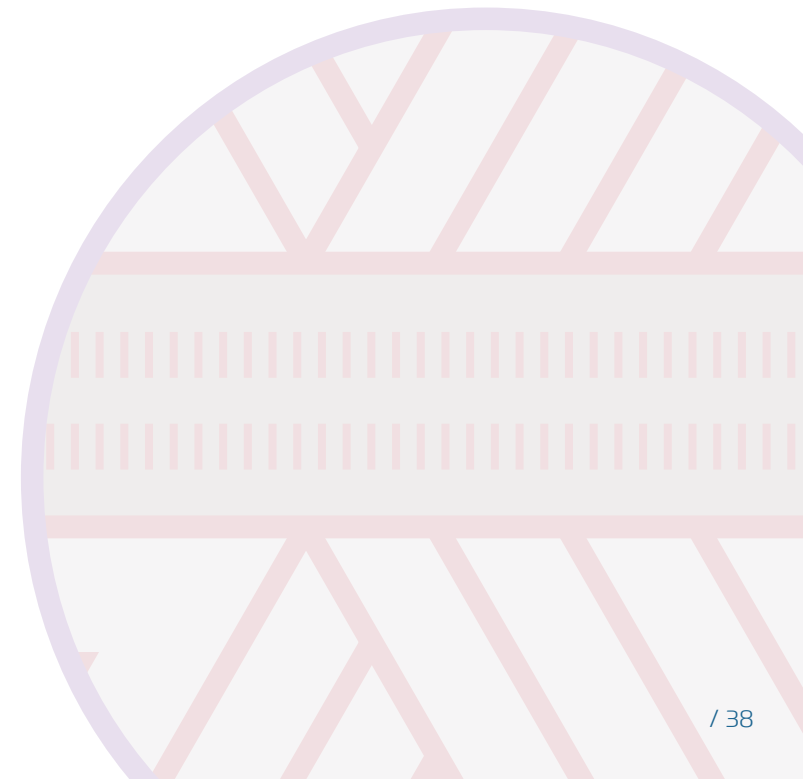
Une autre partie importante du développement de la conscience culturelle est l'apprentissage de l'histoire coloniale du Canada et la façon dont les lois, les politiques et les perspectives coloniales des colons continuent d'avoir une incidence sur les peuples autochtones et leur avenir. La compréhension et le respect des peuples autochtones en tant que nations souveraines ayant des droits et des relations distincts avec la terre, les gouvernements et les institutions font partie intégrante de la sensibilisation culturelle.

La sensibilisation et la compétence en matière de culture autochtone ne signifie pas que les non-autochtones sont obligés de devenir des experts en cultures autochtones, mais ils doivent être capables d'entrer dans les mondes et les réalités culturelles des peuples autochtones afin de cultiver la compréhension et la compassion. La compétence culturelle exige également de développer un niveau de compréhension et de maîtrise des protocoles et des systèmes de connaissances propres à la culture et à la mesure de la portée du partenariat et de l'initiative.

La sensibilisation à la culture autochtone englobe les valeurs importantes suivantes, orientées vers l'action : humilité, sensibilité, sécurité et compétence. Elle exige que les dirigeants civiques s'engagent à apprendre des lois naturelles, des enseignements et des protocoles culturels, ainsi que des besoins et des priorités de la communauté autochtone, et à s'en remettre à eux, au cours de leur engagement dans les processus de coconception, de planification et de prise de décision.

- **L'humilité culturelle** est un cheminement de toute une vie d'autoréflexion et d'apprentissage qui implique d'écouter sans jugement et d'être ouvert à l'apprentissage des peuples autochtones et à leur sujet. Elle implique d'apprendre à connaître sa propre culture et ses propres préjugés. Il s'agit d'un principe primordial qui se retrouve dans tout l'apprentissage d'une personne et qui constitue le processus par lequel le changement peut se produire.
- **La sensibilité culturelle** se développe lorsqu'une personne commence à voir les influences de sa propre culture et à reconnaître qu'elle a des préjugés. Cela peut être une expérience révélatrice, et il faut parfois faire preuve de courage et d'humilité pour emprunter cette voie. La sensibilité culturelle ne consiste PAS à traiter tout le monde de la même manière. La conscience et la sensibilisation aux cultures s'accompagnent de la responsabilité d'agir avec respect.

- **La sécurité culturelle** vise à ce que toutes les personnes se sentent respectées et en sécurité lorsqu'elles interagissent avec les institutions et systèmes culturels, éducatifs, sociaux et de santé. Les services et programmes culturellement sûrs sont exempts de racisme et de discrimination. En particulier, les peuples autochtones et racialisés sont soutenus pour tirer des forces de leur identité, de leur culture et de leur communauté.
- **La compétence culturelle** exige l'acquisition de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes permettant de travailler efficacement et respectueusement avec des peuples divers et différents. Il s'agit de réduire le nombre de suppositions que nous faisons sur les gens en fonction de nos préjugés. La compétence culturelle n'exige pas que nous devenions des experts en cultures différentes de la nôtre.



ENSEIGNEMENT

Partenariat et construction d'un héritage à travers sept vérités fondamentales¹

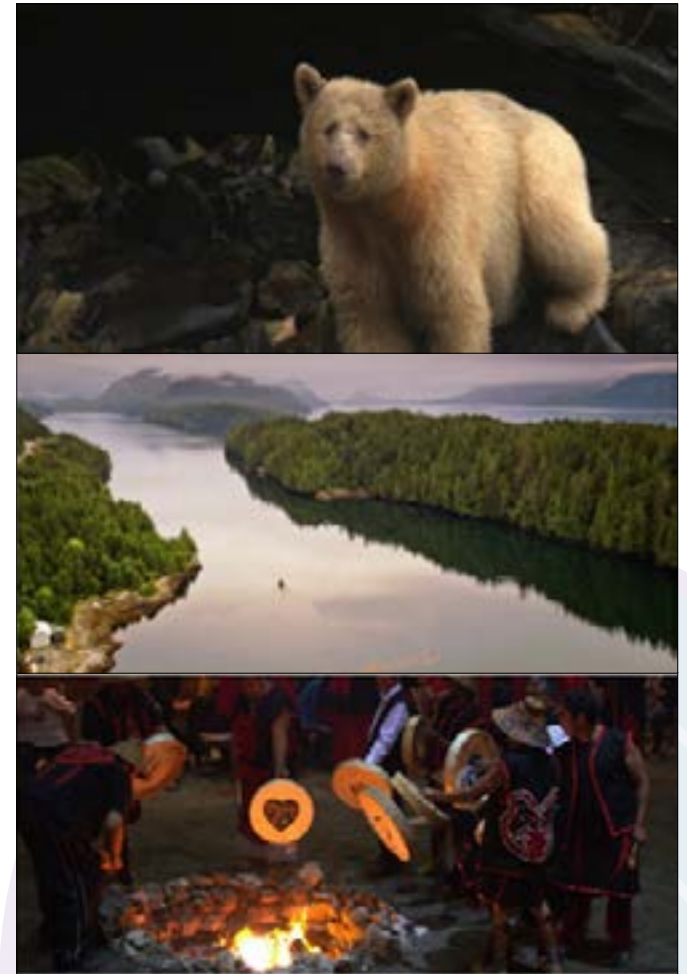


Les Premières Nations de la côte sont une alliance régionale de neuf nations : Wuikinuxv, Heiltsuk, Kitasoo/Xaixais, Nuxalk, Gitga'at, Metlakatla, Old Massett, Skidegate et le Conseil de la nation haïda qui habitent les côtes nord et centrale de la Colombie-Britannique et Haida Gwaii. Les sept vérités fondamentales ont guidé ces communautés dans le soin et l'entendance de leurs écosystèmes marins et terrestres ancestraux, de leurs connaissances culturelles et de leurs pratiques depuis des millénaires.

Les terres, les eaux, les animaux et les plantes sont nos relations et nos enseignants les plus anciens, et ils nourrissent et soutiennent les divers peuples de la Terre Mère. Nous avons la responsabilité de vivre dans le respect, l'équilibre, la connectivité et la réciprocité avec les terres, les eaux et tous les êtres. Les Premières Nations du littoral vivent sur les terres et les eaux de leurs territoires ancestraux et en prennent soin depuis des temps immémoriaux, et continueront à le faire pour les sept prochaines générations et au-delà.

1 - Brown, F. et Y.K. Brown (compilers). 2009. "Staying the Course, Staying Alive – Coastal First Nations Fundamental Truths: Biodiversity, Stewardship and Sustainability." En haut : ours blanc, au milieu : rivière, en bas : cercle avec feu et tambours.

Crédit : Coastal First Nations Great Bear Initiative² Biodiversity BC: Victoria, BC. 82 pp. (en anglais seulement)..



En haut : ours blanc, au milieu : rivière, en bas : cercle avec feu et tambours.
Crédit : Coastal First Nations Great Bear Initiative²

2 - <https://coastalfirstnations.ca/> (en anglais seulement).



Crédit : Haida Gáa'aang (mât totémique) Tanya Chung-Tiam-Fook

Chacune des sept vérités fondamentales est ancrée dans la langue particulière, la connectivité et la compréhension de la terre et du lieu, les cartes, les pratiques d'intendance et les histoires des différentes Premières Nations côtières. Consolidées comme un ensemble de vérités issues des sages conseils, des expériences et des histoires de trois matriarches et gardiennes sacrées du savoir : Hilistis Pauline Waterfall (Heiltsuk), Wikalalisame'ga Gloria Cranmer-Webster (Namgis des Kwakwaka'wakw) et Kii'iljuus Barb Wilson (Nation haïda), ces valeurs fondamentales expriment le lien profond de chaque nation avec ses territoires ancestraux et ont été transmises d'une génération à l'autre par le biais d'histoires.

Hilistis Pauline Waterfall, aînée Heiltsuk et gardienne du savoir, contextualise l'application des sept vérités fondamentales comme des enseignements et des protocoles sacrés donnés par le Créateur dans son texte intitulé, *Coming of Age and Making It Right: Our Moral and Ethical Responsibility*³. Les vérités préparent les gens à leur parcours de vie, en leur apprenant à vivre en équilibre avec les terres, les eaux et les relations avec les animaux et les plantes :

Nos histoires affirment nos valeurs et nos vérités et valident qui nous sommes et d'où nous venons. Les Premières Nations de la côte ont pour coutume d'organiser une cérémonie de passage à l'âge adulte lorsqu'un enfant devient un jeune adulte. La jeune personne reçoit des cadeaux et des enseignements pour la préparer au voyage de sa vie. En 2008, la Colombie-Britannique a célébré ses 150 premières années en tant que province, ce qui peut, à certains égards, être considéré comme son « passage à l'âge adulte ». Les enseignements que nous partageons peuvent donc être considérés comme des cadeaux des Premières Nations de la côte pour marquer ce passage à l'âge adulte. Ils reflètent les

3 - Ibid.

valeurs fondamentales qui nous ont permis de vivre de manière durable sur nos terres depuis plusieurs milliers d'années.

Nous sommes les gardiens de la terre sur laquelle nous vivons, sachant que notre santé en tant que peuple est intimement liée à la santé de la terre et des eaux. C'est dans cet esprit que nous devons continuer à faire preuve de bonne gestion pour maintenir la biodiversité et enrichir nos terres afin qu'elles restent le plus bel endroit de la planète.

Nous devons maintenir le cap afin de rester en vie. Nous devons revitaliser les enseignements que nos ancêtres nous ont légués, affirmer notre identité et nous reconnecter à la terre et à la mer, et partager nos connaissances traditionnelles au sein de nos nations et avec ceux qui nous entourent.

Tiré de *Staying the Course, Staying Alive - Coastal First Nations Fundamental Truths: Biodiversity, Stewardship and Sustainability* (Brown and Brown, 2009):

Les sept vérités s'enchaînent naturellement les unes aux autres et forment un ensemble intégré de croyances sur les relations des premiers peuples avec la nature et sur les pratiques que nos ancêtres ont développées depuis la Création pour maintenir la vie sous toutes ses formes. En vivant au même endroit que nos ancêtres ont toujours vécu, nous en sommes venus naturellement à comprendre l'interconnexion et l'égalité de toute vie. Cette compréhension a favorisé l'établissement d'une relation intime avec la nature et ses cycles, ainsi que la connaissance de ces éléments, et nous avons compris que la survie du monde naturel exigeait une gestion attentive et constante. Mais nous reconnaissons également que l'intendance en soi ne suffit pas.



Crédit : Respectful harvesting of cedar bark from the tree of life par shirl 'yvixmi hall from est tirée de : Brown, F. et Y.K. Brown (compilers). 2009. "Staying the Course, Staying Alive - Coastal First Nations Fundamental Truths: Biodiversity, Stewardship and Sustainability." Biodiversity BC: Victoria, BC. P.

Pour notre propre force et notre propre survie, nous devons accepter notre responsabilité de partager avec tous les autres êtres et de les soutenir pour qu'ils restent forts eux aussi et pour être prêts à s'adapter continuellement au changement.

- **Vérité fondamentale 1 : Création**
Nous, les premiers peuples de la côte, sommes présents sur nos territoires respectifs (patries) depuis le début des temps.
- **Deuxième vérité fondamentale : Lien avec la nature**
Nous sommes tous unis et nos vies sont interreliées.



Crédit : *The Past Speaks to Us*, KRISTY CAMERON, *The Seven Sacred Teachings of White Buffalo Calf Woman* (Niizhwaaswi Aanike'iniwendiwon Waabishiki Mashkode Bizhikiins Ikwe), 2009.

- **Vérité fondamentale 3 : Respect**
Toute vie a une valeur égale. Nous reconnaissons et respectons le fait que toutes les plantes et les animaux ont une force vitale.
- **Vérité fondamentale 4 : Connaissance**
Notre connaissance traditionnelle de l'utilisation et de la gestion durables des ressources se reflète dans notre relation intime avec la nature, ses cycles saisonniers prévisibles et ses indicateurs de renouvellement de la vie et de la subsistance
- **Vérité fondamentale 5 : Intendance**
Nous sommes les intendants de la terre et de la mer dont nous vivons, sachant que notre santé en tant que peuple et société est intimement liée à la santé de la terre et des eaux.
- **Vérité fondamentale 6 : Partage**
Nous avons la responsabilité de partager et de soutenir pour donner de la force et rendre les autres plus forts afin que notre monde puisse survivre.
- **Vérité fondamentale 7 : Adaptation au changement**
Des changements environnementaux, démographiques, sociopolitiques et culturels se sont produits depuis que le Créateur nous a placés dans nos patries et nous nous sommes continuellement adaptés à ces changements et y avons survécu

ENSEIGNEMENT

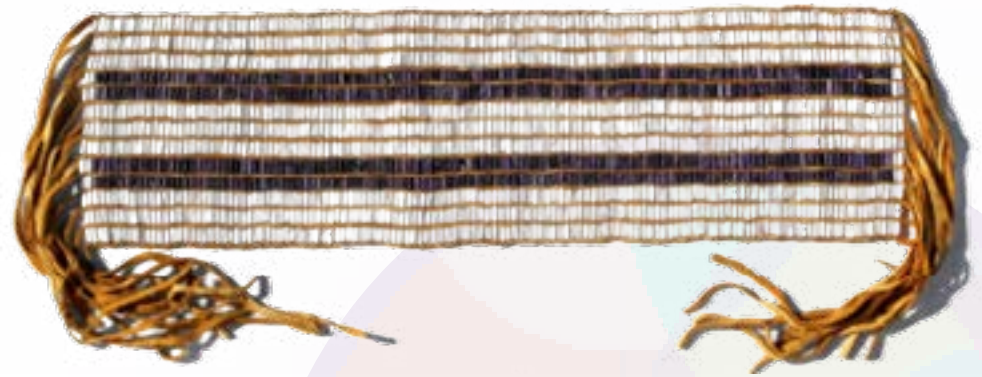
Traité Wampum à deux rangs et Pacte de la ceinture wampum faisant référence au concept du « bol à une seule cuillère »



De nombreux récits et enseignements autochtones portent sur les relations et la conclusion d'alliances et de pactes : avec le Créateur; le cosmos, les terres, les eaux, les animaux et les plantes; avec les ancêtres et les générations futures; et entre les nations souveraines (autochtones et colons). Il existe souvent des symboles et des métaphores sacrés qui conceptualisent les enseignements et les relations de manière à les rendre plus accessibles et à en approfondir le sens, en ajoutant une pertinence et une application durables qui ne sont pas liées à un moment ou à un lieu précis. En ce qui concerne les engagements en faveur de la vérité et de la réconciliation et la construction de relations à long terme, mutuellement bénéfiques et réciproques avec la communauté autochtone, les enseignements et les métaphores autochtones constituent de riches outils d'apprentissage pour les municipalités et les institutions civiles. Bien que vieux de plusieurs siècles, le traité Wampum à deux rangs et le Pacte de la ceinture wampum faisant référence au concept du « bol à une seule cuillère » continuent d'être des principes directeurs importants pour orienter la construction des villes et la planification urbaine en 2021.

Background

Le Guswenta¹ ou Pacte de la ceinture wampum est considéré comme le « grand-père de tous les traités ». Il s'agit d'un pacte mutuel conclu en 1613 entre des représentants des cinq nations Haudenosaunee (Mohawk, Oneida, Onondaga, Cayuga et Seneca, avant que les Tuscarora ne se joignent à la Confédération en 1722) et des représentants du gouvernement hollandais dans ce qui est aujourd'hui l'Amérique du Nord. Le traité Wampum à deux rangs a été renouvelé avec les gouvernements français, britannique et américain dans le cadre des accords de la « Chaîne d'alliance argentée » (*Silver Covenant Chain*).²



Crédit : Ceinture Wampum à deux rangs (Crédit photo : Wampum Chronicles)³

1 - Il existe un certain nombre de noms autochtones différents pour le traité ou le pacte Wampum, selon la langue autochtone, comme Teiohâte en mohawk et Aterihwihsón:-sera Kaswénta en cayuga.

2 - Maracle, C. (2015). Grandfather of All Treaties. Vtape: Toronto. < <https://www.vtape.org/video?vi=8500> > (en anglais seulement).

3 - <http://www.wampumchronicles.com/tworowwampumbelt.html> (en anglais seulement).

Après de nombreux conflits, les Hollandais et les Haudenosaunee ont voulu faire la paix entre leurs nations. Le traité Wampum à deux rangs est une métaphore et un enseignement fondamentaux pour les nations autochtones sur ce que peut être une relation de coexistence équitable, mutuellement respectueuse et saine entre les peuples autochtones et la société des colons. Les deux rangs de la ceinture wampum sont une représentation visuelle de l'alliance, avec deux lignes parallèles de perles violettes symbolisant le canoë portant les traditions, les lois et les modes de vie des Haudenosaunee, et le bateau portant les traditions et les lois des Hollandais.

L'enseignement du wampum à deux rangs raconte l'histoire de deux peuples souverains qui dirigent séparément leur propre navire sur la rivière de la paix tracée par les humains, de la force par l'unité et du bon esprit/de la justice égale. Il raconte l'histoire de deux peuples et entités politiques distincts liés par un esprit d'alliance et de respect mutuel pour le droit de chaque nation à déterminer sa propre voie, et acceptant de partager pacifiquement les mêmes terres et ressources. L'enseignement du Guswenta a été donné aux peuples Haudenosaunee par le pacificateur et les ancêtres et a été transmis au fil des siècles par la tradition orale. La ceinture à deux rangs et d'autres ceintures wampum sont utilisées par les Premières Nations à des fins d'enseignement, de cérémonie et de gouvernance, et comme modèle pour réparer les relations entre les nations de l'Île de la Tortue.

Les interprétations contemporaines de l'enseignement oral du wampum à deux rangs considèrent que ses architectes fondateurs avaient la clairvoyance de savoir qu'il arriverait un moment dans le voyage à deux rangs où les colons voudraient entrer dans le canoë ou dans la vision du monde des nations autochtones, ou d'un autre côté, les peuples autochtones peuvent vouloir (ou être forcés) d'adopter le vaisseau et les manières des gouvernements et de la société des colons. Il y avait également une prophétie dans l'enseignement des Wampums à deux rangs disant qu'ils

deviendraient instables dans leur fondation.⁴ Les héritages du colonialisme et de l'assimilation, couplés aux nouvelles possibilités et l'avenir des peuples autochtones au croisement des systèmes autochtones et non autochtones, ont fait de l'enjambement de ces deux mondes une réalité commune pour beaucoup, en particulier les jeunes générations.

Malheureusement, des siècles de domination coloniale par différentes nations européennes sur l'Île de la Tortue ont corrompu l'esprit original, l'intention et la manifestation des valeurs et des principes du traité Wampum. En particulier, la Couronne britannique et les gouvernements canadiens contemporains ont cherché à perturber, à contrôler et à endommager les nations et les territoires autochtones de manière systématique et systémique. Le « polissage » du Guswenta fait référence à un engagement à revisiter ce puissant enseignement des ancêtres Haudenosaunee pour renouveler leurs relations et leurs accords. C'est là que réside le travail des générations actuelles et futures : protéger et réaffirmer l'enseignement oral original et vivre selon ses valeurs et ses principes.⁵ En cette ère de résurgence et de réconciliation autochtones et de rétablissement des relations, l'enseignement du wampum à deux rangs est particulièrement pertinent.

Les droits et responsabilités intégraux décrits dans les traités Wampum tels que le wampum à deux rangs et le Pacte de la ceinture wampum faisant référence au concept du « bol à une seule cuillère » sont l'engagement par toutes les parties à partager pacifiquement les terres et les ressources particulières de la région où ils sont négociés. Décrits

4 - Hill, R. (2016). Two Row Wampum Conversation in Cultural Fluency #5 Guest Lecture (en anglais seulement). Présenté dans le cadre de la série de conférences *Conversations in Cultural Fluency, Six Nations*. Polytechnic (en anglaise seulement). Polytechnic. <https://www.youtube.com/watch?v=DTPFqm_lUNo&pbjreload=101>

5 - Ibid

comme des « alliances du bol à une seule cuillère » (one-dish alliances)⁶, les traités wampum identifiaient les terrains de chasse et les ressources communes dont toutes les nations partageant la région devaient prendre soin et qu'elles devaient utiliser de façon durable. De la même façon que les membres d'une famille mangeaient dans « un seul bol », chacun ayant droit à sa propre portion, les nations proches les unes des autres acceptaient de partager le même territoire de chasse et les mêmes ressources sans conflit d'accès.

Pacte de la ceinture wampum faisant référence au concept du « bol à une seule cuillère »

Le Pacte de la ceinture wampum faisant référence au concept du « bol à une seule cuillère » entre la Confédération Anishinaabe du Conseil des Trois Feux (nations Ojibwe, Odawa et Potawatomi) et la Confédération Haudenosaunee (Mohawk, Oneida, Onondaga, Cayuga, Seneca et Tuscarora) est la plus connue des « alliances à un bol » inter-nations. Il s'agit d'un accord de paix officiel garantissant des avantages mutuels à toutes les parties et s'étendant à toutes les autres nations autochtones et aux colons qui sont arrivés dans la région des Grands Lacs (y compris l'Ontario) et le long du fleuve Saint-Laurent jusqu'à la frontière avec l'actuelle province de Québec. Ce traité de wampum et d'autres « traités à un bol » reflètent les principes donnés aux Haudenosaunee par le Pacificateur dans le Kaienerekowa (Grande loi de la Paix).

6 - Counsel of Grandparents (n.d.), *The Dish with One Spoon, Well Living House* <<http://www.welllivinghouse.com/about-us/research-ethics-well-living-house-governance/>> (en anglais seulement).



Crédit : *Dish With One spoon Wampum Belt* (Photo credit: Muskrat Magazine)⁷

Le faiseur de paix a déclaré que les chefs de la nation devaient manger dans ce bol commun, en partageant une cuillère et en ne prenant que ce dont chacun a besoin. Aucun couteau ne doit être utilisé, car il ne doit pas y avoir de conflit ni de violence; tout le monde a un droit égal de manger dans le plat ou de récolter les richesses de la terre.⁸ Il doit toujours y avoir quelque chose pour les autres et les générations futures et l'assiette doit rester propre. Notre récolte et notre développement de la terre devraient être basés sur une pratique éthique et consciente en tant qu'intendants attentifs.

Bien que la relation entre les Haudenosaunee et les Anishinaabe ait parfois été tendue en raison de la guerre, les deux confédérations ont maintenu des relations respectueuses depuis la signature de l'accord de paix en 1701. Là encore, le bol représente des terrains de chasse partagés, mais dans la version Haudenosaunee, il n'y a qu'une seule cuillère, non seulement pour renforcer l'idée de partage et de responsabilité, mais aussi pour promouvoir la paix. Les Premières Nations continuent d'utiliser le « protocole du bol unique » lorsqu'elles obtiennent la permission de chasser et de récolter des aliments auprès des nations et des communautés voisines, ou le

7 - <http://muskratmagazine.com/toronto-aka-tkaronto-passes-new-city-council-protocol/> (en anglais seulement).

8 - Maracle, C., Hill, R. and Decaire, R. (n.d.) *Haudenosaunee Gifts: Contributions to Our Past and Our Common Future, Earth to Table Legacies*. <<https://earthtotables.org/esays/haudenosaunee-gifts/>> (en anglais seulement).

droit de voyager sur leurs terres.⁹ Tout comme le wampum à deux rangs, le bol à une seule cuillère est d'une grande pertinence pour les collectivités autochtones et non autochtones en ce qui concerne l'établissement de relations équitables et réciproques entre les nations, les gouvernements et les collectivités, ainsi que la planification, l'utilisation et la gestion éthiques des terres que nous partageons.

Récit oral du Wampum à deux rangs

L'extrait suivant décrit la relation et l'entente entre les chefs Haudenosaunee et les colons hollandais. Il est basé sur l'histoire orale de l'alliance et de la ceinture de wampum à deux rangs par le chef Cayuga Jacob Thomas¹⁰:

Au premier contact, il n'y avait pas beaucoup d'« amour » entre les colons et les autochtones.

Puis les parties ont commencé à parler de former une amitié.

Le Créateur n'a pas voulu que nous vivions dans la discorde, nous devions plutôt nous respecter les uns les autres.

Elles se sont mises d'accord pour conclure un accord juridique (c'est-à-dire des mots sur papier et des mots dans les ceintures wampum) afin que tous les descendants sachent ce qui avait été convenu.

9 - Counsel of Grandparents (n.d.), *The Dish with One Spoon, Well Living House* <<http://www.welllivinghouse.com/about-us/research-ethics-well-living-house-governance/>> (en anglais seulement)

10 - Chef Jacob Thomas. (mai 2007). Enregistré par Michael Foster, Canadian Museum of Civilization Seen dans : Hill, R. (2013). *Talking Points on History and Meaning of the Two Row Wampum Belt presented at Deyohahá:ge: Indigenous Knowledge Centre, Ohsweken, ON.* <<http://honorhetworow.org/wp-content/uploads/2013/03/TwoRowTalking-Points-Rick-Hill.pdf>> (en anglais seulement).

Elles se sont mises d'accord sur les symboles de leur nouvelle relation :

- *Tout d'abord, il y aurait de l'amitié et de l'amour, comme le Créateur l'avait prévu. Ainsi, elles connaîtront la paix. Celle-ci sera symbolisée par la Terre, la création du Créateur, et ses événements (tant que la Terre durera, l'accord durera aussi).*
- *Deuxièmement, nous nous prendrons par la main (prendre le bras de l'autre). Les parties ont convenu de s'appeler « frères », car les frères ne peuvent pas se contrôler. Ils sont égaux.*

Les parties ont scellé leur amitié en fumant du tabac sacré, afin que le Créateur témoigne ensuite de notre entente.

Elles ont convenu de solidifier leurs ententes par une chaîne à trois maillons :

- *Le premier maillon représente l'amitié.*
- *Le deuxième maillon représente notre bonne foi.*
- *Le troisième maillon signifie qu'il y aura toujours la paix.*

Les principes de l'entente :

- *Elles ont toutes deux leur propre autorité (force/pouvoir), et n'ont pas de juridiction l'un sur l'autre.*
- *Elles ont leurs croyances respectives, issues du même Créateur.*
- *Elles ont leurs lois respectives.*
- *Durée de l'entente – Elles ont convenu que l'entente durera aussi longtemps que :*
- *Le Soleil fait toujours la lumière sur la terre.*

- Les eaux coulent dans une certaine direction.
- Les herbes sauvages poussent à une certaine période de l'année.

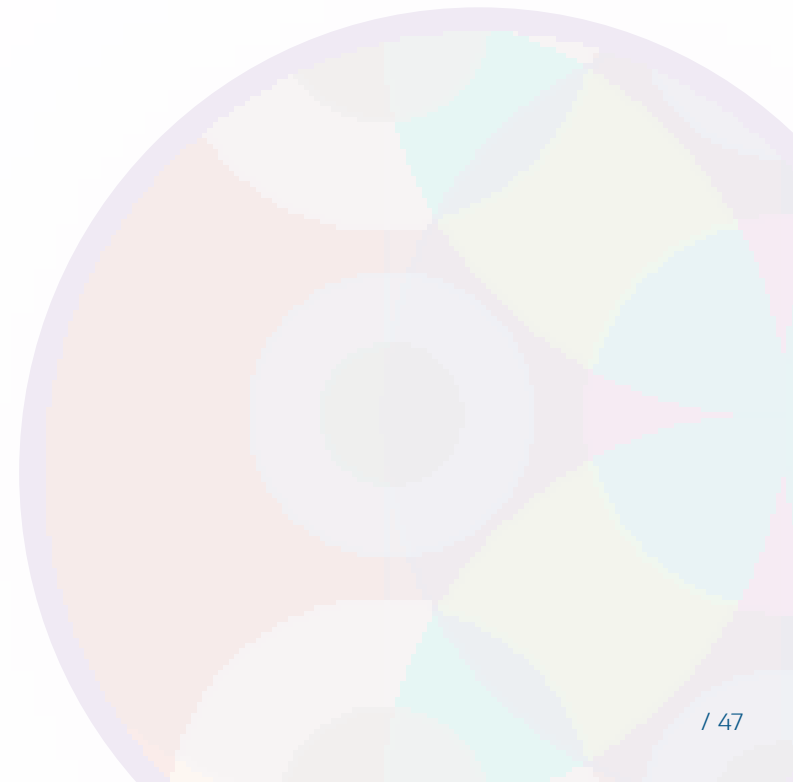
Elles ont placé leurs deux vaisseaux (onake = canoë et honwey = bateau, en mohawk) dans l'eau, les ont alignés de façon égale et les ont placés sur des parcours parallèles, pour que le peuple les suive. À l'intérieur de chacun, elles ont placé leurs croyances et leurs lois respectives :

- Les Ögwë'ö:weh ont dit : Nous ferons une ceinture wampum de cette similitude de deux chemins pour que les gens sachent ce que nous suivrons. »
- « Les gens qui monteront dans votre bateau seront guidés par elle. Les gens qui monteront dans le canoë seront guidés par les voies du canoë. »



Crédit : Two Row Commemoration (Crédit artistique : Tracy Thomas, artiste mohawk)

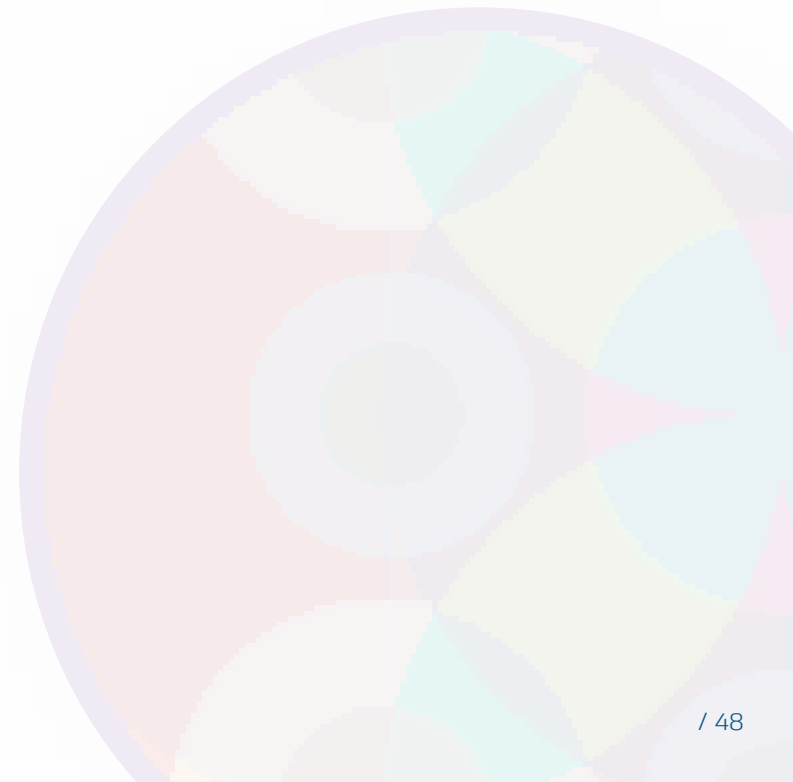
- Quelqu'un qui a un pied dans chaque bateau peut tomber dans l'eau et aucune puissance sur terre ne pourra les aider.
- De temps en temps, les parties se réuniront pour souffler la poussière qui s'est déposée dans les ententes et ainsi renouveler leur relation et les ententes que nous avons conclues.
- « Nous apparaîtrons comme nous l'avons fait lors de notre première rencontre ». (sens, porter des vêtements distinctifs)
- « Tout notre peuple en aura toujours connaissance (les ententes). Et la paix s'installera pour les jours à venir. » [traduction libre]



Dish With One Spoon – Un poème de Duke Redbird

[Pacte de la ceinture wampum faisant référence au concept du « bol à une seule cuillère », traduction libre]

La nation Mississauga a accueilli les colons venus d'au-delà des mers.
Lorsqu'ils sont arrivés sur leur territoire, la beauté qui s'est révélée à leurs yeux
Dépassait leur capacité à la décrire
Dans toutes les langues que les colons parlaient, il n'y avait pas de mots
qui pouvaient évoquer avec clarté une seule pensée de la splendeur de Mère
Nature
C'est dans les langues autochtones que les colons ont appris le langage de la
Terre dans toutes ses expressions
Toronto de Tkaronto
Arbre poussant dans l'eau
Un lieu de rencontre où les petits poissons pouvaient se rassembler
Des collines voisines où poussent des aulnes
Qu'on appelait Etobicoke
Et à l'automne, avant les neiges de l'hiver
Les pigeons voyageurs se reposaient à Mimico
Et à l'ouest, là où coulent les grandes eaux,
le lac et les terres s'appelaient Ontario
Les aigles planent haut avec des prières pour le manitou
Les peuples de Mississauga font de la fumée et lancent leurs canoës d'écorce
de bouleau
Trois sœurs : maïs, haricot et courge
La saison des semailles a commencé
Le tabac est offert en cadeau à Grand-Père Soleil
De la sauge, du foin d'odeur et du cèdre à Grand-Mère Lune
La paix, la joie et l'harmonie règnent sur les terres visées par le traité appelé
Pacte de la ceinture wampum faisant référence au concept du « bol à une
seule cuillère »



Décolonisation au sein de l'organisation



Le lecteur de *Towards Braiding*¹ décrit habilement les angles morts et les pièges dans lesquels tombent de nombreuses organisations de colons dans leurs efforts d'engagement, de réconciliation et d'autochtonisation de leurs pratiques internes (p. ex., l'emploi, la programmation et les possibilités de partenariat) et de leurs initiatives externes (p. ex., l'art public et la construction de villes). Le projet *Towards Braiding* explore les considérations pratiques, éthiques et éducatives qui sous-tendent l'engagement civique et autochtone. La recherche sous-jacente est basée sur les expériences vécues par de nombreux praticiens et leaders d'opinion autochtones travaillant au sein de gouvernements et d'organisations de colons.

1 - Jimmy, E., Andreotti, V. et Stein, S. (2019). *Towards Braiding*. Musagetes (en anglais seulement)

Leurs expériences révèlent un modèle révélateur qui émerge dans une myriade de scénarios d'engagement dont les résultats sont similaires et qui reproduisent des modèles de relation et de représentation néfastes, malgré les bonnes intentions et les engagements de réconciliation de l'organisation.²

Dans le cadre d'une stratégie de diversité, d'équité et d'inclusion de nombreuses organisations en 2021, le leadership exécutif et les directions s'engageront à diversifier leur personnel et leurs réseaux, à inclure du contenu autochtone et d'autres PANDC dans leurs projets et leurs communications, et à développer des relations fructueuses avec les communautés et les partenaires PANDC. Cependant, la tendance est d'aborder l'embauche de personnel autochtone, l'engagement communautaire, les engagements de réconciliation, la programmation et les occasions de développement commercial à travers la lentille du statu quo qui traite toutes les autres affaires de l'organisation. Alors que l'équité, l'inclusion et la réconciliation sont des valeurs fondamentales vers la décolonisation pour toute municipalité, organisation et entreprise, s'engager à traiter tout le monde de la même manière et comme des égaux n'est pas réellement utile. Le personnel et les partenaires issus d'identités autochtones et d'autres identités ethnoculturelles et socioéconomiques racialisées et marginalisées ne sont pas les mêmes que ceux issus d'identités historiquement privilégiées, car ils n'ont souvent pas les mêmes visions du monde et réalités, ni les mêmes expériences en raison de leurs identités.

2 - Ibid.

Le poème suivant de l'universitaire autochtone et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur le bien-être des peuples autochtones Cash Ashkenew³ résume brillamment l'expérience de nombreux praticiens et leaders d'opinion autochtones qui travaillent dans des universités, des organisations, des industries et des gouvernements colonisateurs.

Description du poste d'indien d'université⁴ : *Il faut savoir* [traduction libre]⁴

Il faut savoir...

*les connaissances et l'éducation occidentales
plus la critique du savoir et de l'éducation occidentaux*

Il faut savoir...

*la « culture » autochtone et l'éducation
plus la critique et la critique de la critique de la « culture » et de l'éducation autochtones*

Il faut savoir...

*comment incarner l'authenticité attendue et comment incarner la
critique attendue de l'authenticité attendue.*

Il faut savoir...

*quand et où utiliser la littérature autochtone et quand et où utiliser le
canon occidental*

pour construire la légitimité et la crédibilité de la pensée et de l'expérience autochtones

Il faut savoir...

*quand vilipender, romancer, essentialiser
quand s'excuser, complexifier, faire des compromis
quand et à qui rendre des comptes et pourquoi.*

Il faut savoir...

*quand, où et comment mettre en action
la compétence, la confiance, l'audace, la rébellion héroïque et l'humilité,
la conformité et la gratitude pour l'opportunité*

Il faut savoir...

comment être un intellectuel, un militant, un thérapeute et un entrepreneur

*comment améliorer la rétention, l'attrition et la mobilité sociale et
comment mettre fin à l'exploitation et au désastre écologique*

Il faut savoir...

*comment éduquer « mon peuple », les alliés libéraux, les immigrants,
les cols blancs, les cols bleus*

*comment établir des relations avec les membres de gangs, les parrains
d'entreprises, les aînés, les politiciens, comment parler avec les corbeaux, les arbres, la mer et les médias*

Il faut savoir...

comment résoudre, comment réparer, comment épeler et comment prononcer

*le colonialisme, le capitalisme, le racisme, l'esclavage, le patriarcat
l'hétéronormativité, le capacitisme, l'élitisme et l'anthropocentrisme*

Il faut savoir...

*comment autochtoniser et décoloniser
les disciplines, les protocoles, l'éthique et les méthodologies
pour que les non-autochtones se sentent bien dans leur travail.*

Il faut savoir...

*comment vivre avec la culpabilité d'avoir des diplômes, un emploi sûr
et la conscience de la conformité avec un système truqué
construit sur le dos brisé et l'âme blessée des membres de votre famille*

Postulez en ligne maintenant

3 - Ahenakew, C. (2016) *Grafting Indigenous ways of knowing onto non-Indigenous ways of being: The (underestimated) challenges of a decolonial imagination*. International Review of Qualitative Research, 9(3), 323-340 [Traduction libre].

4 - Ibid.

On s'attend à ce que le professionnel autochtone contemporain tienne (simultanément) de nombreux rôles, visions du monde, connaissances, programmes et façons d'être et de faire potentiellement en contradiction, qu'il soit en fin de compte un paradoxe vivant. Le poème et la discussion qui l'ont précédé traitent des attentes et des expériences irréalistes, injustes et irréalisables qui sont imposées, explicitement ou tacitement, aux professionnels et au personnel autochtones. Ils doivent

- Être des Autochtones d'une manière qui a de la valeur pour l'institution colonisatrice et qui est stratégique pour elle; et suffisamment ordinaires pour maintenir le statu quo de la culture et des pratiques institutionnelles.
- Être bien situés dans les visions du monde, les traditions de pensée et les méthodologies occidentales (selon la discipline) pour étayer le discours autochtone, mais suffisamment critiques pour être actuels et progressistes.
- Maîtriser la culture et le savoir panautochtone (au singulier), mais seulement dans la mesure où ils complètent ou légitiment localement les points de vue occidentaux/institutionnels.
- Pouvoir reconnaître, réparer et résoudre les problèmes structurels, systémiques et environnementaux enracinés (colonialisme, capitalisme, racisme, oppression, classisme et élitisme, exploitation et destruction de l'environnement, changements climatiques, patriarcat, hétéronormativité, capacitisme et anthropocentrisme).
- Être capable de réconcilier, de décoloniser et d'autochtoniser les institutions, les espaces publics, les disciplines, les protocoles, l'éthique et les méthodologies au nom des institutions des colons et des diverses nations autochtones pour que les non-autochtones se sentent bien dans leur travail.

- Être une personne autochtone authentique, mais seulement selon les suppositions et les perceptions de l'institution colonisatrice.
- Rendre les gens non autochtones à se sentir bien dans leur travail
- Être capable de travailler dur pour créer des ponts entre de multiples visions du monde et modes de pratique autochtones et colonisateurs, et avoir une compréhension innée de comment, quand et dans quel espace faire preuve d'optimisme, de confiance, de critique, d'humilité, d'émotion, de responsabilité, d'héroïsme, de déférence, d'audace et de scepticisme.
- Être capable de tenir des rôles multiples et changeants en tant que connecteur social, anthropologue, scientifique, créatif, intellectuel, stratège, activiste, thérapeute, conseiller spirituel/culturel, entrepreneur et administrateur.
- Être capable d'obtenir l'intérêt et l'engagement de la communauté et des praticiens autochtones dans toute activité, événement, comité et consultation – souvent à court terme et/ou sans compensation appropriée ou reconnaissance de leurs contributions uniques.
- Pouvoir améliorer l'accès, la productivité et la rétention du personnel autochtone, et créer des occasions de renforcement des capacités, de perfectionnement des compétences et de l'économie, et de leadership dans la communauté autochtone cible.
- Être infatigable dans la poursuite de l'éducation, de la sensibilisation et du changement des attitudes culturelles (et des répétitions) parmi le personnel et la direction, la communauté autochtone, les partenaires, les participants aux programmes et la société en général.

- Être capable d'être à la fois un conseiller discret communautaire et environnemental, c'est-à-dire avoir la capacité innée de traduire les connaissances et les programmes des institutions aux membres de la communauté, et de communiquer avec la terre, les plantes et les animaux, les ancêtres et le monde des esprits.
- Réconcilier les contradictions culturelles et les privilèges relatifs (par rapport à de nombreux membres des communautés autochtones urbaines et rurales) du fait d'être une personne autochtone éduquée, professionnalisée et employée de manière sûre en conformité avec les systèmes inéquitables du gouvernement, de l'enseignement supérieur, de l'industrie, des institutions privées et de la recherche.

Les organisations de colons qui souhaitent engager le personnel et les partenaires autochtones dans des relations et des processus qui intègrent véritablement leur vision du monde et qui perturbent et reconfigurent les dynamiques de pouvoir inéquitables et les modèles coloniaux doivent impérativement apprendre à leurs dirigeants à écouter et à apprendre des expériences et des besoins du personnel et des partenaires autochtones. Il ne peut y avoir de véritable rétablissement des relations et de réconciliation transformatrice avec les peuples autochtones sans que l'organisation ne soit ouverte à :

- La réflexion critique et l'expression de la vérité.
- Décoloniser les pratiques d'emploi, la culture du lieu de travail, les relations avec le personnel et les communautés PANDC, ainsi que les programmes et les politiques.
- Rectifier le tir autour de modèles systémiques nuisibles qui sont souvent imperceptibles parce qu'ils sont devenus normalisés.

La volonté des dirigeants de créer un espace de réflexion critique sur les préjugés internes et les angles morts (même s'ils ne sont pas intentionnels), ainsi que l'apprentissage approfondi du leadership, des visions du monde et des méthodologies autochtones et la déférence à leur égard, constituent souvent un défi pour les organisations, en particulier celles qui ont des systèmes et des cultures établis de longue date.

Pourtant, les résultats positifs de ces actions peuvent conduire à des partenariats durables et réciproques avec la communauté autochtone, ainsi qu'à de profonds changements culturels et humanisants au sein de l'organisation qui profitent à l'ensemble du personnel, des partenaires et des participants des communautés.

Il ne suffit donc pas que les organisations perturbent les modèles de préjugés internes et privilégient les formes de connaissances et de pratiques des colons par rapport aux formes autochtones, mais qu'elles cocréent de nouvelles relations et pratiques institutionnelles avec le personnel et les partenaires autochtones, fondées sur la confiance, le respect et les avantages mutuels, et l'inclusion significative des connaissances, protocoles et méthodes autochtones. Pour les partenaires civiques et autochtones, le travail de réconciliation transformatrice et d'engagement autochtone devient « une expérience pour essayer de réécrire la façon dont une histoire comme celle-ci se termine généralement, dans le but d'interrompre le cycle et de voir ce qui est possible si nous abordons les choses différemment... Cela exige de la patience, de l'humilité, de la générosité et une décision des deux parties de prendre un risque, en sachant que cela peut ne pas fonctionner ».⁵

⁵ - Jimmy, E., Andreotti, V. & Stein, S. (2019). Towards Braiding. Musagetes. p.9 (en anglais seulement)..

Actions organisationnelles de décolonisation et d'inclusion

Dans le cadre de l'expression de la vérité et de la décolonisation⁶, il est essentiel que les organisations et les dirigeants des colons comprennent que pour que le personnel ou les partenaires autochtones aient une place et une voix à la table, et qu'ils soient appréciés en tant que membres ou partenaires égaux d'une organisation, cela ne signifie pas qu'ils doivent se conformer à la convention plus traditionnelle des connaissances, des communications et des pratiques établie par la culture ou la discipline organisationnelle.

Bien que le personnel autochtone doive être traité de manière équitable et respectueuse, il doit également être soutenu pour être un peuple autochtone et vivre son identité autochtone de la manière qui lui convient et qui est significative pour lui.

Les leaders civiques doivent reconnaître et soutenir l'autodétermination du personnel et des partenaires autochtones, y compris leurs relations et pratiques culturelles, spirituelles et foncières uniques. La décolonisation demande aux institutions et aux praticiens colonisateurs d'examiner leurs propres croyances sur les peuples et les cultures autochtones en apprenant à se connaître et à connaître les programmes et les services qu'ils offrent, en relation avec les communautés autochtones et les terres visées par un traité ou les terres natales où ils sont invités et où ils font des affaires. Les gouvernements et les organisations de colons travaillent dans le cadre de systèmes qui perpétuent l'éthique et les relations coloniales, et privilégient les connaissances, les cultures et les méthodes occidentales parce qu'elles sont normalisées depuis très longtemps.

6 - Voir : La section Contexte et l'outil - Divulgence de la vérité et sensibilisation à la culture autochtone

L'idéologie coloniale est ancrée aux niveaux systémique et structurel, s'insérant dans le tissu des organisations, des institutions, des gouvernements et des réseaux sociaux de manière tacite et pas toujours explicite. Ce tissu comprend les attitudes, les politiques, l'éthique et les processus institutionnels, qui favorisent les visions du monde et les cultures professionnelles des colons tout en marginalisant les visions du monde et l'expertise des peuples autochtones et des autres communautés PANDC.

L'idéologie coloniale est ancrée aux niveaux systémique et structurel, s'insérant dans le tissu des organisations, des institutions, des gouvernements et des réseaux sociaux de manière tacite et pas toujours explicite. Ce tissu comprend les attitudes, les politiques, l'éthique et les processus institutionnels, qui favorisent les visions du monde et les cultures professionnelles des colons tout en marginalisant les visions du monde et l'expertise des peuples autochtones et des autres communautés PANDC.

La décolonisation au sein de l'organisation doit également être abordée par le biais d'une transformation des systèmes et des structures, en décentrant les préjugés et la domination des colons dans les institutions et les domaines professionnels, et en valorisant et revitalisant les connaissances et les approches autochtones. La décolonisation de nos municipalités et de nos organisations civiques est un processus continu et évolutif qui exige que les colons et les peuples autochtones urbains travaillent ensemble pour créer des institutions et des espaces publics équitables, inclusifs et qui honorent la présence, les cultures et l'avenir des autochtones. Guidées par les enseignements et les protocoles du personnel, des praticiens et des gardiens du savoir autochtones, les organisations civiques devraient⁷:

7 - Cull, I., Hancock, R.L.A., McKeown, S., Pidgeon, M. & Vedan, A. (2018). *Pulling Together: A Guide for Front-Line Staff, Student Services, and Advisors*, Professional Learning Series. Victoria: BC campus. <<https://opentextbc.ca/indigenizationfrontlineworkers/>> (en anglais seulement)

- Inclure les perspectives, les valeurs et la compréhension culturelle autochtones dans les cultures, les politiques et les pratiques organisationnelles.
- En tant que facette essentielle de la réconciliation transformationnelle, placer les valeurs, les connaissances et la souveraineté autochtones au cœur de l'institution, ce qui informe ensuite tous les partenariats, programmes et services à l'appui de la communauté.
- Se faire le champion de l'autodétermination, du leadership et de la transformation positive pour le bien-être et l'avancement des peuples autochtones.
- Inclure une formation sur la compétence culturelle, ainsi que des protocoles et des pratiques autochtones dans les activités de l'établissement.

Exercice pour les alliés : Réflexion sur nos positions fluides en tant qu'alliés imparfaits.⁸

- À quelles personnes ou communautés me suis-je rendu disponible en tant qu'allié?
- Avec qui suis-je à l'aise ou expérimenté en tant qu'allié?
- Quelles sont les positions d'alliés que j'adopte vis-à-vis de la communauté autochtone et d'autres communautés PANDC?
- Qu'est-ce qui me qualifie en tant qu'allié des peuples autochtones?
-

- Quelles sont les façons d'être et les qualités qui me sont utiles pour être un allié?
- Quelles formations ou apprentissages de ma vie m'ont appris à être un allié dans ce contexte?
- Quelles positions d'allié n'ai-je pas prises?
 - Pourquoi?
- Quelles formations ou expériences de ma vie m'ont rendu moins apte ou capable d'être un allié dans ce contexte?
- Quelles sont les qualités et les façons d'être de moi ou de cette organisation qui m'empêchent d'être un allié des personnes qui vivent dans ce contexte?
- Quels obstacles m'empêchent ou empêchent cette organisation d'être un allié des peuples autochtones dans ces autres contextes? (p. ex. : l'ignorance, les préjugés, le fait de ne pas comprendre la situation, la peur d'avoir tort, la rectitude politique, la « politique de la politesse », les préjugés passés, l'introspection, l'indifférence, la fatigue, le manque de temps...).
- Que faudra-t-il pour que moi ou cette organisation agissions en tant qu'alliés dans les contextes communautaires autochtones?
 - À quoi cela ressemblerait-il?

8 - Reynolds, V. (2013). "Leaning In" as imperfect Allies in Community Work, *Narrative and Conflict: Explorations in Theory and Practice*, 1(1). <http://journals.gmu.edu/NandC/issue/1> (en anglais seulement)

Donner la priorité aux peuples autochtones et à la réconciliation transformationnelle dans les organisations civiques

Les questions suivantes peuvent guider un processus profond d'autoréflexion critique et un cheminement vers la décolonisation et le centrage des connaissances et des approches autochtones au sein d'une organisation⁹:

- À quoi pourrait ressembler la réconciliation transformatrice pour votre organisation?
- Quelles sont les responsabilités de l'organisation envers le lieu/la terre et les gardiens ancestraux du point de vue de la communauté autochtone locale/urbaine?
- Pouvez-vous identifier les lacunes en matière de programmation, de contenu et de services (propres à votre organisation) qui existent encore pour la communauté autochtone?
- Quels sont les exemples de mesures particulières prises par votre organisation pour remédier à ces inégalités?
- Quel rôle votre organisation peut-elle jouer dans la communauté pour faciliter la réconciliation et défendre les initiatives et les priorités des autochtones?
- Votre organisation entretient-elle actuellement des relations avec des organisations ou des communautés autochtones dans votre région? S'agit-il de relations formelles ou informelles? Comment les deux parties bénéficient-elles de cette relation?

9 - Indigenous Working Group of the BC Association of Social Workers. (2016). *Towards a New Relationship: Toolkit for Reconciliation/Decolonization of Social Work Practice at the Individual, Workplace, and Community Level*, préparé par la British Columbia Association of Social Workers (en anglais seulement).

- Vos employés ont-ils une bonne compréhension et une bonne connaissance des histoires autochtones, de la diversité des cultures autochtones et de l'incidence historique de la colonisation?
- Vos employés font-ils preuve de respect envers les cultures et les communautés autochtones?
- Votre organisation compte-t-elle un nombre excessif ou insuffisant d'employés, de fournisseurs et de partenaires autochtones?
- S'il y a sous-représentation, que fait-on pour y remédier?
- L'espace physique est-il accueillant pour le personnel autochtone et les partenaires?
- De quelle manière votre organisation soutient-elle les discussions de réconciliation avec le personnel?
- Dans quelle mesure ces conversations sont-elles accessibles à la communauté autochtone?
- Comment votre organisation pousse-t-elle la discussion au-delà de la formation du personnel?
- Comment votre organisation peut-elle faire preuve de leadership et de bonnes pratiques en ce qui a trait à :
 - L'emploi et la rétention des autochtones;
 - L'engagement communautaire et les partenariats;
 - Le développement de compétences et de protocoles culturels;
 - Le développement commercial et l'approvisionnement;
 - La coconception, la planification et la réalisation d'initiatives avec des partenaires autochtones?

Questions directrices pour l'engagement civique et autochtone et l'établissement de relations¹⁰

- À la lumière d'un passé d'injustice et de méfiance, quels principes pourraient rendre possible des formes d'engagement réciproques et rigoureuses entre les institutions autochtones et civiques, et qui nous aideraient à avancer ensemble vers des relations plus équitables et un avenir plus éclairé?
 - Quels principes pourraient nous aider à atteindre des valeurs et des objectifs communs en matière de préservation des espaces et de construction de la ville, inspirés des modèles autochtones et interculturels?
- En réfléchissant aux moyens de contester et de décentrer la domination et les dommages causés par les formes de planification et de conception urbaines, d'aménagement du territoire, d'architecture et de gestion des espaces publics des colons :
 - Comment les institutions et les leaders civiques peuvent-ils apprendre du leadership et des modèles autochtones et s'en remettre à eux pour décoloniser et transformer ces systèmes et pratiques dominants?
 - Comment les institutions civiques et les municipalités peuvent-elles jouer un rôle en se portant à la défense à la fois des approches et du leadership autochtones et des approches collaboratives et interculturelles?

- L'engagement communautaire est un élément important des processus de planification, de conception et de mise en œuvre de tout type de projet ayant une incidence sur les communautés autochtones.
 - Comment avez-vous réussi à intégrer la participation et l'appropriation de la communauté dans la conception et la réalisation de vos projets?
- Quelle est votre approche pour encourager et faire participer les jeunes générations aux initiatives et actions de préservation autochtone des espaces?

¹⁰ - Les questions sont tirées d'une table ronde réunissant des praticiens et des leaders d'opinion du domaine de la préservation des espaces autochtone et civique, organisée par Evergreen et Villes d'avenir Canada (FCC) dans le cadre de la série FCC : Unexpected Solutions.

Principes autochtones de collaboration civique



À la lumière d'une longue histoire d'injustice et de méfiance, comment pouvons-nous travailler ensemble pour établir des formes d'engagement réciproques et rigoureuses entre les institutions autochtones et civiques, nous aidant à évoluer ensemble vers des relations plus équitables et génératives, et des résultats mutuellement bénéfiques?

Chaque nation et communauté possède son propre ensemble de valeurs et de principes qui protègent ses connaissances et ses intérêts, et qui guident l'établissement de relations dans le cadre de collaborations et de partenariats diversifiés. Il est important que les organisations civiques et les praticiens apprennent et adhèrent à de tels principes pour créer des relations durables et des pratiques exemplaires en matière de préservation d'espaces, de construction des villes et de gestion des terres. En réfléchissant à un premier ensemble de principes fondamentaux qui pourraient aider les partenaires autochtones et civiques à atteindre des valeurs et des objectifs communs dans le domaine de la préservation d'espaces en milieu urbain, les ensembles de principes suivants ont été sélectionnés à partir d'un mélange de sources, y compris des séances d'engagement en direct avec des praticiens autochtones

et des cadres publiés fondés sur les commentaires de divers praticiens et membres de la communauté inuite ou des Premières Nations.

Chez les peuples autochtones, chaque nation vit selon un ensemble ancien de lois, de valeurs, de connaissances et de pouvoirs fondamentaux fondés sur leurs relations avec le Créateur, la Terre et le sacré. Ils ont été donnés au peuple par le Créateur et ont été transmis de génération en génération par la tradition orale des histoires, des enseignements, des cérémonies, de la pensée philosophique et des expressions créatives telles que la danse, la musique et l'art. Ces enseignements peuvent être compris comme des principes fondamentaux permettant au peuple d'être présent dans le monde et de mener une bonne vie en accord avec ses rôles et responsabilités en tant qu'êtres humains. En tant que principes partagés, ils guident également le peuple dans ses relations interconnectées avec la Terre, les proches et la communauté, les ancêtres et le monde des esprits, ainsi que dans les partenariats de collaboration et d'affaires.

Le principe de la septième génération

Le principe de la septième génération est emblématique de la philosophie, des cérémonies et de la loi naturelle autochtones et a vécu à travers les enseignements et les modes de vie de nombreuses nations autochtones de l'Île de la Tortue, d'Amérique latine et des Caraïbes. Le principe est dérivé de la Gayanashagowa (ou grande loi qui lie, grande loi de l'Unité ou grande loi de paix), qui est la Constitution de la Confédération des Cinq Nations Haudenosaunee (plus tard six Nations)¹ qui a été transmise par Deganawideh, le Grand Pacificateur.

¹ - Probablement la plus ancienne démocratie participative du monde, également connue sous le nom de Confédération iroquoise.

Le Gayanashagowa forme les fondements de la gouvernance, des cérémonies, de la spiritualité et de la société des peuples Haudenosaunee et le principe de la septième génération articule en particulier une philosophie ancienne qui est :

Dans chacune de nos délibérations, nous devons tenir compte de l'incidence de nos décisions sur les sept prochaines générations.

L'épaisseur de ta peau devra être de sept longueurs de bras, ce qui veut dire que tu seras immunisé contre la colère, les provocations et la critique. Ton cœur sera rempli de paix et de bonne volonté et ton esprit rempli du profond désir du bien-être de ton peuple et de celui de la confédération. Armé d'une patience sans fin, tu rempliras tes devoirs et ta fermeté sera tempérée par la tendresse que tu éprouveras envers ton peuple. Ni la colère ni la fureur ne pourront pénétrer ton esprit et tous tes mots et actions seront empreints de calme délibération. Dans toutes tes délibérations au sein du conseil de la confédération, dans tes efforts de législateur, dans tous tes actes officiels, l'intérêt particulier sera banni à tout jamais. Ne jette pas par-dessus ton épaule les avertissements de tes neveux et nièces s'ils devaient te vilipender pour toute erreur ou mauvaise action que tu pourrais commettre, mais toujours retourne vers la loi de la Grande Paix qui est juste et bonne. Regarde, observe et écoute avec à l'esprit le bien-être du peuple et aie toujours à l'esprit non pas seulement le présent, mais aussi les générations futures, même ceux qui ont les visages toujours sous la surface de la Terre, les non nés de la génération future.²

2 - Le Conseil de la Grande Paix. (pas de date officielle, mais les historiens Haudenosaunee pensent que la Constitution a été écrite entre 1142 et 1500 après J.-C.). The Great Binding Law/Gayanashagowa, the Constitution of the Five Nations Confederacy.

La Grande Loi de la Paix du Grand Esprit est parfaite, équilibrée, vraie et juste à tous égards. Ce n'est que lorsque chaque personne aura les Lois Vivantes de la Paix dans son cœur, ses pensées, ses paroles et ses actions qu'il y aura une paix durable entre les Nations de la Terre.³

Bien qu'il s'agisse d'une philosophie sacrée et d'un pilier de la gouvernance pour la plupart des nations autochtones, le principe de la septième génération a également inspiré la réflexion et la politique contemporaines en matière de durabilité, notamment en ce qui concerne les décisions à long terme relatives à l'exploitation et à l'utilisation des terres, des eaux et des sources naturelles, qui doivent être prises avec l'engagement d'assurer leur durabilité pour sept générations à venir. Les dirigeants des villes du futur peuvent modeler leur conception, leur planification et leur prise de décision sur les villes de la septième génération qui sont régénératrices, cocreatrices et interconnectées et qui exigent de chacun d'entre nous d'être des intendants attentifs et responsables des terres autochtones qui sont à la base des villes.

Le principe de la septième génération et les villes de la septième génération nous forcent à être plus sincères par rapport au monde que nous laissons derrière nous, et plus généreux, intuitifs et soucieux des sept générations dans la construction de nos villes pour les générations actuelles et futures. Les partenariats entre les citoyens et les autochtones devraient également être guidés par cette philosophie afin que les relations soient génératrices, mutuellement respectueuses et bénéfiques pour de nombreuses générations à venir.

3 - Bouchard, D. et Dr Joseph Martin. *The Seven Sacred Teachings of White Buffalo Calf Woman/Niizhwaaswi Aanike'iniwendiwinn Waabishiki mashkode bizhikiins ikwe.* (2009). North Vancouver: More Than Words Publishers (en anglais seulement).

Les sept enseignements sacrés ou les sept grands-pères

Les principes et les valeurs de chaque nation autochtone reflètent les responsabilités et les droits inhérents des Premières Nations à occuper et à prendre soin de leurs terres traditionnelles, ainsi que les droits inhérents de la nature en vertu du droit naturel. Par exemple, dans la vision du monde des Anichinaabés, les sept enseignements sacrés ou les sept grands-pères sont des principes fondamentaux et des lois naturelles qui guident les nombreuses dimensions de la vie d'une personne et définissent ses droits et responsabilités inhérents. Les sept grands-pères sont⁴:

- **Zaagidiwin (Amour)** : Il n'y a pas de raccourci pour atteindre l'état d'amour et vous ne pouvez pas connaître l'amour à moins d'être courageux. Vous ne pouvez pas connaître l'amour si vous n'êtes pas honnête. L'amour est basé sur la sagesse de se comprendre soi-même et l'humilité d'accepter ses faiblesses tout en étant fier de ses forces. L'amour a en son cœur même les autres Enseignements. Le centre du cœur aimant de chaque Uhkwehu:weh ou personne au cœur vrai se trouve en chacun de nous.
- **Debwewin (Vérité)** : La vérité se trouve dans l'esprit. Exprimez votre gratitude, toujours. Lorsque vous êtes reconnaissant, le bien vient à vous et à ceux que vous aimez. La Terre Mère a été créée sur le dos de la Tortue – Miskwaadesii. Regardez la Tortue pour comprendre la vérité. Il y a treize lunes sur son dos, une pour chaque cycle lunaire d'une révolution terrestre autour du soleil. Les treize lunes et les treize grands-mères sont des signes que la Terre mère prend soin de vous. Cherchez auprès de la Tortue une personne dont l'existence est forte et stable. La lenteur de la Tortue comprend, il en va de soi, que le voyage de la vie est aussi important que la destination.

4 - Cadre éducatif : *Inuit Qaujimaqatugangit For Nunavut Curriculum*. (2007). Nunavut Department of Education, Curriculum and School Services Division (en anglais seulement).

- **Manaaj i'iwewin (Respect)** : Regardez le buffle (Bashkode-bizhiki) car il inspire le respect. Et honorez-le. Le fait que Bashkode-bi-zhiki s'offre pour vous soutenir ne rend pas sa vie inférieure à la vôtre. Il la rend plus riche. Il n'y a pas si longtemps, d'innombrables Bashkodebi-zhiki parcouraient l'ouest. J'ai dit qu'il disparaîtrait si on ne le respectait pas. Le respect, comme le Bashkodebizhiki, est-il en train de disparaître de l'île de la Tortue? Ne gaspillez pas. Utilisez toutes les choses à bon escient. Ne prenez jamais plus que ce dont vous avez besoin et donnez toujours ce que vous n'utilisez pas. Et traitez les autres comme vous voudriez qu'ils vous traitent, avec respect. Apprenez le respect et l'équilibre. Ce qui monte redescend. Ce que vous faites pour les autres sera fait pour vous. Ce que vous donnez vous reviendra toujours dans le Cercle Unique.
- **Nibwaakaawin (Sagesse)** : Vivre sa vie en fonction de son don unique, c'est vivre avec sagesse. Regardez, écoutez et apprenez. Observez votre vie et celle des autres. En regardant et en écoutant, vous pouvez apprendre tout ce que vous avez besoin de savoir. La connaissance peut être apprise. La sagesse doit être vécue. Vivez et apprenez. Regardez dans n'importe quel lac clair. Vous ne voyez pas votre reflet. Vous voyez celui de ceux qui sont venus avant vous – les Ancêtres. Grâce à toutes vos relations et à cet enseignement de la sagesse, vous en viendrez à utiliser votre don pour diriger le voyage de votre vie. Ne vis pas en fonction de ce que tu aimerais être. Vis dans l'honneur de ce que tu es. Si vous avez reçu le don du chant, alors chantez. Si vous avez le don de la danse, alors dansez.
- **Dibaadendizowin (Humilité)** : Chaque jour, la beauté et la puissance de la création s'enflamment à l'est. N'êtes-vous pas touché par la force et l'éclat du soleil levant? Ne sentez-vous pas qu'il y a quelque chose de beaucoup plus fort que vous là-bas? Acceptez à quel point vous êtes petits et insignifiants. Pour votre bien et celui de toute la création, efforcez-vous d'être humble. Regardez le Loup

pour son humilité. Observez comment le Loup ne vit pas pour lui-même, mais pour la meute. Regardez-le baisser la tête en présence des autres. Il le fait par déférence, et non par peur. Le Loup comprend qu'il ne joue qu'un petit rôle dans l'ensemble. Sa punition ultime est d'être rejeté de sa communauté. Apprenez ce genre d'humilité. Apprenez à ne pas être arrogant. N'ayez pas une trop haute opinion de vous-même. Ne soyez pas trop exigeant envers vous-même. Devenez le Loup. Devenez humble.

- **Gwaya kowaa diziwin (Honnêteté/Vivre une bonne vie) :** C'est le moment pour vous d'être honnête avec vous-même, de vous voir et de vous accepter tel que vous êtes. Alors, et seulement alors, vous pourrez accepter les autres pour ce qu'ils sont. Soyez honnête avec vous-même ainsi qu'avec les autres. Lorsque vous parlez, parlez sincèrement. Kitchi-Sabe est le quadrupède qui marche sur deux jambes. Sabe nous rappelle d'être nous-mêmes et de ne pas être quelqu'un que nous ne sommes pas. On dit d'une personne honnête qu'elle marche droit comme Kitchi-Sabe. Le Corbeau comprend l'honnêteté. Comme Kitchi-Sabe, le Corbeau s'accepte et sait comment utiliser son don. Il ne recherche pas la puissance, la vitesse ou la beauté des autres. Il utilise ce qui lui a été donné pour survivre et prospérer. Vouloir plus que ce qui vous a été donné, c'est laisser entendre que le Créateur ne vous a pas donné assez. Vous avez assez.
- **Aakodewin (Courage) :** Vous comprenez qu'il faut toujours faire ce qui est juste pour vous et pour votre famille. Faire ce qui est juste n'est pas facile. Il faut du courage. Il faut du courage pour guérir ce qui n'est pas bien en vous avant de renaître. Devenez guérisseur. Devenez un Ours. Tout comme le courage sommeille en l'Ours pendant les longs mois d'hiver, il sommeille en vous. Il suffit de le réveiller. Observez la maman Ourse se battre quand ses petits sont menacés. Elle ne s'arrêtera pas tant qu'elle n'aura pas vaincu toutes les menac-

es. Dans votre vie, vous aurez besoin de courage pour transformer les peurs qui pourraient vous empêcher de mener une bonne vie. Makwa vous montre comment faire face à la peur et au danger.

Enseignements de la roue de médecine et de la hutte et principes de conception Wyandot/Wendat

La roue de médecine (également appelée hutte par certaines nations) est une métaphore et un outil d'enseignement ancrés dans la culture de nombreux peuples autochtones de l'île de la Tortue. De nombreuses nations ont développé leur propre symbolisme, leurs enseignements et leurs adaptations de la roue de médecine.

Bien que la roue puisse avoir des concepts thématiques particuliers superposés aux quatre quadrants, elle comprend souvent (explicitement ou implicitement) des enseignements fondamentaux tels que :

- Le cercle symbolise la plénitude, l'inclusion, l'énergie féminine (utérus) et l'éternité.
- Les quatre directions d'un voyage de guérison (Nord, Sud, Est, Ouest).
- Les quatre éléments fondamentaux de la Terre Mère (feu, terre, air, eau).
- Les quatre dimensions de la condition humaine et du bien-être (physique, mentale, émotionnelle et spirituelle).
- Les lois naturelles sont fondées sur l'observation du monde naturel et les relations avec celui-ci, et sont en harmonie avec les lois sacrées du Créateur (amour, respect, vérité, réconciliation et paix, par exemple).
- Les quatre étapes du cycle de vie (enfant, jeune, adulte, ancien).

La roue de médecine représente une série de relations interconnectées qui permettent aux gens de trouver leur place et leur sens de l'équilibre dans le monde – lorsqu'ils suivent les enseignements de la roue, ils apprennent à vivre de façon plus équilibrée avec « toutes leurs relations ». Les enseignements de la roue de médecine sont utilisés depuis longtemps par les aînés, les gardiens du savoir et les enseignants des Premières Nations comme paradigme et outil holistique pour la conceptualisation, l'enseignement, l'émulation et le suivi des approches de la santé communautaire, de la spiritualité, de la philosophie, de l'éducation et de la gouvernance.

Il est également reconnu que les enseignements, ainsi que les concepts spirituels et thématiques incorporés, interagissent avec les systèmes sociaux, environnementaux et politiques externes.

Catherine Támara, artiste et gardienne de la foi Wyandot, a conçu la hutte suivante pour représenter le paradigme Wyandot/Wendat et la compréhension des principes et des activités de la préservation d'espaces :

- La hutte a la forme d'un dôme et est multidimensionnelle, étant assise à la fois dans le monde spirituel et matériel.
- Les gens entrent dans la hutte par la porte de l'est, où ils naissent dans le monde naturel et reçoivent les premières instructions sur la façon dont ils doivent vivre une bonne vie et se comporter dans le monde. The Seed is the Law [la graine est la loi] fait référence aux graines de paix que le pacificateur a plantées et qui ont donné naissance au Kay-en-la'kowa, la Grande loi de la paix. Grâce à la récolte honorable des graines de la paix, il y a la vérité et la naissance de peuples, d'idées, de projets et d'actions génératives. Les gardiens des espaces apprennent les aspects de l'activation, en gardant à l'esprit les principes sacrés.
- Lorsque nous sommes dans la hutte, nous sommes toujours enracinés dans la Terre (**qme'tsá'**), la Nature, le monde physique. Nous

sommes situés au centre et nous pouvons naviguer dans les quatre directions, et les enseignements associés à partir de l'espace central de la préservation d'espaces, de la communauté et des instructions originales données par le Créateur au peuple.

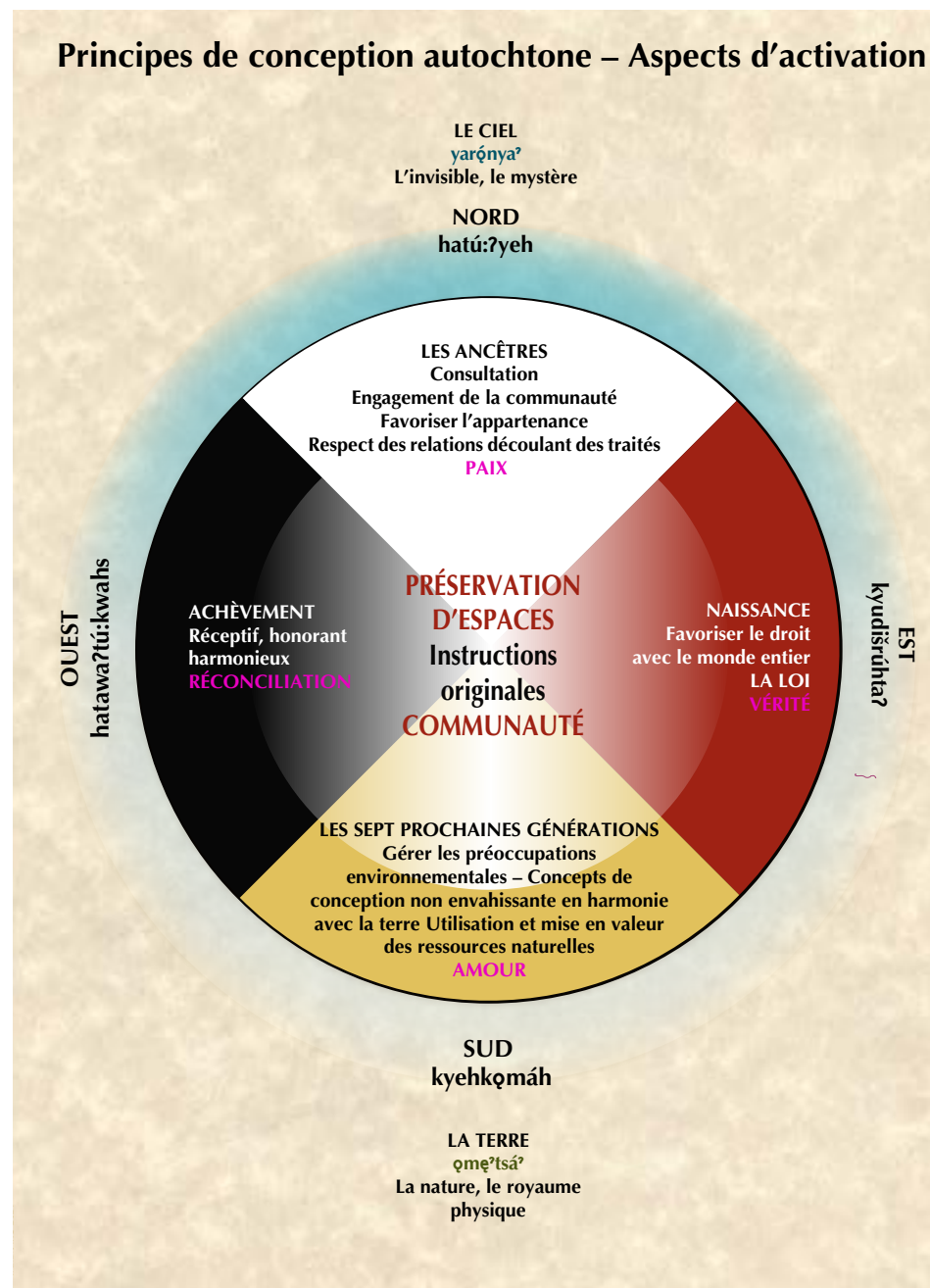
- La préservation d'espaces dans la communauté est guidée par les instructions originales, situées sur la terre. La préservation d'espaces représente : toutes les formes de relation et de soin des espaces et de la terre, et l'expression créative du lieu; l'apprentissage des ancêtres et la préparation des générations futures; la vie, la mort et la renaissance.
- Le Ciel (**yarqnya'**) et son aura bleue enveloppent la hutte dans l'Esprit et le Mystère, l'Invisible. Les forces inconnues fournissent notre chemin et notre méthode pour le vaisseau de créativité du gardien des espaces, permettant les libertés créatives.
- La porte du nord (**hatú:ʔyeh**) est la dimension spirituelle où les Ancêtres résident et fournissent une consultation de guidage aux aînés et aux gardiens des espaces. Les Ancêtres et le pacificateur wendat sont derrière nous et les générations futures sont devant nous – ils enseignent aux gardiens des espaces à prendre des décisions qui guideront et soutiendront les sept prochaines générations. Les droits issus de traités et la souveraineté des nations autochtones doivent être honorés et respectés. L'engagement communautaire favorise l'appartenance à la terre, au lieu, à la parenté et à la communauté.
- La porte du sud (**kyehkqmáh**) apprend aux gardiens des espaces à s'aimer eux-mêmes, à aimer leur famille et leur communauté, et à aimer la terre – en agissant en tant que gardiens de l'environnement pour les sept prochaines générations. Les gardiens des espaces s'engagent à utiliser des concepts et des méthodes de conception qui sont en harmonie avec la terre et non envahissants, en utilisant des conceptions et des matériaux trouvés dans la nature.

- La porte de l'ouest (**hatawa?tú:kwahs**) permet d'achever nos actions de gardiens des espaces, sachant que nos relations et notre travail honorent un service continu et harmonieux à la terre, au lieu et à la communauté. Les humains doivent d'abord se réconcilier avec la Terre et tous ses êtres et paysages par rapport à tous les préjudices qu'ils ont faits et à leurs responsabilités brisées. Après cela, les colons peuvent se concentrer sur le chemin de la réconciliation avec les nations autochtones : être honnête sur la vérité des terres et de la souveraineté autochtones, et réparer et construire des relations saines et équitables avec les peuples autochtones.

Inuit Qaujimajatuqangit (IQ)/Savoir traditionnel inuit

Pour les quatre régions inuites du Nunangat, l'Inuit Qaujimajatuqangit (IQ) ou le savoir traditionnel inuit constituent l'épine dorsale qui permet aux gens de vivre selon leurs valeurs.

Les valeurs, les pratiques et les façons d'être et de vivre dans le monde de l'IQ sont communément détenues et pratiquées par le peuple et socialisées par les aînés inuits, les gardiens du savoir, le gouvernement, les enseignants et les praticiens communautaires. Le gouvernement du Nunavut a intégré les valeurs sociétales inuites à la législation, aux politiques, aux activités, aux programmes, à la recherche, à la culture et aux pratiques en milieu de travail, ainsi qu'aux protocoles d'engagement communautaire dans tous les secteurs, notamment la culture et le patrimoine, l'éducation, la santé, l'environnement et le changement climatique, ainsi que les moyens de subsistance et le développement économique. Les valeurs suivantes sont donc vivantes dans toutes les facettes de la vie inuite et servent de cadre aux principes holistiques pour les relations des Inuits avec la terre, la parenté, la communauté et les collaborateurs; le renforcement des capacités et l'innovation;



Crédit : Wyandot/Wendat Lodge and Design activation principles, Catherine Támmaro



Crédit : Respect, KRISTY CAMERON, *The Seven Sacred Teachings Of White Buffalo Calf Woman* (Niizhwaaswi Aanike'iniwendiwon Waabishiki Mashkode Bizhikiins Ikwe) 2009

la gouvernance et le développement communautaire; et les pratiques cérémonielles et culturelles⁵:

- Inuuqatigiitsiarniq (respecter les autres, les relations et s'occuper des des gens);
- Tunnganarniq (favoriser le bon esprit en étant ouvert, accueillant et inclusif);
- Pijitsirniq (servir et subvenir aux besoins de la famille et de la communauté);
- Aajiiqatigiinni (prise de décision par la discussion et le consensus);
- Pilimmaksarniq/Pijariuqsarniq (développement des compétences par la pratique, l'effort, l'action);
- Piliriqatigiinni ou lkajuqtigiinni (travailler ensemble pour une cause commune);
- Qanuqtuurniq (être innovateur et ingénieux);
- Avatittinnik Kamatsiarniq (respect et soin de la terre, des animaux et de l'environnement).

Bien que les contextes environnementaux, sociaux, politiques et économiques qui encadrent et conditionnent le mode de vie des Inuits soient toujours dynamiques, changeants et souvent influencés par des acteurs et des événements extérieurs, les aînés inuits maintiennent que

5 - Équipe du Renforcement des liens entre les Premières Nations et la santé publique. (2017). Renforcement des liens entre les Premières Nations et la santé publique : Exploration des Crédits : Wyandot/Wendat Lodge and Design activation principles, Catherine Tâmmaro principes et pratiques visant à améliorer la santé communautaire : Examen de la documentation. Sudbury (Ontario) : Locally Driven Collaborative Projects.. <<https://www.phsd.ca/fr/>>

leurs valeurs fondamentales et leurs enseignements sont constants et toujours pertinents. Il s'agit d'enseignements importants non seulement pour les Inuits, mais aussi pour le monde entier – et ils ont une grande valeur pour les partenariats civiques-autochtones..

Partenariats de collaboration

Les approches autochtones de la gestion des espaces urbains, de la construction des villes, de l'innovation, de l'intendance des terres, de la souveraineté alimentaire et du développement communautaire reflètent une compréhension holistique et systémique de la nature complexe et interreliée des défis auxquels font face les peuples autochtones dans les villes et des solutions à polyvalentes qui seront les plus pertinentes.

Les initiatives civiques et les partenariats avec la communauté autochtone qui sont guidés de manière significative par les valeurs et les principes particuliers ou communs des Premières Nations, des Métis et des Inuits, et qui en sont imprégnés, permettront d'établir des relations et des résultats plus importants. La confiance et le respect mutuels constituent la base de relations solides avec les peuples autochtones et exigent un apprentissage approfondi, du temps et de l'engagement, ainsi que le respect des droits, des valeurs et des pratiques culturelles, des modèles sociaux et de gouvernance et des priorités qui leur sont propres.

Pour que la confiance et le respect se développent véritablement, il faut que les praticiens civiques soient assez humbles pour admettre qu'ils ne savent pas tout, et qu'ils ne fassent pas d'hypothèses sur les divers contextes, perceptions et priorités des peuples autochtones. Ce principe résonne dans le cadre de la sensibilisation aux cultures fondée sur les valeurs interdépendantes que sont l'humilité, la sensibilisation, la sensibilité et la compétence. Les praticiens doivent ouvrir leur esprit (et leur cœur)

à des visions du monde et à des méthodologies différentes de l'éthique et des principes professionnels auxquels ils ont été formés, prêts à écouter et à apprendre des valeurs, des expériences et de l'expertise des partenaires autochtones. Lorsqu'ils s'engagent dans une relation avec une communauté autochtone – qu'il s'agisse de projets municipaux ou d'initiatives de santé communautaire – les praticiens autochtones et non autochtones soulignent l'importance pour les colons de faire preuve d'humilité, d'être conscients de leur position relative et de s'engager à apprendre et à évoluer constamment dans leurs pratiques d'engagement et de collaboration.

Une approche précieuse et culturellement appropriée de la collaboration implique que les praticiens civiques travaillent avec des partenaires autochtones pour acquérir des connaissances et des compétences culturelles, en adaptant les éléments d'une initiative aux valeurs et aux perspectives particulières de la communauté partenaire. Cette approche est très différente de la tendance qu'ont de nombreux organismes et gouvernements à s'attendre à ce que les partenaires autochtones transforment leurs connaissances et leurs priorités pour les adapter aux pratiques dominantes de conception, de planification, de politique et de gouvernance civiques qui ont historiquement causé beaucoup de dommages aux peuples et aux cultures autochtones.

Etuaptmuk/Vision à deux yeux et espace éthique

Le processus de construction du respect et de la valeur mutuels est un voyage de toute une vie, fait d'humilité, de réflexion sur soi et de (dés) apprentissage de la domination coloniale des colons, au cours duquel les praticiens de l'action civique peuvent écouter leurs partenaires autochtones sans les juger et prendre conscience de la dynamique et de la reproduction du pouvoir, des privilèges et des préjugés des colons dans les projets de conservation des lieux et de construction de la ville.

Les pratiques inspirées des enseignements autochtones qui honorent la diversité des protocoles, pratiques et principes culturels autochtones en collaboration avec les approches civiques peuvent également renforcer l'humilité, la compréhension et le respect.⁶ Les enseignements de la vision à deux yeux et de l'espace éthique sont particulièrement pertinents pour les processus de compétence culturelle autochtone, l'engagement interculturel, l'établissement de la confiance et les processus collaboratifs et participatifs de dialogue et de coconception.

Etuaptmunk ou la vision à deux yeux est un enseignement défendu par l'aîné micmac Albert Marshall, qui en parle ainsi : « C'est apprendre à voir d'un œil avec les forces des connaissances et des modes de connaissance autochtones, et de l'autre œil avec les forces des connaissances et des modes de connaissance occidentaux... et apprendre à utiliser ces deux yeux ensemble. »⁷

La vision à deux yeux explore l'intégration de perspectives multiples (c.-à-d. les visions du monde autochtone et coloniale) afin de créer une compréhension multidimensionnelle des relations, expériences, contenus et processus. Ce processus exige que les personnes engagées comprennent la nature entière et intégrale de chaque vision du monde ou système de connaissances autochtone (représentée par un œil entier), ainsi que la nature entière et distincte du système des colons (également représentée par un œil entier), tout en permettant à ces deux yeux de travailler ensemble (comme dans la vision binoculaire).

6 - Équipe du Renforcement des liens entre les Premières Nations et la santé publique. (2017). Renforcement des liens entre les Premières Nations et la santé publique : Exploration des principes et pratiques visant à améliorer la santé communautaire : Examen de la documentation. Sudbury (Ontario) : Locally Driven Collaborative Projects. <<https://www.phsd.ca/fr/>>

7 - Bartlett, C., Marshall, M., et Marshall, A. (2012). *Two-Eyed Seeing and other Lessons Learned within a co-learning journey of bringing together indigenous and mainstream knowledges and ways of knowing*, *Journal of Environmental Studies and Sciences*, 2(4): 331-340 (en anglais seulement).

Cet enseignement fait également appel à notre compréhension du fait que, dans certaines circonstances, telles que les initiatives autochtones de préservation d'espaces et d'innovation, les forces du monde autochtone devraient être dominantes dans le processus. Dans d'autres circonstances, par exemple dans le cas d'un programme municipal à grande échelle, les forces des multiples points de vue des colons et des autochtones seraient plus pertinentes. La vision à deux yeux peut donc exiger un « va-et-vient » entre les perspectives, et cela fera appel aux capacités de s'engager de manière significative et respectueuse dans des contextes de collaboration.⁸

Plus important encore, la vision à deux yeux fait référence à la capacité des partenaires autochtones et non autochtones à s'engager dans un processus de respect mutuel pour les valeurs et les pratiques de l'autre, tout en construisant une plateforme partagée d'apprentissage et d'application des connaissances, et une compréhension équilibrée. En accord avec cet enseignement, et dans le but de développer et d'exploiter les possibilités et les synergies qui bénéficieront aux communautés autochtones, les organisations civiques peuvent utiliser l'approche de la vision à deux yeux pour l'engagement et l'élaboration de projets, en invitant les multiples perspectives et la participation active des collaborateurs autochtones à chaque étape de la coconception, de la planification et de la réalisation du projet.

L'espace éthique⁹ est une rencontre entre les visions du monde distinctes (et souvent opposées) des groupes autochtones et des groupes de colons, où l'espace créé au milieu permet un engagement respectueux, coopératif et collaboratif. L'intersection entre leurs systèmes respectifs de connaissance, de gouvernance, de science, de droit, d'économie, de

8 - Ibid.

9 - - Ermine, W. (2007). Ethical Space of Engagement, *Indigenous Law Journal: Looking Forward: Paths to a New Relationship*. 6(1): 193-203 (en anglais seulement).

culture et de spiritualité peut être très fragile et souvent chargée du poids de l'histoire et des attentes futures.

Le partage d'histoires communautaires, l'organisation de réunions communautaires récurrentes et l'utilisation d'outils de communication participatifs et informés par les Autochtones peuvent favoriser des espaces éthiques pour des discussions et des prises de décisions saines et respectueuses.

Des normes éthiques dirigées par des Autochtones en matière de recherche et de souveraineté des données, et des règles d'engagement plus équitables avec les dispositions inhérentes aux droits des Autochtones et aux droits issus de traités en vertu du droit canadien (et en particulier les décisions marquantes de la Cour suprême)¹⁰ ont fourni un espace éthique comme cadre de dialogue et de communication interculturelle entre les nations autochtones et les gouvernements, institutions et praticiens des colons.

Principes communs pour guider les partenariats de collaboration¹¹

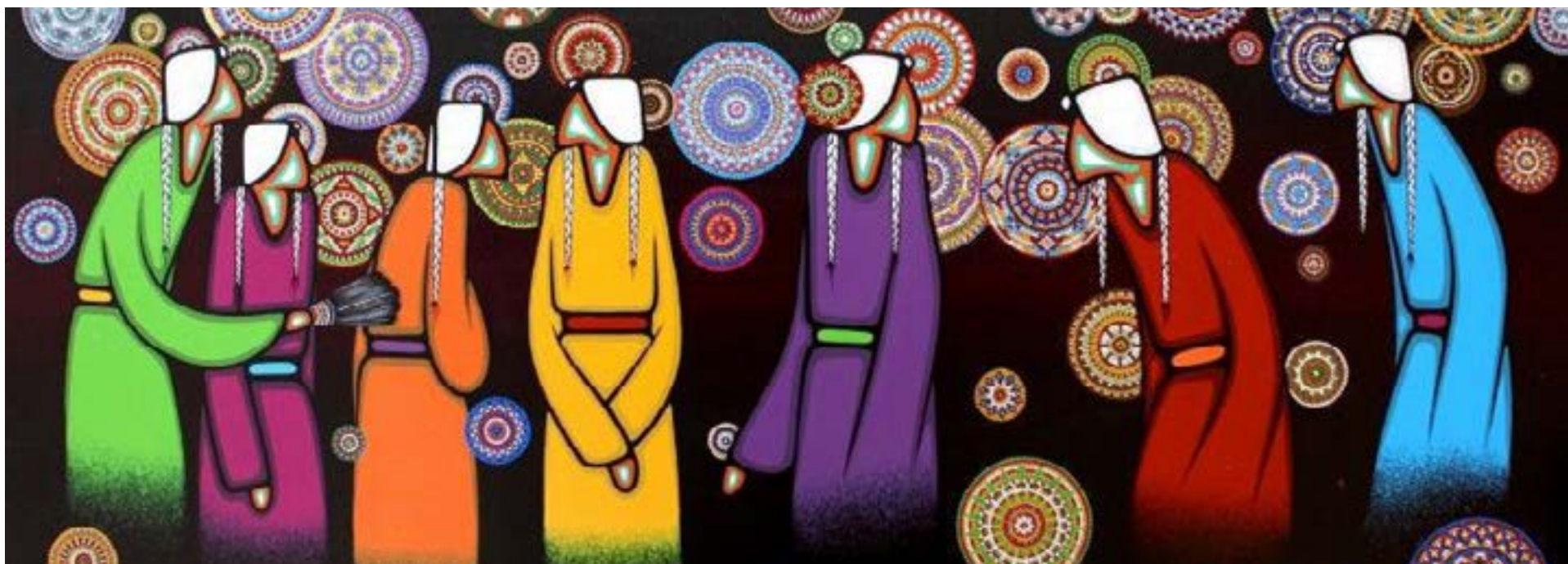
- L'engagement communautaire et l'établissement de relations sont à la base de tout processus et projet.
- Développer des valeurs et des compétences internes au sein de l'organisation pour soutenir le leadership, l'engagement et la sensibilisation aux cultures autochtones.
- S'engager et se consulter dès le début et souvent tout au long d'un projet.
- Être axé sur la communauté, inclusif et représentatif de la diversité des voix de la communauté.
- Prendre le temps de comprendre les expériences et les émotions incarnées dans les histoires des gens.
- Créer des espaces et des occasions pour les acteurs des communautés autochtones de partager leurs réflexions, leurs préoccupations et leurs idées.

11 - Liste établie à partir de consultations avec des partenaires autochtones et de divers documents sur l'engagement et la réconciliation des Autochtones : Walker, Jojola et Natcher (2013) *Reclaiming Indigenous Planning*, Montreal: McGill-Queen's University Press. Coalition of Inclusive Communities. (2019). *Reconciliation with Indigenous Peoples: A Holistic Approach International Coalition of Inclusive and Sustainable Cities: Toolkit for Inclusive Municipalities in Canada and Beyond*, Commission canadienne pour l'UNESCO avec le soutien de la Coalition internationale des villes inclusives et durables (ICCAR). Indigenous Working Group of the BC Association of Social Workers. (2016). *Towards a New Relationship: Toolkit for Reconciliation/Decolonization of Social Work Practice at the Individual, Workplace, and Community Level*, préparé par la British Columbia Association of Social Workers (en anglais seulement).

Wyandot/Wendat Lodge and Design activation principles, Catherine Támara.

10 - Voir l'outil : Comprendre la souveraineté et les droits autochtones

- Déterminer des solutions et des rôles appropriés pour tirer parti des capacités individuelles et collectives.
- Consulter les connaissances et les méthodologies autochtones pour façonner les processus et éclairer les décisions.
- Se renseigner sur la souveraineté, la gouvernance et les droits inhérents des Autochtones (liés aux terres dans les villes) et les honorer dans la planification urbaine, la conception et la prise de décisions.
- Donner la priorité à l'intendance des terres et aux approches fondées sur la terre, et s'efforcer de parvenir à un développement responsable.
- Réfléchir et comprendre comment votre municipalité peut améliorer ses propres politiques, pratiques, procédures et valeurs institutionnelles afin de parvenir à des relations pleinement respectueuses.
- Promouvoir un dialogue mutuellement respectueux et coopératif, la prise de décision par consensus et les compétences de collaboration.
- Une fois que vous avez acquis une compréhension de base, allez à la rencontre des praticiens et des dirigeants communautaires autochtones et commencez à établir une relation respectueuse fondée sur une véritable appréciation mutuelle qui évoluera avec le temps.
- Créez en collaboration un contenu et une valeur partagés dans le cadre du processus d'élaboration de la conception afin de vous assurer que les résultats reflètent les valeurs culturelles, les identités et les expressions des peuples autochtones, qu'ils sont utilisables et pertinents et qu'ils répondent à leurs besoins et aux résultats souhaités.
- Ayez un esprit et un cœur ouverts, et soyez prêt à vous remettre en question et à remettre en question vos idées préconçues.



Crédit : Leland Bell. Seven Grandfathers

Sept messages pour autochtoniser la ville¹



1. Créer une ville selon le Wampum à deux rangs dans laquelle tous ses habitants vivent selon leurs propres visions du monde, pratiques et aspirations.
2. Humaniser ce lieu et ses habitants en tant que :
 - Foyer pour les êtres humains; se concentrer sur l'esprit de ce lieu et de ses êtres – au-delà des manifestations matérielles et commerciales.
 - Réseau de communautés et de quartiers; un millier de feux du Conseil ou des lieux de dialogue sûrs et équitables, où tous les peuples ont voix au chapitre dans la planification de la ville future.
 - Lieu de parenté étendue et de soins, où nous voulons élever nos familles et passer notre vie.

¹Messages condensés de l'allocution principale de Roberta Jamieson intitulée *The key to making a city more Indigenous* lors des Walrus Talks 2015 à Calgary. Roberta est une avocate Haudenosaunee et la présidente et directrice générale d'Indspire, un organisme de bienfaisance autochtone national enregistré qui enrichit le Canada en investissant dans l'éducation autochtone et en inspirant les réalisations des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

3. Autochtoniser la ville signifie prendre conscience de nos liens vitaux avec la terre qui nous nourrit et nous fait vivre.
 - Honorer nos eaux, nos terres et nos ressources.
 - Pouvons-nous établir une relation permanente entre la ville et les terres qui lui donnent vie?
4. Des espaces ouverts dans les villes pour que les peuples autochtones puissent s'épanouir en tant que tels – tout le monde s'en trouvera enrichi :
 - Un foyer pour les êtres-humains; concentrez-vous sur l'esprit de ce lieu et ses êtres – au-delà des manifestations matérielles et commerciales.
 - Un endroit où on se sent entouré et en famille étendue, où on veut élever nos enfants et passer notre vie.
 - Lorsque les jeunes et les adultes autochtones disposent de l'espace et des ressources nécessaires pour se sentir en sécurité et validés dans leur identité et pour vivre en tant que peuples autochtones, ils s'épanouissent dans les villes. Les peuples autochtones apportent de puissantes contributions à la ville par le biais des arts, de la gestion des terres, de l'innovation, de la science, de la guérison, de l'architecture, de la justice réparatrice et du développement communautaire.

5. Éduquer les enfants de la ville à être des êtres humains avant tout, et à être à l'aise avec la diversité :

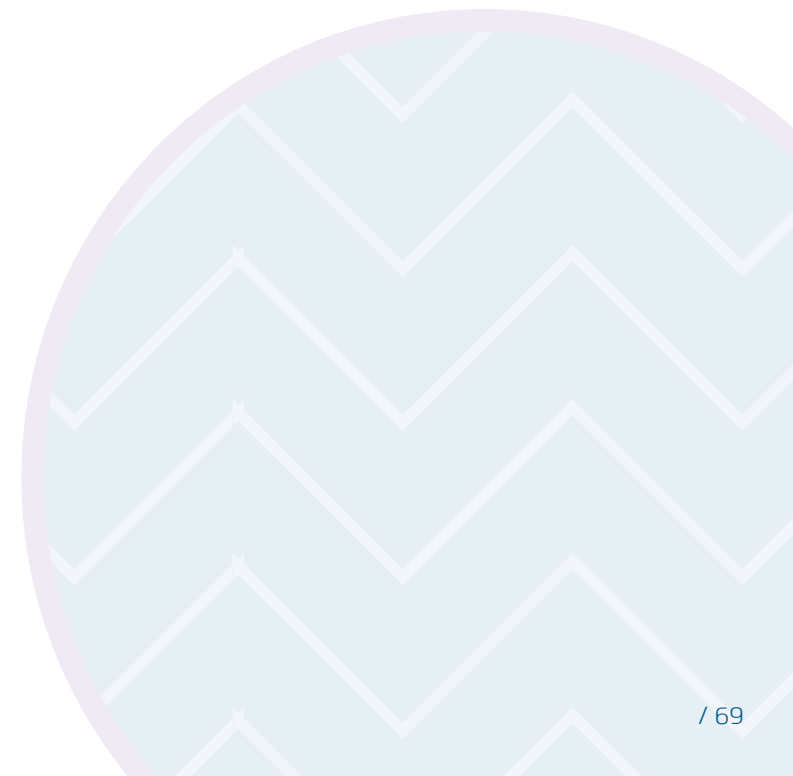
- S'éduquer mutuellement sur une histoire différente du Canada, où notre histoire en tant que Canadiens commence avec les peuples autochtones et se poursuit avec eux.
- Où les différentes nations ont pu se respecter, apprendre et partager entre elles les unes avec les autres; maintenir leurs propres cultures et vivre côte à côte.

6. Établir des relations entre les secteurs et les niveaux de gouvernement, à tous les niveaux :

- Réparer les relations brisées, polir les ternissures et renforcer les relations existantes, et établir des relations respectueuses et réciproques chères et nouvelles avec les peuples autochtones.
- Relations amoureuses, attentionnées et réciproques avec le monde naturel.
- Relations intergénérationnelles
- Embrasser la promesse des Giswenta

7. Tous ces messages sont regroupés dans un ensemble holistique et indivisible :

- Pour autochtoniser la ville, embrassons et pratiquons ces sept messages avec un cœur entier et engagé, et pour les sept prochaines générations.



Principes directeurs pour les protocoles d'orientation pour l'engagement civique-autochtone



Bien que les protocoles aient une fonction strictement procédurale et d'orientation dans de nombreux contextes, ils sont considérés comme sacrés dans les cultures autochtones. Les protocoles sont des accords intentionnels entre les aînés et les gardiens du savoir, les membres de la communauté, la terre et le Créateur dans le cadre d'une cérémonie, d'une pratique ou d'un processus. En fait, le protocole est l'épine dorsale de la cérémonie, de la gouvernance et de la pratique culturelle et comprend les éléments suivants qui renforcent la confiance, les relations réciproques, le partage des connaissances et le développement de la communauté :

- Honorer le savoir des aînés et de nos ancêtres.
- Honorer la terre et le lieu.
- Honorer le savoir des aînés, des dirigeants communautaires et de ceux qui savent.

En 1951 encore, la plupart des cérémonies des Premières Nations, des Inuits et des Métis/Michif étaient légalement interdites au Canada. Par la suite, des modifications apportées à la Loi sur les Indiens ont permis la tenue de cérémonies et l'utilisation d'insignes sans interférence ni menace de punition légale. Grâce aux efforts inlassables de nombreuses personnes du monde autochtone pour déstabiliser, perturber de manière créative, réclamer et réimaginer ces villes en tant que villes autochtones, des changements cruciaux se sont produits et nous arrivons lentement à un moment où les valeurs, les modèles et les protocoles autochtones sont enfin reconnus comme importants pour l'avenir des villes.

Cet outil s'inspire des connaissances, des expériences et des histoires partagées par un cercle de cocréation et un comité de leaders d'opinion, d'artistes, d'architectes et d'activistes autochtones actifs dans le domaine de la préservation d'espaces urbains, de la pratique créative, de l'action décoloniale et de la réimagination des villes. Il s'inspire également de nombreux dialogues et enseignements d'aînés et de gardiens du savoir autochtones estimés de toute l'Île de la Tortue. Les protocoles présentés ici sont des protocoles fondés sur la culture, la terre et le lieu qui peuvent guider les meilleures pratiques en matière d'engagement entre les praticiens civiques et les connaissances et l'expertise autochtones dans les espaces de préservation d'espaces, de gestion des terres urbaines et de construction des villes. Voici quelques exemples courants de protocoles :

- Reconnaissance des terres;
- Directives pour travailler avec les aînés;
- Signification et directives de participation aux cérémonies, fêtes, pow-wow et autres activités culturelles;

- Planification d'événements et de processus d'engagement communautaire;
- Langue;
- Réglementations et directives en matière de gouvernance.

Les protocoles sont destinés à guider les municipalités et les organisations dans l'élaboration de ce qui suit :

- De l'apprentissage à collaborer avec la communauté autochtone dans le cadre d'une compréhension commune et du respect de la souveraineté et de l'autodétermination des Autochtones pour tout ce qui concerne l'identité, les connaissances et les données autochtones, les terres, les productions et les pratiques culturelles, la langue et la gouvernance.
- De l'apprentissage des compétences culturelles et du renforcement des capacités en ce qui concerne la réparation et l'établissement de relations.
- Le leadership, la gouvernance, les valeurs, les connaissances et les approches autochtones.
- L'engagement de la communauté dans les processus collaboratifs de conception, de planification, de recherche, de prise de décision et d'évaluation.
- La création de partenariats équitables, intentionnels et engagés avec la communauté et les organisations autochtones.
- Réimaginer les espaces publics à partir de perspectives autochtones et interculturelles.

- Établir des partenariats équitables, intentionnels et engagés avec les communautés et les organisations autochtones.

Guider l'engagement civique et autochtone par des protocoles culturels et éthiques autochtones

La plupart des expériences, des idées et des sagesse qui suivent ont été généreusement partagées par une diversité de leaders autochtones de la préservation d'espaces qui ont participé à un atelier visant à cocréer des lignes directrices basées sur leurs enseignements expérientiels et culturels qui pourraient informer les praticiens du civisme dans leurs processus d'engagement et de création de partenariats avec les communautés autochtones. Ils s'appuient également sur un certain nombre de tables rondes et de symposiums avec des gardiens du savoir et des praticiens autochtones, ainsi que des alliés civiques qui travaillent sur différentes formes de préservation d'espaces et de construction de la ville. Les protocoles et les enseignements proposés ici sont destinés à servir de guide initial et ne constituent pas une liste exhaustive, ni une représentation des enseignements et des protocoles panautochtones. Les enseignements et les protocoles autochtones sont propres au contexte et dépendent des normes et des pratiques particulières de la nation particulière avec laquelle votre organisation s'engage, ainsi que de la nature de l'engagement.

À partir de leurs expériences particulières de travail avec les communautés et les partenaires autochtones, les participants ont décrit les protocoles culturels et éthiques essentiels à la culture : le leadership autochtone, l'autodétermination, la spécificité de la communauté, l'écoute profonde, le partage des connaissances et des avantages, et l'incidence positive (éthique, respectueux, écologique, durable) dans le processus de conception, de planification et/ou de prise de décision.

Protocoles relatifs aux terres et aux lieux

Il est important d'apprendre et de s'engager à respecter les protocoles de la ou des nations autochtones sur le territoire desquelles l'initiative se déroule, mais aussi les protocoles de la terre elle-même. Dans les cultures autochtones, les terres, les eaux, les plantes et les animaux sont considérés comme des êtres vivants dotés de leur propre personnalité et de leurs propres droits¹, de leur propre capacité d'agir et de leur propre sagesse. Dans les régimes fonciers traditionnels de diverses sociétés autochtones, les terres sont détenues en commun et font l'objet de soins et de protection dans le cadre de régimes d'utilisation collective ou commune. Les protocoles et les responsabilités concernant la manière dont les gens doivent se rapporter à la terre et aux ressources communes, les utiliser de manière durable et les gérer proviennent de la Terre et du Créateur, incarnés et mis en œuvre par les lois et les enseignements naturels.

Les peuples autochtones et non autochtones peuvent apprendre les protocoles les plus fondamentaux en matière de préservation d'espaces, de soins, d'établissement de relations, d'éthique environnementale, de respect, de justice et de qualité de vie en écoutant, en observant et en étant en présence des forêts, des rivières et des lacs, des montagnes, des plantes et des animaux, même dans les contextes urbains.

- Il est important pour les partenaires civiques et autochtones d'explorer les différences et les chevauchements entre les conceptions autochtones et celles des colons en matière de protocole. Bien que les directives et les protocoles conventionnels soient très utiles dans de nombreux contextes, les protocoles autochtones ont des couches plus profondes d'intentionnalité et

1 - *Examples of Environmental personhood and rights: Rights of Nature, Ecuador Constitution* (2008). Whanganui River Settlement, Aotearoa; Ganges and Yamuna rivers, Uttarakhand India; Lake Erie, Ohio, États-Unis.

de signification culturelle et relationnelle qui peuvent inspirer des formes plus riches d'engagement communautaire, de coconception et de réimagination de l'espace public.

- Les protocoles autochtones pour l'engagement communautaire et la préservation d'espaces sont dynamiques, vivants et imprégnés d'esprit; ils sont informés par le lieu, les relations avec la terre, l'espace et la communauté, et du partage des connaissances et des meilleures pratiques entre les praticiens et les gardiens du savoir.

Langue

- En raison de leur statut de nations souveraines, les peuples autochtones sont distincts des communautés et des municipalités canadiennes et ne devraient pas être regroupés sous le nom de « Canada/Canadien ». Les peuples autochtones appartiennent à des nations dont les droits sont protégés par la Constitution et ont donc un statut différent de celui des autres groupes de parties prenantes lorsqu'ils participent à un projet ou à un processus. En tant que tels, les Premières Nations, les Inuits et les Métis doivent être considérés comme des partenaires, des collaborateurs, des détenteurs de droits, etc. et non comme des « parties prenantes » qui ne se distinguent pas des collaborateurs non autochtones.
- L'utilisation d'une terminologie monolithique et panautochtone comme « la culture autochtone » ou « tous les peuples autochtones » pour désigner ou décrire la multiplicité des nations et des peuples autochtones n'est pas seulement trop large, mais elle nie également les centaines de nations autochtones du Canada et leurs communautés, cultures, connaissances et expériences respectives. Lorsqu'il est nécessaire de se référer collectivement aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits – ou lorsque le groupe ou la nation en question est inconnu(e) – les formes plurielles des mots sont préférées,

c'est-à-dire les peuples autochtones, les nations autochtones, les savoirs et les cultures autochtones.

- Lorsque l'affiliation à une nation d'une personne ou d'une communauté est connue, il est important de l'utiliser au lieu de toujours utiliser les termes « autochtone », par exemple, la communauté Anishinaabe de Curve Lake ou « mon collègue est Kanien'kehá:ka (Mohawk) de Kahnawà:ke ».
- Le fait de formuler les expériences et les réalités autochtones comme des « problèmes » peut avoir une connotation négative et axée sur le déficit qui présente implicitement la communauté autochtone comme embourbée dans des problèmes. Le terme « problèmes » ne reflète pas non plus implicitement l'autodétermination, les forces, la résilience, la créativité, les solutions et l'élan qui existent également dans la communauté. Il est nécessaire de prendre conscience de la terminologie restrictive souvent utilisée pour encadrer les sujets dans une optique autochtone afin que les communications et le contenu concernant les communautés autochtones soient en phase avec la façon dont les peuples autochtones comprennent leur monde.
- Dans les contextes de réglementation et de planification municipales, il faut être conscient de la façon dont des concepts tels que « permettre » et « permission » sont porteurs d'inégalités de pouvoir implicites qui laissent entendre que les peuples autochtones sont dans une position de désavantage et d'impuissance. Ces termes s'inspirent également des notions occidentales capitalistes et des structures juridiques de la propriété et du contrôle des terres, qui ne correspondent pas avec les relations des peuples autochtones avec la terre, définies par les responsabilités d'intendance et d'utilisation collective.
- Toutes les communications et tous les messages qui s'adressent à la communauté autochtone ou qui l'incluent doivent être culturellement sensibles et inclusifs. Toutes les communications et publications

officielles doivent reconnaître formellement les territoires, traités et protocoles pertinents. Lorsque des communautés autochtones et des participants municipaux prennent part à un service ou à un événement, il convient de mettre l'accent sur le contenu axé sur les autochtones.

Cérémonie

- Il est important de reconnaître l'ascendance autochtone d'un lieu ou d'une terre dès que l'on arrive dans cet espace, car tous les processus et toutes les activités devraient commencer par un ancrage dans la gestion de la terre. En apprenant et en honorant les premiers gardiens et les gardiens contemporains, nous pouvons honorer la lignée du lieu. En tant que protocole de base, tous les autres protocoles peuvent ensuite être élaborés à partir de cette reconnaissance relationnelle du lieu².
- Il est important de reconnaître que les pratiques cérémonielles et autres pratiques culturelles des gardiens de la foi, des gardiens du savoir, des aînés et des guérisseurs sont essentielles à la préservation d'espaces au sein de chaque nation autochtone et communauté urbaine. Un espace pour ces pratiques devrait toujours être intégré aux projets et au processus d'engagement communautaire et inclure les éléments suivants :
 - Le rôle de la facilitation des cérémonies dans la préservation d'espaces, la reconnaissance des énergies ancestrales dans les lieux.
 - La reconnaissance de la terre et des ancêtres d'un lieu en tenant dans sa main un morceau de terre de ce lieu – un moyen puissant de relier nos paroles et nos actions.

² -Enseignement donné par l'aîné crie Joanne Okimawinew Dallaire, aîné du conseil d'administration honoraire de l'Université métropolitaine de Toronto (anciennement dénommé L'University Ryerson de Toronto)..

- Rôle du praticien autochtone de la préservation d'espaces en tant qu'enseignant, mentor et conseiller culturel au sein de la communauté autochtone, et de plus en plus dans les institutions non autochtones.
- Il est important de reconnaître la pertinence et la valeur continues de la tradition orale dans différentes cultures autochtones et que cette forme de collecte, de diffusion et de communication des connaissances est aussi valable que les formes écrites et numériques. Lorsqu'on vous raconte une histoire, il est important d'écouter et d'apprendre, et de ne pas interrompre par des questions ou des commentaires avant d'y être invité après que le conteur ou la conteuse ait fini de parler. Les questions peuvent impliquer l'incrédulité, ce qui peut être insultant pour cette personne.

Les traditions orales sont un recueil vivant et un système d'archivage de l'histoire et des connaissances de différentes nations et familles, encodées dans les cérémonies, les histoires de la création, les enseignements, les relations, les pratiques culturelles, les technologies, les mythes, la langue et les connaissances scientifiques. Ces vastes corpus de connaissances et de technologies ont été transmis de génération en génération par la tradition orale pendant des milliers d'années sans jamais être transcrits.

Alors que la documentation et la communication écrites et numériques sont désormais très courantes au sein des communautés autochtones, la tradition orale et les récits continuent d'être appréciés et fortement utilisés et devraient donc être une forme acceptée de partage dans le cadre d'un processus ou d'un projet. En fait, la décision

de la Cour suprême dans l'affaire *Delgamuukw*³ a reconnu légalement l'histoire orale autochtone comme preuve admissible dans les affaires de droits et de titres autochtones.

- En milieu urbain, il est important d'être conscient de ceux qui ont été déplacés et dispersés et qui s'enracinent ensuite en tant qu'invités sur les terres ancestrales d'autres peuples autochtones, en reconnaissant leurs terres d'origine lorsque cela est possible.

Engagement

- L'engagement et les processus de coconception avec la communauté devraient avoir lieu aux étapes initiales de la vision et du développement (en amont) et tout au long du processus d'élaboration de la conception, plutôt que de chercher à obtenir leur approbation dans les dernières étapes (en aval). Les processus en amont comprennent l'établissement de relations, la définition de l'agenda, la planification, la cocréation et le développement du contenu; les processus en aval comprennent la mise en œuvre, l'activation et l'évaluation.
 - Veiller à ce que les connaissances, la méthodologie et les priorités sont inscrites dans l'ADN du processus ou du projet.
- Lors de l'engagement de la communauté, l'établissement de relations au rythme de la confiance et du consentement de la communauté concernant l'établissement d'un partenariat doit être au cœur du processus. De plus, le respect et l'ouverture à l'intégration de la tradition orale, des cérémonies et des enseignements liés à la terre dans le pro-

3 - Le 11 décembre 1997, la Cour suprême du Canada a rendu à l'unanimité son jugement dans l'affaire *Delgamuukw*, qui a fait l'objet de nombreuses études et qui a permis de définir et de décrire le titre autochtone, de confirmer la validité juridique de l'histoire orale autochtone et de clarifier la nature des obligations de consultation et d'accommodement de la Couronne dans le contexte de la violation des droits autochtones..

cessus d'engagement sont essentiels à l'établissement de la confiance et à la création conjointe de résultats valables pour les partenaires autochtones et civils. Il incombe aux municipalités et aux organisations civiques d'honorer les besoins communiqués par les communautés, de leur donner l'espace et le respect nécessaires pour communiquer leurs besoins dans leurs propres mots et à leur manière.

- Il est important de reconnaître que les relations avec la communauté et la qualité de la proposition de valeur offerte sont essentielles à tout partenariat et projet, en particulier pour reconnaître et compenser la capacité des gens à s'engager et à se consulter sur des initiatives extérieures à la communauté. Les gardiens du savoir autochtone, les praticiens et les leaders communautaires sont souvent submergés de demandes de conseils ou d'engagement dans des événements et des initiatives, en plus du travail qu'ils font professionnellement et pour leurs communautés.

Les leaders civiques ne peuvent pas supposer que parce qu'une initiative inclut un contenu autochtone et a des résultats axés sur la communauté, elle sera considérée comme une priorité pour la communauté autochtone. On ne peut pas non plus supposer qu'une communauté ou une organisation autochtone a la capacité de s'engager dans l'initiative.

- Il incombe aux dirigeants et au personnel non autochtones des organisations civiques de comprendre et d'assumer leurs rôles de colons dans le processus de réconciliation et de rétablissement des relations avec la communauté autochtone. Ce n'est pas le rôle du personnel autochtone de faire le travail de réconciliation ou d'en assumer la responsabilité au nom des institutions et des dirigeants autochtones.

Il s'agit d'un rôle complexe et parfois inconfortable que le personnel autochtone doit jouer au sein des organisations civiques pour tenter de faire le lien entre les visions du monde et les priorités des autochtones et des colons. Les gouvernements et les institutions peuvent s'attendre de manière irréaliste à ce que le personnel autochtone incarne et respecte les engagements de réconciliation, c'est-à-dire qu'il réconcilie toutes les lacunes institutionnelles et la méfiance de la communauté, et qu'il établisse des relations solides avec la communauté et lui fasse accepter les programmes au nom de l'institution. En raison de leur capacité à naviguer entre les cultures autochtone et institutionnelle, les employés autochtones sont souvent instrumentalisés par les organisations civiques pour légitimer des programmes et des processus qui ne sont pas en phase avec les valeurs et les priorités de la communauté autochtone. Dans ce scénario, le personnel autochtone est placé dans une position compromettante et l'organisation risque de mettre en péril ses relations avec les partenaires autochtones et les résultats du projet.

- Il est important d'adopter une approche non corporative et plus organique de l'engagement de la communauté autochtone dans les processus de conception, de planification et de gouvernance. Les processus qui sont fondés sur des approches cocreatives/participatives, des sources multiples de connaissances et des formes de partage des connaissances, ainsi qu'une compréhension non linéaire du temps seront davantage en phase avec les méthodes autochtones, ce qui rendra le processus d'engagement plus productif et plus fructueux pour la communauté.

Les organisations et les partenaires financiers adhèrent à des résultats prédéterminés et à des délais stricts pour le travail et les produits livrables, imposant souvent ces attentes aux partenaires des communautés autochtones. Cependant, lors de la collaboration

avec la communauté, il est impératif de ne pas prédéterminer le processus et les résultats avant d'avoir consulté les partenaires de la communauté. Prédéterminer et rationaliser une approche ne rend pas service à la communauté autochtone, car cette dernière n'a pas la possibilité d'engager son expertise, son expérience et ses priorités de manière solide et significative.

Voici pourquoi il est judicieux, lorsqu'on travaille avec une communauté, d'aborder les programmes, les processus et les activités en respectant le rythme naturel de l'établissement de relations et de la résolution créative de problèmes. Les sujets et les processus complexes ont besoin de temps et d'espace pour être traités et résolus de manière holistique et utile à la fois pour les Autochtones et les partenaires civiques. S'inspirant des enseignements traditionnels liés à la terre, une approche saisonnière de la planification de l'intendance et de l'utilisation des terres, de la conception, de l'adaptation au climat, de l'innovation, de la récolte de nourriture, de la santé et de la prestation de services a très bien servi la communauté autochtone dans divers contextes.

- Si les listes de contrôle des éléments requis pour l'engagement communautaire et les événements peuvent être des points d'entrée et des rappels utiles pour les praticiens du civisme, il est important de comprendre que le travail avec les communautés n'est pas une liste de vérification. Les processus d'établissement de relations, de conception et de planification doivent être organiques, cocreatifs et profondément et largement engageants afin d'éviter les approches transactionnelles et les résultats qui ne sont pas pratiques ou même nuisibles à la communauté autochtone.
- Les partenaires civiques doivent apprendre à être sensibles aux niveaux profonds de traumatisme et de méfiance dans la communauté autochtone qui découlent des effets du colonialisme, du génocide et de la

dislocation physique et culturelle. Il faudra des générations de travail de guérison et d'engagement pour surmonter les siècles de colonisation et les injustices sociales et environnementales contemporaines subies par les communautés et les territoires autochtones. La communauté et les personnes elles-mêmes sont leurs plus grandes forces et leurs meilleurs outils pour surmonter les obstacles et reconstruire leurs nations. L'écoute active, la patience et la flexibilité sont des qualités nécessaires au processus d'engagement, car les membres de la communauté exprimeront mieux leurs besoins et leurs priorités lorsqu'ils se sentiront en confiance pour le faire.

Principes directeurs

Compétence culturelle

- Le développement de la compétence culturelle autochtone aux niveaux individuel et organisationnel est impératif pour établir des relations respectueuses et mutuellement bénéfiques avec les peuples autochtones, et pour cocréer des initiatives qui seront pertinentes, réactives et informées par les connaissances et les priorités autochtones. La compétence culturelle exige une prise de conscience et une autoréflexion permanente concernant les visions du monde et les attitudes personnelles à l'égard des différences culturelles, ainsi qu'une prise de conscience des privilèges des colons et des dynamiques de pouvoir inégales. Cela comprend à la fois la connaissance et l'ouverture aux réalités et aux contextes culturels et sociaux des communautés et des groupes autochtones particuliers qui sont engagés.
- La compétence culturelle autochtone n'exige pas que les non-autochtones deviennent des experts en cultures autochtones, mais elle exige la capacité d'entrer dans les réalités et les mondes cul-

turels des Peuples autochtones afin de cultiver la compréhension et la compassion. La compétence culturelle exige également de développer un niveau de compréhension et de maîtrise des protocoles et des systèmes de connaissances propres à la culture, à la mesure de la portée du partenariat et de l'initiative.

- La compétence en matière de sensibilisation interculturelle concerne particulièrement l'interaction entre les diverses cultures et approches autochtones et celles des colons par le biais de processus d'engagement et de partenariat fondés sur le respect mutuel, l'équité et l'égalité, la collaboration, la cocréation et la réciprocité. Elle exige également un apprentissage approfondi et une réflexion critique sur des concepts complexes tels que le colonialisme, la race, le racisme et la culture, un engagement à remettre en question les stéréotypes et les préjugés culturels et à apprendre comment devenir de meilleurs alliés et champions du leadership et des modèles autochtones.
- La compétence culturelle exige que les municipalités et les organisations civiques prennent en compte les éléments suivants :
 - Engagement de la direction de l'organisation à soutenir la compétence culturelle, l'inclusion et le leadership autochtones dans l'ensemble de l'organisation.
 - Formation à la compétence culturelle inclusive et complète et expériences culturelles immersives menées par des gardiens du savoir et des professionnels autochtones.
 - Révision et élaboration de politiques organisationnelles en matière de compétence culturelle, de protocoles et d'éthique de la recherche et/ou de souveraineté des données avec le personnel et les partenaires autochtones.
 - Articulation d'une procédure claire et accessible de résolution des conflits et des griefs.

- Encourager un engagement envers l'évaluation, le rapport et l'amélioration continue de la compétence culturelle et de la sécurité dans toute l'organisation.
- Faire des efforts pour que l'organisation soit représentative du personnel autochtone à tous les niveaux.
- Faire appel aux gardiens du savoir et aux aînés en tant que mentors, éducateurs et conseillers pour guider et contrôler les activités et les protocoles culturels.
- Faire des efforts pour s'assurer que l'organisation embauche des consultants autochtones et/ou engage des partenaires autochtones (avec une rémunération appropriée) lorsqu'il existe des lacunes dans les capacités et l'expertise internes en matière de programmation, de développement de contenu et d'initiatives autochtones.
- Veiller à ce que les environnements organisationnels, les programmes et les services reflètent les cultures et les priorités autochtones locales.

Actions d'inclusion et de réconciliation des Peuples autochtones à l'échelle de l'organisations

- Élaborer une politique organisationnelle d'engagement des Peuples autochtones et de réconciliation transformatrice en partenariat avec le personnel et les partenaires autochtones, ainsi qu'un plan d'intégration des engagements par le biais de politiques, de processus et d'actions.
- Promouvoir et mettre en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et les principes de la Déclaration des

Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans l'ensemble de l'organisation et travailler collectivement à la promotion d'un changement systémique aux niveaux municipal et communautaire.

- Élaborer une stratégie de recrutement et de fidélisation des Autochtones, assortie d'objectifs et d'un suivi du rendement en matière d'emploi et de leadership autochtones.
- Embaucher du personnel et des consultants autochtones pour diriger la cocréation et la copropriété d'initiatives ayant une incidence directe et indirecte sur les communautés autochtones (urbaines et rurales).
- Construire et cultiver un réseau de partenaires autochtones locaux et nationaux grâce à des relations fondées sur la confiance, le respect et la réciprocité.
- Rémunérer et créditer de manière appropriée les praticiens et les gardiens du savoir autochtones pour leur expertise et leur temps lorsqu'ils sont invités à participer en tant que partenaires du savoir à des événements et à des comités consultatifs.
- Créer un espace sûr pour le personnel, les partenaires, les membres de la communauté et les participants autochtones lors des réunions, des événements, des activités et des prises de décisions qui les concernent.
- Intégrer intentionnellement l'art, les symboles culturels, les connaissances et les structures appropriés des Premières nations, des Métis et des Inuits dans les espaces organisationnels et publics; favoriser la présence et l'appartenance des peuples autochtones dans les espaces publics et les activités.
- Créer une zone accessible en permanence consacrée aux ressources de sensibilisation à la culture autochtone pour l'ensemble du personnel.

- Établir des relations et des partenariats importants et équitables avec les communautés et organisations autochtones locales.
- Intégrer des reconnaissances territoriales significatives dans toutes les réunions officielles du personnel et les événements publics, et les inclure dans les documents internes et externes.
- Soutenir les activités de sensibilisation aux cultures et d'éducation menées par le personnel autochtone pour le personnel et les partenaires tout au long du mois de juin en l'honneur du Mois national de l'histoire autochtone.
- Reconnaître que les peuples autochtones ont la propriété, le contrôle, l'accès et la possession de leurs informations, connaissances, expériences et histoires (voir l'outil : Savoir autochtone et souveraineté des données).
- Élaborer des activités de développement commercial et de promotion à valeur ajoutée et réciproques avec des vendeurs et des partenaires autochtones.

Espaces publics et règlements municipaux

- Dans de nombreuses villes, les praticiens et les communautés autochtones sont frustrés par les obstacles et le manque d'espaces publics (naturels et construits) dédiés, sûrs et culturellement adaptés où les cérémonies et les rassemblements autochtones peuvent être organisés par et pour les autochtones. Un élément clé de la préservation d'espaces urbains et de la décolonisation des biens communs civiques est la collaboration des dirigeants civiques avec leurs partenaires autochtones pour : décoloniser les espaces publics, c'est-à-dire prendre conscience de l'histoire, des politiques et des pratiques coloniales qui



Crédit :Love - The Great Tree of Life, KRISTY CAMERON, The Seven Sacred Teachings Of White Buffalo Calf Woman (Niizhwaaswi Aanike'iniwendiwin Waabishiki Mashkode Bizhikiins Ikwe) 2009

ont marginalisé ou effacé les peuples autochtones de ces espaces et les démanteler; et permettre aux autochtones de transformer ces espaces pour qu'ils reflètent la présence, l'appartenance et la continuité culturelle des Autochtones.

- Les peuples autochtones ont le droit d'accéder aux terres de la ville et aux lieux qui s'y trouvent, comme le reconnaissent leurs droits inhérents et/ou issus de traités. Les municipalités ont un besoin énorme d'améliorer l'éducation sur les droits des autochtones dans les villes et les espaces publics urbains et de négocier avec les communautés autochtones.
- Une autre frustration de la communauté autochtone urbaine est l'obstacle que constituent les règlements qui empêchent d'organiser des feux sacrés, des purifications et d'autres pratiques cérémonielles dans les espaces publics, et de construire des structures traditionnelles dans les espaces publics. Les aînés, les membres de la communauté et les praticiens ont besoin de permis et doivent se plier à des procédures d'autorisation qui sont souvent mal connues, longues et coûteuses. L'application de la loi par les agents de police et les fonctionnaires municipaux est également très difficile.
- Comment les municipalités peuvent-elles collaborer avec les praticiens et les communautés autochtones pour décoloniser les règlements et les pratiques afin qu'ils soient plus transparents et qu'ils éliminent les obstacles aux feux sacrés et aux autres pratiques culturelles et utilisations de l'espace public vécues par les communautés autochtones, et de créer une sensibilisation et une compétence culturelle (y compris la compréhension des droits des Autochtones) et des relations à long terme fondées sur la confiance mutuelle, la collaboration, la réciprocité et la réconciliation?

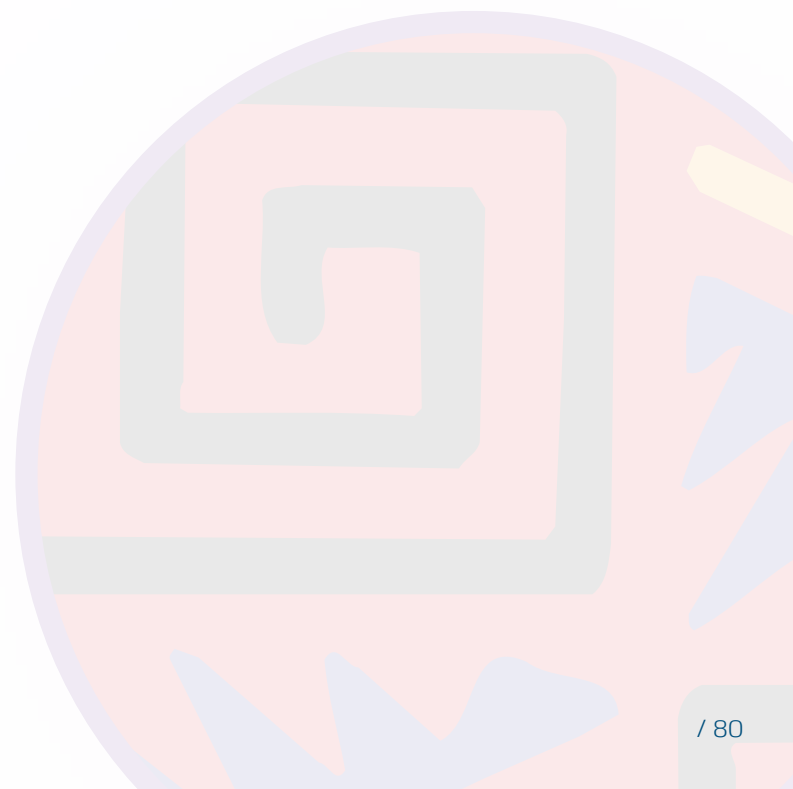
- Par exemple, la ville de Toronto, notamment par l'intermédiaire du bureau des affaires autochtones, s'efforce de faire participer les communautés autochtones à des consultations sur la préservation d'espaces et les règlements municipaux afin d'élaborer des résolutions à court et à long terme qui respectent et soutiennent les valeurs et les pratiques culturelles autochtones, et qui contribuent au bien-être de la communauté.
- Les aspects de confiance mutuelle et de réciprocité des relations entre les citoyens et les autochtones sont très évidents ici. En effet, si les municipalités et les organisations civiques souhaitent obtenir des conseils et des avis créatifs de la part de la communauté autochtone, elles doivent être honnêtes quant à la valeur qu'elles offrent à la communauté dans le cadre de cet échange. L'accès équitable aux espaces publics et une plus grande sensibilisation aux cultures sur la façon dont les aînés et les praticiens autochtones peuvent naviguer dans le processus des règlements municipaux à des fins de cérémonie et de pratiques culturelles et d'intendance sur la terre sont deux domaines importants à améliorer.

Leadership et gouvernance

- Conscience du fait que les gouvernements nationaux, provinciaux/ territoriaux et municipaux sont très différents des structures de gouvernance autochtones et qu'il ne faut pas supposer que les dirigeants et les politiques des gouvernements de colons ont été consultés par les communautés autochtones ou qu'ils représentent leurs intérêts. Le principe d'engagement « rien sur nous sans nous » doit être respecté par les municipalités et les organisations à tous les niveaux de la planification et de la prise de décision concernant les projets liés à la communauté autochtone. Toutes les décisions touchant la communauté doivent être prises par et dans la

communauté, de sorte que les praticiens du civisme doivent faire tout en leur pouvoir pour aller dans la communauté. Le fait d'aller dans la communauté montre comment vous pratiquez et respectez la préservation d'espaces.

- Le leadership des jeunes dans les actions contemporaines de préservation d'espaces et d'innovation pousse les connaissances et les pratiques dans des directions plus dynamiques et inexplorées qui sont vitales pour l'évolution des modèles autochtones et leur influence dans tous les secteurs. Il serait bon que les organisateurs de programmes civiques invitent les jeunes leaders dans les processus d'engagement et de cocréation, mais qu'ils investissent aussi dans le renforcement des capacités et le leadership des jeunes par le biais de programmes diversifiés (arts, gestion des terres, innovation) qui renforcent leurs rôles dans l'autodétermination et l'autogouvernance.



Directives, commissions et rapports importants



L'histoire des relations entre l'État canadien et les institutions de colonisation, d'une part, et les Premières Nations, les Métis et les Inuits, d'autre part, a été marquée par des tensions, et a souvent été source de déresponsabilisation et d'aliénation pour les peuples autochtones. Les municipalités et les organisations sont encouragées à apprendre et à se conformer aux protocoles et aux lignes directrices autochtones établis lors de l'élaboration et de l'exécution de leurs processus de programmation, de sensibilisation et d'établissement de partenariats, notamment en ce qui concerne les partenaires et le contenu autochtones. Il est essentiel que les institutions de colonisation reconnaissent l'importance de leur engagement en faveur de la réconciliation et du rétablissement des relations avec les communautés autochtones, et qu'elles s'efforcent d'aligner leurs politiques, procédures et activités sur les lignes directrices et protocoles autochtones appropriés dans le cadre des programmes locaux, régionaux et nationaux.

Les protocoles suivants sont essentiels pour informer et guider l'engagement avec les communautés et les praticiens autochtones :

- [Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation](#)

Établie le 1er juin 2008, la Commission de vérité et réconciliation avait pour objectifs de documenter et de promouvoir l'étendue et l'incidence des expériences vécues dans les pensionnats, de fournir un cadre sûr aux anciens élèves pour qu'ils puissent partager leurs histoires, et de produire un rapport au gouvernement fédéral sur l'héritage du système des pensionnats. La Commission définit la réconciliation comme « le processus continu visant à établir et à maintenir des relations respectueuses. Une partie essentielle de ce processus consiste à réparer les dommages du passé, à accorder des réparations individuelles et collectives et à prendre des mesures concrètes qui démontrent un réel changement sociétal. » Le travail du juge Murray Sinclair, de la nation crie, a donné lieu à cinq volumes de rapports et à 94 appels à l'action. Les appels à l'action décrivent les changements systémiques et relationnels recommandés pour être mis en œuvre par chaque secteur de la fonction publique : éducation, protection de l'enfance, soins de santé, langue, culture, gouvernance et gestion des terres – des facettes vitales de la vie des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

- [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#)

Lorsque la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones a été adoptée pour la première fois par l'Assemblée

générale des Nations Unies en 2007, le Canada était l'un des seuls quatre pays à voter contre (avec les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande).

En 2010, le gouvernement canadien a approuvé la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en la décrivant comme un « document d'aspirations », mais n'a jamais ratifié ou appliqué tangiblement les principes. En 2016, le gouvernement canadien a ensuite annoncé le retrait de son statut d'objecteur permanent à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, s'engageant à « adopter pleinement » la Déclaration et « travailler pour assurer sa mise en œuvre, conformément aux lois canadiennes ». Le projet de loi-262 est une loi qui est en cours pour s'assurer que les lois du Canada sont en harmonie avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

- **Droit des communautés autochtones de propriété, contrôle, accès et possession (PCAP®) des informations sur leurs peuples**

Les principes de PCAP (propriété, contrôle, accès et possession) des Premières Nations ont été inventés en 1998 comme cadre pour l'affirmation de l'autogouvernance sur l'information liée à la recherche lors d'une réunion du comité de l'Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières Nations (ERSPN), dans le but de traduire les modes de connaissance inhérents des Premières Nations sur l'information en quelque chose qui pourrait être facilement décrit et interprété par la communauté des chercheurs. La possession des données a ensuite été déterminée comme étant d'une importance vitale, car il s'est avéré presque impossible d'exercer la propriété, le contrôle et l'accès aux données lorsqu'elles sont en possession des

gouvernements et des universités. Les environnements législatifs et politiques actuels ne respectent généralement pas les Premières Nations en tant que juridictions autonomes ayant des droits collectifs sur les informations communautaires.

L'objectif initial de la recherche de PCAP était de fournir un cadre de travail relatif à la propriété, à la collecte, à l'analyse et à la diffusion des données pour l'ERSPN, ainsi que de fournir une réponse politique pour contrer le préjudice causé aux Premières Nations par une recherche qui ne respectait pas l'importance de comprendre le mode de connaissance des Premières Nations, traitant les Premières Nations comme des spécimens plutôt que comme des personnes ayant des droits de la personne propres. Les principes de PCAP relatifs aux Premières Nations, en ce qui concerne la recherche, ont servi de base pour prendre le contrôle de ces activités.

- **Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones**

La Commission royale sur les peuples autochtones a été créée peu après la crise d'Oka, où avait eu lieu un affrontement armé de 78 jours entre la communauté mohawk de Kanesatake, la Sûreté du Québec et l'armée canadienne. À la lumière des actes de génocide sanctionnés par l'État et de l'injustice historique et structurelle ancrée dans les relations historiques et contemporaines entre les gouvernements et les sociétés de colonisation et les peuples autochtones, la commission devait « aider à rétablir une relation fondée sur la justice entre autochtones et non-autochtones au Canada, et pour proposer des solutions concrètes à des problèmes difficiles à résoudre. ».

La CRPA a publié son rapport final en 1996, présentant un programme sur 20 ans pour mettre en œuvre des changements

systemiques et substantiels afin d'améliorer tous les aspects de la vie des peuples autochtones, notamment l'autonomie gouvernementale, les traités, la santé, le logement, les priorités du Nord, le développement économique et l'éducation. Le rapport comprend 440 recommandations, axées sur la conciliation des lacunes et des obstacles structurels et systémiques auxquels sont confrontées de nombreuses communautés autochtones rurales et urbaines, ainsi que sur l'appel à un changement majeur vers des relations de nation à nation plus respectueuses, équitables et intentionnelles.

- **Sécurité culturelle (humilité, conscience, sensibilité et compétence)**

La sécurité culturelle est une étape importante de la réconciliation et du rétablissement des relations avec les communautés autochtones. L'objectif de la sécurité culturelle est que les peuples autochtones se sentent respectés et en sécurité lorsqu'ils interagissent avec des systèmes, des institutions et des projets exempts de racisme et de discrimination envers les autochtones. La sécurité culturelle tient compte de la manière dont les contextes coloniaux, socioéconomiques, politiques et réglementaires façonnent les expériences d'une personne, et nous demande d'examiner de manière réflexive nos propres croyances, pratiques, histoires et préjugés – en examinant comment ces facteurs peuvent affecter les peuples autochtones et les autres communautés racialisées. Il s'agit d'un résultat fondé sur l'engagement respectueux et la reconnaissance des expériences, des perspectives, des priorités et du bien-être des peuples autochtones, et qui englobe les valeurs orientées vers l'action suivantes : humilité culturelle, sensibilité, conscience et compétence :

L'humilité culturelle est un cheminement de toute une vie d'autoréflexion et d'apprentissage qui implique d'écouter sans jugement et d'être ouvert pour apprendre des peuples autochtones. Elle implique d'apprendre à connaître sa propre culture et ses propres préjugés. Il s'agit d'un principe primordial qui se retrouve dans tout l'apprentissage d'une personne et qui constitue le processus par lequel le changement peut se produire.



Crédit : Nation Tsilhqot'in c. Colombie-Britannique Le 26 juin 2014, la Cour suprême du Canada rend une décision sans précédent qui accorde pour la première fois de l'histoire du Canada un titre autochtone (avec la permission de l'Université Thompson Rivers)

La sensibilité culturelle se développe lorsqu'une personne commence à voir les influences de sa propre culture et à reconnaître qu'elle a des préjugés. Cela peut être une expérience révélatrice, et il faut parfois faire preuve de courage et d'humilité pour emprunter cette voie. La sensibilité culturelle ne consiste PAS à traiter tout le monde de la même manière. La conscience et la sensibilisation aux cultures s'accompagnent de la responsabilité d'agir avec respect.

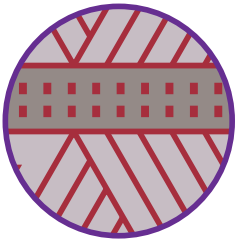
La sensibilisation aux cultures consiste à reconnaître qu'il existe des différences et des similitudes entre les cultures. L'apprentissage de l'histoire des peuples autochtones du Canada est une partie importante du développement de la sensibilisation aux cultures.

La compétence culturelle exige l'acquisition de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes permettant de travailler efficacement et respectueusement avec des peuples divers et différents. Il s'agit de réduire le nombre de suppositions que nous faisons sur les gens en fonction de nos préjugés. La compétence culturelle n'exige pas que nous devenions des experts en cultures différentes de la nôtre.



OUTIL

Accord de relation et protocoles d'entente



Objectif des protocoles d'entente

Un protocole d'entente (PE) est une déclaration signée conjointement (et parfois formulée conjointement) d'un accord visant à poursuivre un objectif convenu qui sera réalisé sous forme d'alliance ou de partenariat. Il s'agit d'une déclaration d'intention engagée de communiquer, de collaborer et d'échanger des connaissances et des informations pour faire avancer les intérêts mutuels de chaque partenaire et les intérêts collectifs des communautés autochtones représentées par le partenaire autochtone. Un PE est un instrument important qui symbolise et concrétise l'importance d'établir et de maintenir des relations respectueuses, équitables et réciproques entre les gouvernements municipaux/organisations civiques et les communautés autochtones.

Parmi les cas où un protocole d'entente est susceptible d'être nécessaire, mentionnons : un projet de recherche ou un accord sur un projet de conception structurelle entre une communauté, une organisation ou une entreprise autochtone et une organisation ou un institut externe; un

accord de partenariat visant à forger de nouvelles façons de travailler ensemble dans un esprit de réconciliation pour faire progresser le bien-être des résidents autochtones dans les communautés urbaines et rurales; une route d'accès à travers une propriété appartenant à la bande; ou une entreprise partagée de transformation du poisson qui deviendrait une entreprise conjointe.

Le protocole d'entente est souvent précédé d'une lettre d'intention signée par chaque partenaire de l'entente. Questions à considérer lors de la structuration d'un PE²³ :

- Qui sont les partenaires concernés?
- Quel est l'entente (c.-à-d. sous-traitance, coentreprise, autre)?
- Quel est le projet et son objectif?
- Pendant combien de temps l'entente sera-t-elle en vigueur?
- Qui gèrera les activités quotidiennes d'exécution et de maintien du protocole d'entente?
- Un processus clair sur la façon dont les partenaires peuvent se retirer de l'entente si les choses ne fonctionnent pas dans l'intérêt de tous.
- Une définition claire des risques et des responsabilités de chaque partenaire.
- Quel sera le processus décisionnel, et qui sera membre votant? Les décisions seront-elles prises par consensus?
- Si les parties doivent être rémunérées dans le cadre de l'entreprise, quels sont le calendrier et les détails?

1 - *Indigenous Works* <https://www.iworks.org/> (en anglais seulement)

- Où le projet sera-t-il situé et quel partenaire hébergera le personnel?
- Identifiez un plan clair pour la commercialisation du projet en termes de logos, de sites Web et de personnes qui seront en tête de liste. Veillez à ce que les partenaires financiers du projet soient identifiés dans toute publicité.
- Quel est le processus pour intégrer de nouveaux partenaires au projet?
- Quel processus sera utilisé pour apporter des modifications à l'entente?
- Comment allez-vous gérer les conflits?
- Un partenaire prend-il plus de risques (par exemple, les ententes de financement avec le gouvernement) et comment cela sera-t-il déterminé?
- Un processus clair sur la manière dont les partenaires peuvent adapter l'entente si les deux parties conviennent que des changements sont nécessaires pour refléter une évolution de la relation et/ou des objectifs de l'entente.

Objectifs de l'accord de relation²

Un accord de relation est un engagement intentionnel déclaré publiquement entre une ou plusieurs communautés autochtones et une ou plusieurs municipalités en vue d'une relation à long terme fondée sur l'amitié, le respect mutuel et les avantages réciproques. Les accords de

² - Adapté du CAADA : Relationship/Friendship Accords <<http://www.edo.ca/cedi/relationship-friendship-accords>> (en anglais seulement).

relation sont souvent appelés accords/ententes d'amitié ou protocoles d'entente, mais ils peuvent prendre plusieurs formes et noms.

Les accords d'amitié incarnent l'esprit de réconciliation, car ils témoignent de la volonté des partenaires non autochtones d'apprendre des erreurs et des lacunes du passé et de les réparer, renouvelant ainsi les relations entre les communautés. Ils présentent une vision commune claire et à long terme pour une relation nouvelle/renouvelée de communauté à communauté.

Également importants pour la longévité de la relation, ces accords créent un engagement formel qui protège la relation d'un changement de direction et signale son importance au personnel travaillant au nom de toutes les communautés partenaires. Fidèles à leur nom, les accords d'amitié unissent les membres de la communauté dans une célébration commune et établissent des relations positives, équitables et contraignantes. Les valeurs incarnées par ces documents sont les suivantes :

- Renforcer la relation et fournir un cadre pour entreprendre un travail commun.
- Fournir une structure, bien qu'il ne s'agisse pas d'un document juridique ou d'un accord commercial.
- Inspirer et guider la relation à long terme.
- Célébrer avec les communautés plus larges et les partenaires régionaux.
- Formaliser l'esprit, l'intention et l'accord de coopération du partenariat et des engagements plus larges pour redresser les relations.

Structure d'un accord d'amitié

Chaque accord doit être adapté au contexte particulier et aux priorités de chaque partenaire, les éléments communs comprennent :

- Préambule
- Déclaration d'intention
- Énoncé de la vision
- Ensemble de valeurs et de principes partagés
- Description de l'engagement de chaque collectivité à maintenir la relation (p. ex. par des réunions régulières, des comités conjoints ou des groupes de travail)

Voici des exemples d'énoncés d'objectifs et de vision et d'engagements à maintenir la relation, extraits de l'accord d'amitié entre la Nation crie d'Opaskwayak, la ville de The Pas et la municipalité rurale de Kelsey, au Manitoba :

- **OBJECTIF :** Les conseils, en tant qu'organes directeurs, souhaitent établir des relations stables et efficaces de « gouvernement à gouvernement » et un cadre de travail qui renforcera, améliorera et honorera nos relations historiques, politiques, économiques, sociales et culturelles.
- **VISION :** Nous partagerons notre sagesse afin de construire un meilleur avenir pour nos enfants et les générations à venir. Trois communautés qui s'engagent à se faire confiance, à célébrer et à se respecter mutuellement, ainsi qu'à respecter nos ancêtres et notre environnement.

- **ENGAGEMENT :** Le conseil de chaque communauté a accepté de se réunir régulièrement (au moins deux fois par an) et de mettre en place un comité conjoint afin de déterminer les moyens d'aborder les priorités communes et de créer des groupes de travail si nécessaire.

ANNEXE 1:

Protocole d'entente de l'Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres et de l'Association of Municipalities of Ontario

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE L'Association des municipalités de l'Ontario (« AMO ») ET la Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres (« OFIFC »)

1. PRÉAMBULE

L'Association of Municipalities of Ontario et la Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres reconnaissent l'importance d'établir et de maintenir continuellement des relations respectueuses entre les gouvernements municipaux et les communautés autochtones. C'est dans cette optique que l'OFIFC et l'AMO concluent une entente de partenariat afin de forger de nouvelles façons de travailler ensemble dans un esprit de réconciliation pour améliorer le bien-être des résidents autochtones dans les communautés urbaines et rurales.

2. CONTEXTE

L'OFIFC et l'AMO ont commencé à travailler ensemble en 2018 dans le but de déterminer les domaines d'intérêt mutuel et de collabo-

ration potentielle entre nos organisations membres. Cette mise en relation reconnaît le rôle vital que les centres d'amitié autochtones locaux et les gouvernements municipaux jouent dans la création de communautés fortes et diversifiées qui célèbrent et accueillent les contributions des peuples autochtones tout en fournissant des services pour répondre aux besoins uniques des résidents autochtones.

L'OFIFC et l'AMO collaborent à des initiatives qui créent des opportunités et des résultats tangibles pour nos organisations membres respectives, afin qu'elles s'engagent et travaillent ensemble dans des initiatives locales favorisant le bien-être de nos communautés. Notre objectif commun est que ce protocole d'entente jette les bases d'une relation solide et mutuellement bénéfique entre l'AMO et l'OFIFC pour de nombreuses années à venir.

Les principes directeurs suivants constituent la base de cette relation positive et productive alors que l'AMO et l'OFIFC travaillent ensemble pour améliorer le bien-être des communautés autochtones urbaines et rurales :

- **Équité et accès** : L'accès équitable exige que l'on s'efforce d'éliminer les obstacles afin de s'assurer que toutes les populations autochtones urbaines et rurales sont en mesure de recevoir des services, quel que soit leur emplacement géographique ou physique.
- **Collaboration et codéveloppement** : La valeur de l'expertise et des connaissances autochtones pour concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer les politiques et les programmes publics qui ont une incidence sur le bien-être des peuples autochtones est reconnue.
- **Leadership autochtone** : Les communautés autochtones urbaines et rurales participent à la planification et à l'élaboration

des politiques et des services destinés aux populations autochtones urbaines et rurales et en sont responsables.

- **Réceptivité aux priorités de la communauté** : Les besoins et les priorités déterminés par la communauté servent de base à l'élaboration des politiques et des programmes.
- **Respect de la diversité et des cultures autochtones** : Les distinctions et la diversité des peuples autochtones de l'Ontario sont reconnues et respectées, et une attention particulière est accordée au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'âge, à la langue, aux capacités, à la religion et aux différences socioéconomiques.

3. CONTEXTE DE L'OFIFC

Fondée en 1971, l'OFIFC est une organisation autochtone provinciale qui représente les intérêts collectifs de vingt-neuf centres d'amitié membres. Ses centres d'amitié améliorent la qualité de vie des autochtones vivant dans un environnement urbain et rural en soutenant des activités autodéterminées qui encouragent l'égalité d'accès et de participation à la société canadienne et qui respectent la spécificité culturelle autochtone.

L'OFIFC administre plusieurs programmes et services fondés sur la culture qui sont mis en œuvre par les Centres d'amitié locaux dans des domaines tels que la santé, la réduction de la pauvreté, l'itinérance, la lutte contre la violence familiale, la justice, le soutien aux familles, l'emploi et la formation. Les Centres d'amitié membres de l'OFIFC offrent actuellement des programmes et des services fondés sur la culture dans la plupart de ces domaines, ce qui a eu une incidence positive sur les communautés autochtones et non autochtones de l'Ontario. Les centres d'amitié ne fonctionnent pas

en vase clos et établissent souvent des relations importantes et des partenariats novateurs avec les municipalités locales afin de s'assurer que les Autochtones des régions urbaines et rurales bénéficient d'un accès équitable à des services fondés sur la culture. En tant que tels, les Centres d'amitié sont reconnus comme des centres communautaires autochtones dans les villes et villages où ils sont situés, offrant des services de manière autodéterminée, holistique et intégrée aux personnes et communautés autochtones locales.

AMO

L'Association of Municipalities est un organisme non partisan à but non lucratif qui représente la quasi-totalité des 444 gouvernements municipaux de l'Ontario. Le mandat de l'AMO est de soutenir et d'améliorer un gouvernement municipal fort et efficace en Ontario en travaillant ensemble sur des objectifs et des défis communs.

L'AMO fait valoir la valeur de l'ordre de gouvernement municipal en tant que composante vitale et essentielle du système politique de l'Ontario et du Canada.

Le renforcement des relations avec les partenaires autochtones afin de promouvoir les relations de voisinage et de mieux servir les résidents autochtones est une priorité de l'AMO. L'AMO reconnaît qu'en tant que fournisseurs de services, les gouvernements municipaux doivent être attentifs aux besoins des résidents autochtones et de ceux qui ont accès aux services municipaux.

4. DÉCLARATION D'INTENTION

Le présent protocole d'entente est une déclaration d'intention de communiquer, de travailler ensemble et d'échanger des renseigne-

ments sur les programmes et les politiques afin de faire progresser les intérêts de nos membres collectifs dans tout l'Ontario.

5. PORTÉE DE L'ENTENTE

Le présent protocole d'entente ne crée aucune obligation juridique contraignante pour les parties ni aucune autorité pour l'une ou l'autre des parties.

6. ACTIVITÉS PARTICULIÈRES

a) Établissement de relations et maintenance

- i) Les directeurs des politiques de l'OFIFC et de l'AMO se rencontreront chaque année pour partager des informations sur les possibilités de partenariat et pour se tenir mutuellement informés des initiatives conjointes, et tiendront d'autres réunions si nécessaire.
- ii) Le personnel chargé des politiques de l'AMO et de l'OFIFC communiquera régulièrement sur les sujets d'intérêt mutuel ou de préoccupation partagée.

b) Partage d'informations

- i) Le personnel de l'OFIFC et de l'AMO partageront des informations lorsque des occasions pertinentes se présenteront pour un plaidoyer conjoint visant à influencer ou à façonner le paysage politique.

c) Collaboration

- i) Élaboration et mise en œuvre de politiques : L'OFIFC sera représenté au sein des groupes de travail sur les services sociaux de l'AMO et d'autres groupes, selon les besoins.
- ii) Formation et développement professionnel : L'OFIFC et l'AMO partageront les possibilités de formation sur des questions d'intérêt commun et soutiendront l'accès mutuel à ces possibilités, si les deux parties le jugent approprié.
- iii) Initiatives conjointes : L'OFIFC et l'AMO examineront les possibilités de faire avancer des initiatives conjointes mutuellement bénéfiques, le cas échéant.

7. DURÉE

Le présent protocole d'entente entre en vigueur à la date de sa signature par les deux parties, jusqu'à ce qu'il soit résilié.

8. RÉSILIATION

L'OFIFC ou l'AMO peut résilier la présente entente moyennant un préavis écrit de 90 jours à l'autre partie.

9. CONCLUSION

En signant cette entente, nous, les soussignés, acceptons les éléments énoncés dans notre PE. Il est également convenu que si d'autres activités et domaines de collaboration sont déterminés, ils seront inclus dans l'esprit et l'intention de cette entente.

ANNEXE 2 :

Protocole d'entente sur la coopération et la communication entre les Premières Nations de la Colombie-Britannique et le District de Kent



Crédit : Memorandum of Understanding on Cooperation and Communication - Première Nation Cheam, district de Kent, Première Nation de Scowlitz, bande de Seabird Island, conseil tribal Stó:lo, Première Nation Sts'ailes et village de Harrison Hot Springs (C.-B.)

ATTENDU QUE la Première Nation de Cheam, le district de Kent, la Première Nation de Scowlitz, la bande de Seabird Island, le conseil tribal de Stó:Lo, la Première Nation Sts'ailes et le village de Harrison Hot Springs (ci-après appelés les parties) ont un intérêt commun à développer une relation de travail collaborative qui profitera à nos communautés;

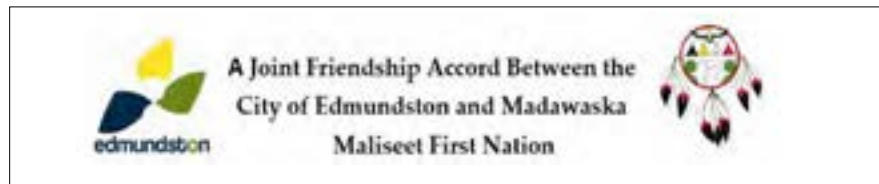
ET ATTENDU QUE les parties ont également des intérêts communs dans les relations intergouvernementales coopératives, y compris celles entre chaque partie avant et après la signature des traités;

ET ATTENDU QUE les relations de travail coopératives entre les gouvernements favorisent les communications efficaces et la confiance. Les actions de collaboration dans des domaines tels que le développement économique et la gestion des ressources naturelles contribuent directement à la santé et au bien-être de nos collectivités;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU que le présent protocole d'entente représente un engagement des parties à travailler ensemble pour promouvoir des relations de coopération entre les parties.

ANNEXE 3 :

Entente conjointe d'amitié entre la ville d'Edmundston et la Première Nation malécite du Madawaska



EN CONSIDÉRANT QUE :

- Le Maire et le conseil municipal d'Edmundston, ainsi que le Chef et le conseil de la Première Nation malécite du Madawaska (« les Communautés ») reconnaissent et acceptent que nous partageons un territoire et des intérêts communs.

- Les Communautés souhaitent combler les écarts sociaux, spirituels et économiques qui existent entre elles et améliorer leur relation basée sur le respect et la reconnaissance mutuels, car cela est bénéfique pour les deux communautés.

OBJET de la présente entente :

- L'Entente d'amitié entre la Ville d'Edmundston et la Première Nation malécite du Madawaska fournit le cadre dans lequel les communautés, y compris leurs gouvernements respectifs, leurs résidents et leurs membres, collaboreront les uns avec les autres.
- Des objectifs seront établis, avec des étapes et des points de référence pour les progrès, afin de faire de nos communautés de meilleurs endroits pour tous les résidents et les visiteurs.
- Nous ressentons le besoin d'élaborer des protocoles mutuels et des activités qui engagent les dirigeants des Premières Nations ou leurs représentants sur des questions d'initiatives de développement économique communautaire, et d'autres questions qui respectent le patrimoine, la fourniture de services adaptés à la culture et la participation sociale inclusive. Cela peut inclure un éventail de secteurs, notamment :
 - Les loisirs;
 - Le tourisme;
 - Les affaires;
 - Le bien-être.

VISION pour guider notre travail ensemble :

- Nous partageons notre sagesse afin de construire un meilleur avenir pour nos enfants et la génération suivante; deux communautés engagées à se faire confiance, à célébrer et à respecter l'autre, nos ancêtres et notre environnement.

PRINCIPES ET VALEURS pour guider notre relation :

Nous, les Communautés :

- Reconnaissons notre passé et notre histoire, mais ne sommes pas gouvernés par eux;
- Engageons à l'honnêteté, au partage mutuel et à l'établissement et au maintien d'une solide confiance et d'un respect mutuel, y compris des coutumes et des croyances de chacun;
- Partageons nos valeurs et la culture dans l'esprit et la pratique;
- Améliorerons la communication et le partage d'informations en s'engageant à une interaction ouverte, franche, honnête et directe;
- Engageons à reconnaître l'importance de mettre en œuvre des solutions pour aborder la protection du patrimoine et la gestion de l'environnement;
- Investirons dans la jeunesse, l'avenir de nos communautés, en offrant des possibilités culturelles, récréatives, éducatives et professionnelles accessibles;
- Respecterons les compétences, les autorités de gouvernance et la pratique de gouvernance communautaire respective de l'autre communauté;

- Avons pour souhait que ces valeurs renforcent notre communauté et notre bien-être collectif, spirituel, économique et physique. Elles servent également nos intérêts communs conformément aux lignes directrices sur la responsabilité, la transparence, l'inclusivité, la réactivité et la gestion conjointe.

PROCESSUS pour soutenir notre relation :

Nous, les Communautés :

- Établirons un conseil conjoint, en consultation sur les questions d'intérêt commun des deux communautés. Les conseils et leurs représentants désignés se réuniront régulièrement à des moments déterminés pour promouvoir un dialogue ouvert et constructif afin de définir des priorités communes.
- Établirons des procédures concrètes et efficaces de coopération sur les questions, les préoccupations, les poursuites et les initiatives communes, sur la base d'opportunités actuelles favorables à une communauté ouverte et de réunions en personne;
- Établirons des protocoles pour mettre en place des lignes de communication ouvertes et améliorées;
- Conviendrons que le Conseil conjoint élaborera un processus-cadre, avec des aînés des deux communautés, afin d'aborder tout malentendu ou désaccord entre les communautés;
- Convenons que la présente Entente d'amitié sera considérée comme un « document vivant » destiné à évoluer à mesure qu'évolueront les relations entre les Communautés;

- Convenons que le Conseil de n'importe laquelle des communautés peut lancer un processus de modification de la présente Entente d'amitié à tout moment, étant entendu que les modifications doivent être mutuellement acceptées par les conseils de chacune des communautés;
- Accepter que l'une ou l'autre des communautés puisse se retirer de la présente Entente d'amitié en tout temps.

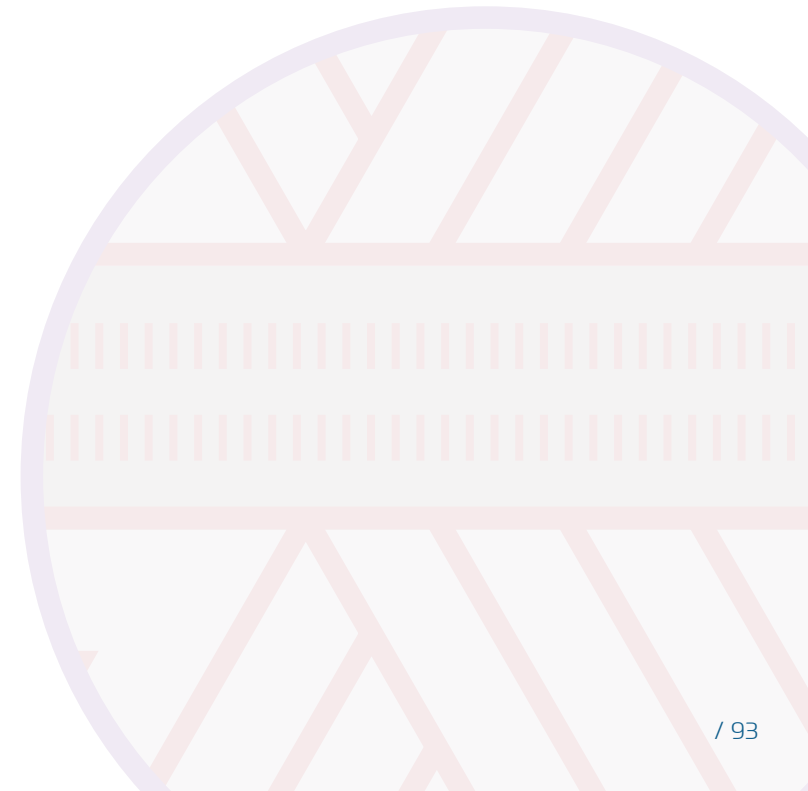
ENGAGEMENT de chaque communauté signataire :

Nous, les Communautés :

- Nous nous engageons à maintenir notre relation telle que décrite dans la présente Entente d'amitié;
- Nous nous engageons à construire et à maintenir une forte confiance mutuelle et à nous respecter les uns les autres.

LIMITES de l'entente :

- Rien dans la présente Entente d'amitié ne sera interprété pour :
- Abroger ou déroger à tout droit autochtone, constitutionnel, légal ou à tout traité des Communautés;
- Porter préjudice ou affecter tout pouvoir statutaire de décision ou de discrétion de l'une ou l'autre des communautés.



ANNEXE 4 : Sioux Lookout Friendship Accord

SIOUX LOOKOUT FRIENDSHIP ACCORD



WHEREAS The Municipality of Sioux Lookout is committed to strengthening its relationships with First Nation governments and people in and around the Sioux Lookout area;

AND WHEREAS the Sioux Lookout Friendship Accord has been drafted to provide the overall framework upon which the Municipality will build agreements and action plans in partnership with First Nation governments and people;

NOW THEREFORE BE IT RESOLVED THAT:

The Municipality of Sioux Lookout, within the traditional area of Lac Seul First Nation, recognizes the significant contributions First Nations people and organizations have made to this community.

Together, we acknowledge and honour our ancestors, traditions and the spirit of Sioux Lookout which first drew First Nations people together. We acknowledge and honour the long history of service to the community that continues to be embodied by the Municipality of Sioux Lookout and its employees. We acknowledge that we reside on Treaty 3 land and play an integral role as a 'service hub' to the Treaty 5 and 9 communities, and together we call upon our traditions and spirit to maintain a respectful and lasting relationship between the Municipality of Sioux Lookout and First Nation peoples.

We believe that all people in the Sioux Lookout Area are served well through positive relationships between the Municipality of Sioux Lookout and the First Nation communities. We have a mutual need for First Nation people to be involved in all aspects of the community to ensure the ongoing development of culturally-sensitive municipal services that meet First Nation needs.

We believe that good relationships must be based upon a foundation of shared values of honesty, respect, mutual sharing and contribution. These values enhance our community as well as our collective social, spiritual, economic and physical well-being. They also serve our shared interests within the guidelines of accountability, transparency, inclusiveness, responsiveness and shared stewardship.

This principle-based relationship agreement between First Nation communities, people in the Sioux Lookout Area, and the Municipality of Sioux Lookout, establishes commitments and objectives to be put in place in order to make Sioux Lookout a better place for all residents and visitors. Milestone shall be set and our progress reviewed.

This Accord shall provide the framework for the development of agreements regarding, but not limited to, the following:

- The recognition and respect of the various levels of First Nation government, culture and people;
- Regional leadership, demonstrating how Municipal and First Nation governments can work together;
- The development of protocols to establish open and improved lines of communication;
- Supporting First Nation culture and the development of recreation and leisure activities that are culturally appropriate;
- Encourage First Nation investment in Sioux Lookout including, but not limited to, people, culture, business, community and social participation;
- Increase First Nation participation in our local economy;
- Improve our community by making it more economically vibrant and sustainable;
- Investing in our youth, the future of our community, by ensuring cultural, recreational, educational, and career opportunities are readily available; and,
- Addressing root causes relating to public safety, so that all residents and visitors safe and welcome in the community.


 Mayor Dennis Loney


 Chief Clifford Bua


 Chief Lorraine Crane

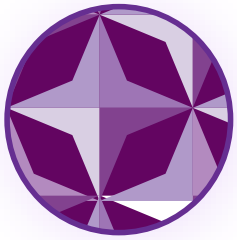

 Chief Russell Wesley

Signed on this day of 2nd in the month of Dec 2013

Crédit : Sioux Lookout Friendship Accord - Municipality of Sioux Lookout, Lac Seul First Nation, Cat Lake First Nation and Slate Falls First Nation, ON

OUTIL

Comprendre la souveraineté et les droits autochtones



Depuis des temps immémoriaux, les nations autochtones exercent leurs droits inhérents, leurs responsabilités et leurs traditions juridiques et de gouvernance en tant que nations souveraines originales sur les terres, les environnements, les ressources et les peuples de l'Île de la Tortue. Leurs diverses façons de concevoir et de fixer des objectifs, de planifier, de prendre des décisions et d'élaborer des lois étaient et sont toujours guidées par les lois naturelles de la terre et du Créateur et gèrent tous les aspects de la vie telles que la gestion de l'eau et de la terre, la nourriture, la santé et la médecine, l'éducation et l'économie. Les processus et structures de leadership et de prise de décision partagés, ainsi que la répartition des rôles et des responsabilités, varient en fonction des traditions culturelles et de gouvernance propres à chaque nation autochtone.

Les droits inhérents des nations autochtones n'ont jamais été abandonnés par la conquête, la découverte, la terra nullius, la domination, la force ou l'acquiescement. Malgré les violations continues des droits fondamentaux des peuples autochtones en vertu des traités et des accords de revendications territoriales, de l'article 35 de la Loi constitutionnelle du Canada et des cadres juridiques internationaux modernes en matière

de droits de la personne, comme la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, constituent des instruments importants pour protéger les droits ancestraux et issus de traités¹ :

Cette section est destinée à servir d'introduction ou de mise à jour pour les dirigeants municipaux et civiques travaillant dans les territoires autochtones (y compris les villes) et les initiatives avec la communauté autochtone. Il est essentiel d'acquérir au moins un niveau de connaissances de base dans les domaines de la souveraineté autochtone, des droits inhérents, des cadres juridiques, de la gouvernance et de la conclusion de traités pour comprendre les relations, les processus, les systèmes et les architectures politiques et sociales de base de ce que nous appelons le Canada et les villes canadiennes. Ces sujets sont incroyablement vastes, diversifiés et complexes et sont imprimés sur les terres, les écosystèmes, les municipalités, les institutions civiques et culturelles et les pratiques de construction des villes et de préservation d'espaces qui composent les villes d'aujourd'hui. Les utilisateurs de cette Trousse sont invités à approfondir les domaines de ce thème qui présentent un intérêt et une pertinence pour leurs partenariats et projets avec les peuples autochtones.

Souveraineté autochtone, droits inhérents et autodétermination

La souveraineté des Peuples autochtones

Le terme « souveraineté » est souvent utilisé pour désigner l'autorité absolue et indépendante d'un individu, d'une institution ou d'une nation (État) sur un territoire ou dans un système étatique international.

1 - Affirmer les droits, le titre et la compétence des Premières Nations : Rapport du Forum national de l'Assemblée des Premières Nations (septembre 2018). <<https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2018/11/18-11-19-Affirming-FN-Rights-Title-and-Jurisdiction-Forum-Report-FR.pdf>>

La souveraineté n'est pas un concept absolu ou statique, mais conditionnel et évolutif. Différents modèles de gouvernance remettent en question les conceptions conventionnelles de la nature de l'autorité et de son exercice.

Remplacer le texte surligné par « Dans le cadre de divers systèmes juridiques autochtones, du droit autochtone canadien et de la souveraineté tribale aux États-Unis, les peuples autochtones de l'île de la Tortue doivent être reconnus comme des nations et des peuples sur un pied d'égalité avec les États-nations comme le Canada et les gouvernements des colons ». En tant que nations distinctes, la souveraineté fait référence aux droits inhérents et constitutionnels des Premières Nations, des Inuits et des Métis à l'autodétermination, à l'autonomie gouvernementale, aux pratiques culturelles et spirituelles, à la langue, aux systèmes sociaux et juridiques, aux structures politiques et aux relations inhérentes avec les terres, les eaux et tout ce qui s'y trouve. La souveraineté est également conditionnée par le respect de certaines obligations fondamentales de la structure de gouvernance de chaque nation envers ses propres citoyens.

La souveraineté et les droits inhérents des peuples autochtones n'ont pas été conférés par un autre État-nation, mais sont transmis par droit de naissance, sont collectifs et découlent des relations des peuples avec leurs terres et le Créateur. En tant que tels, la souveraineté, les droits inhérents et la juridiction des autochtones sur leurs communautés existent indépendamment de la volonté de l'État-nation et sans interférence des gouvernements de colons.

La souveraineté autochtone relie de manière importante les efforts et les luttes contemporaines des gardiens du savoir autochtone, des dirigeants communautaires, des praticiens, des jeunes et des universitaires autour de la justice environnementale, de la restauration des terres et des droits de la Terre Mère, de l'antiracisme, de l'équité et de la justice sociales, de la sécurité et de la protection des filles et des femmes, de l'opposition à la

marchandisation et à la financiarisation de la nature, de la protection des sites sacrés et du rapatriement des restes ancestraux et des objets sacrés, ainsi que de la protection et de l'entretien de la souveraineté tribale.

Principes pour guider la reconnaissance de la souveraineté des Premières Nations par les gouvernements²

- Affirmer la souveraineté préexistante et le titre inhérent des Premières Nations. Les droits et titres inhérents existent déjà et ont été affirmés en vertu de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 et du droit international.
- Les droits des Premières Nations en tant que peuples et nations ne peuvent être éteints et ne doivent leur existence à aucun autre ordre de gouvernement;
- Les lois, la langue, la culture, la gouvernance et la compétence des Premières Nations doivent informer des solutions mutuellement acceptables;
- L'honneur de la Couronne signifie que les paroles de la Couronne correspondent à ses actions et que la Couronne tient toujours ses promesses, y compris la mise en œuvre complète des traités, des accords et des autres arrangements constructifs;
- Valoriser l'égalité des peuples, ce qui est évident dans le traité Guswenta (Pacte de la ceinture wampum);
- La collaboration équitable et inclusive signifie prendre des décisions ensemble et non de façon isolée;

² - Adapté de ibid.

- Une communication claire et transparente pour rétablir la confiance, et non l'éroder;
- Organiser le gouvernement et les pratiques gouvernementales pour faire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones le fondement de l'orientation de la réconciliation.

Souveraineté inuite³

Pour les Inuits vivant dans les États de la Russie, du Canada, des États-Unis et du Danemark/Groenland, les questions de souveraineté et de droits souverains doivent être examinées et évaluées dans le contexte de leur longue histoire de lutte pour obtenir la reconnaissance et le respect en tant que peuple autochtone de l'Arctique ayant le droit d'exercer l'autodétermination sur leurs vies, leurs territoires, leurs cultures et leurs langues. Dans l'exercice de son droit à l'autodétermination dans l'Arctique circumpolaire, le peuple inuit continue de mettre au point des arrangements juridictionnels novateurs et créatifs qui équilibrent de façon appropriée ses droits et responsabilités en tant que peuple autochtone, les droits et responsabilités qu'il partage avec les autres peuples qui vivent parmi lui, et les droits et responsabilités des États.

En cherchant à exercer les droits des Inuits dans l'Arctique, le peuple continue de promouvoir le compromis et l'harmonie avec et entre ses voisins. Les instruments internationaux et autres reconnaissent de plus en plus les droits des peuples autochtones à l'autodétermination et à la représentation dans les affaires intergouvernementales, et évoluent au-delà des questions de gouvernance interne vers les relations extérieures. (P. ex., ICCPR, Art. 1; UNDRIP, Art. 3; Draft Nordic Saami Convention, Art.

3 - Inuit d'Inuit Nunaat (2009). Déclaration circumpolaire inuite sur la souveraineté dans l'Arctique, adoptée par le Conseil circumpolaire inuit au nom des Inuits du Groenland, du Canada, de l'Alaska et du Chukotka.

17, 19; Nunavut Land Claims Agreement, Art. 5.9)..

Droits inhérents

Les Premières Nations et les Inuits de l'Île de la Tortue étaient politiquement souverains et se gouvernaient eux-mêmes en vertu de leurs propres lois, structures et processus de prise de décision et de gouvernance lorsque les Européens sont arrivés. Malgré des centaines d'années d'occupation et de tentatives de contrôle des terres et des peuples autochtones par les colons, et le désaveu systématique de la présence et des droits territoriaux des autochtones par l'État colonisateur, les peuples autochtones n'ont jamais renoncé à leur identité juridique et politique en tant que peuples souverains ayant le droit inhérent de déterminer eux-mêmes leurs terres et leurs ressources, leurs communautés, leur gouvernance et leurs lois, leurs langues, leur développement économique, leurs institutions culturelles et leurs services sociaux et de santé. La Loi constitutionnelle du Canada de 1982 et le droit canadien reconnaissent deux ensembles de droits uniques aux peuples autochtones : Les droits autochtones (inhérents) et les droits issus de traités (accords de traités juridiquement contraignants)..

Droits autochtones

Bien qu'il n'existe pas de définition unique des droits autochtones, les caractéristiques suivantes décrivent cet ensemble unique de droits :

- Des droits collectifs qui reflètent l'utilisation et l'occupation continues de la terre.
- Le titre autochtone est un droit sui generis (unique), inhérent et détenu collectivement sur un territoire ancestral.

- Il trouve sa source dans l'utilisation et l'occupation des terres avant l'affirmation de la souveraineté de la Couronne.
- Le titre d'« autochtone » est préexistant et n'est pas accordé par une source externe (p. ex. le système juridique canadien).
- Il découle de systèmes politiques, sociaux et juridiques historiques et permanents qui entretiennent une relation avec les terres ancestrales.
- Bien que l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 reconnaisse et affirme les droits autochtones existants, y compris le titre d'« autochtone », il ne traite pas de leur preuve, de leur nature ou de leur emplacement.
 - À partir des années 1970, la Cour suprême du Canada et les tribunaux provinciaux ont tenté de clarifier la nature générale des droits ancestraux en définissant des critères juridiques qui permettent de les identifier, de les prouver juridiquement et, le cas échéant, de les faire valoir par la Couronne (voir les décisions de la Cour suprême et de la Cour de la Colombie-Britannique ci-dessous).
- L'obligation de consultation de la Couronne est à la fois une obligation substantielle et une obligation procédurale, qui est déclenchée dès lors que des droits revendiqués ou prouvés, ou des droits issus de traités, peuvent être affectés par une action ou une autorisation potentielle de la Couronne (c.-à-d. un projet)⁴
- L'étendue de la consultation variera selon les circonstances et sera déterminée par la nature de l'intérêt autochtone concerné et le degré de cette incidence.
- Les décisions doivent être raisonnables et étayées par des faits, et les processus doivent être équitables et permettre aux nations autochtones d'être informées et de répondre dans des délais raisonnables.
- La consultation d'une nation autochtone exige un devoir d'accommodement dans certaines circonstances, lorsqu'il existe des preuves solides à l'appui de la revendication d'un droit ancestral susceptible d'être touché par une action ou une autorisation proposée par le gouvernement ou l'industrie.
 - Dans de telles circonstances, l'accommodement exige que le gouvernement prenne des mesures pour éviter un préjudice irréparable ou pour minimiser les effets négatifs sur la nation autochtone.
 - L'accommodement consiste principalement à répondre aux Nations autochtones et à s'adapter ou à concilier les intérêts.

4 - Province de la Colombie-Britannique. (n.d.). Building Relationships with First Nations Respecting Rights and Doing Good Business. <https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/environment/natural-resource-stewardship/consulting-with-first-nations/first-nations/building_relationships_with_first_nations_english.pdf> (en anglais seulement).

Droits issus de traités

Les droits issus de traités sont énoncés dans des accords juridiquement contraignants qui définissent les droits, les responsabilités et les relations entre les Premières Nations et la Couronne (maintenant les gouvernements fédéral et provinciaux) – ces droits sont protégés par la Constitution canadienne. Les Premières Nations ont conclu des traités en tant que nations souveraines et autonomes dotées de droits inhérents.

Les droits, les responsabilités, les engagements (et, dans certains cas, les processus d'engagement) énoncés dans les accords de traité (également appelés accords sur les revendications territoriales ou accords définitifs) sont considérés par les nations autochtones comme des serments sacrés entre les partenaires du traité.

Les traités fournissent un cadre permettant aux peuples autochtones et aux colons de vivre ensemble et de partager les terres que les peuples autochtones occupent traditionnellement de manière pacifique et réciproque. Ils constituent la base de la relation entre la société autochtone et la société colonisatrice, ainsi que de la coopération et du partenariat continus dans l'avenir. Ils constituent la base de la relation entre la société autochtone et la société coloniale et de la coopération et du partenariat continus alors que nous avançons ensemble vers la réconciliation. Bien que de nombreux traités aient été signés il y a plus d'un siècle, leurs engagements sont tout aussi valables aujourd'hui qu'à l'époque. En tant que premiers occupants et gardiens de nombreuses terres du Canada et de l'Île de la Tortue, les Premières Nations ont négocié et signé avec la Couronne un certain nombre de traités historiques en échange d'avantages pouvant inclure la chasse, la pêche et le piégeage (voir la carte 1 ci-dessous), notamment :

- Les traités de paix et de neutralité (1701-1760)
- Les Traités de paix et d'amitié (avant 1779)
- Les cessions de terres du Haut-Canada et les Traités Williams (1764 - 1862/1923)
- Les Traités Robinson et les traités Douglas (1850-1854)
- Les traités numérotés (1871-1921)

Les traités modernes (également appelés accords de revendications territoriales globales) sont des relations de nation à nation entre les peuples autochtones, la Couronne fédérale et provinciale et, dans certains cas, un territoire. Ces traités définissent les droits sur les terres et les ressources des signataires autochtones, améliorent le bien-être social, culturel, politique et économique et permettent aux peuples autochtones de reconstruire leurs communautés et leurs nations selon leurs propres conditions. Ils définissent les droits et les obligations de toutes les parties, y compris les obligations en matière de propriété foncière et de consultation. Le premier traité moderne est entré en vigueur en 1975 (Baie James et le gouvernement du Québec), et le dernier traité moderne à entrer en vigueur l'a été en 2016 (Nation Tla'amin et la province de la Colombie-Britannique). À ce jour, 26 traités modernes ont été conclus entre la Couronne et les peuples autochtones (couvrant plus de 40 % de la masse terrestre du Canada), mais plus de 70 nations autochtones négocient actuellement des traités modernes avec le gouvernement du Canada. Les traités modernes abordent des enjeux tels que :

- L'autonomie gouvernementale et les accords de gouvernement public;
- La propriété et l'utilisation des terres, des eaux et des ressources naturelles, y compris le poisson et la faune;
- La gestion de la terre, de l'eau et des ressources naturelles, y compris le poisson et la faune;
- L'exploitation des ressources halieutiques et fauniques;
- La protection et la surveillance de l'environnement;
- Le développement économique;
- L'emploi;

- Les contrats gouvernementaux;
- Les transferts de capitaux;
- Les redevances provenant de l'exploitation des ressources;
- Les ententes sur les répercussions et les avantages;
- Les parcs et zones de conservation;
- L'amélioration sociale et culturelle;
- L'application continue des programmes et fonds ordinaires autochtones et autres programmes et fonds généraux.

Accords sur les revendications territoriales des Inuits

Il y a 65 000 Inuits au Canada, dont la majorité vit dans l'Inuit Nunangat (patrie), qui comprend quatre régions inuites distinctes et quatre accords de revendications territoriales à travers le Canada : Inuvialuit, Nunavut, Nunavik et Nunatsiavut (couvrant près d'un tiers de la masse continentale du Canada et 50 % de son littoral et de sa zone extracôtière).

Tous les accords de revendications territoriales conclus entre les Inuits et le gouvernement du Canada sont extrêmement complets et complexes et varient considérablement les uns des autres. Leurs caractéristiques communes sont les suivantes : La souveraineté et l'autodétermination des Inuits, un gouvernement représentatif de la population inuite de chaque région, la mise en œuvre des connaissances traditionnelles ou Inuit Qaujimajatuqangit (IQ), et des possibilités d'éducation, d'emploi et de développement économique pour les Inuits. Il existe quatre accords distincts sur les revendications territoriales des Inuits⁵:

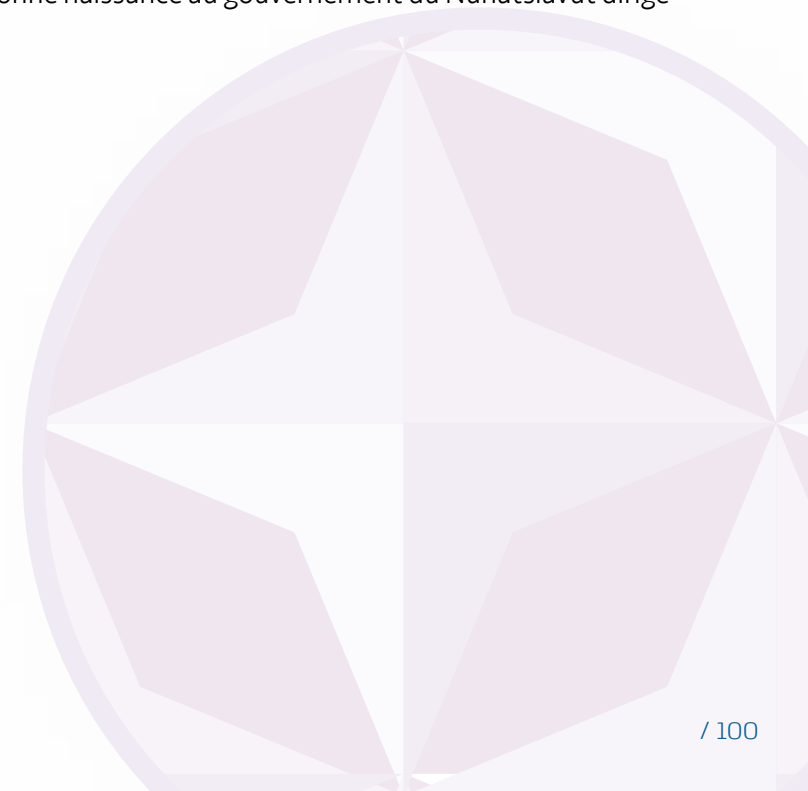
5 - Inuit Tapiriit Kanatami. (2020). About Canadian Inuit – Inuit Tapiriit Kanatami (en anglais seulement). Disponible au : <https://www.itk.ca/about-canadian-inuit/#nunangat>

La Convention de la Baie James et du Nord québécois est la plus ancienne et a établi la région inuite du Nunavik en 1975. Cette revendication territoriale est gérée par la Société Makivik, qui représente les quelques 11 000 Inuits du Nunavik.

Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique a été établie en 1981. Cet accord sur les revendications territoriales a donné des droits miniers à la région qui sont gérés par la Société régionale Inuvialuit.

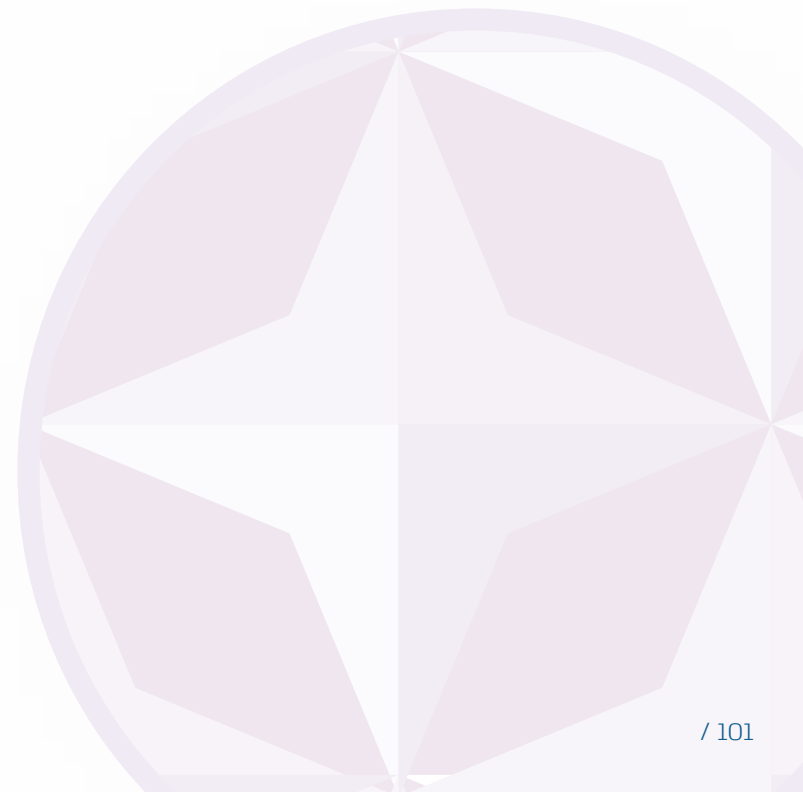
L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut a créé le nouveau territoire du Nunavut en 1993. Cet accord sur les revendications territoriales est géré par la Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI) et comprend une zone de terre qui représente environ un cinquième de la masse continentale totale du Canada.

L'Accord sur les revendications territoriales du Nunatsiavut a été établi en 2001 et a donné naissance au gouvernement du Nunatsiavut dirigé par les Inuits.





Crédit : Carte des quatre zones de revendications territoriales inuites réglées au Canada et des cinq communautés inuites composant la zone de revendications territoriales réglées du Nunatsiavut, en date de 2016. Disponible au : https://www.researchgate.net/figure/A-map-of-the-four-settled-Inuit-Land-Claim-Areas-in-Canada-and-the-five-Inuit-communities_fig1_318383872

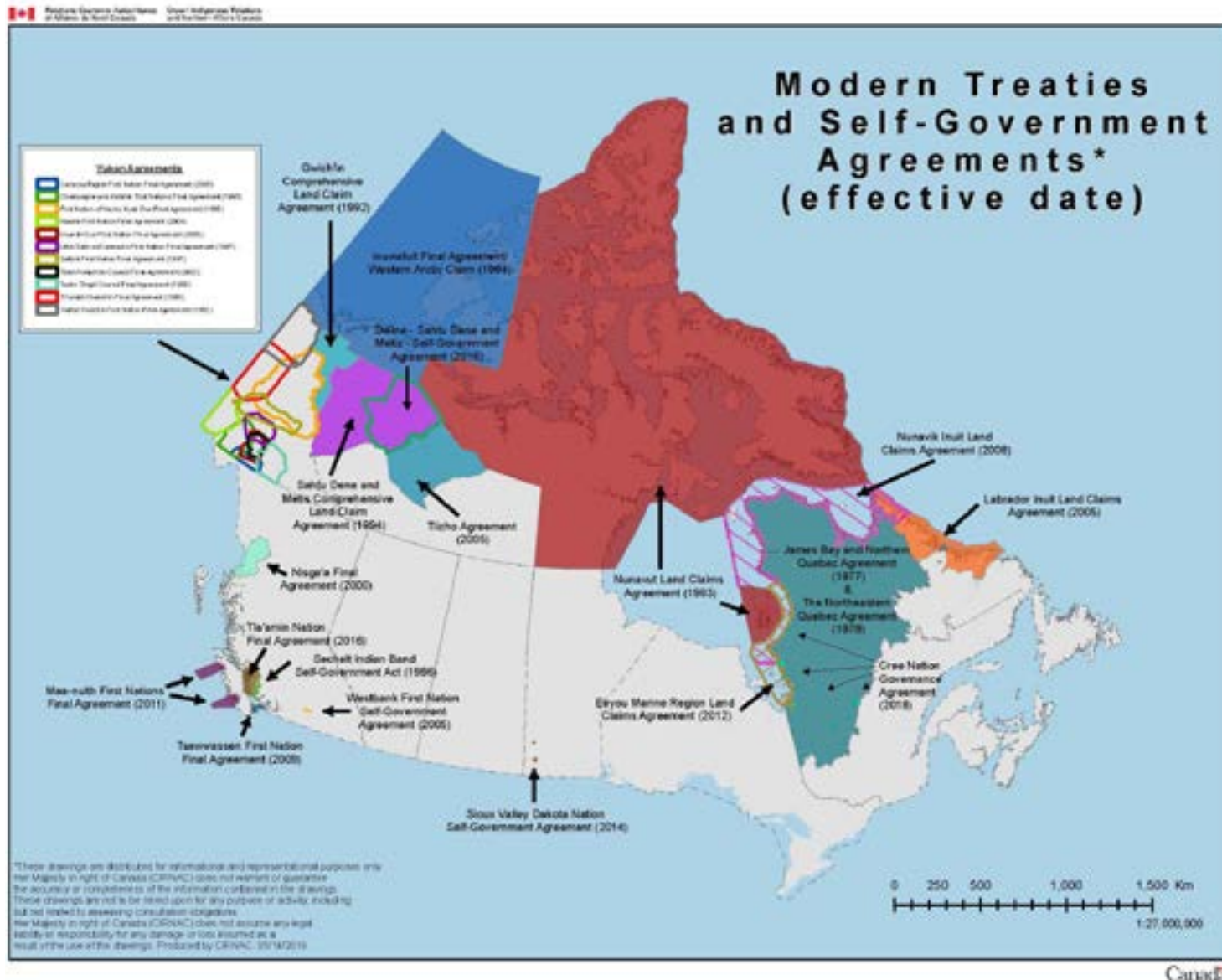


Carte 1 | Accords de traités et accords de revendications territoriales - Île de la Tortue⁶



6 - <https://native-land.ca/>

Carte 2 | Traités modernes et accords d'autonomie gouvernementale⁷



7 - Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord du Canada. Traités modernes et accords d'autonomie gouvernementale.

https://publications.gc.ca/collections/collection_2022/rcaanc-cirnac/R1-106-2022-eng.pdf

Autodétermination et cadre juridique

Au cœur du conflit entre les peuples autochtones et le gouvernement canadien se trouvent l'absence de compréhension commune et la contestation de la question de la souveraineté. Les gouvernements des colons continuent d'affirmer la souveraineté du gouvernement fédéral sur les décisions et les procédures juridiques et politiques à l'intérieur des frontières politiques et géographiques du Canada. L'État canadien estime que sa souveraineté d'État lui confère le pouvoir de contrôler les peuples et les terres autochtones, notamment par le biais d'instruments coloniaux tels que la Loi sur les Indiens.

Cependant, les peuples autochtones du Canada n'ont jamais cédé leur souveraineté en tant que Premières Nations et nations inuites sur leurs terres et leurs institutions et veulent être traités comme des nations souveraines par le reste du Canada. Par conséquent, toutes les incursions dans les communautés autochtones (rurales et urbaines) et les territoires traditionnels, et toutes les décisions prises à leur sujet par les gouvernements et la société de colonisation vont à l'encontre des droits souverains et des identités inhérentes des peuples autochtones. Les nations autochtones veulent avoir une voix centrale dans tout dialogue, toute décision et tout programme concernant leur vie et leurs terres.

Pour qu'une réconciliation significative et transformationnelle entre le gouvernement fédéral et les nations autochtones soit possible, le gouvernement doit tenter honnêtement de rétablir la souveraineté, l'autodétermination et les droits inhérents des peuples autochtones qui ont été longtemps niés. Les instruments juridiques qui reconnaissent et rétablissent ces droits existent déjà à travers la Cour suprême du Canada et les tribunaux provinciaux. Les cadres internationaux des Nations Unies ont également reconnu officiellement les droits inhérents des peuples autochtones.

L'article 35(1) de la Loi constitutionnelle du Canada de 1982 reconnaît actuellement le droit inhérent des peuples autochtones du Canada à l'autodétermination et à se gouverner eux-mêmes en ce qui concerne :

- Les enjeux qui sont internes à leurs communautés;
- Les enjeux qui font partie intégrante de leur culture, de leur identité, de leurs traditions, de leurs langues, de leurs institutions;
- Leur relation spéciale avec leurs terres et leurs ressources.

Depuis 1973, la Cour suprême du Canada a confirmé que les peuples autochtones détiennent un titre autochtone sur leurs terres, fondé sur leur occupation et leur gouvernance de ces terres. Une compréhension historique et juridique de la lutte des peuples autochtones pour la reconnaissance des droits ancestraux et des droits issus de traités, ainsi que l'expansion et la définition de l'article 35 de la loi constitutionnelle sont décrites dans les décisions marquantes suivantes de la Cour suprême et de la Cour de la Colombie-Britannique :

Calder 1973

- Fondé sur la demande de Calder et des aînés Nisga'a pour la reconnaissance du titre autochtone Nisga'a sur leurs terres traditionnelles, ancestrales et non cédées.
- Le titre autochtone existait au moment de la Proclamation royale et n'est ni défini par le système juridique colonial, ni une construction de celui-ci.
- Aucune décision n'a jamais été rendue sur le fondement juridique du titre d'« autochtone » sur l'extinction du titre Nisga'a.
- Elle a créé un précédent juridique concernant l'existence du titre autochtone et a lancé le domaine du droit autochtone au Canada et à l'échelle internationale.
- Elle a ravivé la volonté politique de négocier des traités qui avaient été interrompus depuis 1923.

Delgamuukw-Gisdayway 1997

- Fondée sur la revendication par les chefs héréditaires Gitxsan et Wet'suwet'en d'un titre autochtone ininterrompu et de la compétence sur leur territoire dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique.
- Définit la définition légale, le contenu et l'étendue du titre autochtone ou de la propriété autochtone sur les terres traditionnelles.
- Pour la première fois, les histoires orales étaient admissibles en preuve.
- Reconnaissance et protection des droits prévus à l'article 35.
- Le titre d'« autochtone » implique un droit à l'autonomie gouvernementale.
- Pose les bases juridiques de la consultation et de l'accommodement.

Campbell 2000

- Fondé sur les dispositions relatives à l'autonomie gouvernementale du traité des Nisga'a.
- Pour exercer le pouvoir décisionnel sur les terres visées par un titre, accepté par la Cour suprême dans l'affaire Delgamuukw, les nations autochtones ont besoin de structures politiques autonomes par nature – l'autonomie gouvernementale est maintenant un droit protégé par la Constitution en vertu de l'article 35.
- Il n'est pas nécessaire de négocier des accords avant de mettre en œuvre l'autonomie gouvernementale.
- La plus forte approbation judiciaire à ce jour du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale.

Haida 2004

- Établit l'obligation de consulter et d'accommoder.
- Une obligation légalement et constitutionnellement exécutoire qui naît avant que le titre et les droits ne soient prouvés devant le tribunal.
- Doit être remplie de manière à « concilier les intérêts de la Couronne et ceux des Autochtones. » (Nation haïda c. C.-B., 2004 : 513).
- Doit se produire au niveau stratégique du gouvernement.

Cris Mikisew 2005

- Basé sur la demande de la Première Nation crie Mikisew de rejeter une proposition de rétablissement d'une route d'hiver à travers le parc national Wood Buffalo pour l'accès hivernal à l'autoroute en Alberta, au motif que cela empiéterait sur les droits de chasse et de piégeage de la Nation en vertu du Traité 8.
- L'obligation de consultation et d'accommodement s'étend aux contextes post-traités.
- La Couronne ne peut pas utiliser sa propre législation pour justifier une violation si celle-ci avait un effet négatif sur les droits autochtones issus de traités.

Tsilhqot'in 2014

- Basé sur la revendication des Xeni Gwet'in des Tsilhqot'in d'interdire les activités d'exploitation forestière commerciale sur leurs terres ancestrales, et d'établir leur revendication de titre autochtone sur les terres.
- Le titre autochtone est prouvé devant les tribunaux canadiens pour la première fois.

- Environ 1700 km² de terres sont déclarés par les Tsilhqot'in.
- Une approche sensible à la culture, et « qui repose sur les points de vue du groupe autochtone en question [...] ainsi que sur la notion de possession qui établit l'existence d'un titre en common law », est nécessaire (paragraphe 41).
- Lorsqu'ils envisagent une action qui porterait atteinte à ces droits, le gouvernement et l'industrie devraient obtenir « le consentement du groupe autochtone en question. » (paragraphe 97).
- Concernant le bois des Tsilhqot'in, « la définition de "bois des terres publiques" ne s'applique plus au bois qui se trouve sur ces terres, et la Forest Act ne s'y applique plus. » (paragraphe 116).

Gouvernance et législation des Premières Nations et des municipalités

L'outil suivant a été élaboré pour le projet Plus Forts Ensemble : Une trousse pour le développement économique communautaire conjoint Premières Nations-municipalités⁸ afin d'aider les dirigeants et les praticiens civiques et autochtones à comprendre les principales caractéristiques des systèmes de gouvernance et de législation des Premières Nations et des municipalités, ainsi que les différences entre ces systèmes et comment ils contrastent en énumérant les services généralement fournis par chaque type de communauté. (Voir les tableaux des pages 101 et 102)

6 - 33 Bamford, M., Breedon, T., Lindberg, C., Patterson, H. and Winstanley, M. (2019). Plus Forts Ensemble : Une Trousse pour le développement économique communautaire conjoint Premières Nations-municipalités, une initiative de développement économique communautaire (IDEC) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et de Cando.. <https://fcm.ca/sites/default/files/documents/resources/tool/plus-forts-ensemble-trousse-idec.pdf>



Credit: Wet'suwet'en hereditary chiefs. APTN file photo.

	Premières Nations	Municipalités	Observations
Traités ou accords de législation	<p>La plupart des collectivités des Premières Nations sont régies par la Loi sur les Indiens, administrée par Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC), ainsi que par un traité qui s'applique à une certaine région.</p> <p>Certaines Premières Nations ont vu leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale et à l'autodétermination reconnu par le gouvernement fédéral en vertu d'un accord moderne global ou d'un accord d'autonomie gouvernementale..</p>	<p>Les municipalités fonctionnent en vertu de l'autorité légale qui leur est accordée par une province ou un territoire.</p> <p>Elles sont également assujetties aux traités administrés par le gouvernement fédéral.</p>	<p>Des juridictions et des droits différents peuvent ouvrir de nouvelles voies pour trouver des solutions à des problèmes communs..</p>
Chef du gouvernement local	<p>Les Premières Nations régies par la Loi sur les Indiens sont dirigées par un chef et des conseillers élus. Certaines Premières nations fonctionnent selon des structures de gouvernance traditionnelles..</p>	<p>Les municipalités sont dirigées par un maire ou un préfet élu et des conseillers.</p>	<p>Les chefs et les maires jouent des rôles similaires dans leurs communautés. Toutefois, un chef a des responsabilités plus étendues qu'un maire.</p>
Conseillers	<p>Loi sur les Indiens : Un conseiller par 100 membres de la bande, avec un minimum de deux et un maximum de 12 conseillers.</p> <p>Accords d'autonomie gouvernementale : Unique à chaque communauté.</p>	<p>Le nombre de conseillers est fixé par les lois provinciales ou territoriales et est souvent basé sur la taille de la population..</p>	<p>Certaines similitudes dans les structures et les processus permettent aux conseillers de mieux comprendre le fonctionnement de l'autre.</p>
Élections	<p>Loi sur les Indiens : Tous les deux ans.</p> <p>Accords d'autonomie gouvernementale : Unique à chaque communauté, généralement tous les trois ou quatre ans.</p>	<p>Tous les trois ou quatre ans, selon ce qui est prévu dans les lois provinciales ou territoriales.</p>	<p>L'incidence du roulement électoral sur le partenariat crée un besoin d'engagements formels et de relations solides avec le personnel..</p>
Chef de l'administration	<p>Gérant de bande, directeur général (DG)</p>	<p>Directeur municipal, directeur général (DG)</p>	<p>Des responsabilités similaires permettent de travailler plus facilement ensemble.</p>

	Premières Nations	Municipalités	Observations
Association régionale	Les conseils tribaux sont un regroupement de bandes d'une région ayant des intérêts similaires qui se réunissent sur une base volontaire. Les conseils tribaux peuvent offrir des services et des programmes à leurs Premières Nations membres et peuvent conclure des ententes avec des ministères fédéraux comme Santé Canada et Ressources naturelles Canada. Certains sont responsables du développement économique régional, de la planification communautaire globale, des services techniques et des questions de gouvernance des bandes..	Les conseils de quartier régionaux sont composés de représentants municipaux élus de plusieurs municipalités qui ont été nommés ou élus pour représenter leur municipalité au conseil de quartier régional. Les conseils de quartier régionaux ont diverses responsabilités régionales, notamment l'aménagement du territoire à moyen et long terme et le développement économique.	L'expérience d'une approche régionale du développement économique rend la collaboration avec les voisins plus probable. Les partenaires peuvent également tirer parti des structures existantes qui soutiennent la collaboration régionale en invitant les Premières Nations à se joindre au conseil de quartier régional.
Financement	Les Premières Nations reçoivent des fonds du gouvernement fédéral; ces fonds peuvent être complétés par des revenus provenant de biens ou d'entreprises appartenant à la bande et d'autres sources, telles que le gouvernement fédéral. Dans certaines communautés, ces revenus dépassent les transferts d'Affaires autochtones et du Nord Canada à la bande..	Les impôts fonciers représentent environ 40 % des recettes municipales et s'appliquent aux biens immobiliers de toutes les propriétés situées dans les limites de la municipalité. Un autre 40 % des revenus municipaux proviennent de transferts des gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux. Dans certains cas, le financement est conditionnel à son utilisation pour des activités ciblées par des programmes gouvernementaux. Les frais de service et la vente de biens sont une autre source principale de revenus pour les municipalités, représentant environ 16 % des revenus.	Les Premières Nations et les municipalités ont accès à différentes sources de financement, ce qui peut créer des occasions de tirer parti du financement et de le cumuler.
Gestion des questions de développement économique	De nombreuses Premières Nations disposent d'un comité sur le développement économique et certaines ont un personnel spécialisé dans le développement économique. Les Premières Nations ont souvent une corporation de développement économique, distincte du conseil, qui gère les entreprises appartenant à la bande..	De nombreuses municipalités ont un comité sur un personnel spécialisé dans le développement économique. Certaines municipalités ont créé des corporations de développement économique, mais elles ne sont généralement pas impliquées dans la propriété ou l'exploitation d'entreprises.	Des approches similaires rendent plus facile la coordination d'un travail conjoint; lorsqu'une corporation de développement économique existe, les partenaires peuvent profiter d'activités réservées aux sociétés.

La voie de l'autonomie gouvernementale

Le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN) a déterminé cinq piliers de gouvernance efficace qui sous-tendent le droit inhérent de chaque nation autochtone à l'autonomie gouvernementale, qui comprend un tissage entre les valeurs traditionnelles et les lois naturelles de chaque nation et les réalités modernes de l'autonomie gouvernementale. Toutes les nations ont la capacité d'apporter des changements à l'ensemble ou à certains de ces piliers, quelle que soit leur position sur le chemin de l'autonomie gouvernementale.

- **Le peuple :** Aider les citoyens à développer une vision qui trace la voie entre leur situation actuelle et celle qu'ils souhaitent atteindre.
- **La terre :** Exercer notre droit hérité de développer nos territoires en économies durables et notre responsabilité ancestrale d'agir en tant que gardiens de notre terre.
- **Lois et juridiction :** Exercer notre autorité au-delà des réserves et des limites strictes de la Lois sur les Indiens.
- **Institutions :** Construire des institutions transparentes, axées sur les résultats et fondées sur des pratiques et des croyances conformes aux valeurs de nos citoyens.
- **Ressources :** Développer des moyens humains et financiers suffisants pour que les institutions fonctionnent et que les communautés réalisent leur vision.

Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC)

Le CPLCC est un droit inhérent des peuples autochtones et contribue à assurer leur survie, leur dignité et leur bien-être. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones affirme le CPLCC et

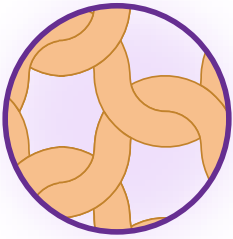
fournit une nouvelle feuille de route pour les interactions entre les États et les communautés.⁹ En accord avec les cadres normatifs nationaux et internationaux de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et du CPLCC, les municipalités et les organisations civiles doivent s'engager à mettre en œuvre les actions suivantes :

- Établir de bonnes relations en créant un point de départ de respect mutuel.
- Reconnaître et intégrer les dispositions relatives au droit à l'autodétermination des peuples autochtones.
- Repenser la qualité de l'interaction entre les peuples autochtones et non autochtones.
- Réduire les conflits en permettant aux personnes concernées de s'exprimer sur un pied d'égalité avant que les décisions génératrices de conflits ne soient prises.
- Privilégier le dialogue et la compréhension.
- Il s'agit de faire en sorte que les communautés autochtones bénéficient des activités menées sur leurs terres.
- Il s'agit d'atténuer l'incidence environnementale et sociale sur les communautés autochtones en appliquant le plus haut degré de précaution à toute décision susceptible d'avoir des conséquences pour les territoires autochtones.
- Il s'agit de reconnaître l'histoire de la terre et la relation des peuples autochtones avec elle, ainsi que les torts historiques découlant de la colonisation.

9 - Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme, Nations Unies. Consultation et consentement préalable, libre et éclairé. < [Consultation et consentement préalable, libre et éclairé | OHCHR](#) >

OUTIL

150 actes de réconciliation en tant que parcours d'apprentissage



Un aspect important du parcours d'apprentissage et d'engagement d'un leader civique pour mieux comprendre les perspectives, les réalités et les priorités autochtones consiste à désapprendre les « vérités » fausses et préjudiciables sur les peuples autochtones qui ont été enseignées et socialisées dans de nombreux espaces éducatifs, politiques et médiatiques. La consultation directe des gardiens du savoir, des praticiens et des organisations autochtones, ainsi que les outils d'apprentissage et les recherches menées par des praticiens et des universitaires autochtones, sont indispensables pour accéder à des informations appropriées et exactes, de manière plus authentique et plus ancrée dans le monde des peuples autochtones.

Voici une liste de 150 actes de réconciliation¹, laquelle peut servir d'un outil de (ré)apprentissage très utile et un moyen instructif, stimulant et amusant pour les leaders civiques de s'engager plus profondément et plus diversement dans les visions du monde, les histoires, les expériences, les protocoles, la littérature et l'érudition, les productions artistiques,

la méthode scientifique, les pratiques de préservation d'espaces, la gouvernance, les modèles basés sur la terre, l'activisme et la pensée et la pratique de la réconciliation transformatrice.

À la lumière du 150^e anniversaire du Canada en tant qu'État-nation en 2017, et des discussions robustes et controversées qui ont lieu à l'échelle locale et nationale au sujet de la réconciliation, Crystal Fraser (Université de l'Alberta) et Sara Komarnisky (Université de la Colombie-Britannique) ont compilé un ensemble complet et varié de ressources et d'actions que les colons peuvent entreprendre « pour penser les relations entre les Autochtones et les colons d'une nouvelle manière. »². Les actes figurant sur la liste représentent des moyens subtils, provocateurs et susceptibles de changer les systèmes, qui permettent aux gens de s'engager auprès des cultures et des communautés autochtones et de réfléchir à leur propre rôle en tant qu'alliés et partenaires potentiels dans le cadre des processus visant à établir des relations améliorées et des villes futures par le biais de la participation autochtone.

Les 150 actes sont regroupés selon différents thèmes d'engagement et de préservation d'espaces :

- Ressources culturelles et communications
- Éducation et recherche
- Auto-réflexion, responsabilité et changements institutionnels
- Création d'alliances et solidarité
- Engagement communautaire
- Socialisation de l'apprentissage
- Protocoles

1 - Fraser, C. & Komarnisky, S. (2017). 150 actions de réconciliations pour les 150 derniers jours de « Canada 150 ». <<https://histoireengagee.ca/wp-content/uploads/2017/08/FRASER-Crystal-et-Sara-KOMARNISKY.-150-actions-de...-1.pdf>>

Ressources culturelles et ressources de communication

1. Achetez un article d'un artiste autochtone. Par exemple, si vous souhaitez posséder un attrape-rêve ou une paire de mocassins, trouvez un artiste autochtone qui peut fabriquer ces articles pour vous et vous fournir des informations sur ces créations spéciales.
2. Téléchargez un podcast autochtone, comme *Red Man Laughing* de Ryan McMahon ou *Métis in Space* de Molly Swain et Chelsea Vowel.
3. Lisez une autobiographie écrite par une personne autochtone. Par exemple, *The Education of Augie Merasty*, de l'autrice du même nom, *Halfbreed* de Maria Campbell et *Life Among the Qallunaat* de Mini Adola Freeman.
4. Visitez votre musée local, en particulier sa section sur les peuples autochtones. S'il n'y en a pas, demandez au personnel pourquoi.
5. Apprenez les salutations dans une langue autochtone locale.
6. Écoutez de la musique autochtone. Si vous n'en connaissez pas, écoutez l'émission de radio *Reclaimed* de la CBC. Ou commencez par un album de Tanya Tagaq ou de Leonard Sumner.
7. Recherchez activement des héros et des modèles autochtones. Que pensez-vous de la Dre Nadine Caron, la première femme des Premières Nations à être devenue chirurgienne? Ou de l'artiste métisse Christi Belcourt? Ou encore d'un personnage historique, tel que Thanadelthur?
8. De ce poisson que vous allez attraper pendant ce long week-end? Apprenez le mot autochtone qui le désigne et les enseignements locaux à son sujet.
9. Découvrez l'histoire de Chanie Wenjack en regardant ses Minutes du patrimoine. Sachez que son histoire a été partagée par des milliers d'autres enfants autochtones.
10. Saviez-vous que deux films hollywoodiens ayant connu un succès remarquable comprenaient des acteurs autochtones? Regardez *Le revenant* pour y voir Melaw Nakeh'ko et *Wonder Woman* pour y voir Eugene Brave Rock.
11. Regardez le film *Angry Inuk* d'Alethea Arnaquq-Baril.
12. Apprenez les noms originaux des lieux. Apprenez quels lieux étaient et sont importants pour les peuples autochtones.
13. Découvrez le monde des blogues autochtones. Zoe Todd, Erica Violet Lee, Billy-Ray Belcourt et Chelsea Vowel sont parmi les meilleurs.
14. Réfléchissez aux mots que vous utilisez. Par exemple, n'appellez pas votre groupe d'amis une « tribu », ne décrivez pas une réunion comme un « pow-wow » et n'appellez pas un chef non autochtone « chef ».
15. Apprenez les histoires qui se cachent derrière certaines de vos musiques préférées. Par exemple, lisez comment la chanson « Grandmother » de Lillian Shirt a pu inspirer la chanson « Imagine » de John Lennon.
16. Visitez le site Web de la ou des Premières Nations ou des communautés autochtones les plus proches. Lisez leur courte introduction et leur histoire.
17. Trouvez des occasions d'en apprendre davantage sur la façon dont les peuples autochtones vivent à l'endroit où vous vivez. Recherchez une série de conférences locales ou une ressource en ligne.
18. Y a-t-il des œuvres d'art publiques réalisées par des artistes autochtones dans votre région? Si oui, visitez-les et renseignez-vous sur les artistes.
19. Lisez *In This Together : Fifteen True Stories of Real Reconciliation* (2016) et écrivez sur ce moment où vous avez pris conscience de la dure réalité de la colonisation au Canada.

20. Lisez des ouvrages de fiction écrits par des auteurs autochtones. Un bon point de départ est l'exemplaire le plus récent de *The Malahat Review*, que vous pouvez lire en ligne gratuitement.
21. Regardez certaines des vidéos de *The 1491s* pour vous amuser.
22. Visitez le site Web de *Walking With Our Sisters* et découvrez si elles viennent dans votre région.

Éducation et recherche

23. Découvrez s'il y avait un pensionnat là où vous vivez.
24. Mémorisez son nom et visitez son ancien site.
25. Écoutez l'émission *Eighth Fire* de la CBC.
26. Choisissez une plante ou une fleur dans votre région et apprenez comment les Autochtones l'utilisent.
27. Inscrivez-vous gratuitement au MOOC en ligne de l'Université de l'Alberta, « Indigenous Canada ».
28. Lisez sur la statue de Cornwallis à Halifax.
29. Apprenez pourquoi il n'est pas approprié de porter des coiffes dans les festivals de musique (ou en dehors des cérémonies autochtones).
30. Trouvez un livre qui traite de l'histoire locale des Autochtones.
31. Invitez votre organisme de réconciliation local à organiser un exercice de couverture KAIROS sur votre lieu de travail.
32. Achetez des livres pour vos enfants qui expliquent les histoires et les légendes des pensionnats (voir la liste de suggestions de la CBC).
33. Renseignez-vous sur la question du fichage et réfléchissez aux raisons pour lesquelles il s'agit d'une question importante pour les populations autochtones urbaines.
34. Apprenez la différence entre les termes « autochtone », « aborigène », « Première Nation », « Métis » et « Inuit ».
35. Cherchez pourquoi Joseph Boyden n'est pas autochtone.
36. Regardez un documentaire éducatif, comme *We Were Children* ou *The Pass System*.
37. Trouvez la section autochtone de votre bibliothèque locale.
38. Lisez la CVR. Sérieusement. Commencez par les *appels à l'action*, puis le résumé. Vous pouvez même l'écouter en ligne sur #ReadtheT-RC. Mieux encore, invitez vos amis ou collègues à le lire avec vous.
39. Allez voir des universitaires et des intellectuels autochtones s'exprimer.
40. Si vous vivez dans une région où il existe une relation de traité, lisez le document du traité.
41. Cherchez à savoir qui a été chassé de votre région avant que vous ne vous y installiez, que ce soit il y a des siècles ou plus récemment avec les nouveaux lotissements.
42. Qui est la dernière personne autochtone à avoir remporté le prix Polaris?
43. Faites plus que chercher sur Google.
44. Apprenez pourquoi les opinions de la sénatrice Lynn Beyak sont problématiques.

45. Cette année a marqué le vingt-septième anniversaire de la « crise d'Oka ». Que savez-vous à ce sujet?
46. Saviez-vous que dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, le droit territorial reconnaît les adoptions selon les coutumes autochtones?
47. Lisez sur l'arrêt Daniels et pourquoi il est important.
48. Lisez la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Notre gouvernement s'est engagé à la mettre en œuvre.
49. Lisez la Loi sur les Indiens.
50. Lisez le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones.
51. Faites des recherches sur un ou une athlète autochtone pour apprendre à le ou la connaître. Nous avons des joueurs de la LNH et des athlètes olympiques parmi nous!
52. Le pont terrestre de Béring est une façon de raconter l'histoire des migrations. Mais les peuples autochtones ont leur propre explication de l'histoire ancienne et cela doit être respecté. Lisez le récit de ces conversations.
53. Envisagez d'utiliser des méthodologies de recherche autochtones dans votre travail. *Decolonizing Methodologies* (1999) de Linda Tuhiwai Smith est le livre le plus important à cet égard.
54. Familiarisez-vous avec l'important travail de Cindy Blackstock.
55. Réfléchissez sérieusement à votre propre position en tant que colon canadien. Soutenez-vous des pratiques qui contribuent à la marginalisation des peuples autochtones?
56. Bien que Gord Downie ait contribué de manière importante à la conversation sur les pensionnats, réfléchissez aux raisons pour lesquelles certaines personnes autochtones pourraient ne pas soutenir son projet.
57. Demandez-vous si les stéréotypes sur les peuples autochtones correspondent à vos croyances (pour en savoir plus sur les stéréotypes, consultez les Écrits autochtones de Chelsea Vowel [2016]).
58. Apprenez l'histoire de votre famille. Sachez d'où venaient vos ancêtres et quand ils sont arrivés au Canada.
59. De plus, comprenez comment l'histoire de votre famille fait partie d'un système plus vaste qui a cherché à déposséder les Autochtones de leurs terres ancestrales.
60. Écoutez davantage. Parlez moins.
61. Reconnaissez qu'en tant que nation, les Canadiens choisissent quelles histoires sont célébrées et lesquelles sont effacées.
62. Comprenez et reconnaissez que le premier premier ministre du Canada, Sir John A. Macdonald, était un architecte du génocide. Dites-le à haute voix avec nous. « John A. Macdonald était un architecte du génocide ».
63. Embauche des autochtones pour des postes sur votre lieu de travail.
64. Vous rappelez-vous quand le gouvernement de Stephen Harper a envoyé des housses mortuaires à la Première Nation de Wasagamack pendant l'épidémie de grippe H1N1 au lieu de professionnels de la santé formés et munis de vaccins?
65. Avez-vous accès à de l'eau potable? Vous avez de la chance. De plus, la « chance » n'a vraiment rien à voir avec cela; ces conditions ont été créées par l'histoire.

Autoréflexion, responsabilité et changements institutionnels

55. Réfléchissez sérieusement à votre propre position en tant que colon canadien. Soutenez-vous des pratiques qui contribuent à la marginalisation des peuples autochtones?

66. Dans un pays « sûr » comme le Canada, 57 % des femmes autochtones sont agressées sexuellement au cours de leur vie.
67. Rappelons que les membres des Premières Nations ont dû choisir entre conserver leur statut en vertu de la Loi sur les Indiens et aller à l'université ou servir dans les forces armées, et que les femmes perdaient leur statut en épousant un non-autochtone.
68. Imaginez vivre pendant six semaines une grève de la faim, sans autre nourriture que du bouillon, pour obtenir une rencontre avec le premier ministre. Bonjour, Chef Theresa Spence.
69. Votre enfant a une école à proximité? Sachez que cette école reçoit un meilleur financement que les écoles dans les réserves. D'au moins 30 %.
70. Reconnaître que les ordres juridiques autochtones et les lois guidant la société existaient sur ce territoire avant l'autorité de l'État-nation canadien.
71. Lorsque vous voyagez, sachez à qui appartient le territoire que vous visitez, que ce soit en vacances ou pour le travail.
72. Oui, tout cela peut sembler effrayant! Continuez, si vous êtes engagé.
73. Reconnaissez que les politiques actuelles (et parfois contrariées) des Premières Nations sont régies par la Loi sur les Indiens.
74. Considérez les diverses formes de famille qui existaient ici avant l'arrivée des colons. Il s'agissait notamment de familles matrilineaires solides sous diverses formes, comme des relations polyamoureuses.
75. Vous êtes-vous déjà demandé pourquoi seuls l'anglais et le français sont les langues officielles du Canada alors qu'il existe au moins soixante langues autochtones sur ce territoire?
76. N'oubliez pas que les bonnes intentions peuvent aussi être nuisibles.
77. Ne présumez pas que vous avez le droit d'assister à une cérémonie de sudation ou à une autre cérémonie spirituelle locale.
78. Si vous voulez réellement voir changer les relations entre les autochtones et les non-autochtones, engagez-vous à faire de la réconciliation une partie de votre éthique quotidienne.
79. Lorsque vous visitez un musée, faites-le de manière critique. Demandez qui raconte l'histoire, comment cet objet est arrivé là, et quels sont les processus en place pour le rapatriement.
80. Réfléchissez à la limite entre l'appropriation culturelle et l'appréciation culturelle. Chelsea Vowel a publié un bon article sur ce sujet.
81. Observez ce qui est célébré et reconnu dans les monuments, les parcs et les noms de rues de votre ville. Réfléchissez à la manière dont l'histoire publique pourrait être racontée différemment.
82. Demandez-vous comment soutenir les familles autochtones qui ont perdu des êtres chers alors que l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées est en cours.
83. Vous voulez intégrer des éléments ou des politiques autochtones sur votre lieu de travail? Engagez un consultant autochtone.
84. Si vous possédez une propriété, réexaminez les documents qui vous ont donné un « titre » de propriété. Réfléchissez à qui a le pouvoir d'accorder ce titre et qui ne l'a pas.
85. La prochaine fois que vous voudrez parler à une personne autochtone de ses origines, faites de votre mieux pour ne pas formuler la discussion en termes de quantum sanguin (c.-à-d. la « proportion » de sang autochtone ou blanc qu'elle a). Demandez-lui plutôt à quelle communauté elle appartient et apprenez le nom de son peuple.

86. Engagez-vous activement à éliminer les stéréotypes sur les identités autochtones en corrigeant gentiment les gens. Par exemple, le fait d'être « métis » ne fait pas d'une personne un ou une Métis.
87. Lire l'histoire d'une femme autochtone disparue ou assassinée dans votre région.
88. Mémorisez son nom et apprenez-en plus sur sa vie.
89. Cherchez à savoir si votre hôpital local dispose d'une salle de « guérison pour toutes nations » ou quelque chose de similaire. Si ce n'est pas le cas, demandez à votre employeur de contribuer à en financer une.
90. Comprenez que la réconciliation ne consiste pas à « se sentir coupable ». Il s'agit de connaissance, d'action et de justice.
91. Sachez que les peuples autochtones n'ont pas pu voter aux élections fédérales jusqu'en 1960.

Création d'alliances et solidarité

92. Soutenez la cause Black Lives Matter.
93. Mangez dans un restaurant, un café ou un camion de cuisine de rue autochtone.
94. Faites un don pour le prix Emerging Indigenous Voices.
95. Soutenez les auteurs autochtones locaux en achetant leurs livres.
96. Écrivez à votre conseiller municipal, à votre député provincial ou fédéral au sujet du déploiement de drapeaux autochtones dans les bâtiments locaux, provinciaux/territoriaux ou fédéraux.

97. Écrivez une lettre à l'officier responsable de la GRC ou au chef de police de votre localité pour lui demander comment les forces de police s'engagent activement à favoriser les liens avec les communautés autochtones locales. S'ils ne le font pas, demandez-leur de commencer.
98. Montrez votre soutien sur les médias sociaux. Aimez les pages et partagez les messages qui soutiennent les initiatives autochtones.
99. Écrivez à vos représentants municipaux, provinciaux et fédéraux et demandez-leur comment ils mettent en œuvre les appels à l'action.
100. Faites un suivi avec vos représentants au sujet des appels à l'action.
101. Apprenez comment le système de protection de l'enfance laisse tomber les familles autochtones. Écrivez une lettre à votre représentant élu pour demander un changement.
102. Écrivez au premier ministre Justin Trudeau et demandez que le gouvernement mette en œuvre les promesses qu'il a faites aux peuples autochtones lors des élections de 2015.
103. Avez-vous un candidat politique autochtone dans votre région? Même s'il n'est pas affilié au parti politique de votre choix, téléphonez-lui ou envoyez-lui un courriel et entamez une conversation.
104. Soutenez les droits des nations autochtones à exercer leur souveraineté. Par exemple, renseignez-vous sur le passeport de la Confédération Haudenosaunee.
105. Si vous parlez des peuples autochtones ou faites des recherches à leur sujet, avez-vous inclus certaines de leurs voix?

106. Soutenez les parents autochtones en apprenant les problèmes auxquels ils font face, qui sont souvent des scénarios que les colons canadiens tiennent pour acquis. Par exemple, l'utilisation de noms autochtones dans les documents gouvernementaux et la façon dont cela peut être problématique. Mais aussi comment ces « problèmes » peuvent être résolus en s'exprimant!
107. #NODAPL.
108. Écrivez à Robert-Falcon Ouellette une lettre de soutien pour avoir parlé en cri à la Chambre des communes.
109. Suivez @Resistance150 sur Twitter et apprenez pourquoi Canada 150 n'est pas quelque chose à célébrer pour de nombreux peuples autochtones. Après tout, le Canada ne célèbre pas le fait que les nations autochtones existent sur cette terre depuis des temps immémoriaux.
110. Donnez de votre temps à une organisation autochtone à sans but lucratif.
111. Soutenez les médias autochtones (journaux, stations de radio, sites de médias sociaux et chaînes de télévision).
112. Si vous lisez un reportage qui alimente les stéréotypes, écrivez une lettre pour vous plaindre et demandez des perspectives autochtones sur les nouvelles locales, nationales et internationales.
113. Engagez-vous à être un étudiant ou une étudiante à vie au-delà de Canada 150.
114. Chercher des occasions de collaboration qui englobent des formes de savoir autochtone et de savoir occidental.
115. Regardez [Remember, Resist, Redraw: A Radical History Poster Project](#). Pour en savoir plus sur le projet, cliquez [ici](#) et soutenez la cause ici (en anglais seulement).
116. Mettez à jour votre signature de courriel pour refléter le territoire sur lequel vous vivez et travaillez.
117. Faites un don en argent à une organisation autochtone locale.
118. Soutenez les initiatives visant à renommer le Bloc Langevin et l'Université Ryerson et apprenez pourquoi c'est important.
119. Soutenez les initiatives visant à changer les noms racistes des équipes sportives. Apprenez pourquoi cela est si important pour de nombreux peuples autochtones.
120. Soutenez et célébrez la persistance des économies fondées sur la terre, comme la chasse au phoque.
121. Faites une contribution financière ou en nature au Centre national pour la vérité et la réconciliation.

Engagement communautaire

122. Trouvez votre organisme de réconciliation local.
123. S'il n'en existe pas, envisagez de vous associer à d'autres pour en créer une.
124. Assistez à un événement culturel, tel qu'un pow-wow (oui, tout le monde y est invité!).

- 125. Rendez visite à un écrivain ou un artiste autochtone local en résidence.
- 126. Trouvez un organisme local qui offre une programmation à venir où vous pouvez en apprendre davantage. Dans de nombreuses régions, il s'agit du Centre d'amitié autochtone.
- 127. MAIS si vous êtes invité à une cérémonie, allez-y absolument. C'est un honneur!
- 128. Invitez des autochtones locaux à votre événement ou à votre organisation.
- 129. Sachez que lorsque vous invitez une personne autochtone, elle est souvent surchargée de travail.
- 130. Voici un cri de ralliement à toutes les tantes, kokums, jjiuus et aagaas extraordinaires! Hai cho'o pour vos conseils et votre soutien continus.

Socialisation de l'apprentissage

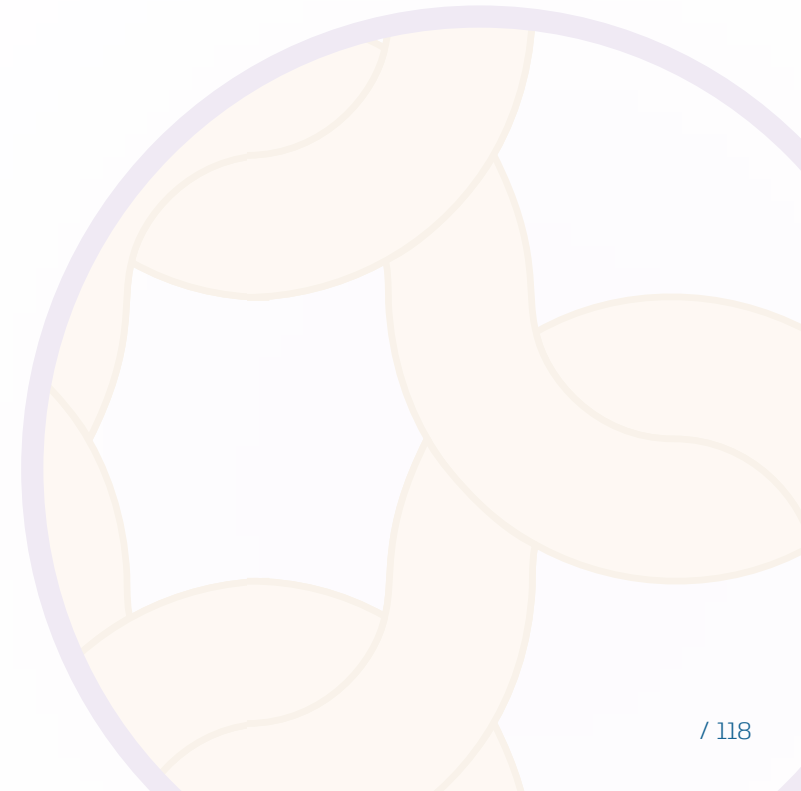
- 131. Engagez une conversation avec un ami sur un sujet autochtone d'actualité.
- 132. Lorsque vous discutez de questions LGBTQ, incluez toujours les personnes bispirituelles (LGBTQ2S*).
- 133. Demandez à l'école de votre enfant de faire une reconnaissance territoriale quotidienne. Si l'hymne national canadien est chanté à l'école, demandez que la reconnaissance soit faite avant l'hymne.
- 134. Contrez gentiment les commentaires racistes ou stéréotypés en vous basant sur des faits, que ce soit lors d'une fête, d'une réunion ou d'un événement.

- 135. Lisez les raisons pour lesquelles Marilyn Poitras a démissionné de son poste de commissaire à l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.
- 136. Saviez-vous qu'il existait un système de soins de santé distinct et de moins bonne qualité pour les peuples autochtones? Lisez le livre de Maureen Lux, *Separate Beds*, (2016).
- 137. Saviez-vous que les peuples autochtones avaient des méthodes sophistiquées pour prendre soin de nos paysages afin de prévenir les incendies massifs, les inondations et autres catastrophes naturelles? Apprenez-en davantage sur ces méthodes.
- 138. Tenez les entreprises responsables de votre éthique et de vos idéologies personnelles.
- 139. Suivez @Resistance150 sur Twitter et apprenez pourquoi Canada 150 n'est pas quelque chose à célébrer pour de nombreux peuples autochtones. Après tout, le Canada ne célèbre pas le fait que les nations autochtones existent sur cette terre depuis des temps immémoriaux.
- 140. Lisez *In This Together : Fifteen True Stories of Real Reconciliation* (2016) et écrivez sur ce moment où vous avez pris conscience de la dure réalité de la colonisation au Canada.
- 141. Faites de la réconciliation un projet familial et réalisez ensemble les éléments de cette liste. Amenez vos enfants à des événements, apprenez ensemble des mots dans une langue autochtone et organisez un exercice de couverture pour les jeunes, par exemple.
- 142. Créez votre propre jardin du cœur avec des messages de soutien pour les survivants des écoles résidentielles.

143. Partagez cette liste sur les médias sociaux.
144. Cherchez et partagez les histoires positives sur les peuples autochtones, pas seulement les histoires négatives.
145. Encouragez l'institution pour laquelle vous travaillez ou étudiez à reconnaître officiellement le territoire.
146. Commandez un t-shirt « Colonialism 150 ».
147. Pourquoi s'arrêter à 150? Après tout, les nations autochtones célèbrent des millénaires sur ce territoire. Continuez cette liste ou commencez et partagez la vôtre.

Protocoles

148. Apprenez la reconnaissance territoriale dans votre région.
149. Commencez à apprendre et à comprendre le protocole culturel. Sachez que cela changera en fonction de la nation autochtone et de la région.
150. Donnez des honoraires si vous attendez d'une personne autochtone qu'elle consacre du temps et des efforts pour vous aider.
151. Citez les auteurs et les universitaires autochtones dans votre travail.



OUTIL

International Indigenous Design Charter



Cet outil s'inspire des protocoles présentés dans la *International Indigenous Design Charter*¹, qui est un guide des meilleures pratiques autoréglementées et un document vivant pour les praticiens de l'entretien des lieux sur les protocoles et les principes de la conception autochtone. La charte est fondée sur les résultats de la recherche et de l'engagement communautaire avec des praticiens autochtones du monde entier. Elle n'a pas pour but d'être une dilution panautochtone des protocoles d'engagement et de conception issus de la diversité des cultures autochtones mondiales. La Charte propose des protocoles partagés pour établir des relations équitables et efficaces et des partenariats de cocréation entre praticiens autochtones et non autochtones.

La Charte concorde avec l'article 11 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui soutient que² :

1 - Kennedy, R., Kelly, M., Greenaway, J. and Martin, B. (2018). *International Indigenous Design Charter*. Deakin University: Geelong, VIC.

2 - Assemblée générale des Nations unies (2007). Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : résolution adoptée par l'Assemblée générale, A/RES/61/295. <https://digitallibrary.un.org/record/606782/files/A_RES_61_295-FR.pdf>

Les peuples autochtones ont le droit d'observer et de revivifier leurs traditions culturelles et leurs coutumes. Ils ont notamment le droit de conserver, de protéger et de développer les manifestations passées, présentes et futures de leur culture, telles que les sites archéologiques et historiques, l'artisanat, les dessins et modèles, les rites, les techniques, les arts visuels et du spectacle et la littérature.

La Charte décrit les dix étapes que les concepteurs et les acheteurs de conception doivent suivre lorsqu'ils représentent la culture autochtone dans leur pratique professionnelle. Aux fins de cet outil, les protocoles sont destinés à guider les processus d'engagement entre les praticiens civiques et les communautés autochtones dans le contexte des initiatives de préservation d'espaces et de construction de la ville. Conformément au mandat de la Charte, qui consiste à « souligner la nécessité d'un échange respectueux, d'une pensée ouverte, d'une écoute profonde et d'un véritable engagement à s'impliquer de manière appropriée dans le savoir autochtone », l'outil encourage les praticiens du civisme à cultiver une écoute profonde et à apprendre les valeurs, les protocoles et les priorités culturelles au cours de leur engagement avec la communauté autochtone. L'espace pour l'apprentissage et l'échange respectueux devrait se produire à la fois en amont et en aval d'un projet : en amont, les processus d'établissement de relations, de planification et de cocréation pendant la période initiale de la vision; en aval, la mise en œuvre, l'activation et l'évaluation dans les dernières étapes.

La représentation de la culture autochtone par des praticiens non autochtones peut être complexe et problématique lorsque les autochtones ne sont pas activement impliqués dans le projet dès le début. Comme pour tous les éléments de la Trousse, cet outil fondé sur la Charte n'est pas un manuel définitif sur la façon dont les praticiens du secteur civique peuvent garantir des formes appropriées de culture et de conception autochtones sans l'engagement direct des communautés et des praticiens autochtones.

Cet outil fournit plutôt des protocoles sur la façon dont les praticiens du secteur civique peuvent engager de façon authentique la communauté autochtone et les créations de préservation d'espaces par le biais de processus engagés et mutuellement bénéfiques qui sont guidés par l'expertise autochtone basée sur le lieu. De cette façon, les praticiens de la citoyenneté peuvent apprendre et bénéficier des contributions précieuses que les créations et les innovations autochtones apportent à la préservation d'espaces et à la transformation et à l'évolution des villes, tout en protégeant ces vastes systèmes de connaissances et les droits des détenteurs de connaissances et des praticiens. L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle garantit : « La protection des savoirs traditionnels devrait contribuer à la promotion de l'innovation, au transfert et à la diffusion des savoirs à l'avantage mutuel des détenteurs et des utilisateurs des savoirs traditionnels, et d'une manière propice au bien-être social et économique et à l'équilibre des droits et des obligations » [traduction libre]³.

Nota Cet outil peut être utilisé en combinaison avec l'outil Principes directeurs pour les protocoles d'orientation pour l'engagement civique-autochtone.

Les processus d'engagement et de conception doivent...

1. Être dirigés par les autochtones et autodéterminés

- Inviter les détenteurs de connaissances et/ou les praticiens autochtones à (co)diriger le processus de planification et de conception cocreative.

3 - Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (2016). La protection des savoirs traditionnels : Projet d'articles Rev. 2, p.3..

- Outre les dirigeants communautaires, engagez des champions locaux ou des praticiens actifs en tant que dirigeants, car ils ont souvent des relations profondes avec les communautés concernées.
- Travailler, dans la mesure du possible, par l'intermédiaire d'organisations et de structures autochtones communautaires ou régionales qui peuvent fournir une vue d'ensemble du contexte et des besoins locaux, de la légitimité locale, des réseaux et d'autres liens précieux.
- Respecter les droits des praticiens et des communautés autochtones à déterminer l'application de leurs connaissances et pratiques culturelles dans le processus de planification et de conception.
- Les peuples autochtones ont le droit de déterminer eux-mêmes la manière dont leur propriété intellectuelle et créative est utilisée, y compris la manière dont les processus d'engagement et de conception prennent en compte et représentent les valeurs, les savoirs et les créations autochtones⁴
- Employer du personnel ou des consultants autochtones dans la mesure du possible.

4 - 339 Pour plus d'informations sur les droits de propriété intellectuelle et créative des autochtones, visitez le Portail consacré aux peuples autochtones et aux communautés locales (OMPI) : <https://www.wipo.int/tk/fr/indigenous/index.html>

L'OMPI fournit des conseils dans le domaine de l'innovation et de la représentation culturelles. Toutefois, elle invite les praticiens à être vigilants lorsqu'ils partagent des connaissances autochtones. « [L]a protection des savoirs traditionnels devrait contribuer à la promotion de l'innovation et au transfert et à la diffusion des savoirs, dans l'intérêt mutuel des détenteurs et des utilisateurs de ces savoirs et d'une manière favorable au bien-être socioéconomique et à l'équilibre des droits et des obligations » (WIPO 2014, p.3).

2. S'inspirer des connaissances et de la propriété culturelle autochtones

- Reconnaître et respecter la richesse de l'histoire culturelle, l'innovation et la résilience qui sont au cœur des savoirs et des pratiques autochtones, notamment les cérémonies, les dessins, les récits, la gestion des terres, les productions créatives et les technologies.
- Les savoirs et traditions autochtones sont détenus et valorisés de manière collective par la nation/communauté, principalement par les détenteurs de savoirs, les gardiens de la culture et les praticiens.
 - Les praticiens du civisme doivent reconnaître que la « propriété » des connaissances et des productions culturelles reste entre les mains des gardiens autochtones.
- Un engagement précoce favorise des perspectives différentes pour une identification plus solide des problèmes et des résultats valables, ainsi qu'un sentiment de copropriété du processus de conception et de planification.

3. Être propre à la communauté

- Garantir le respect de la diversité des cultures et des pratiques autochtones en reconnaissant et en suivant les formes et les considérations culturelles propres à chaque nation.
 - Chaque nation autochtone a ses propres contextes, connaissances, protocoles et pratiques, et ceux-ci doivent être reflétés dans l'approche d'engagement et le projet de conception.

- Les praticiens du civisme doivent développer une conscience et des compétences culturelles en accord avec la nation particulière (et les sensibilités associées) qu'ils souhaitent engager.
- Reconnaître la diversité des nations et des cultures autochtones représentées dans les communautés urbaines, ainsi que leurs perspectives et pratiques variées.
- Les praticiens de l'action civique doivent comprendre que des informations et des créations culturelles plus nuancées et plus sensibles ne peuvent être partagées par les communautés lorsqu'un niveau plus profond et plus réciproque de relation, de confiance et de valeur partagée a été établi.

4. S'engager à une écoute profonde

- Pour établir des partenariats avec des communautés autochtones de nation à nation, il faut être prêt à écouter les perceptions, les expériences et les priorités des partenaires autochtones et à en tirer des enseignements.
 - Les praticiens du civisme doivent s'engager à tirer parti du savoir et des conseils des partenaires et conseillers autochtones lors de la conception, de la planification et de la réalisation des projets.
 - Veiller à ce que les aînés, les gardiens du savoir, les praticiens et les champions locaux reconnus soient activement impliqués et consultés.
 - Veiller à ce que les connaissances, les informations et les opinions recueillies auprès de la communauté et des praticiens soient prises en compte dans les décisions et les résultats du projet.

- Assurer des interactions respectueuses, culturellement ciblées et personnellement engagées pour une communication efficace, des expériences positives et mutuellement valables, et des résultats efficaces en harmonie avec les valeurs et les priorités de la communauté.
- Dans la mesure du possible, rencontrez la communauté là où elle se trouve et n'attendez pas des gens qu'ils s'engagent uniquement par le biais des télécommunications ou qu'ils viennent à des réunions et des événements situés loin de leur communauté.

5. Mettre de l'avant la coconception et le partage des connaissances

- La coconception est l'acte de créer avec les praticiens autochtones et la communauté dans le cadre du processus de développement de la conception afin de s'assurer que le processus et les résultats reflètent leurs valeurs, identités et expressions culturelles et répondent à leurs besoins et priorités.
- La coconception avec la communauté doit avoir lieu au stade initial (en amont) et tout au long du processus de développement de la conception, plutôt que de chercher à obtenir une approbation à la fin (en aval).
- Différente des autres approches de collaboration, la « coconception » permet de déterminer un type plus précis de partenariat fondé sur la valeur.
- Cultivez une approche de l'engagement et de la cocréation qui soit mutuellement respectueuse et bénéfique, culturellement ciblée et qui permette un partage réciproque des connaissances.

- Cela implique d'instaurer un climat de confiance avec la communauté et des interactions bienveillantes qui encouragent la transmission des connaissances partagées en élaborant un cadre de compétences culturelles pour rester conscient des réalités culturelles autochtones.
- S'assurer que tous les participants à l'élaboration de la coconception comprennent que la consultation peut nécessiter une période de temps prolongée pour permettre la consultation des membres de la communauté et l'inclusion appropriée des perspectives des participants dans le projet.
- Partager ou diffuser tous les résultats du projet et les productions de conception avec les partenaires impliqués.

- S'assurer que tous les participants au développement de la coconception comprennent que la consultation peut nécessiter une période de temps prolongée pour permettre la consultation des membres de la communauté et l'inclusion appropriée des perspectives des participants dans le projet.

6. S'engager pour l'obtention d'avantages partagés

- Veillez à ce que les partenaires autochtones bénéficient d'une part équitable des bénéfices tirés de l'utilisation de leurs connaissances et de leurs productions culturelles, en particulier lorsqu'elles font l'objet d'une application commerciale.
- Les avantages non commerciaux des projets de préservation d'espaces qui contribuent à l'épanouissement, au bien-être et au développement des personnes, des terres et des communautés ont souvent une plus grande valeur pour les communautés autochtones et devraient être considérés comme des avantages partagés.

7. Tenir compte de l'incidence sur la préservation d'espaces

- Les pratiques de préservation d'espaces sont multiples et répondent à des questions complexes et interconnectées au sein des communautés, telles que la santé et le bien-être, les valeurs culturelles et spirituelles, la santé et la durabilité écologiques, les droits et la gouvernance, l'activisme politique, l'identité et l'appartenance, et la souveraineté alimentaire.
- Réfléchir à la réception et à l'implication des projets afin qu'ils reflètent la nature holistique et interconnectée des

visions et des approches autochtones du monde, et qu'ils restent respectueux des valeurs culturelles et des lois naturelles dans le temps : passé, présent et futur.

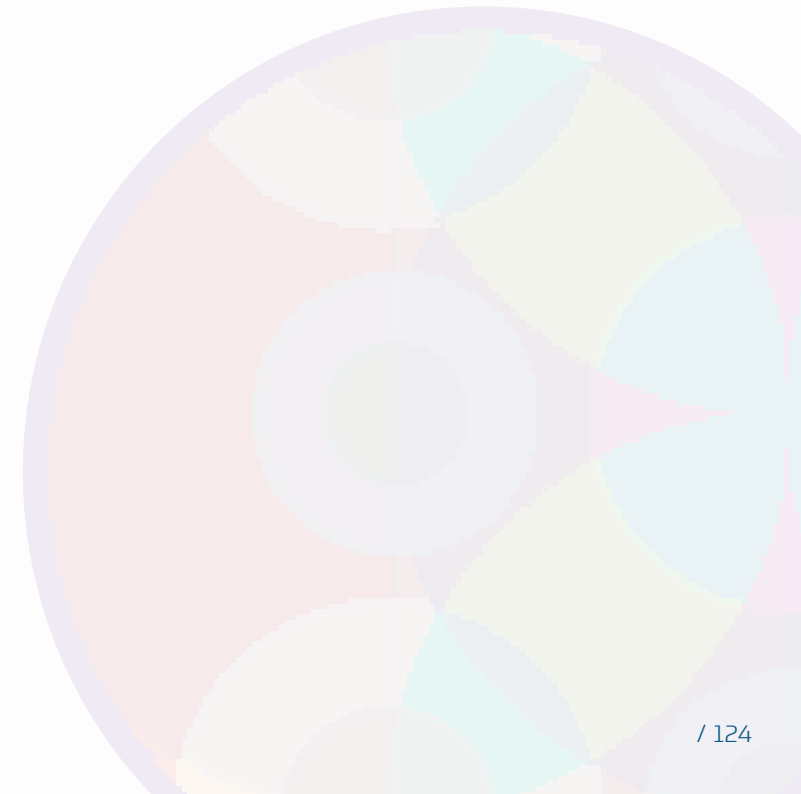
- Les projets doivent également inspirer et avoir de la valeur pour les différentes générations et les groupes sociaux de la communauté, en particulier les aînés, les jeunes et les générations futures, et avoir une incidence positive sur les communautés autochtones en tant que sujets et producteurs des histoires et des futurs tissés dans la préservation d'espaces..



Crédit : Rising Hope. Anita Van Zeumeren

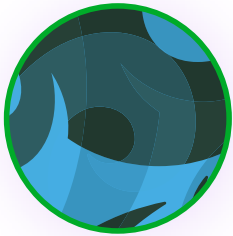
8. Tenir compte des aspects légaux et moraux

- Les praticiens de l'éducation civique doivent faire preuve de diligence raisonnable pour connaître les cadres juridiques et éthiques qui s'appliquent à des nations particulières, en faisant preuve de respect et d'honneur à l'égard des droits inhérents des peuples autochtones et des droits de propriété culturelle, de propriété intellectuelle et de souveraineté en matière de données, en adhérant aux principes appropriés et en obtenant les autorisations nécessaires, le cas échéant.
- Les praticiens du civisme doivent être conscients de leur responsabilité professionnelle et morale et de la nécessité de comprendre le pouvoir qu'ils ont de faire avancer des récits particuliers dans le cadre de leurs projets en veillant à cocréer un espace pour les perspectives autochtones, en décentrant les éthoses coloniales et dominantes persistantes.
- Les praticiens du civisme doivent également être conscients que certains contenus et productions autochtones ne sont pas adaptés à un partage dans un cadre public ou sur une plateforme ouverte.
- Les connaissances sacrées et cérémonielles ainsi que le matériel sensible sont souvent restreints par le droit coutumier d'une nation et la vie privée et la confidentialité doivent être respectées.



OUTIL

Savoir autochtone et souveraineté des données



Travailler en collaboration et en partenariat avec les peuples autochtones et inclure les méthodologies, les conceptions et les innovations autochtones dans la construction de la ville exige que les dirigeants civiques apprennent des connaissances et des modèles autochtones et s'y réfèrent lorsque cela est approprié. De plus, certains projets peuvent nécessiter la collecte et le traitement de données sur les membres des communautés autochtones urbaines ou des nations autochtones. Il est donc très important que les municipalités et les organisations civiques comprennent bien pourquoi les connaissances et les informations autochtones sont uniques et pourquoi les droits et les pouvoirs souverains de chaque nation, organisation et individu autochtones leur permettent de déterminer eux-mêmes le type de contenu, d'utilisation, d'accès et de contrôle de leurs données.

Les projets civiques, les initiatives de recherche et les outils de collecte de données qui sont conçus en partenariat avec des partenaires autochtones, et qui reflètent et respectent les savoirs autochtones, les priorités communautaires et la souveraineté des données, peuvent permettre de sortir du style colonial et de l'appropriation des patrons de transfert de connaissances. Les initiatives civiques-autochtones devraient toujours prendre l'initiative des praticiens et des partenaires

communautaires autochtones en ce qui concerne : leurs expériences et leurs connaissances particulières en matière de préservation d'espaces, la construction de villes; leur droit à la prise de décision et au contrôle de leurs données; et leurs priorités et capacités à concevoir, planifier et développer les villes du futur qui reflètent les connaissances, modèles et visions autochtones pour les générations futures.

Contexte de la décolonisation des données autochtones et de l'affirmation de la souveraineté des données autochtones

Le terme « savoirs autochtones » fait référence à des milliers de systèmes complexes de connaissances, de formes codifiées de communication et de productions créatives et innovantes qui s'étendent sur des millénaires et des régions du monde entier. Ces savoirs diffèrent de nombreuses formes de savoir plus récentes, telles que les technologies de l'information, la science et la médecine occidentales, car ils sont fondés sur l'apprentissage et l'expérimentation adaptatifs des peuples. Les savoirs autochtones sont également enracinés dans les compréhensions et les mémoires sacrées et culturelles qui ancrent les enseignements dans des lieux et des périodes particuliers, tout en permettant leur pertinence dans le temps et l'espace.

Bien que très différents de nombreux systèmes de connaissances occidentaux et orientaux, des compétences universellement appréciées telles que la pensée critique et la résolution de problèmes, l'innovation, la créativité, la collaboration et la communication ont été et continuent d'être les principes mêmes intégrés aux valeurs, aux enseignements et aux technologies autochtones les plus répandus. Par exemple, l'Inuit Qaujimajatuqangit ou la voie inuite de la connaissance, et les sept enseignements sacrés ou les sept grands-pères des Premières Nations Anishinaabe sont des principes fondamentaux et des lois naturelles qui codent des compétences

précieuses, et guident les nombreuses dimensions de la vie d'une personne et soulignent ses droits et responsabilités inhérents.¹

Les données relatives à la santé, au matériel génétique, au recensement, à l'utilisation des terres, au logement, à la migration, à l'éducation et aux indicateurs d'emploi ont été collectées sur les ménages et les communautés autochtones par les gouvernements, les systèmes de santé, les universités et d'autres institutions depuis des siècles. Ces données et ces informations ont été utilisées et diffusées à la discrétion d'institutions et de décideurs non autochtones, sans que les dirigeants ou les citoyens autochtones n'aient été invités à donner leur avis sur l'utilisation de leurs données. Les données recueillies sur les peuples autochtones (parfois par des moyens contraires à l'éthique) et leur contrôle par des organismes externes ont permis la majorité des recherches, des politiques et des études sur les peuples autochtones – ces données ayant été utilisées historiquement comme un outil d'expropriation pour contrôler les populations et avoir accès aux terres, aux ressources naturelles, aux corps et aux connaissances des autochtones.

Comme l'indique le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations de l'Alberta (CGIPN), « le contenu et les objectifs des données ont historiquement été déterminés en dehors des communautés des Premières Nations, et l'utilisation abusive des données a conduit à des situations de détournement et de bris de confiance »² [traduction libre]. Les approches de collecte, d'analyse et de communication des données imposées de l'extérieur renforcent également l'oppression systémique, les barrières et les relations de pouvoir inégales.³

1- Voir l'outil : Principes autochtones de collaboration civique.

2- Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations de l'Alberta. (2016). Data Resources and Challenges for First Nations Communities: Document Review and Position Paper. (en anglaise seulement).

3 - Nord Ouvert en collaboration avec la British Columbia First Nations Data Governance Initiative. (2017). Decolonizing Data: Indigenous Data Sovereignty Primer. (en anglais seulement).

Une grande partie de l'information et de la littérature sur les peuples autochtones a été rédigée à partir d'une perspective coloniale de colons et alimentée par des programmes stratégiques qui ne reflètent pas la façon dont les peuples autochtones comprennent leurs propres expériences, réalités, cultures et priorités. Le résultat de bon nombre de ces études et récits de colons est une description étroite et souvent stéréotypée des peuples autochtones qui a causé des dommages inestimables aux nations autochtones du Canada et du monde entier. Même de nombreux programmes d'études et de services contemporains ont tendance à interpréter les recherches sur les peuples autochtones à travers le prisme du manque inhérent, en mettant l'accent sur les statistiques qui reflètent les désavantages et les stéréotypes négatifs.

En tant qu'entités souveraines, les nations autochtones ont un droit inhérent d'autodétermination et d'autogouvernance sur tous les aspects de leur vie, comme le reconnaissent le droit canadien et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Bien que la collecte de données et les études au niveau communautaire et régional soient utiles pour déterminer les priorités, fixer des objectifs stratégiques et planifier la communauté dans des domaines tels que la santé, la gestion et la gouvernance des terres, l'éducation, la technologie et l'innovation, les données de recherche recueillies par des institutions non autochtones ont rarement été utiles ou alignées sur les priorités des communautés autochtones.

La prise de décision et la direction de la collecte et du contrôle des données devraient toujours revenir aux nations autochtones et aux organisations reconnues. La souveraineté et la gouvernance des données sont des droits qui n'ont que trop tardé pour les nations et les peuples autochtones. Il est impératif de faire progresser la souveraineté des Premières Nations, des Inuits et des Métis sur la recherche et la gouvernance des données pour améliorer l'efficacité, l'incidence et l'utilité de la recherche autochtone pour les peuples autochtones. Pour ce faire, les

gouvernements et les établissements de recherche doivent s'associer aux organisations des Premières Nations, des Inuits et des Métis afin de mettre en œuvre des processus d'engagement qui respectent le rôle des peuples autochtones dans la prise de décisions concernant les recherches qui les concernent, eux et leurs territoires⁴.

Il n'y a pas eu de véritable dialogue de nation à nation sur la souveraineté des données ou la reconnaissance des droits des Autochtones à contrôler et à protéger leurs recherches et leurs données, à l'exception du mouvement mondial pour la souveraineté des données et des appels à l'action des institutions autochtones. C'est pourquoi les nations autochtones, l'Inuit Tapiriit Kanatami et les organisations communautaires sans but lucratif comme le CGIPN, le First Nations Technology Council (FNTC) en Colombie-Britannique et le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN) au niveau national s'efforcent d'affirmer les droits des Premières Nations, des Métis et des Inuits à la souveraineté des données et de protéger et d'empêcher l'utilisation de leurs connaissances et de leurs informations au profit de leurs nations respectives.

Souveraineté des données autochtones

La souveraineté des données est en fait un concept ancien dans diverses cultures autochtones. En tant que nations souveraines dotées de structures de gouvernance évoluées, les sociétés autochtones collectent, stockent, transmettent, diffusent et gèrent des formes de connaissances et des données (aux niveaux individuel et collectif) depuis de nombreuses générations, notamment par le biais de diverses formes de traités et de récits oraux. Cependant, les systèmes de connaissances et de données

4- Inuit Tapiriit Kanatami. (2018). Stratégie nationale inuite sur la recherche. <https://www.itk.ca/wp-content/uploads/2018/04/ITK_NISR-Report_English_low_res.pdf> (en anglais seulement).

traditionnelles ne sont souvent pas honorés par les gouvernements et les institutions des colons.

Bien qu'ils aient été archivés (mémoire individuelle et collective) et diffusés dans la tradition orale pendant des milliers d'années jusqu'à une époque récente, les savoirs et les informations autochtones ont été traditionnellement gérés selon des formes contemporaines de gouvernance des données

Ils ont été enregistrés, stockés, analysés et partagés, leur valeur étant mesurée en fonction d'indicateurs et de paramètres décidés et définis par les gardiens du savoir et les membres de la communauté spécialisés dans un domaine particulier.

La souveraineté contemporaine des données implique la propriété et le contrôle par une communauté ou une institution de la conception et de la collecte des données, des capacités de partage, de la limitation de l'accès, des pratiques de sécurité et du cryptage des données. En tant que telle, la souveraineté autochtone en matière de données s'exerce par le biais de processus interdépendants de gouvernance des données autochtones et de décolonisation des données. Les principes de la souveraineté des données autochtones comprennent⁵:

- Les peuples autochtones ont le pouvoir de déterminer qui doit être compté parmi eux;
- La souveraineté des données des peuples autochtones doit refléter les intérêts et les priorités des peuples autochtones;

5 - Principes tirés de : Tahu Kukutai et John Taylor, éd., Indigenous Data Sovereignty: Toward an Agenda, ANU Press (en anglais seulement).

Vu dans : OpenNorth en collaboration avec la British Columbia First Nations Data Governance Initiative. (2017). Decolonizing Data: Indigenous Data Sovereignty Primer (en anglais seulement).

- Les communautés doivent non seulement dicter le contenu des données recueillies à leur sujet, mais aussi avoir le pouvoir de déterminer qui a accès à ces données;
- Il y aura différentes approches de la souveraineté des données selon les nations. Les nations elles-mêmes doivent définir les paramètres de leurs données, la manière dont elles sont protégées et la façon dont elles souhaitent raconter leur histoire, aujourd’hui et à l’avenir;
- Il faut investir dans des institutions communautaires fondées sur la nation pour gérer la transition vers le retour à l’autonomie gouvernementale, notamment en établissant des ressources pour renforcer les capacités des Autochtones en matière de compilation de données et de développement de l’utilisation de l’information.

Gouvernance des données autochtones

La gouvernance des données est le système des droits de décision et des responsabilités d’un gouvernement ou d’une institution autochtone pour les processus liés à l’information, exécutés selon des modèles convenus qui décrivent qui peut prendre quelles mesures avec quelle information, et quand, dans quelles circonstances, en utilisant quelles méthodes.⁶

- Les questions clés de la gouvernance des données comprennent la propriété, l’accessibilité, la possession, la qualité et l’intégrité des données, la sécurité et la confidentialité.
- Chaque nation autochtone régit et protège toutes ses données et informations, où qu’elles se trouvent (organismes internes ou externes), en répondant aux besoins de la nation, des communautés,

des organisations autochtones et des membres, ainsi qu’aux besoins des partenaires avec lesquels elle collabore.

- Cela inclut des processus qui garantissent que l’accès aux données de la Nation est autorisé de manière sécurisée et protectrice, quel que soit l’endroit où elles sont stockées; des politiques et des procédures concernant la collecte et l’utilisation des données de la Nation, et des mécanismes de contrôle du respect de ces politiques et procédures.
- Les données de la Nation stockées au sein de la Nation sont considérées comme appartenant à la Nation et gérées à l’aide d’un cadre de gouvernance des données.
- Les données de la Nation stockées au sein de la Nation sont considérées comme appartenant à la Nation et gérées à l’aide d’un cadre de gouvernance des données.
- La gouvernance des données concorde avec les priorités de souveraineté et de reconstruction de la Nation et la poursuite de l’autonomie gouvernementale.

Un aspect intégral de la tentative d’égalisation de la large bande et de la capacité numérique a été l’élaboration de cadres stratégiques par les gouvernements des Premières Nations, des Métis et des Inuits qui peuvent soutenir et stimuler la souveraineté et la gouvernance des données. Exemples de principes nationaux et internationaux visant à protéger les droits des Peuples autochtones à la souveraineté et à la gouvernance des données : Les principes de PCAP® pour les Premières Nations du Canada; les principes CARE (alignés sur les articles de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones) pour les peuples autochtones dans des contextes mondiaux; et la Charte du réseau maori de souveraineté des données d’Aotearoa (Nouvelle-Zélande).

6 - Mustimuhw Information Solutions Inc. (2015). *Data Governance Framework: Framework and Associated Tools*. (en anglaise seulement).

En tant que réponse politique et décolonisatrice au rôle de la production de connaissances dans la reproduction des relations coloniales au sein de l'État colonisateur canadien, les principes PCAP⁷ se sont imposés comme une norme de facto pour la conduite de recherches sur les communautés des Premières Nations et soulignent explicitement le droit de chaque Nation de gérer la collecte, la propriété, l'application et la garde de ses données⁸

Dans la même veine que les principes PCAP⁹, de nombreuses communautés et organisations inuites au Canada adoptent également leurs propres principes et politiques de souveraineté des données pour régir la recherche et la collecte de données initiées par des entités externes. La souveraineté et la gouvernance des données autochtones est une considération extrêmement importante pour le programme RSC, en particulier en ce qui concerne le concept de données ouvertes et le modèle de prestation de services consultatifs pour les villes intelligentes et ouvertes de NordOouvert.

Principes PCAP[®] (Propriété, contrôle, accès et possession)⁹

- **Propriété** : Les communautés des Premières Nations sont propriétaires de leurs propres informations et connaissances culturelles.

7 - PCAP[®] est une marque déposée du Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations <https://fnigc.ca/fr/les-principes-de-pcap-des-premieres-nations/>

8 - Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations. Propriété, contrôle, accès et possession (PCAP) : La voie de la souveraineté des Premières Nations en matière de données. Mars 2013. Ottawa : Propriété, contrôle, accès et possession (PCAP).

9 - PCAP[®] est une marque déposée du Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations <https://fnigc.ca/fr/>. Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations Propriété, contrôle, accès et possession (PCAP) : La voie de la souveraineté des Premières Nations en matière de données. Mars 2013. Ottawa : Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations.

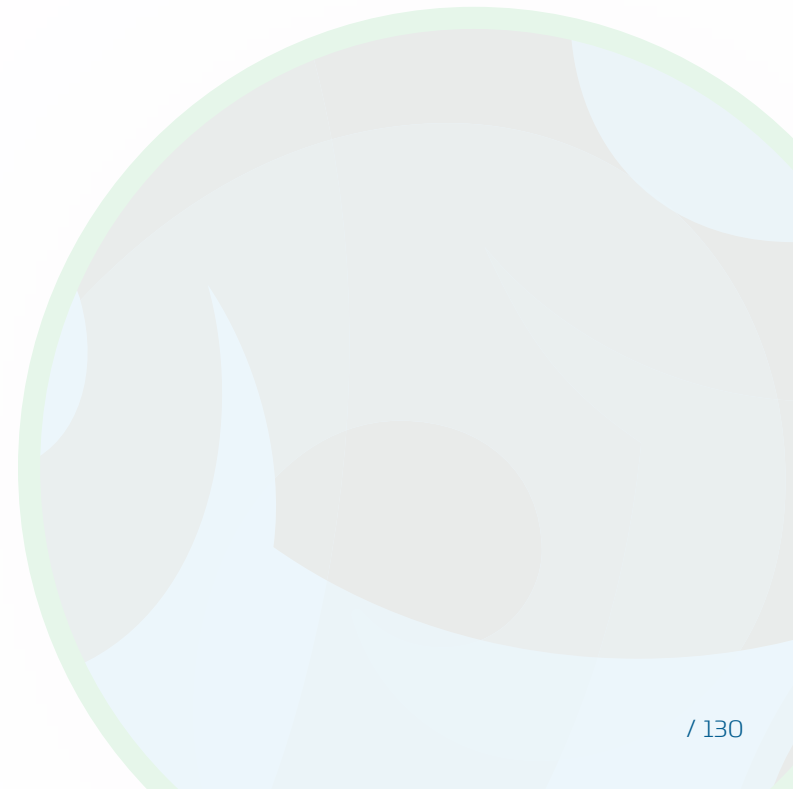
- **Contrôle** : Les communautés des Premières Nations ont le contrôle sur la manière dont leurs informations sont utilisées ou consultées, et elles doivent être consultées et donner leur accord en connaissance de cause à toutes les étapes du programme.
- **Accès** : Les communautés des Premières Nations doivent avoir accès à leur propre information et décider, en fin de compte, des droits d'accès collectifs et individuels en fonction des besoins et des protocoles culturels.
- **Possession** : Les communautés des Premières Nations sont les gardiens de leurs propres informations et données, et elles sont responsables de leur sécurité.

Principes CARE (avantage collectif, autorité en matière de contrôle, responsabilité et éthique)¹⁰

- **Avantage collectif** : Les écosystèmes de données doivent être conçus et fonctionner de manière à permettre aux peuples autochtones de tirer profit des données :
 - Pour le développement inclusif et l'innovation.
 - Pour une meilleure gouvernance et l'engagement des citoyens.
 - Pour des résultats équitables.
- **Autorité en matière de contrôle** : Les droits et intérêts des Peuples autochtones en matière de données autochtones doivent être reconnus et leur autorité de contrôle de ces données respectée.

10 - CARE Principles for Indigenous Data Governance <https://www.gida-global.org/care> (en anglais seulement).

- Reconnaître les droits et les intérêts.
- Données pour la gouvernance.
- Gouvernance des données.
- **Responsabilité** : Il y a la responsabilité de rendre compte de la façon dont les données sont utilisées. La responsabilité exige des preuves substantielles et ouvertement disponibles de ces efforts et des avantages qui en découlent pour les peuples autochtones.
 - Pour des relations positives.
 - Pour le développement des capacités et des compétences.
 - Pour les langues et les visions du monde autochtones.
- **L'éthique** : Les droits et le bien-être des peuples autochtones doivent être une préoccupation majeure à toutes les étapes du cycle de vie des données et dans tout l'écosystème des données.
 - Pour minimiser les dommages et maximiser les avantages.
 - Pour la justice.
 - Pour une utilisation future.



Approches autochtones de l'évaluation des programmes



Cet outil d'évaluation présente une partie du contexte, de l'élan et des modèles de coconception d'un cadre participatif pour l'évaluation des programmes autochtones – selon les valeurs, les principes, les histoires et les indicateurs de rendement déterminés par une nation ou une organisation autochtone.

Impulsion pour la souveraineté et la propriété autochtones

Historiquement, les nations autochtones n'ont pas eu une expérience positive avec les chercheurs et les évaluateurs d'institutions externes, car les données ont été recueillies, analysées et contrôlées par des programmes institutionnels, gouvernementaux et industriels. Les données et les informations ont été utilisées et diffusées à la discrétion des institutions et des décideurs non autochtones, sans que les dirigeants ou les citoyens autochtones n'aient eu à donner leur avis sur la manière dont leurs données devaient être utilisées.

Les données recueillies sur les peuples autochtones (parfois par des moyens contraires à l'éthique) ont constitué la majorité des évaluations de programmes, des recherches, des politiques et des études sur les peuples autochtones – ces données ayant été utilisées historiquement comme un outil de désautonomisation pour contrôler les populations et avoir accès aux terres, aux ressources naturelles, aux corps et aux connaissances des autochtones.

L'évaluation est une détermination systématique du rendement d'une initiative et une appréciation de sa valeur et de son importance, à l'aide de méthodologies et de critères régis par un ensemble de normes déterminées par des institutions et des industries colonisatrices qui ne connaissent pas les réalités autochtones. Ces méthodologies et critères sont souvent considérés par les communautés comme envahissants et insensibles aux intérêts et priorités des peuples autochtones. Si l'on ne comprend pas le contexte et les attentes d'une communauté particulière en matière de programmes, les approches et les critères uniformes élaborés pour évaluer les programmes généraux ne peuvent pas fournir les informations culturellement particulières et fondées sur les valeurs qui sont importantes pour mesurer les effets bénéfiques pour la communauté.

Pour les communautés autochtones, les évaluations de programmes sont culturellement sensibles et devraient inclure des facteurs contextuels importants (historiques, sociaux, culturels et environnementaux) qui sont cohérents avec les lignes directrices ou les règlements particuliers régissant l'engagement d'une nation autochtone avec des institutions non autochtones.

Au lieu d'essayer d'adapter une communauté autochtone à des méthodes et à des paramètres imposés de l'extérieur, les approches autochtones de l'évaluation utilisent des pratiques et des méthodes

établies qui correspondent aux besoins et aux conditions de la communauté autochtone.

En tant que nations souveraines, les peuples autochtones ont le droit de déterminer eux-mêmes leurs propres voies de développement communautaire, ainsi que la façon dont les connaissances et les données les concernant sont recueillies, utilisées, contrôlées et partagées. Ce droit à l'autodétermination et à la souveraineté sur la façon dont les données sont mesurées et dont ces données sont interprétées s'applique à l'évaluation des programmes.

En termes de contrôle de l'évaluation, l'approche idéale est que la communauté ait un contrôle total sur l'évaluation, y compris la définition des critères, la collecte et l'analyse des données, la communication des résultats et la prise de décision – l'évaluateur agissant au nom de la communauté. Une approche d'évaluation contrôlée par les autochtones permet à la communauté d'être autodéterminée en ce qui concerne : les participants et l'ampleur de la participation; les critères d'évaluation, les indicateurs de rendement, les paramètres des données et la manière dont elle souhaite raconter son histoire, aujourd'hui et à l'avenir.

Élaboration d'un cadre d'évaluation autochtone

Lors de la conception du cadre d'évaluation, l'histoire du projet qui est la plus importante pour la communauté – comme la façon dont un espace de rassemblement autochtone dédié a eu une incidence sur la santé et le bien-être social, émotionnel, culturel, spirituel et physique des membres de la communauté – devrait dicter les questions ou indicateurs d'évaluation et les méthodes utilisées. Les méthodes influencent la conception de l'évaluation et constituent l'échafaudage du cadre d'évaluation. De plus, les données produites par les méthodes choisies

dans le cadre d'évaluation permettront d'écrire l'histoire qui sera utile à la communauté et aux partenaires civiques.

L'évaluation de programme, fondée sur les valeurs fondamentales et la souveraineté de la nation autochtone, peut les aider à raconter leurs histoires d'une manière fondée sur la preuve qui peut renforcer leur prise de décision et le développement d'un projet pour avoir la plus grande valeur d'incidence pour les membres de la communauté. Cela peut également renforcer le sens du travail d'équipe parmi les participants, le personnel du programme et les partenaires. En élaborant le cadre d'échafaudage pour l'évaluation, les principes suivants aideront à guider les organisations autochtones et civiques :

- Les nations autochtones ont des façons d'évaluer le mérite ou la valeur en fonction des valeurs traditionnelles et des expressions culturelles.
- Ces connaissances devraient guider la manière dont l'évaluation est menée et utilisée dans nos communautés.
- Le cadre autochtone de l'évaluation intègre des valeurs culturelles et éthiques largement répandues, tout en restant flexible et adapté aux connaissances et aux pratiques d'une nation particulière.
- L'évaluation réceptive utilise des pratiques et des méthodes du domaine de l'évaluation qui répondent aux besoins et aux conditions d'une communauté autochtone.
- En définissant l'évaluation, sa signification, sa pratique et son efficacité selon les propres termes de la communauté, celle-ci est en mesure de se l'approprier. Elle ne se contente pas de répondre aux exigences imposées par les méthodes d'évaluation occidentales.

- L'évaluation doit respecter et servir les objectifs d'autodétermination et de souveraineté d'une nation.
- L'évaluation est une occasion pour une nation/communauté d'apprendre de ses programmes et d'utiliser efficacement ses données et informations pour créer des communautés fortes et viables.
- La conception et les méthodes d'évaluation doivent revoir les façons culturelles, relationnelles et expérientielles d'apprendre les connaissances, en soutenant de multiples modes de transmission du savoir (expérientiel, observation, expérimentation, narration, enseignement) – ce que la science occidentale de l'évaluation décrit comme des méthodes quantitatives et qualitatives.

Stratégies pour ancrer l'évaluation du programme dans les valeurs et les savoirs autochtones

Croyances et valeurs (cadre autochtone)

Création du savoir autochtone - Le contexte et l'utilisation sont essentiels

- Décrire comment l'évaluation elle-même fera partie du programme et sera incluse tout au long de la mise en œuvre du programme. Considérer comment analyser des variables précises sans ignorer la conception de la situation contextuelle.
- S'assurer que le contexte du programme est bien compris par les évaluateurs externes et qu'il est décrit dans toute évaluation.
- Prévoir du temps pour une réflexion continue sur ce qui a été appris et s'assurer que les résultats de l'évaluation seront utilisés.

Les gens d'un lieu – Respecter les programmes basés sur un lieu donné

- Honorer la nature locale de nombre de nos programmes.
- Inclure des informations sur la façon dont le programme se situe dans la communauté et sur ses liens avec d'autres programmes et initiatives.
- Célébrer les succès, mais ne pas conclure que ce qui fonctionne dans une situation locale peut être transféré ou généralisé à d'autres contextes sans adaptations contextuelles appropriées.

Centralité de la communauté et de la famille - Relier l'évaluation à la communauté

- Créer des occasions d'engager la communauté par le biais de pratiques d'évaluation participatives lors de la planification et de la mise en œuvre de l'évaluation.
- Rendre les processus d'évaluation transparents afin que les principales parties prenantes comprennent leur rôle et la manière dont ils seront mis en œuvre.
- Comprendre que les programmes peuvent ne pas se concentrer uniquement sur les réalisations individuelles, mais aussi sur le rétablissement de la santé et du bien-être de la communauté, et trouver des moyens d'en rendre compte dans l'histoire du programme.

Reconnaître nos dons - Souveraineté personnelle; considérer la personne dans son ensemble lors de l'évaluation du mérite

- Permettre la créativité et l'expression personnelle.
- Reconnaître que les gens entrent dans les programmes à des moments différents et avec des compétences et une expérience différentes.
- Utiliser plusieurs moyens pour mesurer les réalisations des individus et/ou des groupes.
- Honorer les réalisations tout en reconnaissant que chacun a de la valeur et différents dons.
- Établir des liens entre les réalisations et la responsabilité envers soi-même et la communauté.

Souveraineté - Créer l'appropriation et renforcer les capacités

- Suivre les processus du Native Institutional Review Board ou d'autres protocoles tribaux/communautaires pour l'évaluation et la recherche.
- Inclure des processus de consentement qui permettent aux gens de voir comment leurs informations sont interprétées.
- Utiliser des approches et des méthodes qui renforceront la capacité d'évaluation de la communauté et créeront des opportunités pour les membres de la communauté de développer des compétences en évaluation.
- Obtenir l'autorisation appropriée si une publication future est prévue.
- Partager les informations de l'évaluation de manière à célébrer ses réalisations et à décrire ce qui a été appris.
- Partager les informations de l'évaluation de manière à célébrer ses réalisations et à décrire ce qui a été appris.

Les traditions de connaissances autochtones nous rappellent que la collecte et l'évaluation des connaissances et des données vont au-delà de l'explication d'un monde « objectif ». L'évaluation doit valoriser le subjectif, c'est-à-dire la relation des acteurs du programme avec les faits et l'expérience, tels qu'ils les interprètent à travers leur propre vision du monde. Sans l'exploration des expériences individuelles et collectives, le récit d'un programme ne peut être pleinement compris.

En tant que telles, les méthodes et les données quantitatives ne sont qu'une dimension de l'histoire qu'une évaluation doit raconter. Les méthodes et les données qualitatives font ressortir une dimension plus riche de l'histoire basée sur les perspectives subjectives, les expériences et les relations des acteurs du programme – et sont souvent exprimées par des récits, des témoignages et des images, plutôt que par des chiffres. Dans l'optique d'une évaluation autochtone, ces données de programme peuvent être recueillies par les moyens suivants :

- Les récits d'expériences, de relations et de changements saisis en parlant du programme :
 - Des membres de la communauté et d'autres parties prenantes engagées dans le programme (partenaires, collaborateurs, participants, clients/utilisateurs du site).
- Témoignages recueillis auprès des acteurs du programme (partenaires, collaborateurs, participants, clients/utilisateurs du site).
- Images créées à l'aide de photographies ou de dessins; images des relations capturées dans des enregistrements vidéo.

Cadre d'évaluation participative

L'approche participative de l'évaluation a pour objectif d'améliorer le programme dans son ensemble plutôt que de simplement prouver son efficacité.

Une approche participative est souvent associée à un meilleur rendement du programme, à l'autonomisation et au renforcement des capacités des participants, ainsi qu'à un apprentissage organisationnel durable à long terme.

Dans le cadre des pratiques de préservation d'espaces et de construction de la ville, l'accent est mis sur l'intégration d'une optique participative à l'engagement communautaire et à l'évaluation, qui se manifeste par des processus et des outils facilitant la participation, l'inclusion et l'expérimentation. Des tensions et des problèmes de confiance peuvent survenir lorsque ces pratiques d'évaluation ne sont pas sensibles à la culture et ne tiennent pas compte des facteurs contextuels des nations autochtones.

S'engager dans un cadre d'évaluation participative centré sur des codes de conduite professionnels et culturels (voir ci-dessous) permettra de produire une évaluation de la plus grande utilité pour tous les partenaires du programme (autochtones et non autochtones) et d'obtenir les résultats les plus efficaces et les plus significatifs.

Dans le cadre d'une évaluation participative, les partenaires autochtones et les acteurs du programme doivent être impliqués dans les activités suivantes :

- Nommer et encadrer les objectifs à atteindre.
- Élaborer une théorie de la pratique (processus, modèle logique) sur la manière d'atteindre le succès.
- Déterminer les questions à poser sur le projet et les meilleures façons de les poser - ces questions permettront d'identifier ce que le projet vise à faire pour la communauté, et donc ce qui doit être évalué.
- Recueillir des connaissances et des données sur le projet.
- Donner un sens à ces données et révéler l'histoire qui en ressort.
- Décider de ce qu'il faut célébrer, et de ce qu'il faut ajuster ou modifier pour apporter des améliorations, sur la base des informations fournies par l'évaluation.

Commencer le processus d'évaluation du programme

L'évaluation de programme répond à trois séries de questions clés

1. Quoi? Que voulons-nous savoir et quel est le but du programme?
 - Quelle est l'histoire (ou les histoires) du programme qui doit être racontée?

- Le programme atteint-il ses objectifs?
- La conception, le contenu, la communication et la mise en œuvre du programme sont-ils inclusifs et culturellement pertinents pour la communauté?
- Le programme répond-il aux besoins déterminés et aux réalités de la communauté? La prestation du programme est-elle améliorée?
- Le programme est-il responsable devant la communauté, les clients du programme et les partenaires financiers ou promoteurs du programme?

2. Et alors? Le programme fait-il une différence (et pour qui)?

- Le programme est-il toujours pertinent?
- Le programme alimente-t-il une politique sociale pertinente pour le bien-être de la communauté?
- Le programme contribue-t-il à la base de connaissances ou de données de la communauté et des partenaires?

3. Et maintenant? Faisons-nous des changements pour améliorer le programme?

- Continuons-nous à financer le programme?
- Le soutien au programme peut-il être amplifié?

Code de conduite

Avant d'entreprendre un projet d'évaluation avec des partenaires et une communauté autochtone, il est important d'examiner le code de conduite, c'est-à-dire les principes et les normes éthiques qui guideront

le processus d'engagement et d'évaluation avec les acteurs autochtones du programme. Les nations et les organisations autochtones s'attendent à ce que les évaluateurs et les chercheurs suivent un code de conduite qui guidera la pratique éthique pendant une étude ou un processus d'évaluation. Le rôle des évaluateurs dans les premières étapes d'une évaluation consiste à développer une relation étroite, à long terme, impliquée et de confiance avec les partenaires communautaires, les membres et les clients du programme.

Les « 4 R » suivants de l'engagement avec les peuples autochtones sont essentiels à un cadre d'évaluation autochtone :

1. Respecter et valoriser les diverses formes de connaissances autochtones :
 - Comprendre et mettre en pratique les protocoles de la nation/ communauté.
 - Avoir une réflexion critique et ne pas porter de jugement.
 - Être capable d'écouter et ouvert à l'apprentissage.
 - S'appuyer sur les valeurs culturelles, sociales et spirituelles qui ne peuvent provenir que de la communauté.
2. Pertinence par rapport aux besoins et aux expériences communautaires et culturelles :
 - Les communautés doivent participer à la conception des questions de recherche, des méthodes et de l'interprétation des résultats.
 - L'évaluateur doit être clair quant à ses intentions, et les informations factuelles doivent être utiles à la gouvernance locale.

3. Réciprocité : la communauté et l'évaluateur bénéficient d'un processus bidirectionnel d'apprentissage et de recherche.
 - L'évaluateur doit s'assurer que les résultats et les connaissances acquis par l'évaluation seront partagés tout au long du processus.
4. Responsabilité de créer un espace pour un engagement profond et une participation des membres de la communauté tout au long de la conception de l'évaluation, de la collecte des données, de l'analyse et du rapport.
 - La personne chargée de l'évaluation continue à développer et à maintenir sa crédibilité auprès de la communauté en tenant compte de toutes les perspectives, en travaillant en collaboration et en partageant les résultats.

De nombreuses nations et organisations autochtones urbaines ont formulé des codes de conduite officiels qui guident l'évaluation et l'engagement de la recherche avec une communauté particulière. Deux cadres nationaux inspirés par les Autochtones comprennent des codes de conduite complets qui conviennent aux différentes nations et communautés urbaines du Canada :

- [La Commission royale sur les peuples autochtones \(1996\) : lignes directrices](#)
- [L'Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains \(« EPTC ou la Politique »\) est une politique commune des trois organismes de recherche fédéraux : le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada \(CRSH\), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada \(CRSNG\) et les Instituts de recherche en santé du Canada \(IRSC\) ou « les Organismes »](#)

Le respect de la communauté autochtone et de la souveraineté de la nation sont des valeurs fondamentales à intégrer au processus. Pour honorer ces valeurs, les évaluateurs doivent trouver des moyens de faire participer la communauté et de créer un sentiment d'appartenance au processus d'évaluation.

L'implication des praticiens autochtones et des acteurs communautaires concernés dans l'évaluation des programmes augmentera son ancrage culturel, son utilité et sa crédibilité. Leur contribution peut renforcer la coconception de l'évaluation et conduire à une compréhension plus précise du programme, en particulier en termes d'avancement des priorités et des résultats déterminés par la communauté.



*Crédit : Banff Centre for Arts and Creativity, Indigenous Leadership:
Cadre d'évaluation participative*

Types d'activités d'évaluation

1. Évaluation des besoins de la communauté : ce type d'étude d'évaluation fournit une documentation holistique, complète et impartiale des besoins de l'ensemble de la communauté. Elle permet de déterminer les forces, les capacités et les ressources disponibles dans la nation/communauté (c'est-à-dire les citoyens, les agences et les organisations) pour répondre aux besoins de la communauté et constitue une première étape essentielle dans l'élaboration d'un programme, et est également utile pour apporter des changements itératifs à un programme existant (Annexe 1).

Elle fournit un cadre permettant de déterminer les lacunes et les obstacles et d'y remédier, ainsi que d'élaborer et de déterminer les actifs (connaissances, culture, écologie, ressources), les services et les solutions existants afin de favoriser un bien-être communautaire fort et holistique. L'évaluation permet à une organisation de déterminer si un programme est nécessaire, les besoins de la communauté, et si des programmes similaires existent ailleurs ou s'il y a des lacunes dans les services.

Une évaluation communautaire peut inclure les éléments suivants :

- Données démographiques tirées des recensements
- Résultats de sondages menés par d'autres
- Rétroaction informelle des partenaires communautaires
- Entrevues et discussions de groupe
- Réunions communautaires
- Sondages auprès des membres du partenariat et de la communauté

2. Une analyse conjointe FFPM : (forces, faiblesses, possibilités et menaces) (Annexe 2) est un outil de planification stratégique et d'évaluation bien connu qui détermine les faiblesses et les forces d'une initiative, ainsi que les possibilités et les menaces potentielles. Une analyse FFPM conjointe mobilise les partenaires de la communauté ou les participants à l'initiative pour collaborer à l'évaluation d'un projet ou d'une activité mis en œuvre, afin de comprendre comment l'élaborer ou le renforcer, où se trouvent les lacunes et les obstacles, et comment tirer parti des possibilités disponibles.

Il est essentiel d'élaborer ou de renforcer un programme qui reflète et s'appuie sur votre situation actuelle et vos antécédents. Cet exercice vous aidera à mettre en évidence vos atouts et les forces positives qui peuvent contribuer au succès de votre programme et à clarifier les problèmes potentiels qui doivent être résolus.

3. Évaluer la théorie du programme : c'est une approche précieuse pour articuler le concept, la conception, les buts et les objectifs du programme et peut inclure le développement du modèle logique du programme (Annexe 3). Une théorie de programme bien définie comprendrait :

- Des hypothèses sur les incidences du programme
- La façon de rejoindre les groupes ou les populations de la communauté
- Les services nécessaires
- Un plan organisationnel qui comprend l'interaction entre les ressources, le personnel et les activités du programme.

4. Évaluer le processus du programme : examiner l'exécution et la gestion du programme, ainsi que la satisfaction des clients. Il s'agit d'examiner l'exécution et la gestion du programme au quotidien, de mesurer la satisfaction des clients, d'élaborer un profil des clients et de voir si le programme a atteint la population cible.

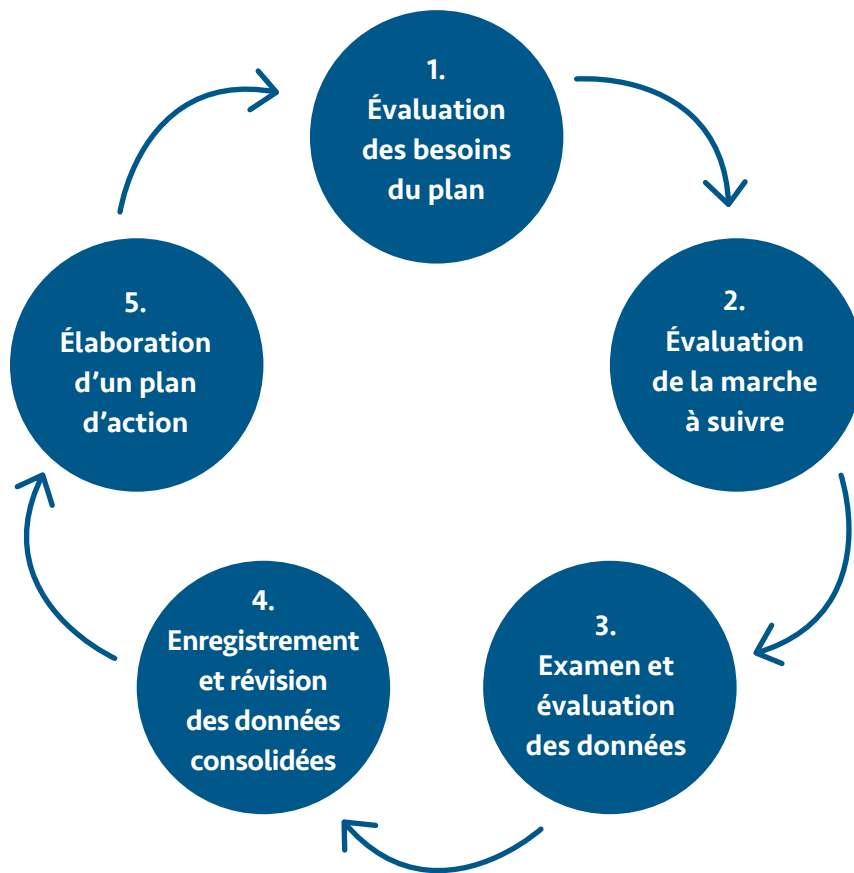
5. Évaluer l'incidence : mesurer les résultats et l'incidence et les avantages pour les groupes cibles prévus.

6. Évaluation de l'efficacité : indique le rapport coût-bénéfice et le degré de rentabilité du programme. Chaque activité est de nature à se développer et chacune s'appuie sur l'autre.

ANNEXE 1:

Évaluation des besoins de la communauté

Il existe différentes approches pour mener une évaluation des besoins de la communauté. L'outil suivant décrit les principales étapes qui doivent être adaptées aux contextes uniques du programme et de la communauté qui encadrent l'évaluation.



• Étape 1 :

Planifier l'évaluation des besoins de la communauté.

- Trouver et assembler une équipe diversifiée.
- Élaborer une stratégie d'équipe.
- Définir la communauté à évaluer (p. ex., communauté urbaine mixte autochtone, communauté rurale/éloignée, confédération, région).
- Déterminer les secteurs de la communauté à évaluer (p. ex., les soins de santé, les écoles).
- Déterminer les composantes de la communauté à évaluer (p. ex., l'art, les cérémonies, la gestion des terres).
- Développer des questions à poser pour chaque composante communautaire.
- Sélectionner les sites et le nombre de sites à visiter dans chaque secteur.
- Déterminer les données existantes à utiliser ou les méthodes pour collecter de nouvelles données.
- Déterminer les organisations communautaires clés, les gardiens du savoir, les praticiens, les leaders communautaires avec qui communiquer.

• Étape 2 :

Réaliser l'évaluation des besoins.

- **Étape 3 :**
Examiner, consolider, analyser et interpréter les données (qualitatives et quantitatives) provenant de toutes les sources.
- **Étape 4 :**
Examiner l'analyse des données et les nouvelles histoires/résultats avec les partenaires autochtones et les acteurs du programme.
- **Étape 5 :**
Élaborer un plan d'action communautaire.
 - Déterminer les actifs et les besoins de la communauté.
 - Prioriser les besoins.
 - Élaborer et classer par ordre de priorité les stratégies d'amélioration en fonction des commentaires de la communauté.
 - Créer un plan d'action pour les stratégies les plus prioritaires.

ANNEXE 2 :

Évaluation des besoins de la communauté

Contexte

Une analyse FFPM est un moyen structuré d'évaluer un projet ou une idée. Elle permet d'examiner les forces sur lesquelles les gens peuvent s'appuyer, les faiblesses qui doivent être traitées, les possibilités dans lesquelles investir et les menaces à déterminer et à atténuer.

Les forces et les faiblesses sont internes (sous le contrôle direct des partenaires), tandis que les occasions et les menaces sont externes (non contrôlées par les partenaires).

La réalisation d'une analyse FFPM pour un projet ou un plan particulier est une pratique familière pour de nombreuses personnes travaillant dans le domaine du développement économique. Cependant, les partenaires ne sont peut-être pas habitués à analyser les initiatives du point de vue d'un partenariat plutôt que d'une seule communauté.

Une analyse FFPM conjointe permet d'analyser les forces, les faiblesses, les possibilités et les menaces du partenariat. La faiblesse d'une communauté est souvent la force d'une autre. En travaillant ensemble, les communautés peuvent réduire les risques et créer un projet ou un plan plus solide. Cet outil peut vous aider à prioriser les possibilités de développement économique d'une communauté conjoint en fonction de ce qui est le plus stratégique à poursuivre conjointement. Les partenaires doivent s'efforcer de voir où les forces et les possibilités se recoupent, plutôt que d'examiner les faiblesses et les menaces potentielles d'un certain plan d'action.

Instructions

Les questions de cet exercice sont destinées à susciter une conversation et un remue-méninge. Toutes les questions n'appellent pas de réponses complètes.

1. Chaque petit groupe explorera une idée précise de développement économique communautaire commun (p. ex., une stratégie touristique commune). Demandez à quelqu'un de prendre des notes sur ce que disent les participants et de faire un compte rendu au grand groupe.
2. Prenez 10 à 15 minutes pour discuter de ce qu'impliquerait la poursuite de cette occasion de développement économique communautaire conjoint et des avantages que vous pourriez en attendre. Inscrivez la discussion sur un tableau de papier.
3. Prenez une nouvelle feuille du tableau de papier et divisez-la en quatre sections égales (forces, faiblesses, opportunités et menaces).

4. À l'aide des questions ci-dessous, prenez 10 à 15 minutes pour discuter des forces et faiblesses internes de votre partenariat, dans la mesure où elles sont liées à votre idée.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> En quoi le fait de travailler conjointement sur cette idée serait-il une situation gagnant-gagnant? Les forces de nos communautés s'appuient-elles les unes sur les autres (sont-elles complémentaires)? Travailler conjointement sur cette idée maximiserait-il ce que nous faisons déjà bien en tant que partenaires? 	<ul style="list-style-type: none"> Y a-t-il des raisons pour lesquelles nous ne devrions pas aller de l'avant? En tant que partenariat, qu'est-ce qui devrait être amélioré pour que nous puissions obtenir les résultats que nous souhaitons? Que manque-t-il à notre partenariat en termes de connaissances, de compétences, de capacités ou de motivation?

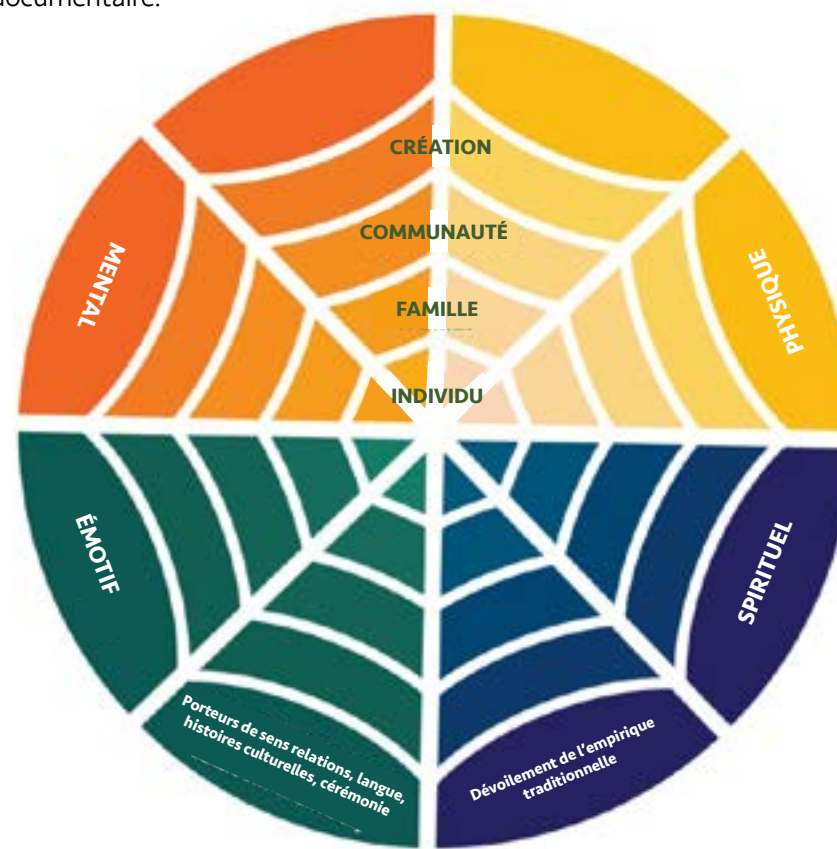
5. À l'aide de la série de questions suivante, prenez 10 à 15 minutes pour discuter des possibilités et menaces externes liées à votre idée.

Occasions	Obstacles
<ul style="list-style-type: none"> Quelles sont les occasions réelles? Quelles sont les occasions qui pourraient s'offrir à nous en tant que communautés travaillant en partenariat (plutôt que de faire cavalier seul)? Que se passe-t-il autour de nous qui pourrait être utile? 	<ul style="list-style-type: none"> Quels sont les obstacles immédiats auxquels notre partenariat fait face? Qui pourrait causer des problèmes à l'avenir et comment? Quels facteurs externes sur lesquels nous n'avons qu'un contrôle limité pourraient causer des difficultés à notre partenariat?

6. Partagez votre discussion avec l'ensemble du groupe.

ANNEXE 3 : Modèle logique du programme

Le modèle logique du programme est un outil souvent utilisé pour évaluer la théorie du programme et décrit l'objectif du programme, pourquoi il est important et les résultats escomptés. Le modèle logique du programme devrait être la première tâche effectuée dans toute évaluation, car il fournit un cadre théorique pour l'évaluation et est censé être flexible et évoluer alors que le programme se développe. Il est basé sur les contributions de la communauté et des acteurs du programme ainsi que sur une analyse documentaire.



Crédit : NB3 Foundation's Indigenous Health Model (IHM). Adapté de <https://www.nb3foundation.org/indig-health-mod/>

Cinq composantes fondamentales du modèle logique du programme :

1. Les obstacles et les ressources qui pourraient limiter ou permettre la mise en œuvre du programme.
2. Les activités telles que le processus, le produit, le service ou l'infrastructure.
3. Les résultats du programme qui décrivent et quantifient les activités.
4. Les résultats mesurés à court, moyen et long terme.
5. Les incidences ou résultats à long terme du programme – souvent considérés comme des changements au niveau du système, de la société ou de la politique.

Étapes à suivre lors de l'évaluation d'un programme modèle logique du programme:

1. Faites participer vos parties prenantes : quelles personnes doivent être impliquées, comment doivent-elles l'être?
2. Cibler l'évaluation : que voulons-nous savoir?
 - Comment l'évaluation sera-t-elle menée, et comment les résultats seront-ils utilisés?
3. Collecter l'information : comment allez-vous collecter l'information (sondages, entrevues, examens de dossiers, rapports, etc. et qui sera impliqué?
4. Analyser et interpréter vos résultats : que signifie l'information par rapport à votre programme?
5. Utilisez l'information – Préparez un rapport pour partager les résultats. Comment allez-vous apprendre de ces résultats? Élaborer des recommandations et les prochaines étapes.

APPROCHE

Planification d'un événement d'engagement communautaire



Quelle que soit la valeur que vous pensez qu'un programme ou une initiative apportera à une communauté, une organisation ou une entreprise autochtone, ou quel que soit l'investissement réalisé dans un projet qui touchera la communauté autochtone d'une manière ou d'une autre, votre organisation devra gagner la confiance des acteurs autochtones, en démontrant la légitimité et la proposition de valeur du projet.



Crédit : Tiaré Jung (Drawing Change), 15th Annual Indigenous Comprehensive Community Planning Workshop

Qu'il s'agisse de la planification d'une consultation communautaire pour un projet de recherche, d'un processus de coconception ou d'une évaluation participative, la qualité et le succès de l'événement d'engagement, tant pour la communauté que pour votre initiative, dépendront en grande partie de la confiance et de l'établissement de relations qui auront été initiés avant l'événement. Cela dépendra également de la proposition de valeur et/ou du bénéfice démontré offert aux acteurs autochtones que vous cherchez à faire participer.

Éducation et recherche avant l'engagement

Avant et pendant les premières étapes de l'engagement, les organisations doivent consacrer du temps et de l'attention à se renseigner sur les contextes particuliers, les priorités et les protocoles culturels de la nation ou de la communauté. Vous devez comprendre les personnes et les communautés avec lesquelles vous vous engagez. Il est également respectueux d'avoir une bonne compréhension de son histoire et de ses valeurs culturelles, pratiques et célébrations. Votre première rencontre est également l'occasion de vous renseigner sur les protocoles (p. ex., les prières d'ouverture, le tabac, les cadeaux et les possibilités de prendre la parole).

Pour créer un profil de la communauté et une analyse préliminaire de l'environnement, assurez-vous d'effectuer des recherches sur la nation ou la communauté et les structures de gouvernance que vous souhaitez engager avant de faire de la sensibilisation auprès de la communauté pour votre organisation. Un profil communautaire comprendra souvent les éléments suivants :

- Cadres de droits autochtones et structures de gouvernance locales.
- Qui bénéficiera de l'initiative et comment?

- Quels sont leurs protocoles d'engagement?
- Déterminer les forces et les atouts de la communauté.
- Déterminer les défis et les contraintes de la communauté.

La collecte d'informations sur ces éléments et d'autres connaissances précieuses sur la communauté sera souvent basée principalement sur des recherches documentaires, mais peut inclure la collecte d'informations de première main par le biais de contacts de réseau et d'organisations pertinentes. Voici les sujets de recherche qui fourniront un profil initial de la communauté et aideront votre organisation à déterminer les informations importantes telles que les besoins et les priorités de la communauté, les capacités et les défis, les initiatives pertinentes, les partenariats et les structures locales :

- Valeurs et principes culturels
- Profils et statistiques de la communauté
- Rapports et évaluations stratégiques accessibles au public
- Activités de pêche, de chasse et de cueillette
- Activités cérémonielles
- Affiliations aux conseils tribaux
- Affiliations aux bureaux des traités
- Priorités de la communauté
- Date de la prochaine élection de la bande
- Couverture médiatique de toute question
- Accords passés - écrits ou verbaux

Questions pour commencer

- **Objectifs** : Quel niveau d'engagement souhaitez-vous atteindre? Avez-vous invité l'engagement dans les étapes initiales du projet (c.-à-d. la vision et la planification)?
 - Pouvez-vous diviser les activités et le processus d'engagement en étapes qui peuvent changer et évoluer à mesure que la relation se développe?
- **Stratégie** : L'établissement de relations est la clé d'un engagement, de partenariats et de projets de collaboration réussis.
 - Qui dirigera les communications et l'établissement de relations avec la communauté?
 - Qui supervisera l'apprentissage de la sensibilisation culturelle et la recherche sur la Nation, le territoire et le contexte communautaire?
 - Quelles tactiques utiliserez-vous pour garantir votre succès?
- **Suivi et évaluation** : une carte claire des communications, des répercussions, des meilleures pratiques et des leçons apprises sera utile pour la planification à court et à long terme du projet.

Considérations pour la planification d'une réunion ou d'un événement¹

- **But et objectifs** – savez-vous clairement pourquoi vous vous engagez avec les peuples autochtones?
 - Pourquoi cherchez-vous à obtenir des perspectives ou des contenus autochtones et quelles sont vos attentes à cet égard?
 - Comment allez-vous présenter ces perspectives ou contenus et comment allez-vous leur donner de l'espace?
 - Avez-vous un soutien pour le niveau d'engagement que vous proposez?
- **Concentration** – avez-vous pris en compte toutes les voix autochtones pertinentes sur la question?
 - Quelles sont les voix que vous avez invitées et celles que vous avez laissées de côté?
 - Y a-t-il des chevauchements d'intérêts sur la ou les questions en jeu parmi les peuples autochtones?
 - Demandez à ceux que vous espérez engager s'il y a d'autres personnes que vous devriez envisager d'inviter à la table. Cela vous aidera à mieux comprendre les structures sociales traditionnelles.
- **Collaboration/public** – Qui doit être présent et quels sont ses rôles?
 - Le niveau de participation et collaboration devrait être clairement articulé et devrait être valable pour les acteurs autochtones.
- Par exemple, un engagement actif et continu a plus de valeur pour les acteurs communautaires qu'une participation passive.
- Qui est votre public?
- Que voulez-vous que votre public fasse lors de l'événement?
- Que voulez-vous que votre public fasse après l'événement?
- **Ordre du jour** – Essayez de codévelopper les points de l'ordre du jour avec les responsables de la communauté. Soyez clair sur les points de l'ordre du jour et établissez et respectez le temps alloué à chaque point.
- **Détermination du moment propice et calendrier** – la détermination du moment propice peut être perçue différemment par les peuples autochtones et les partenaires civiques et devrait être aussi flexible que possible.
 - Le fait de programmer un événement en même temps qu'un autre événement communautaire peut entraîner une distraction et une perte d'attention pour votre initiative particulière; vous risquez de ne pas recevoir la réponse que vous attendez.
 - Il peut être prudent de programmer un événement avant ou peu après un autre événement régional ou local, surtout si vous invitez des participants d'une zone géographique plus étendue.
 - Les frais de déplacement sont souvent élevés dans de nombreuses régions rurales et éloignées et/ou le transport peut être compliqué pour certaines communautés.
 - Si les participants se rendent déjà dans une zone urbaine ou centrale pour un événement, ils seront peut-être plus disponibles pour assister à l'événement de votre organisation.

¹ - Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. (n.d.). Trousse de communication des Premières Nations.

- **Lieu** – Le choix du lieu de l'événement est une autre décision stratégique importante qui doit tenir compte des réalités et des considérations des participants autochtones.
 - Bien que de nombreuses organisations, entreprises et de nombreux professionnels autochtones soient souvent basés dans les villes, l'engagement des communautés non urbaines sera une priorité si elles sont touchées par l'initiative et/ou si leur consultation est nécessaire pour un projet.
 - Dans la mesure du possible, les événements doivent être planifiés au sein de la communauté ou dans un lieu central de la région, accessible aux différentes communautés et aux professionnels que vous souhaitez faire participer.
 - Assurez-vous que l'installation est dans un endroit accessible pour la communauté.
- **Facilitation** – Un facilitateur ou un président fort est essentiel à la gestion efficace de votre réunion.
 - La cofacilitation ou la facilitation par un leader de la communauté peut renforcer l'engagement de la communauté et garantir des perspectives plus équilibrées.
- **Accueil/clôture** – Déterminez un aîné /gardien du savoir autochtone pour offrir un accueil et une clôture traditionnels (pouvant inclure une prière, un chant et des remèdes traditionnels).
- **Reconnaissance territoriale** – Désignez une personne de l'organisation pour partager une reconnaissance respectueuse et authentique de la communauté hôte, des terres, des Premières Nations, des relations et des accords où l'événement a lieu.
- **Période de questions et réponses** – Veillez à ce qu'il y ait suffisamment de temps pour que les gens aient la possibilité de poser des questions.
- **Service traiteur** – Déterminez les traiteurs de la communauté et tenez compte des besoins diététiques.
- **Matériel de soutien et ressources** – provide relevant materials that support the objectives of the event in advance (where possible) or during the event.
- **Médias** – Déterminez s'il est souhaitable que les médias locaux ou nationaux soient présents
- **Suivi de l'événement** – Déterminez les prochaines étapes et la manière dont l'information sera partagée après l'événement.
- **Autres considérations** – budget, services de traiteur, sécurité et transport.



Crédit : Evergreen

ÉTUDES DE CAS ET EXEMPLES DES MEILLEURES PRATIQUES DANS LES PARTENARIATS DE PRÉSERVATION D'ESPACES

Études de cas de Our Common Grounds

Our Common Grounds [Nos terrains communs] : Incorporation de la préservation d'espaces autochtone dans les parcs et le domaine public de Toronto

Les biens communs civiques comprennent les espaces publics naturels et les milieux écologiques des villes, tels que les parcs, les sentiers et les lieux de rassemblement. En tant que premiers intendants et gardiens des terres et des eaux de Toronto, les peuples autochtones jouent un rôle clé dans le processus de cocréation d'un récit fondé sur l'histoire vivante commune des îles de Toronto et sur leur importance culturelle, écologique et sociale pour diverses communautés et pour l'avenir de la ville. L'initiative TOcore de la ville de Toronto comprend un nouveau plan sur 25 ans pour le centre-ville de Toronto, ainsi qu'une série de cinq stratégies liées à l'infrastructure pour mettre en œuvre le plan : installations communautaires, parcs et domaine public, mobilité, énergie et eau.

Dans le cadre de la stratégie à long terme de la ville de Toronto, un cadre a été élaboré pour intégrer les principes et les valeurs de préservation d'espaces autochtones dans les projets, notamment en ce qui concerne les parcs et les espaces publics. Le cadre de préservation d'espaces autochtone pour les parcs du centre-ville comprend un plan d'engagement avec les Mississauga de la rivière Credit et d'autres gardiens du savoir et praticiens autochtones, proposant les idées et les possibilités clés suivantes pour l'établissement du plan stratégique :

- Des appels à l'action et une déclaration d'engagement.
- Une consultation sur le TOcore, la Parkland Strategy et d'autres initiatives.
- Divers programmes ponctuels, lieux et initiatives.
- Des propositions antérieures de dénomination de parcs.
- Se concentrer sur les projets de ravins et de cours d'eau.
- Réunion semestrielle de l'Arctic Athabaskan Council, des parties prenantes autochtones, du personnel de l'espace public et des chefs de projet.
- L'engagement et la participation inter-divisions pour assurer la coordination.
- L'examen annuel des projets d'immobilisations à venir pour établir les priorités.
- L'engagement et la discussion continus.

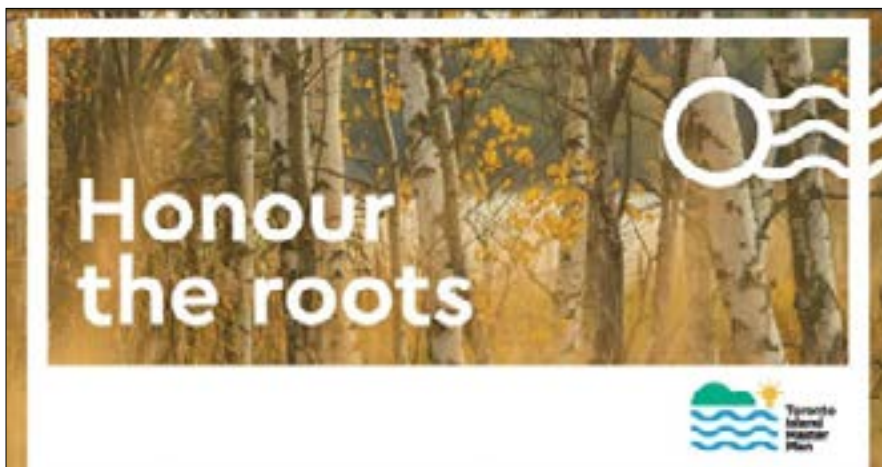
La rétroaction de la communauté autochtone a mis l'accent sur les principes suivants pour guider le cadre de préservation d'espaces en vue de la transformation des parcs et des espaces civiques du centre-ville, de manière à ce que les présences et la culture autochtones soient représentées dans leurs conceptions et leurs activités :

- Tout est lié : pensez à sept générations dans le futur.
- Importance de la relation des communautés autochtones avec la terre et l'eau.
- Célébrer la culture et l'histoire autochtones dans l'espace public.
- Espace pour les cérémonies et l'usage coutumier : pour restaurer l'identité et les structures sociales.
- Restaurer les paysages antérieurs à la colonisation (ravins, îles, etc.).
- Engagement et partenariats : participation des jeunes autochtones.
- Mettre en œuvre le projet Residential School Survivor (IRSS) Legacy.
- Garder le centre-ville inclusif : c'est-à-dire des logements abordables et des services communautaires.
- Instaurer un processus de changement de nom du parc (nom autochtone convenu par les Anishinaabe, les Wendat et les confédérations).

Le plan pour la préservation d'espaces autochtone dans les parcs et les espaces publics devrait comprendre les éléments suivants :

- La vision reconnaît les terres de Toronto comme territoire traditionnel et lieu de résidence de divers peuples autochtones.
- L'histoire partagée devrait guider la planification et les investissements futurs.
- La culture et l'histoire autochtones doivent être célébrées dans les parcs.

- Un partenariat avec les communautés autochtones pour la conception, le développement et la programmation.
- L'accent est mis sur la création de lieux, la dénomination, l'orientation, l'art et les éléments d'interprétation.
- Un « cercle central » reliant et restaurant les caractéristiques naturelles entourant le centre-ville.
- La cocréation d'un cadre évolutif.
- Se concentrer sur les projets de ravins et de cours d'eau.
- Une réunion semestrielle de l'Arctic Athabaskan Council, des parties prenantes autochtones, du personnel public et des responsables de projets.
- Un engagement et participation de toutes les divisions pour assurer la coordination.
- Un examen annuel des projets d'immobilisations à venir pour établir les priorités.
- Un engagement et une discussion continus avec la communauté autochtone.
- Feux sacrés - Élaboration d'un protocole pour les feux sacrés dans les parcs de Toronto et identification des emplacements dans les quatre directions pour les feux sacrés.
- Lower Don Parklands - dénomination et création d'un lieu « Wonscotonach Parklands ».
- Plan de gestion du parc des Îles de Toronto



Crédit : Toronto Parks, Forestry and Recreation

Parc des Îles de Toronto

Pendant des milliers d'années, les Îles de Toronto ont été un lieu de vie pour différentes Premières Nations, y compris les détenteurs actuels de traités, les Mississauga de la rivière Credit, qui s'y réunissent pour des cérémonies et des soins. Aujourd'hui, c'est l'un des parcs emblématiques de Toronto qui agit comme une oasis pour les résidents et les visiteurs de la ville. Cependant, le parc a dû faire face à de nombreuses pressions au fil des ans, notamment une demande accrue, une infrastructure vieillissante et des inondations.

Le plan directeur du parc de l'île de Toronto s'attaquera à ces problèmes et veillera à ce que le parc reste un lieu de rassemblement apprécié pour les générations à venir. Dirigé par la ville de Toronto, il s'agira d'un document de planification à long terme créé en collaboration avec les Michi Saagiig (Première Nation des Mississauga de Credit) et d'autres détenteurs de droits autochtones, les communautés locales et le public. En tant que détenteurs traditionnels de traités sur les terres et les eaux de ce qui est maintenant connu comme les îles de Toronto, la Première Nation

des Mississauga de Credit considère le plan directeur comme une occasion de faire de la planification différemment et de reconnaître la nécessité pour les municipalités de travailler en harmonie avec les partenaires autochtones et les protocoles culturels. L'aîné Mohawk Pat Green de la bande Six Nations de Grand River a partagé ceci lors du lancement virtuel du plan directeur : « Avec un peu de chance, si Toronto est honnête et sincère, à partir de maintenant, nous aurons tous intérêt à travailler ensemble pour faire en sorte que les îles de Toronto reste un lieu sacré.

Cathie Jamieson, titulaire du traité et conseillère de la Première Nation des Mississauga de Credit, a déterminé, avec les chefs de projet de la ville de Toronto, un certain nombre de valeurs, de principes et de protocoles importants qui guideront l'élaboration et la mise en œuvre du plan directeur pour les îles de Toronto.

- Harmonisation avec les lois, protocoles et valeurs naturelles des Anichinaabe.
- Prieuré destiné à honorer la signification ancestrale et culturelle de la terre et du lieu qui constituent le parc.
- Priorité donnée au partage des enseignements et des pratiques cérémonielles de Michi Saagiig.



Crédit : David Smiley. . <https://nowtoronto.com/news/toronto-islands-indigenous>
(en anglais seulement)

- La narration est essentielle à la cocréation d'une histoire et d'un avenir communs entre les Mississauga, les autres peuples autochtones et les communautés de colons.
- La reconnaissance des terres et les savoirs autochtones, ainsi que les relations de collaboration avec les peuples autochtones.
- Le respect des protocoles culturels Michi Saagiig lorsque l'on fait participer des partenaires de la Première Nation des Mississauga de Credit.
- La ville de Toronto reconnaît que le parc de l'île de Toronto est un lieu autochtone et le préserve en tant qu'espace autochtone.
- La planification des espaces verts publics doit intégrer l'eau, la terre, le ciel et le feu.

Les prochaines étapes du processus de coconception du plan directeur sont les suivantes :

- Définition de la portée et planification avant l'engagement : Octobre - Décembre 2020.
- Phase 1 Vers une vision : Janvier - Mars 2021.
- Phase 2 Mettre des idées à l'essai : Avril - Novembre 2021.
- Phase 3 Confirmation de la voie à suivre : Décembre - Mai 2022.
- Célébration des derniers raffinements : Juin - Août 2022.

Groupe d'amitié des îles de Toronto/Mississaugas of the New Credit First Nation (MNCFN)

Le groupe d'amitié accueille l'échange communautaire entre les Mississauga et l'île de Toronto et a été créé pour donner l'occasion aux résidents de l'île de Toronto et aux visiteurs du parc de l'île de Toronto de nouer des liens sociaux et culturels plus étroits avec les Mississaugas of the New Credit First Nation. Le groupe a pour mandat d'établir des relations et d'organiser des événements publics au cours desquels les habitants des îles, les visiteurs du parc et les membres de la MNCFN peuvent apprendre les uns des autres, par exemple la cérémonie de lever du drapeau de la MNCFN, les discussions avec les aînés et les historiens, les pow-wow, les festins, les cérémonies de l'eau et les visites de plantes médicinales.

Bien que la cérémonie de lever du drapeau ait été la première collaboration officielle entre les habitants des îles de Toronto et la MNCFN, il existe un lien de longue date entre les groupes et les événements d'échange communautaire qui ont lieu à la fois sur les îles de Toronto et sur la réserve de la MNCFN et qui démontrent comment favoriser les relations qui établissent la confiance et l'engagement dans les espaces publics afin que de multiples histoires puissent coexister.

Lower Don Parklands

Le Don River Valley Park est un projet communautaire de collaboration entre Evergreen, la ville de Toronto et l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région, en consultation avec la communauté autochtone (y compris les Mississauga de la rivière Credit) et a relancé une conversation importante liée à ces questions :

- Quelle est la nature de la relation entre la ville et la Lower Don?

- Pouvons-nous mieux définir le paysage de Lower Don et lui créer une identité particulière?
- Pouvons-nous reconquérir une identité perdue à cause de l'industrialisation, de la rectification de la rivière et des autoroutes?
- Bien que la partie inférieure de la Lower Don possède de nombreux lieux et espaces ayant leur propre identité, comme le parc Riverdale Est, existe-t-il un potentiel pour une identité plus vaste, de l'embouchure de la rivière jusqu'aux « fourches » près du chemin Don Mills, où la East Don, la West Don et le ruisseau Taylor Massey convergent pour devenir la Lower Don?
- Que pouvons-nous apprendre de plus sur ce lieu et sur les toponymes autochtones, ainsi que sur les enseignements et les traditions de ce lieu, pour éclairer le projet?
- Comment équilibrer la diversité des peuples et des cultures autochtones dans l'étude des noms autochtones potentiels pour les lieux de la ville?
- De quoi devons-nous tenir compte lorsque nous cherchons des noms de lieux autochtones ou d'autres noms qui célèbrent les peuples, la culture ou la langue autochtones?
- Comment la ville devrait-elle aller de l'avant dans la recherche de noms de lieux autochtones ou d'autres dénominations pour des lieux nouveaux ou existants?

Wonscotonach Parklands

Le processus d'engagement des parcs de Wonscotonach entre les collaborateurs municipaux, les organismes sans but lucratif et les Autochtones comprend les éléments suivants :

- **Vision du programme** : Que se passerait-il dans les terres du parc de Wonscotonach?
 - Quelles cérémonies, activités, quelle éducation et quel art apporterions-nous à cet endroit pour donner vie au nouveau nom?
- **Vision de la préservation d'espaces** : À quoi les Wonscotonach Parklands ressembleraient-ils?
 - Dans le cadre de l'examen du plan directeur de ce parc, que faut-il modifier ou ajouter au plan pour que la vision du parc se réalise au fil du temps?



Crédit : York tel qu'elle apparaissait en 1793 depuis l'embouchure de la rivière Don, en regardant vers l'ouest, par Sir E.W. Grier à la fin des années 1800, d'après une photo d'Elizabeth Simcoe (années 1790). De la collection numérique de la Bibliothèque publique de Toronto. . <https://donrivervalleypark.ca/news/rivers-parksand-reconciliation-wonscotonach-parklands-proposal/> (en anglais seulement)

- **Cercle linguistique :** « Wonscotonach » peut ne pas être l'orthographe et la prononciation correctes de ce nom.
 - Certains ont suggéré qu'il s'agissait d'une version anglicisée de « Waasayishkodenayosh », ou peut-être d'une autre orthographe. Un cercle linguistique réunira les porteurs de la langue Anishinaabemowin afin de clarifier l'orthographe et la signification du nom, ce qui permettra de renforcer son identité.
- **Identité :** Comment le nom prendrait-il forme dans l'identité visuelle, les communications et la sensibilisation? Quels icônes, symboles ou images seraient utilisés sur le Web, les médias sociaux, l'orientation particulière, etc.
- **Rétroaction du public :** Après ces premières phases d'engagement et de communication des résultats, le processus passera aux commentaires du public sur le nom proposé.

Le rétablissement du nom original d'Anishinaabemowin a été, et continue d'être, une conversation permanente au sein de la communauté



Crédit : Sculptures de l'installation de l'artiste cri Duane Linklater dans les parcs de la Lower Don/Wonscotonach.

autochtone. À partir de novembre 2018, le nom a été proposé dans le cadre d'une série de rassemblements communautaires, d'événements et de conversations ciblées animés par Evergreen et la Ville de Toronto, et en consultation avec des personnes et des organisations autochtones. La nécessité d'un cercle linguistique pour explorer l'orthographe et la prononciation, des marqueurs de placement en plusieurs langues et d'autres panneaux de signalisation le long du sentier qui partagent les enseignements autochtones a également fait l'objet de discussions.

Au cours des réunions et des activités de sensibilisation de la communauté et du cercle linguistique, le nom Wonscotonach Parklands (ou peut-être Waasayishkodenayosh) est apparu comme une proposition de nom qui pourrait être utilisée à l'avenir. Wonscotonach/Waasayishkodenayosh a été documenté comme étant le nom de lieu Anishnaabemowin pour la Lower Don River et se traduit probablement par « pointe incandescente » ou « péninsule », comme l'ont indiqué les écrits du Docteur Basil Johnson, l'un des érudits Anishinaabe les plus vénérés. Il existe plusieurs traductions et de nombreuses histoires, et ce nom peut faire référence à la pratique de la pêche au saumon à la lance à la lumière des flambeaux sur la rivière, où les membres des Mississauga de la rivière Credit avaient un établissement saisonnier pour pêcher et chasser le rat musqué, le canard et le chevreuil dans les marais. Cette discussion est parallèle à d'autres discussions similaires qui ont lieu à travers la ville concernant la dénomination des espaces publics dans le contexte de la vérité et de la réconciliation et les décisions concernant les mots et les langues à présenter.

La rivière, comme tous les plans d'eau, est essentielle à la culture, aux enseignements et à la vie des peuples autochtones de Toronto, et la démarche visant à redonner son nom à cette terre s'inscrit dans le cadre d'un engagement envers la réconciliation transformatrice. Au cours de ces conversations, les sujets abordés ont été les suivants :

- **Programmation autochtone :** Que peut-il se passer dans les parcs de Wonscotonach?
 - Quelles activités et cérémonies, quelle éducation et quel art apporterions-nous à cet endroit pour donner vie au nouveau nom?
- **Préservation d'espaces autochtones :** À quoi ressemblerait le parc de Wonscotonach?
 - Qu'est-ce qui doit être modifié ou ajouté aux plans pour que la vision du parc se réalise au fil du temps?

À la suite de ces conversations, le personnel de la Ville présentera un rapport final sur la dénomination des parcs au conseil municipal de Toronto et d'East York, qui a le pouvoir délégué de nommer les propriétés.

Les commentaires recueillis lors de ces rencontres permettent d'orienter le processus selon les thèmes et les possibilités suivants :

Possibilités d'apprentissage sur le terrain

- Promenades avec des jeunes et des aînés pour explorer l'écologie, les plantes médicinales et l'utilisation des terres.
- Possibilités d'intendance des terres.
- Des zones d'agriculture urbaine pour cultiver et récolter des plantes médicinales (nécessite un sol propre).
- Apprentissage sur l'eau : importance d'avoir physiquement accès à l'eau et de s'y connecter.
- Sports et espace pour les activités de développement des compétences, par exemple un espace pour la crosse.

- Des espaces pour la musique et les spectacles.
- Des célébrations culturelles, y compris les pow-wow.
- Des zones sécurisées pour le camping de nuit, en particulier pour les jeunes.

Restauration des terres

- Réhabilitation des sols pour nettoyer les terres polluées en utilisant des techniques à base de plantes et l'agriculture urbaine. Un processus pluriannuel ou multigénérationnel, c'est-à-dire le mode de pensée traditionnel de sept générations.
- Culture de riz sauvage le long des berges de la rivière pour aider à nettoyer l'eau et la terre.
- Transformation de l'ancienne décharge à neige en un espace pour des cérémonies, un camp de nuit, un programme pour les jeunes, etc.

Installations

- Installations pour soutenir les espaces de rassemblement (c.-à-d. toilettes, espaces pour feux sacrés, accès à la TTC).
- Accessibilité accrue à la vallée (c.-à-d. connexions à la TTC, aux sentiers, aux ascenseurs, etc.).
- Espaces pour les wigwams et les pavillons d'enseignement.

Participation

- S'assurer que tous les âges et toutes les voix sont entendus pendant le processus.

- Soutenir les possibilités de programmes et réduire les obstacles à l'obtention de permis.
- Continuer à participer à des conversations au sein de la communauté.

Hutte d'enseignement

ᓂᓕᓕᓕᓕᓕ ᓂᓕᓕ

Shkakamikwe kido

Shkakamikwe kido est un projet d'installation de l'artiste Tash Naveau, une réalisatrice de médias documentaires basée à Toronto, en Ontario. Le nom a été donné par son cousin, Alex Jacobs, un aîné et professeur



Crédit : Tash Naveau [photo]

de langue d'Atikameksheng (Première Nation de Whitefish Bay). Il évoque l'idée d'un savoir provenant de la terre, ou d'un savoir basé sur la terre en anishinaabemowin (ojibwé).

Contexte

Le projet a débuté lorsque Naveau a appris l'existence d'un groupe d'activistes autochtones, de membres de la communauté et de gardiens du savoir qui travaillaient le long de la rivière Humber pour restaurer l'équilibre écologique en replantant des espèces autochtones et en éliminant les plantes envahissantes d'une partie de la plaine inondable de la rivière Humber.

Ils s'efforçaient également, de diverses manières, de revitaliser les pratiques culturelles autochtones locales et de réapprendre les enseignements liés à la terre afin de se reconnecter à cet espace par le biais de pratiques culturelles et de la création de lieux sur la terre.

L'approche

L'artiste a passé du temps à se renseigner sur ces pratiques, à les pratiquer et à développer une relation avec cet espace et les personnes impliquées. Elle a ensuite décidé de recréer cette expérience où les connaissances autochtones de la terre et de l'eau sont partagées, soulignant le lien humain avec la terre et l'eau à travers l'installation.

Résultats

« L'installation se tient dans une réplique d'une hutte d'enseignement de style Anishinaabe ou Kinomaagegamig, qui est une habitation polyvalente conçue pour relayer le savoir cérémoniel, rassembler

la communauté par la construction et le partage, et apprendre de la terre elle-même. La hutte, dans ce cas, occupe un espace d'apprentissage différent, ajoutant à ce que nous connaissons comme science, des méthodes autochtones de processus et de compréhension de notre monde naturel.

Artiste et auteur

Tash Naveau est une réalisatrice de documentaires basée à Toronto, en Ontario. Elle est titulaire d'un baccalauréat en beaux-arts de l'université Nova Scotia College of Art and Design, à Halifax, et d'une maîtrise en beaux-arts du programme Documentary Media de L'Université métropolitaine de Toronto. Elle est d'origine est-européenne (polonaise, ukrainienne et sibérienne) et d'adoption (Chipewyan), mais elle a été adoptée par son père anishinaabe (et français), avec qui elle a été élevée dans la Première Nation de Mattagami.

Le manque de transfert de connaissances au sein de toutes ses connexions culturelles, en raison de la colonisation, a grandement influencé son travail et ses intérêts qui tendent à naviguer dans les conversations sur l'identité et l'intersectionnalité, l'apprentissage par la culture et la communauté, et notre relation à la terre et à l'eau.



Crédit : Tash Naveau [photo]

Gardiens du savoir

Michael White est issu du clan de l'ours et de la nation Anishinaabe. Membre inscrit de la Première Nation M'Chigeeng, Michael est aujourd'hui un membre actif de la communauté autochtone de Toronto, où il est chef de cérémonie, enseignant traditionnel et formateur.

Alex Jacobs est un Anishinaabe d'Atikameksheng, de la Première Nation de Whitefish Bay. Son nom ojibwé est Waasaanese (tonnerre rugissant). Il parle couramment l'anishinaabemowin et vit à Toronto depuis plus de 17 ans, où il enseigne la langue et participe à des activités culturelles en tant qu'aîné.

Nancy Rowe, Giidaakunadaad, est Mississauga de la nation Anishinaabe et vit dans les Mississaugas of the Credit First Nation, en Ontario. Nancy est éducatrice, consultante et praticienne traditionnelle des perspectives, des coutumes et des modes de vie des Anishinaabek.

Dr. Debby Wilson Danard est Anishinaabekwe, du clan de l'Esturgeon et membre de la Première Nation de Rainy River. Elle est praticienne du savoir traditionnel, artiste, conférencière, protectrice de l'eau, ambassadrice de la promotion de la vie et porteuse de l'aigle.



Crédit : Des candidats à l'enseignement écoutent l'éducateur métis Doug Anderson (au centre) qui explique les différentes leçons que la terre offre à ceux qui l'écoutent

ÉTUDES DE CAS ET EXEMPLES DES MEILLEURES PRATIQUES DANS LES PARTENARIATS DE PRÉSERVATION D'ESPACES

Un partenariat du Québec développe une stratégie de tourisme conjointe

L'Initiative de développement économique communautaire (IDEC) entre Premières Nations et collectivités est un projet conjoint de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et du Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones (Cando). De 2013 à 2016, le projet a collaboré avec six partenariats communautaires partout au Canada dans des milieux urbains, ruraux et éloignés. Des centaines de communautés ont exprimé leur intérêt à collaborer avec cette initiative unique. Par conséquent, la FCM et Cando mettent actuellement en œuvre une deuxième phase de l'IDEC jusqu'en 2021.



Crédit : La Première Nation Kebaowek et le personnel de la Ville de Témiscaming, de la Municipalité de Kipawa et de l'IDEC posent avec des actifs nouvellement créés pour la promotion du tourisme, Fédération canadienne des municipalités.

L'IDEC facilite la collaboration afin de poursuivre des initiatives conjointes de développement économique communautaire (DÉC) en favorisant des relations plus solides et en appuyant des initiatives mutuellement bénéfiques. Lancé en septembre 2015, le guide « Plus forts ensemble » systématisé les connaissances et l'expérience de la première phase. La méthodologie de DÉC proposée s'articule autour de quatre jalons, en commençant par établir des relations et un respect mutuel.

En 2017, l'IDEC a eu l'occasion de visiter l'un des partenariats situés dans la partie ouest de la province de Québec. Grâce à la phase 1 de l'IDEC, la Première Nation de Kebaowek (anciennement Eagle Village First Nation), la Ville de Témiscaming et la Municipalité de Kipawa ont développé une amitié tripartite. Sur cette base, ils ont décidé de poursuivre une stratégie touristique commune et d'explorer une approche coordonnée du développement économique régional. La trousse d'outils de l'IDEC comprend une étude de cas décrivant l'historique et les jalons du partenariat. La dernière activité du partenariat dans le cadre du soutien de l'IDEC s'est tenue en juin 2015. Mais comme l'attestent notre visite et nos entrevues avec les dirigeants communautaires, la collaboration tripartite continue de prospérer.

La collaboration entre Premières Nations et municipalités s'inscrit dans la démarche nationale de Vérité et de Réconciliation

En 2013, la ville de Témiscaming (2 385 habitants) et la Première Nation Kebaowek (261 sur la réserve et 568 hors réserve) ont décrit l'état de leur relation en disant : « Nous sommes voisins, mais nous ne nous

connaissions pas nécessairement – nous coexistons ». Dans le sillage du processus national de vérité et de réconciliation, ce type de situation reste trop fréquent à travers le pays.

Témiscaming et Kebaowek sont situées sur le territoire traditionnel de la nation algonquine, dans une région du Québec riche en ressources, à environ 70 kilomètres au nord-est de North Bay, en Ontario. Les deux communautés étaient préoccupées par leur dépendance à l'égard de l'industrie forestière et ont vu l'ouverture d'un nouveau parc provincial – le parc Opémican – comme un moyen de soutenir la croissance du tourisme. Elles ont déterminé qu'une approche régionale attirerait mieux les touristes et ont demandé à la municipalité de Kipawa (population 474) de les rejoindre. Un énoncé de vision conjoint a été élaboré pour guider leur collaboration : « Nous voulons créer une expérience mémorable en accueillant les visiteurs pour qu'ils partagent la beauté naturelle, notre patrimoine culturel et notre convivialité ».

À première vue, on pourrait croire que des conditions favorables étaient en place pour cette initiative. Mais en vérité, le partenariat a eu un début difficile. Il y avait un éléphant dans la pièce : les trois communautés avaient des points de vue opposés sur une proposition de mine dans la région. Et ce n'est que suite à un effort d'ouverture et d'engagement mutuel que, au fil des mois, les leaders communautaires sont parvenus à surmonter cet obstacle important. En fait, ils ont « accepté d'être en désaccord » sur le projet de minéraux de terres rares. Les Principes de dialogue de l'IDEC ont joué un rôle déterminant dans ce processus. Les trois communautés en sont venues à mieux apprécier leurs histoires et problèmes respectifs, et le besoin de collaborer pour construire un meilleur avenir pour tout le monde.

La confiance et le respect ont été construits au fil du temps. Au cours d'un rencontre avec le chef Lance Haymond, il a répété ces deux mots.

Il a expliqué : « Comprendre et éduquer est la plus grande partie de la vérité et de la réconciliation. Lutter contre les préjugés. Peu de gens connaissent la contribution que les Premières Nations ont apportée au développement du Canada ».

Cela résonne avec ses homologues. Pour Nicole Rochon, maire de Témiscaming : « Comprendre la culture autochtone m'a aidé à prendre conscience des contraintes et des défis auxquels le conseil de bande doit faire face. Cela reste vrai aujourd'hui.

Ils doivent tout gérer, y compris les contrats et la rémunération des infirmières. Nous n'avons pas cette responsabilité en tant que municipalité. »

En 2016, à la fin de la participation officielle à l'IDEC, les partenaires ont complété les quatre jalons. Les fondements de l'amitié étaient en place. Une stratégie touristique a été adoptée. Et une série d'objectifs clés étaient en vue, notamment :

- Élaborer un plan de marketing touristique;
- Créer un nom, un logo et un slogan;
- Embaucher conjointement un agent de développement touristique;
- Créer un site Web et du matériel promotionnel, y compris une excellente vidéo.

L'achèvement des quatre étapes du DÉC conjoint Premières Nations – Municipalités n'est pas la fin du processus : il marque le début d'une nouvelle façon de penser et de travailler entre communautés voisines. Le succès à long terme dépend du fait que le DÉC conjoint devient la « nouvelle normalité » :

- Bâtir la confiance et le respect mutuels;
- Développer un large réseau d'alliés et de champions;
- Prendre des engagements formels et établir des structures de gouvernance;
- Traiter les problèmes difficiles à mesure qu'ils surviennent;
- Essayer de nouvelles choses; apprendre et s'améliorer.

Plus que du développement économique, le DÉC est essentiel au bien-être et à l'inclusion sociale

Le chef Haymond connaît très bien sa communauté. Il parle avec conviction des conséquences du bien-être social et des circonstances difficiles des gens. Il souligne l'héritage des pensionnats autochtones. Il connaît la responsabilité des cinq anciens restants dans sa communauté, âgés de 60 à 86 ans, à transmettre leur langue maternelle et la culture qui l'accompagne : les traditions, les noms des lacs, la connaissance de la terre. Le développement communautaire n'est pas simple et il y a beaucoup d'enjeux.

Mais pour compliquer les choses davantage, les juridictions compliquées, les arrangements juridiques et fiscaux et les mécanismes de reddition de compte ont tendance à rendre les processus de développement lourds. Comme il l'explique : « Au Canada, nous avons des communautés autochtones qui entretiennent une relation juridique avec le gouvernement fédéral. Et des municipalités qui travaillent sous la juridiction de leurs lois municipales provinciales ». Ces dynamiques créent des frontières et des silos, et rendent difficile la collaboration entre communautés voisines. Les gens circulent librement sur la terre et à travers les villages, mais les problèmes sociaux créent des îlots de solitude.

La ségrégation des systèmes scolaires en est un bon exemple. Tout au long de l'histoire des trois communautés, les systèmes scolaires anglais et français ont été planifiés séparément, et les enfants ont été séparés par la langue et la culture. Les enfants vivant dans le même quartier n'ont pas appris à se connaître et à jouer ensemble. Le racisme et l'intolérance se nourrissent de l'ignorance.

Bien que les municipalités ne soient pas responsables des écoles, Témiscaming, Kebaowek et Kipawa ont commencé à plaider ensemble pour le changement avec les commissions scolaires. Ces problèmes affectent tout le monde, et ils trouvent de la force et de l'influence avec d'autres intervenants grâce à la collaboration.

Le chef Haymond reconnaît que le partenariat a parcouru un long chemin et que cela n'a pas toujours été facile. « Par le dialogue et le respect mutuel, et la coopération, nous commençons à voir les avantages. Plus nous parlons, plus nous réalisons que nous avons des choses en commun ».

De la coexistence à la collaboration à long terme

À l'avant-garde de la collaboration avec Témiscaming et Kipawa, Justin Roy, directeur du développement économique de la Première Nation de Kebaowek, a vu la relation se développer dès les premières étapes. « Nous n'avons pas manqué une seule réunion du Comité depuis le début. Il y a plusieurs composantes à notre collaboration. Nous ne voulons pas voir nos efforts dérailler! »

L'IDEC a fourni le soutien technique nécessaire, ainsi que des conseils et des encouragements pour atténuer les obstacles et créer des relations. « Avec le temps, nous bâtissons la confiance, ajoute-t-il. Une confiance qui devient plus grande et meilleure. C'est un résultat majeur du projet ».

En réfléchissant aux leçons tirées du projet de l'IDEC, M. Roy est explicite que la clé du succès est la communication ouverte et la transparence. La confiance et l'amitié ont été construites en :

- Assurant une représentation égale des partenaires dans toutes les discussions;
- Prenant le temps de se connaître sur des sujets tels que la gouvernance, la politique, la culture, l'histoire;
- Excluant la politique de la collaboration afin de se concentrer sur des objectifs conjoints pour le bien-être de la communauté;
- Créant des conversations ouvertes et en acceptant de tout mettre sur la table;
- Choissant des objectifs communs.

« Le tourisme est une industrie agréable et propre à laquelle nous pouvons tous participer, ajoute Amanda Nadon-Langlois, responsable du développement touristique pour Tourisme Kipawa. C'est une bonne fondation pour une collaboration à long terme. »

Un leadership conjoint

La FCM et Cando ont été invitées à un petit événement pour le lancement du logo de Tourisme Kipawa au printemps 2017. Le logo met en vedette trois huards fiers, debout ensemble, les têtes hautes, sous un même horizon. Une belle et puissante représentation de la relation qui se développe entre les trois partenaires.

« Nous sommes trois cultures ici : les Algonquins, les descendants français, et les descendants anglais. Nous travaillons ensemble. Nous jouons ensemble. Et nous bâtissons notre avenir ensemble, a déclaré

Norm Young, maire de Kipawa. Il a ajouté : Vous ne pouvez pas travailler avec quelqu'un si vous ne le connaissez pas. La route que nous avons parcourue ensemble au cours des années a construit une grande amitié. Nous avons commencé avec l'idée du tourisme. Mais maintenant, nous commençons à penser à d'autres choses ».

L'extension de la réserve, la croissance des sentiers de motoneige d'hiver et des pistes cyclables d'été, et le développement d'activités commerciales sont sur le radar, indique Justin Roy. Grâce à leur collaboration, les communautés ont réussi à attirer trois médecins. « Nous voyons émerger de nouveaux leaders. Nous voyons de nouveaux visages. Des jeunes. Nous discutons de choses dont nous n'aurions pas pu discuter il y a quelques années. Cela rend nos communautés meilleures ».



Crédit : Danse en rond lors de la signature de l'accord d'amitié en 2014. L'Initiative de développement économique communautaire entre Premières Nations et collectivités (IDEC)

Lors de l'événement avec Tourisme Kipawa, tous les partenaires ont reconnu la contribution importante de l'IDEC pour permettre et entretenir leur relation.

Helen Patterson, gestionnaire de projet pour l'IDEC, a rappelé aux invités et aux partenaires : « Nous vous avons demandé de nous montrer le chemin pour la collaboration entre municipalités et Premières Nations. Vous avez fait preuve de rigueur, d'engagement et de dévouement. Félicitations pour votre succès! Merci d'être l'exemple ».

Le lancement a culminé avec un aperçu de la vidéo promotionnelle développée dans le cadre de la stratégie touristique. Sous le thème approprié « Au cœur de la nature », les trois communautés sont fortes de leurs liens alors qu'elles prennent leur envol ensemble.



ÉTUDES DE CAS ET EXEMPLES DES MEILLEURES PRATIQUES DANS LES PARTENARIATS DE PRÉSERVATION D'ESPACES

Profils de partenariat de l'IDEC : Nation Paqtnkek Mi'kmaw et Municipalité du comté d'Antigonish

Caractéristiques particulières du partenariat

En 2016, au moment où la Paqtnkek Mi'kmaw Nation et le comté d'Antigonish ont commencé à explorer un partenariat officiel, Paqtnkek a reçu l'approbation d'une opportunité de développement économique majeure avec le projet d'autoroute Interchange, un développement qui apporte des effets positifs à toute la région. Bien que ce partenariat continue d'explorer la collaboration sur les initiatives d'efficacité énergétique, c'est leur engagement l'un envers l'autre, envers leurs communautés et envers le partage des avantages du partenariat entre les Premières Nations et les municipalités avec d'autres nations et municipalités de la Nouvelle-Écosse qui les rend uniques. La Nation Mi'kmaw Paqtnkek et le Comté d'Antigonish ont participé à l'IDEC de 2016 à 2019.

Domaines de collaboration – Thèmes conjoints de développement économique communautaire

- Collaboration à des initiatives d'efficacité énergétique et développement des capacités en matière d'énergie renouvelable.
- Convocation de Premières Nations et de municipalités de la région et du reste de la Nouvelle-Écosse pour examiner les avantages des initiatives conjointes de développement économique communautaire



Le chef Paul Prosper et le directeur Owen McCarron ont planté un frêne noir dans un secteur connu sous le nom de Walnek dans le cadre de la cérémonie de signature de l'accord d'amitié, Cando (Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones).

- Partage des services et de la planification du territoire

Réalisations

- Atelier conjoint pour explorer l'utilisation traditionnelle et actuelle des terres, la gouvernance et les compétences respectives (novembre 2017).
- Élaboration et signature d'un Anku'kamkewey (accord d'amitié). Organisation d'une cérémonie publique de signature incluant des dignitaires locaux et des membres des collectivités (mai 2018).
- Atelier conjoint réunissant des experts autochtones en énergie propre et d'autres experts provinciaux en matière d'énergie pour en apprendre davantage sur l'efficacité énergétique et les possibilités d'utilisation des énergies renouvelables (mai 2018).
- Atelier conjoint pour planifier des initiatives de développement économique communautaire et pour réviser le plan de travail annuel (novembre 2018).
- Tenue de la première réunion conjointe de conseil à conseil, présidée par le chef PJ Prosper dans le comté d'Antigonish (novembre 2018).
- Tenue du Forum régional de développement économique de l'Anku'kamkewey (en mai 2019), réunissant des dirigeants mi'kmaq et municipaux de toute la Nouvelle-Écosse pour explorer la collaboration régionale en matière de développement économique.
- Mise en place d'un comité directeur conjoint avec mandat (juin 2019).
- Travail de collaboration sur plusieurs soumissions conjointes pour des projets et des programmes, notamment Défi des villes intelligentes et Low Carbon Communities.

- Collaboration pour l'élaboration de nouveaux plans de vie active et de programmes récréatifs pour assurer l'inclusion, en particulier le programme Nitap (mot signifiant « ami » en mi'kmaw). Ce programme, qui a été modélisé ailleurs, a rassemblé les membres de la communauté pour partager des compétences et des arts traditionnels, de développer la conscience de soi et d'explorer la santé traditionnelle.
- Présentation du partenariat lors de la conférence annuelle nationale Cando 2017 et de la conférence annuelle de la FCM 2018.
- Obtention d'une subvention du programme Low Carbon Communities pour une étude de faisabilité conjointe sur l'énergie solaire (février 2020).

Dans les médias :

À noter : les articles et les reportages énumérés ci-dessous sont uniquement en anglais.

- The Casket, 17 mai 2019, "Forum focuses on progressive partnership between Paqtnkek, Antigonish County"
- CBC, 15 janvier 2019, "Highway interchange gives Paqtnkek Mi'kmaw Nation access to cut-off land"
- CBC, 6 mai 2018, "Paqtnkek and Antigonish County sign 'historic' friendship agreement"
- The Globe and Mail, 5 mars 2018, "Divided by a Highway, a Mi'kmaw Nation Paves Its Road to Revival in Nova Scotia"
- Port Hawkesbury Reporter, February 19, 2020, "First Nation, municipal and community projects approved under Low Carbon program"

Pourquoi travailler ensemble?

« L'initiative IDEC offre une perspective nouvelle et fraîche sur la façon dont le développement communautaire et économique peut s'épanouir grâce à un partenariat avec nos voisins municipaux locaux. Nous formons une collectivité au sein d'un ensemble de collectivités et nos efforts conjoints nous permettront d'explorer de nouvelles façons d'améliorer la vie de tous nos résidents. »

– Chef PJ Prosper, Nation Mi'kmaw de Paqtnkek

« En participant à l'IDEC, la Municipalité de comté d'Antigonish et la Première Nation Paqtnkek ont pris un engagement l'une envers l'autre dans le but de rapprocher nos collectivités pour n'en faire qu'une. Dès la première année de notre participation à l'IDEC, nous avons et continuons de créer des liens et nous avons développé une habitude et une tendance à collaborer plus étroitement. Russell Boucher, notre ancien directeur, et moi-même partageons le même désir profond d'explorer de nouvelles avenues dans le cadre de ce partenariat, et son enthousiasme et dévouement à l'égard de l'IDEC et de la collaboration avec la Première Nation Paqtnkek trouve écho chez moi et dans notre conseil. L'IDEC nous a permis d'établir et de renforcer nos relations, nos connaissances et notre compréhension de la façon dont nous gouvernons et dont nous fonctionnons au jour le jour en tant que gouvernements locaux. Ce processus et cette base constituent un élément important de la réconciliation et nous permettront de déterminer l'orientation de notre communauté collective en partenariat pendant toute la durée de l'IDEC et au-delà. »

– Warden Owen McCarron, the Municipality of the County of Antigonish

« En utilisant les avenues décrites dans l'appel à l'action comme un guide, en conservant le développement économique comme point de convergence, et avec la sagesse et la direction de nos Anciens, de la FCM et de Cando, nous ne pouvons que réussir. À l'heure actuelle, les dirigeants municipaux doivent être ouverts à de nouvelles approches, mettre en commun leurs ressources et communiquer ouvertement. Ce projet nous permet de le faire avec le soutien de la FCM. Nous voulons faire de notre communauté, qui comprend Paqtnkek et la municipalité du comté d'Antigonish, un lieu de paix et de prospérité, un lieu de respect et de dignité, et un lieu à l'économie florissante. Dans le cadre de nos premiers ateliers et premières réunions, nous avons démontré que nous avons la volonté politique et le leadership requis pour réaliser cet objectif, et que nous sommes engagés à collaborer pour le reste. »

– L'ancien préfet Russell Boucher, la municipalité du comté d'Antigonish

Prochaines étapes

Ce partenariat dans le cadre de l'IDEC s'est terminé avec succès. Par l'intermédiaire de leur comité directeur conjoint, les représentants élus et les cadres supérieurs se réunissent pour préparer l'étude de faisabilité conjointe sur l'énergie solaire, les initiatives d'efficacité énergétique et d'autres possibilités régionales. Ensemble, la Nation Mi'kmaw Paqtnkek et le Comté d'Antigonish montrent la voie en encourageant et en soutenant activement d'autres collectivités de la Nouvelle-Écosse à établir leurs propres partenariats entre Premières Nations et municipalités.

ÉTUDES DE CAS ET EXEMPLES DES MEILLEURES PRATIQUES DANS LES PARTENARIATS DE PRÉSERVATION D'ESPACES

Nation Squamish et Le district de Squamish - Collaboration de gouvernement à gouvernement

Aperçu du sentier

Le district de Squamish est situé sur le territoire non cédé de la Nation Squamish, dont le territoire s'étend de North Vancouver à Gibson's Landing jusqu'à la région nord de Howe Sound. La Nation Squamish possède sept réserves dans le district de Squamish et est un important propriétaire foncier dans le district, ayant des terres destinées au développement économique et au logement des membres. En 2007, le district de Squamish et la Nation Squamish ont officialisé leurs engagements envers un esprit de coopération et une relation de gouvernement-à-gouvernement en signant un protocole d'entente de coopération.

Sur la base des principes de coopération énoncés dans l'accord, la nation et le district ont établi une relation de travail qui leur a permis de collaborer sur plusieurs fronts. Aujourd'hui, les fruits de cette relation de collaboration sont visibles dans une initiative en cours visant à établir une forêt communautaire administrée conjointement.

Aperçu du projet

Le district de Squamish et la Nation Squamish travaillent ensemble dans un esprit de collaboration depuis de nombreuses années. En 2007, un protocole de coopération a été signé dans le but d'établir une relation de gouvernement à gouvernement. L'objectif du protocole était d'officialiser le partage de l'information, d'améliorer les communications, d'aborder des questions particulières d'intérêt mutuel et de mieux faire connaître et comprendre les titres et les droits de la Première Nation Squamish.

L'entente a officialisé les protocoles de communication et de coopération, y compris les réunions annuelles des conseils respectifs et un comité permanent du personnel au niveau opérationnel.

Le protocole engageait également les deux gouvernements à aller de l'avant dans une relation fondée sur « la confiance, le respect et la compréhension mutuelle ». Depuis la signature du protocole de coopération, le district de Squamish et la Nation Squamish ont progressé ensemble dans le cadre de plusieurs initiatives de collaboration.

Les communautés de Squamish sont nichées dans une magnifique région naturelle fréquentée par un large éventail de personnes. La région de Squamish est une destination de renommée internationale pour l'escalade, le vélo de montagne, le ski de randonnée, la marche, le surf cerf-volant et d'autres activités de plein air. Les terres forestières entourant Squamish sont également une zone productive pour la récolte du bois et le développement des ressources naturelles.

Le district de Squamish et la Nation Squamish ont examiné les options suivantes pour placer des zones de la forêt sous contrôle local depuis plusieurs années. En 2018, cette initiative est passée à la vitesse supérieure, avec la sélection d'un conseil d'administration pour leur société de surveillance nouvellement créée, la Squamish Community Forest Corporation. Le conseil est composé d'une représentation égale des dirigeants du district et de la Nation Squamish. Il s'agit du premier accord de partenariat signé entre la nation et le district dans lequel les deux gouvernements cogéreront un actif local.

Avec la création de la Squamish Community Forest Corporation et la sélection d'un conseil d'administration, environ 10 000 hectares de forêt seront placés sous une structure de gouvernance formelle partagée par les deux gouvernements. Cela permettra à la Squamish Community Forest Corporation de superviser directement les opérations forestières et d'exploiter une entreprise tout en conservant les valeurs communautaires. Les activités de récolte du bois seront gérées par Squamish Forestry, une entreprise locale appartenant à la Nation Squamish.

Les forêts communautaires peuvent apporter de nombreux avantages aux communautés locales. Les forêts communautaires sont différentes des forêts sous gestion provinciale. Dans le cadre de la province, les contrats forestiers sont attribués par BC Timber Sales et les contrats sont généralement accordés au plus offrant.

La gestion des forêts communautaires permet également au district et à la nation de partager une partie des bénéfices de l'activité forestière.

Accords sur les forêts communautaires

Les ententes de forêts communautaires sont des formes juridiques d'exploitation à long terme, basées sur une zone. Elles sont conçues pour encourager la participation de la communauté à la gestion des

forêts locales tout en élargissant les possibilités économiques et en ouvrant la voie à la création d'emplois locaux. Parmi les forêts communautaires de la Colombie-Britannique, près de la moitié sont exploitées par les Premières Nations ou par des partenariats entre les Premières Nations et les communautés non autochtones voisines.

Résultats

La création officielle de la forêt communautaire est toujours en cours en octobre 2019, et la récolte initiale est prévue pour 2020. La consultation communautaire a été lancée au printemps 2019, où les résidents locaux et les groupes communautaires ont partagé leurs visions des avantages économiques locaux et de l'accès aux zones récréatives. Une quantité importante d'actifs récréatifs bien utilisés (c'est-à-dire des sentiers) traverse la zone proposée de la forêt communautaire. À mesure que la vision de la forêt communautaire évolue, il sera nécessaire d'équilibrer les besoins de tous les utilisateurs et intervenants pour assurer le succès à long terme du projet.

En permettant au district de Squamish et à la Nation Squamish d'établir leurs propres règles pour la gestion de leurs ressources forestières locales, la création de la forêt communautaire devrait permettre d'équilibrer les besoins de tous ceux qui utilisent la forêt et qui en bénéficient. La forêt communautaire permettra de mettre en place un processus décisionnel au niveau local pour les décisions de gestion concernant les sites culturels et spirituels. Elle offrira également des possibilités d'éducation et de sensibilisation de la communauté à la gestion forestière. La faculté de foresterie de l'Université de la Colombie-Britannique (UBC) a déjà exprimé son intérêt à utiliser la forêt à des fins éducatives. La zone serait la forêt communautaire la plus proche du campus de l'UBC de Vancouver, et ce serait un site idéal pour que les étudiants puissent apprendre et mener des recherches sur la gestion durable des forêts communautaires..

Leçons apprises et clés du succès

L'une des principales leçons tirées du projet est que les partenaires doivent s'appuyer sur leurs relations existantes et les renforcer. Voici d'autres leçons apprises et d'autres clés :

Des étapes progressives. Des années avant de collaborer à l'entente sur la forêt communautaire, le district et la nation de Squamish ont signé un protocole de coopération qui établissait le niveau de confiance et de respect mutuels nécessaire pour les projets plus importants.

Mettez vos valeurs en avant. S'entendre sur des valeurs communes peut ouvrir la voie à de nouveaux partenariats et à de nouvelles possibilités de collaboration.

Étude de cas adaptée de : PATHWAYS TO COLLABORATION. Pathways to Collaboration est une initiative conjointe de l'Union des municipalités de la Colombie-Britannique (UBCM), de la province de la Colombie-Britannique et du Sommet des Premières Nations, financée par l'Indigenous Business and Investment Council (IBIC). Le projet vise à mettre en évidence le nombre croissant de collaborations et de partenariats réussis en matière de développement économique entre les Premières Nations et les gouvernements locaux, tout en soulignant les leçons apprises et les étapes clés du succès.

Les voies de la collaboration empruntées par les communautés sont uniques, elles reflètent le contexte des communautés concernées et impliquent différentes activités. Les activités les plus courantes sont les protocoles et les accords de communication, les accords de service et les projets d'infrastructure partagés, les projets de planification et de développement de l'utilisation des terres en collaboration, les initiatives de développement économique conjointes et les projets touristiques partagés. Telles des balises le long d'un sentier, ces activités sont identifiées dans la série d'études de cas.

Pour plus d'informations sur le projet, visitez le site www.ubcm.ca (en anglais seulement).



Crédit : Cordes de bois à Squamish. Union des municipalités de la Colombie-Britannique (UBCM), Pathways for Collaboration.

ÉTUDES DE CAS ET EXEMPLES DES MEILLEURES PRATIQUES DANS LES PARTENARIATS DE PRÉSERVATION D'ESPACES

Nation Lil'Wat – Le village de Pemberton Construire la voie de l'avenir

Aperçu du sentier

Situés à seulement 30 kilomètres au nord de Whistler, dans la magnifique vallée de Pemberton, la nation Lil'wat et le village de Pemberton ont collaboré à de nombreux projets, notamment à des accords de services conjoints et, plus récemment, à une nouvelle initiative de forêt communautaire.

Aperçu du projet

Au fil des ans, les deux communautés se sont rencontrées régulièrement et ont élaboré un certain nombre de protocoles et d'accords conjoints. Elles se sont rencontrées pour la première fois lors d'un forum de communauté à communauté (C2C) organisé par le district régional de Squamish-Lillooet, auquel participaient également les Xa'xtsa7 (nation Douglas), la nation Samahquam et la municipalité de villégiature de Whistler. Le village de Pemberton a organisé son propre forum C2C en 2003 avec la nation Lil'wat et la nation In-SHUCK-ch. Un troisième forum en 2004 a été organisé par Pemberton pour les deux communautés, qui se sont de nouveau réunies lors d'un forum C2C en 2006. D'autres forums de renforcement des relations et de leadership se sont poursuivis avec Pemberton, la nation Lil'wat et d'autres partenaires

régionaux au fil des ans, les séances les plus récentes ayant eu lieu en 2018. La nation Lil'wat et Pemberton ont également participé au Programme de partenariat en infrastructures communautaires Premières Nations-Municipalités (PPIC) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) afin d'explorer les possibilités d'ententes de service.

S'appuyant sur ce travail, les deux partenaires sont allés de l'avant avec un plus large éventail de projets, y compris des accords de service, des initiatives conjointes de développement économique et, plus récemment, une initiative de forêt communautaire.

Résultats

En novembre 2017, Pemberton et la nation Lil'wat ont conclu une entente de service de trois ans pour que les services d'incendie de Pemberton fournissent les mêmes niveaux de service que ceux fournis au village et au district régional de Squamish-Lillooet. Les services d'incendie de Pemberton travailleront également en étroite collaboration avec le service d'incendie de la nation Lil'wat dans le cadre d'initiatives opérationnelles et de formation coordonnées afin d'aider la nation Lil'wat à rétablir son propre service d'incendie.

Les négociations sur l'accord de service d'eau entre le village et la nation Lil'wat pour fournir de l'eau au parc industriel de Pemberton se poursuivent. La FCM a aidé à soutenir les premiers travaux relatifs à l'entente de service dans le cadre du Programme de partenariat en infrastructures Premières Nations-municipalités. Il s'agissait de trois ateliers

animés par le personnel de la FCM au cours desquels la nation Lil'wat et Pemberton ont commencé à explorer et à renégocier la tarification de l'eau et le partage de l'eau. Actuellement, la nation Lil'wat alimente en eau le parc industriel de Pemberton.

En 2017, Pemberton a donné la priorité à l'établissement de liens plus solides avec la nation Lil'wat en approfondissant ses connaissances des traditions et de la culture de ses importants voisins. Pour y parvenir, le conseil et le personnel ont participé à l'atelier Building Bridges Through Understanding, organisé en partenariat avec le district régional de Squamish-Lillooet (SLRD).

Le village a également été invité à siéger au comité organisateur d'un rassemblement régional axé sur l'établissement de relations et l'exploration du sens de la réconciliation.

À la suite de ce rassemblement, un certain nombre de recommandations ont été formulées à l'intention des conseils présents afin de favoriser l'établissement de relations et la collaboration. L'une des recommandations a conduit Pemberton à travailler avec la nation Lil'wat pour élaborer une déclaration de reconnaissance territoriale qui a été adoptée par le conseil de Pemberton et a été intégrée à toutes les réunions du conseil de Pemberton.

En 2018, après plusieurs années de négociations entre les deux partenaires et la province, la Nation Lil'wat et Pemberton ont signé les documents de constitution en société pour la formation de la Société forestière communautaire Spelkúmtn. La société en commandite cherchera à équilibrer les valeurs environnementales, sociales et économiques d'une zone forestière communautaire tout en tenant compte des désirs de ses membres et des communautés voisines. L'accord à long terme permet aux deux communautés de mieux contrôler les activités forestières qui les entourent et d'en tirer profit. La récolte du bois sera entreprise tout en préservant et en protégeant les sites

culturels, en travaillant avec les groupes de loisirs locaux et en offrant des possibilités d'emploi et de formation au niveau local.

En 2017, le Collaborateur de développement économique régional a été formé, dirigé par la Chambre de commerce du district de Pemberton. Le collaborateur comprend des élus et des employés du village de Pemberton, de la nation Lil'wat, de la société commerciale de la nation Lil'wat, de la SLRD, ainsi que des représentants de la Chambre de commerce et de tourisme de Pemberton. Les partenaires ont récemment reçu une subvention importante en 2019 pour élaborer une stratégie de développement économique communautaire et un plan d'action pour la région.

La nation Lil'wat apporte également des fonds en nature à l'initiative. Plus récemment, le village de Pemberton a travaillé avec un artiste de Lil'wat pour concevoir des bannières de rue et des enveloppes de bannières sur les boîtes de services publics. On peut les trouver dans le centre-ville de Pemberton et dans le parc industriel auquel Lil'wat fournit des services d'eau.

Leçons apprises et principales réussites

L'un des principaux enseignements du projet a été pour ces partenaires d'utiliser le travail d'établissement de relations effectué dans le passé. Grâce à tout le travail effectué précédemment, ils ont été en mesure d'exploiter et de tirer parti des connaissances de chacun, ce qui leur a permis d'améliorer la qualité de leurs relations. Voici d'autres leçons apprises et d'autres clés :

- L'engagement du leadership est essentiel. La participation des conseillers de chaque communauté au processus et leur présence à la table pour discuter des initiatives en cours d'élaboration permettent à chacun de mieux comprendre le processus et les responsabilités.

- L'apprentissage entre partenaires est important. Qu'il s'agisse d'une entente de service ou d'une forêt communautaire, la compréhension du contexte général de la gouvernance, des structures de leadership et des pouvoirs est essentielle à une collaboration réussie.

Étude de cas adaptée de : Pathways to Collaboration, une initiative conjointe de l'Union des municipalités de la Colombie-Britannique (UBCM), de la province de la Colombie-Britannique et du Sommet des Premières Nations, financée par l'Indigenous Business and Investment Council (IBIC). Le projet vise à mettre en évidence le nombre croissant de collaborations et de partenariats réussis en matière de développement économique entre les Premières Nations et les gouvernements locaux, tout en soulignant les leçons apprises et les étapes clés du succès.

Les voies de la collaboration empruntées par les communautés sont uniques; elles reflètent le contexte des communautés concernées et impliquent différentes activités. Les activités les plus courantes sont les protocoles et les accords de communication, les accords de service et les projets d'infrastructure partagés, les projets de planification et de développement de l'utilisation des terres en collaboration, les initiatives de développement économique conjointes et les projets touristiques partagés. Telles des balises le long d'un sentier, ces activités sont identifiées dans la série d'études de cas.

Pour plus d'informations sur le projet, visitez le site www.ubcm.ca (en anglais seulement).



GLOSSAIRE

- **Alliance inclusive** : consiste en un engagement actif dans des processus de décolonisation, la promotion de la justice sociale et la perturbation des espaces oppressifs en éduquant les autres sur les réalités et l'histoire des peuples marginalisés. Les alliés soutiennent les Noirs, les Autochtones et les personnes de couleur en établissant des relations de confiance significatives avec les communautés racialisées et en veillant à ce que des comptes soient rendus à ces personnes et communautés.
- **Autochtonisation** : processus d'apprentissage approfondi, de naturalisation et d'inculcation des visions du monde et des systèmes de connaissances autochtones, et de leur mise en évidence pour transformer les espaces, les lieux, les programmes d'études, les pédagogies, les politiques et les pratiques. Dans le contexte de l'enseignement secondaire, cela implique de réunir les connaissances et les approches autochtones avec les systèmes de connaissances occidentaux pour créer des modèles pédagogiques interculturels d'enseignement et d'apprentissage. Les systèmes de connaissances autochtones sont liés à des terres, des histoires, des visions du monde, des langues et des communautés particulières. L'autochtonisation peut être comprise comme le fait de tisser ensemble deux systèmes de connaissances distincts de manière à ce que les apprenants puissent comprendre et apprécier la richesse holistique et l'efficacité de la combinaison des deux. Il est également impératif de noter que l'autochtonisation des salles de classe, des programmes d'études et des pédagogies ne peut être réalisée sans les processus interdépendants de réconciliation et de décolonisation.
- **Coconception** : la création partagée de valeur avec les praticiens et la communauté autochtones dans le cadre du processus de développement de la conception afin de s'assurer que le processus et les résultats reflètent leurs valeurs, identités et expressions culturelles. La coconception permet aux praticiens autochtones et aux partenaires de la communauté de coconstruire l'expérience de maintien de la paix dans leur contexte. La coconception avec la communauté devrait avoir lieu dès le stade initial et tout au long du processus de développement de la conception, plutôt qu'à des stades ultérieurs.
- **Cocréation d'espaces publics** : fait référence au processus de collaboration pour façonner et créer des espaces publics, en rassemblant diverses personnes pour planifier, concevoir, gérer et programmer des espaces à usage partagé. La cocréation d'espaces publics est souvent caractérisée de manière très positive dans les cercles contemporains de l'urbanisme, de l'architecture, de l'art public et de la construction de villes, mais les activités peuvent aussi soutenir l'embourgeoisement, la dépossession ou la marginalisation des communautés racialisées, et la spéculation immobilière, tout cela au nom de la « revitalisation des quartiers ».

De nombreuses activités de cocréation d'espaces publics reflètent la vision du monde dominante des colons et l'agenda des décideurs et des praticiens municipaux et civiques, et nécessitent l'inclusion véritable des perspectives, des créations et du leadership des communautés autochtones et autres communautés de couleur.
- **Colon** : adésigne les personnes qui ont émigré, ou dont les ancêtres ont émigré, au Canada et qui bénéficient encore du colonialisme actuel. Ce terme pourrait également s'appliquer aux « colons

de couleur », mais il ne s'applique pas aux personnes qui descendent d'esclaves et de travailleurs en servage, étant donné qu'ils ne sont pas venus en Amérique de leur plein gré. Il est important d'être conscient des diverses intersections de l'identité d'une personne et de la manière dont cela se traduit par les types de privilèges qui lui sont accordés ou refusés.

- **Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC) :** droit propre aux peuples autochtones, reconnu dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Il leur permet de donner ou de refuser leur consentement à un projet susceptible d'avoir des répercussions sur leurs communautés et/ou leurs territoires. Une fois qu'ils ont donné leur consentement, ils peuvent le retirer à tout moment. En outre, le CPLCC leur permet de négocier les conditions dans lesquelles le projet sera conçu, mis en œuvre, suivi et évalué. Le CPLCC, ainsi que les droits des peuples autochtones sur leurs terres, leurs territoires et leurs ressources naturelles, font partie intégrante du droit universel à l'autodétermination. Le cadre normatif du CPLCC est constitué d'une série d'instruments juridiques internationaux, dont la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la Convention (no 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, et la Convention sur la diversité biologique, parmi beaucoup d'autres, ainsi que des lois nationales (voir section 3 pour plus de détails).
- **Décolonisation :** renvoie aux processus interdépendants suivants :
 - Déconstruire les idéologies coloniales de la supériorité et du privilège de la pensée et des approches occidentales;
 - Démanteler les structures qui perpétuent le statu quo, problématiser les discours dominants et aborder les dynamiques de pouvoir déséquilibrées;
- Faire valoir le fait que les Premières Nations font partie des premiers peuples de l'île de la Tortue et se distinguent des Inuits et des Métis par leur origine ethnique..
- **Engagement autochtone :** désigne l'engagement intentionnel des gouvernements, institutions et entreprises non autochtones auprès des communautés et organisations autochtones et doit tenir compte de la relation unique entre la Couronne et les groupes autochtones au Canada. Les initiatives doivent être conformes aux efforts de réconciliation, y compris le respect des obligations de la Couronne en ce qui concerne l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, à savoir l'obligation de consulter et, le cas échéant, d'accommoder les groupes autochtones dont les droits ancestraux ou issus de traités, potentiels ou établis, pourraient être touchés. Des partenariats importants entre les groupes autochtones, les gouvernements ou les promoteurs industriels peuvent résulter de l'établissement de relations mutuellement bénéfiques fondées sur une compréhension partagée et une prise de décision éclairée. Les autorités juridictionnelles peuvent également publier des lignes directrices, des énoncés de politique et des protocoles de procédure pour soutenir l'engagement avec les groupes autochtones. En plus d'autres outils, ces ressources devraient être utilisées pour maintenir la cohérence avec les meilleures pratiques et les exigences légales en fonction des circonstances particulières d'une initiative d'engagement.
- **Gouvernance :** fait référence aux règles formelles et informelles, aux systèmes d'élaboration de règles et aux réseaux d'acteurs à tous les niveaux de la société humaine qui sont établis pour orienter les sociétés vers le développement et la mise en œuvre de stratégies d'adaptation appropriées en réponse aux changements environnementaux.

- **Inuit** : peuples qui font partie des premiers peuples de l'Île de la Tortue et qui se distinguent des Premières Nations et des Métis par leur origine ethnique. La majorité de la population inuite (« le peuple » en inuktitut) vit dans 53 communautés réparties dans les quatre régions de l'Inuit Nunangat, la patrie des Inuits, qui couvre 35 % de la masse continentale du Canada et 50 % de son littoral. Les 4 régions comprennent : la région désignée des Inuvialuit (dans les Territoires du Nord-Ouest), le Nunavut, le Nunatsiavut (au Québec) et le Nunavik (à Terre-Neuve-et-Labrador). Les Inuits vivent sur leur terre natale depuis des temps immémoriaux, et leurs communautés sont parmi les plus résilientes culturellement en Amérique du Nord. Environ 60 % des Inuits déclarent être capables de tenir une conversation en inuktitut (la langue inuite), et leur peuple récolte des aliments traditionnels comme le phoque, le narval et le caribou pour nourrir les familles et les communautés.
- **Métis** : peuples qui font partie des premiers peuples de l'Île de la Tortue et qui se distinguent des Premières Nations et des Inuits par leur origine ethnique. Ils constituent un peuple autochtone distinct avec une histoire, une culture, une langue et un territoire uniques. La nation métisse est composée de descendants de personnes nées de relations entre des femmes des Premières Nations et des hommes européens. Les premiers descendants de ces unions étaient d'ascendance mixte. La genèse d'un nouveau peuple autochtone appelé les Métis est le résultat de l'intermariage de ces individus d'ascendance mixte. Des établissements métis distincts sont apparus à la suite du commerce des fourrures, le long des voies navigables de transport et des hangars à eau. En Ontario, ces établissements faisaient partie de communautés régionales plus vastes, reliées entre elles par le mode de vie très mobile des Métis, le réseau de la traite des fourrures, les rondes saisonnières, les liens de parenté étendus et une histoire et une identité collectives communes.
- **Les Premières Nations** : font partie des premiers peuples de l'Île de la Tortue, et se distinguent des Inuits et des Métis par leur ethnie. Elles comprennent de nombreux peuples autochtones inscrits et non inscrits à travers le Canada. Les peuples des Premières Nations s'identifient par la nation à laquelle ils appartiennent (p. ex., Anishinaabek, Crie, Mohawk et Oneida) et par leur communauté ou bande d'origine (p. ex., la Première Nation de Fort William ou la Première Nation d'Attawapiskat). La Loi constitutionnelle de 1982 et d'autres lois canadiennes définissent toujours les peuples des Premières Nations comme des « Indiens », mais ce terme est considéré comme offensant et inexact par de nombreux peuples autochtones. En reconnaissance des droits juridiques internationaux et nationaux des peuples autochtones en vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le terme « peuples autochtones », qui désigne l'ensemble des Premières Nations, des Métis et des Inuits, est le terme à privilégier.
- **Préservation d'espaces** : désigne un recadrage du terme plus connu de « cocréation d'espaces publics » dans une optique autochtone. La préservation d'espaces fait référence à la compréhension, par de nombreux gardiens du savoir et praticiens autochtones, du fait que le lieu (et la terre qui lui sert de base) existe de manière inhérente et est doté d'un pouvoir d'action. En tant que personnes, nous pouvons : occuper le lieu; être les gardiens ou les intendants du lieu; réagir au lieu; et établir des relations avec le lieu. Pour les peuples autochtones, le lieu est le cadre et le cocréateur de notre existence dans le monde, de nos ancêtres et de nos souvenirs, des histoires et des cérémonies, des langues, de l'intendance des terres, des paradigmes culturels et des identités sociales. La préservation d'espaces autochtones est une forme unique d'expression, de conception, de processus et de pratique qui donne la priorité au cadre écologique, historique et culturel du « lieu » et qui engage un rôle élargi de la communauté dans le processus de conception et les activations. Les pratiques de

préservation d'espaces visent également à déstabiliser et à rendre à nouveau présents les histoires et les avenir autochtones dans les lieux communs civiques des zones urbaines (lieux publics tels que les parcs, les sentiers, les sites et les bibliothèques).

- **Réconciliation** : signifie réunir les Autochtones et les colons canadiens afin de réparer et de redresser leurs relations et d'établir une compréhension commune. Ce terme a été critiqué parce qu'il implique qu'il existait autrefois une relation saine et équitable qui s'est fracturée et qui doit maintenant retrouver sa plénitude antérieure. Dans le contexte canadien, la réalité est que les relations entre les Autochtones et les colons n'ont jamais été fondées sur la reconnaissance par le Canada de la souveraineté des Autochtones, mais plutôt sur l'oppression et la marginalisation systématiques des nations autochtones par l'État. Ainsi, dans le contexte canadien, la réconciliation doit faire référence à une réconciliation « transformative » par opposition à une réconciliation « réparatrice ».

Le juge en chef Murray Sinclair, président de la Commission de vérité et de réconciliation, a déclaré : « La réconciliation n'est pas un problème autochtone, c'est un problème canadien. Cela nous concerne tous. »

La réconciliation entre les peuples autochtones et non autochtones du Canada exige un processus à multiples facettes qui permette de restituer aux peuples autochtones leurs terres, leur autonomie économique et leurs compétences politiques, et d'établir des relations respectueuses et justes entre les Premières Nations, les Inuits, les Métis et les Canadiens. Faire progresser la réconciliation, c'est s'efforcer de surmonter les inégalités et les écarts systémiques entre les peuples autochtones et non autochtones, comme la pauvreté/le revenu, la santé, le niveau de vie, le logement, les préjugés

et le racisme. Bien que la responsabilité de la sensibilisation et de l'action en faveur de la réconciliation incombe à la société colonisatrice, nous faisons tous partie du voyage. Il s'agit d'un travail émotionnel intensif pour tous les groupes.

- **Regard des deux yeux** : consiste à « apprendre à voir d'un œil, avec ce qu'il y a de meilleur dans les savoirs et les modes de connaissance autochtones... et d'apprendre à voir de l'autre œil, avec ce qu'il y a de meilleur dans les savoirs et modes de connaissance conventionnels (occidentaux ou eurocentriques)... mais surtout, je, vous et nous devons apprendre à voir avec ces deux yeux ensemble, pour le bien commun », comme l'exprimait l'aîné Albert Marshall (nation Mi'kmaq).

Ce concept explore l'engagement de perspectives multiples pour créer une compréhension holistique de questions complexes et à multiples facettes telles que la réconciliation et l'éducation sur le territoire.

- **Souveraineté autochtone** : fait référence aux droits inhérents à l'autodétermination, à l'autonomie gouvernementale, aux pratiques culturelles et spirituelles, au langage, aux systèmes sociaux et juridiques, aux structures politiques et aux relations inhérentes avec les terres, les eaux et tout ce qui s'y trouve, détenus par les nations autochtones de l'Île de la Tortue. La souveraineté et les droits inhérents des peuples autochtones n'ont pas été conférés par un autre État-nation, mais sont transmis par droit de naissance, sont collectifs et découlent des relations des peuples avec leurs terres et le Créateur.

En tant que tels, la souveraineté et les droits inhérents existent indépendamment de ce que l'État-nation fait ou ne fait pas et aussi longtemps que chaque nation autochtone et son peuple existe.

- **Système des pensionnats autochtones :** fait référence à un vaste système scolaire mis en place par le gouvernement canadien et administré par des églises, dont l'objectif nominal était d'éduquer les enfants des Premières Nations, des Inuits et des Métis, mais qui avait aussi pour objectifs plus dommageables et tout aussi explicites de les endoctriner dans des modes de vie eurocanadiens, et chrétiens et de les assimiler dans la société canadienne dominante. Le système des pensionnats autochtones a fonctionné des années 1880 jusqu'aux dernières décennies du 20e siècle (le dernier pensionnat à fermer ses portes se trouvait en Saskatchewan, et il a fermé en 1996). D'anciens élèves des pensionnats ont parlé d'abus horribles aux mains du personnel des pensionnats : physiques, sexuels, émotionnels et psychologiques. Les pensionnats offraient aux élèves autochtones une éducation de qualité inférieure, souvent jusqu'à la cinquième année seulement, qui visait à les former au travail manuel dans l'agriculture, l'industrie légère et les travaux domestiques tels que la lessive et la couture.

CONTRIBUTEURS

Gardiens du savoir et praticiens autochtones qui ont contribué directement et indirectement au contenu et à l'esprit de la présente Trousse

Alan Colley	Douglas Cardinal	Kyle Chivers	Satsan (Herb) George
Albert Marshall	Edmund Bellegarde	Laa'daa Colin Richardshon	Selina Young
Alexia McKinnon	Freida Gladue	Leanne Bellegarde	Sheila Boudreau
Ange Loft	Gary Pritchard	Lindsay Kretschmer	Shelley Mandakwe Charles
Aylan Couchie	Gary Wilson	Lisa Myers	Sue Balint
Bear Standing Tall	Gidandsa Guujaaw	Luanne Whitecrow	Susan Blight
Brenda Thwaites	Ginger Gosnell-Myers	Madeleine Redfern	Suzanne Stewart
Caitlyn Jamieson	Harold Horsefall	Mariette Sutherland	Sydney and Bradford Allcock
Candace Esquimaux	Hilistis Pauline Waterfall	Melissa Lunney	Sylvia Plain
Catherine Tamaro	Isaac Crosby	Michael Redhead Champagne	Tannis Nielson
Charlie Sark	Jarret Leaman	Miles Richardson	Tamarah Begey
Craig Fortier	Jennifer Franks	Nicole Latulippe	Tanya Tourangeau
Daniel Glenn	Jerry Ell	Olivia Horzempa	Tash Naveau
Dan Longboat	Jessica Tabak	Pamela Glode-Deroschers	Terence Radford
Dario Maciel	Joce Two Crows Tremblay	Peaiman Malcolm	Vivian Moses
Debby Danard	John Borrowes	Peter Cole	Wanda Dalla Costa
Deborah McGregor	Jon Johnson	Peter Moses	Willie Ermine
Desrey Fox	Judy Clark	Pitseolak Alainga	Zachary Norman
Diane Roussin	Kii'iljuus Barbara Wilson	Pitseolak Pfeifer	
Diane Longboat	Kim Wheatley	Riley Yesno	

LISTE DE RESSOURCES

Les meilleures ressources à consulter en matière de contenu autochtone sont les aînés, les gardiens du savoir et les experts en la matière issus de la communauté autochtone. Les peuples autochtones possèdent des systèmes de connaissances qui ont évolué au fil du temps et qui reposent sur des enseignements et des apprentissages expérientiels et culturels, des formes d'art et de créativité, des méthodes de conception et d'innovation, ainsi que des modèles d'éducation et de gouvernance dont le monde non autochtone aurait beaucoup à apprendre. Parmi les endroits où vous pouvez entrer en contact avec des aînés et des experts autochtones, citons les centres d'amitié et les centres culturels urbains, les pavillons culturels, les départements d'études autochtones et les services aux étudiants autochtones dans les universités, ainsi qu'auprès du personnel chargé de l'engagement et des relations avec les autochtones dans les organisations municipales et civiques.

Cependant, il peut s'avérer nécessaire de compléter l'expertise et les récits autochtones directs par des recherches, des cadres et des contenus supplémentaires. Lorsque vous recherchez des ressources sur le contenu autochtone, ces quatre éléments suivants devraient guider votre recherche.¹

- **Contenu et exactitude** : Assurez-vous que le contenu dépeint les peuples autochtones de manière complète et précise. Choisissez des sujets et des ressources qui reflètent qui sont vos partenaires et où vous en êtes dans votre parcours d'apprentissage.
- **Paternité** : Essayez de privilégier les auteurs autochtones, car ils possèdent des connaissances et une expérience vécue sur les sujets abordés. Il existe de nombreuses personnes non autochtones spécialisées dans les études autochtones, mais il est important de vérifier qu'elles possèdent une expertise authentique.
- **Diversité** : Les peuples autochtones ont une connaissance du contenu qui touche à tous les domaines, de sorte que les praticiens peuvent intégrer le contenu autochtone dans tout processus et projet. L'inclusion du contenu autochtone et de la cocreation à tous les niveaux d'un projet souligne votre attachement envers l'engagement et la sophistication multidimensionnelle du savoir autochtone.

1 - Adapté de : Freeman, K., McDonald, S. et Morcom, L. (mai 2018). Truth and Reconciliation in YOUR Classroom, Education Canada (en anglais seulement).

RESSOURCES POUR COMMENCER VOTRE PARCOURS D'APPRENTISSAGE

- Ahenakew, Cash. *Grafting Indigenous ways of knowing onto non-Indigenous ways of being: The (underestimated) challenges of a decolonial imagination*. *International Review of Qualitative Research* 9, no. 3 (2016): 323-340 (en anglais seulement).
- Alberta First Nations Information Governance Centre. *Data Resources and Challenges for First Nations Communities: Document Review and Position Paper*. (2016). https://www.afnigc.ca/main/includes/media/pdf/digital%20reports/Data_Resources_Report.pdf (anglais seulement).
- Assemblée des Premières Nations. *Affirmer les droits, le titre et la compétence des Premières Nations : Rapport du Forum national de l'Assemblée des Premières Nations*. (2018) <https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2018/11/18-11-19-Affirming-FN-Rights-Title-and-Jurisdiction-Forum-Report-FR.pdf>
- Bamford et al. *Plus Forts Ensemble : Une trousse pour le développement économique communautaire conjoint Premières Nations-municipalités*. La Fédération canadienne des municipalités, Cando et Affaires autochtones et du Nord Canada. (2015) <https://fcm.ca/sites/default/files/documents/resources/tool/plus-forts-ensemble-trousse-idec.pdf>
- Bartlett, Cheryl, Murdena Marshall et Albert Marshall. "Two-eyed seeing and other lessons learned within a co-learning journey of bringing together indigenous and mainstream knowledges and ways of knowing." *Journal of Environmental Studies and Sciences* 2, no. 4 (2012): 331-340 (en anglais seulement).
- Bouchard, D. et Dr Joseph Martin. *Les sept enseignements sacrés de la Femme Bison Blanc/Niizhwaaswi Aanike'iniwendiwinn Waabishiki mashkode bizhikiins ikwe*. (2009). Éditions des Plaines.
- CARE Principles for Indigenous Data Governance <https://www.gida-global.org/care> (en anglais seulement).
- Cando et la Fédération canadienne des municipalités (FCM). *Outil d'aménagement conjoint du territoire Premières Nations-Municipalités de l'IDÉC (Initiative de développement économique communautaire)*. Accessible au : <https://fcm.ca/sites/default/files/documents/resources/tool/outil-amenagement-conjoint-territoire-idec.pdf>
- Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations de l'Alberta. *Data Resources and Challenges for First Nations Communities: Document Review and Position Paper*. (2016) (en anglais seulement).
- Chef Jacob Thomas. Enregistré par Michael Foster, Canadian Museum of Civilization. Vu dans : Hill, R. (2013). *Talking Points on History and Meaning of the Two Row Wampum Belt presented at Deyohahá:ge: Indigenous Knowledge Centre, Ohsweken, ON*. 2017. <http://honorthetworow.org/wp-content/uploads/2013/03/TwoRowTalkingPoints-Rick-Hill.pdf> (en anglais seulement).

- Counsel of Grandparents. The Dish with One Spoon, Well Living House. <http://www.welllivinghouse.com/about-us/research-ethics-well-living-house-governance/> (en anglais seulement).
- Cull, Ian, Dianne Biin, Janice Simcoe, Marlene Erickson, Robert LA Hancock, Stephanie McKeown, Michelle Pidgeon, et Adrienne Vedan. "Pulling together: A guide for front-line staff, student services, and advisors." (2018) (en anglais seulement).
- Ermine, Willie. "The ethical space of engagement." *Indigenous Law Journal: Looking Forward: Paths to a New Relationship* 6 (2007): 193 (en anglais seulement).
- Facing History and Ourselves. (2015). *Stolen Lives: The Indigenous Peoples of Canada and the Indian Reconciliation Schools*. https://www.facinghistory.org/sites/default/files/publications/Stolen_Lives_1.pdf (en anglais seulement).
- Fédération Canadienne des municipalités. Les chemins de la réconciliation : Les villes répondent aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. https://data.fcm.ca/documents/tools/BCMC/Pathways_to_reconciliation_FR.pdf
- Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations. Les principes PCAP des Premières Nations. Disponible au https://www.afn.ca/uploads/files/nihbforum/info_and_privacy_doc-ocap-fr.pdf
- Freeman, K., McDonald, S. et Morcom, L. (mai 2018). *Truth and Reconciliation in YOUR Classroom*, Éducation Canada (en anglais seulement).
- Gaudry, A. (2016). Paved with good intentions: Simply requiring Indigenous content is not enough. *Active History*. Available at: activehistory.ca/2016/01/paved-with-good-intentions-simply-requiring-indigenous-content-is-not-enough (en anglais seulement).
- Gaztambide-Fernández, R. A. (2012). Decolonization and the pedagogy of solidarity. *Decolonization: Indigeneity, Education & Society*, 1(1), 41–67 (en anglais seulement)..
- George, Satsan. Five Pillars of Governance, presented at the Indigenous 7.0 inception workshop for the Transitional Governance Project. Centre for First Nations Governance. (2019) <http://fngovernance.org/pillars> (en anglais seulement).
- Hill, Rick. Two Row Wampum Conversation in Cultural Fluency #5 Conférence invitée présentée dans le cadre de la série de conférences Conversations in Cultural Fluency, Six Nations Polytechnic. 2016. https://www.youtube.com/watch?v=DTpFqm_lUNo&pbjreload=101 (en anglais seulement).
- In Conversation with Haida Elder Kii'iljuus Barbars Wilson and Hailzaqv Elder Hilistis Pauline Waterfall. *Future Cities*. 2020. <https://futurecitiescanada.ca/portal/resources/in-conversation-with-haida-elders/>

- Portail consacré aux peuples autochtones et aux communautés locales, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. <https://www.wipo.int/tk/fr/indigenous/index.html>
- Indigenous Working Group of the BC Association of Social Workers. Towards a New Relationship: Toolkit for Reconciliation/Decolonization of Social Work Practice at the Individual, Workplace, and Community Level, prepared by the British Columbia Association of Social Workers. (2016) (en anglais seulement).
- Le Conseil circumpolaire inuit (CCI). Déclaration circumpolaire inuite sur la souveraineté dans l'Arctique, adoptée par le Conseil circumpolaire inuit au nom des Inuits du Groenland, du Canada, de l'Alaska et du Chukotka.
- Inuit Tapiriit Kanatami. (2009)
- • Inuit Tapiriit Kanatami. (2020). <https://www.itk.ca/about-canadian-inuit/#nunangat> (en anglais seulement).
- Inuit Tapiriit Kanatami. Stratégie nationale inuite sur la recherche. (2018). <https://www.itk.ca/wp-content/uploads/2018/03/Strat%C3%A9gie-nationale-inuite-sur-la-recherche.pdf>
- Elwood, Andreotti, et V. et S. Stein. "Towards braiding." Musagetes Arts Foundation. (2019) (en anglais seulement).
- Kennedy, Russell, Meghan Kelly, B. Martin, et J. Greenaway. The International Indigenous Design Charter—Protocols for sharing Indigenous knowledge in professional design practice. Université Deakin, 2018 (en anglais seulement).
- Kukutai, Tahu, et John Taylor. Indigenous data sovereignty: Toward an agenda. Anu Press, 2016 (en anglais seulement).
- Maracle, Chandra, Hill, Rick et Decaire, Ryan. Haudenosaunee Gifts: Contributions to Our Past and Our Common Future, Earth to Table Legacies. <https://earthtotables.org/essays/haudenosaunee-gifts/> (en anglais seulement).
- Mustimuhw Information Solutions Inc. Data Governance Framework: Framework and Associated Tools. (2015). Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause des peuples autochtones. <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/ipeoples/freepriorandinformedconsent.pdf> (en anglais seulement).
- Native Governance Centre. A Guide to Indigenous Land Acknowledgements. <https://nativegov.org/a-guide-to-indigenous-land-acknowledgment/> (en anglais seulement).
- Nord Ouvert en collaboration with British Columbia First Nations Data Governance Initiative. « Decolonizing Data: Indigenous Data Sovereignty Primer. » (2017) (en anglais seulement).

- Province de la Colombie-Britannique. Building Relationships with First Nations Respecting Rights and Doing Good Business. https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/environment/natural-resource-stewardship/consulting-with-first-nations/first-nations/building_relationships_with_first_nations_english.pdf (en anglais seulement).
- Qaujimajatuqangit, Inuit. "Education Framework for Nunavut Curriculum." Iqalu Curriculum and School Services Division (2007) (en anglais seulement).
- Reconciliation Canada – Resources <<http://reconciliationcanada.ca/>> (en anglais seulement).
- Regan, P. (2010). Unsettling the settler within: Indian residential schools, truth telling, and reconciliation in Canada. Vancouver : UBC Press (en anglais seulement).
- Relationship / Friendship Accords, Cando (Council for the Advancement of Native Development Officers). <https://www.edo.ca/cedi/relationship-friendship-accords> (en anglais seulement).
- Relationship Building with First Nations and Public Health Research Team. Relationship building with First Nations and public health: Exploring principles and practices for engagement to improve community health – Literature Review. Sudbury (Ontario) : Locally Driven Collaborative Projects (2017). https://www.phsd.ca/wp-content/uploads/2017/12/FirstNationsTeam_LiteratureReview_FINAL.pdf (en anglais seulement).
- Reynolds, Vikki. "Leaning In" as Imperfect Allies in Community Work." Narrative and Conflict: Explorations in theory and practice 1, no. 1 (2013): 53-75 (en anglais seulement).
- Staying the course, staying alive: coastal First Nations fundamental truths: biodiversity, stewardship and sustainability. Victoria, British Columbia, Canada: Biodiversity Bc, 2009 (en anglais seulement).
- La Grande Paix de Montréal (pas de date officielle, mais les historiens Haudenosaunee pensent qu'il a été écrit entre 1142 et 1500 après JC). The Great Binding Law/ Gayanashagowa, the Constitution of the Five Nations Confederacy.
- Assemblée générale des Nations unies Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : résolution/adoptée par l'Assemblée générale, A/RES/61/295. (2007). <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=471355bc2>
- Vowel, C. (2016). Indigenous writes : A guide to First Nations, Métis, and Inuit issues in Canada. Winnipeg: Portage & Main Press (en anglais seulement).
- Walker, Ryan, David Natcher, and Ted Jojola, eds. Reclaiming indigenous planning. Vol. 70. McGill-Queen's Press-MQUP, 2013 (en anglais seulement).
- Wall Kimmerer, R. (2015). Braiding Sweetgrass: Indigenous Wisdom, Scientific Knowledge and the Teachings of Plants. Milkweed Editions (en anglais seulement).

- Whyte, K. P. (2018). White allies, let's be honest about decolonization. Yes Magazine. Available at: <https://www.yesmagazine.org/issue/decolonize/2018/04/03/white-allies-lets-be-honest-about-decolonization> (en anglais seulement).
- Wilber, M. et Keene, A. (2019). Native appropriations [podcast]. Disponible sur : allmyrelationspodcast.com/podcast/episode/46e6ef0d/ep-7-native-appropriations (en anglais seulement).
- World Intellectual Property Organisation. The Protection of Traditional Knowledge: Draft Articles Rev. 2, 2016. p.3 (en anglais seulement).

Étude de cas : Civic-Indigenous Partnerships

- Building the Path Forward Lil'Wat Nation & the Village of Pemberton: Building the path Forward https://www.ubcm.ca/sites/default/files/2021-08/Lil-wat_Pemberton_20190909.pdf (en anglais seulement).
- Squamish Nation & District of Squamish: Government-to- Government Collaboration https://www.ubcm.ca/sites/default/files/2021-08/UBCM-PATHWAYS_Squamish_Squamish%5B1%5D.pdf (en anglais seulement).
- City of Kamloops and the First Nation of Tk'emlúps te Secwepemc: Growing Indigenous/Local Government Relations https://www.ubcm.ca/sites/default/files/2021-08/UBCM-PATHWAYS_Tkemlups_Kamloops.pdf (en anglais seulement).

Vidéos

- Bouchard, D. The Seven Sacred teachings. <https://www.youtube.com/watch?v=oFPuRfqm9RY> (traduction automatique disponible).
- Hill, R. (2016). Two Row Wampum Conversation in Cultural Fluency #5 Conférence invitée présentée dans le cadre de la série de conférences Conversations in Cultural Fluency, Series at Six Nations Polytechnic. https://www.youtube.com/watch?v=DTpFqm_lUNo&pbjreload=101 (en anglais seulement).

EN SAVOIR PLUS

La Trousse sur l'engagement civique-autochtone est basée sur un ensemble de travaux émergents sur la préservation d'espaces autochtones et l'idée de réimaginer les villes. Elle a été créée par [Villes d'avenir Canada](#) et [Evergreen](#). Ce travail est généreusement financé par : McConnell et la Fondation Suncor Energy.

McConnell



Pour plus d'informations sur le [Projet autochtone Réimaginer les villes](#), veuillez envoyer un courriel à futurecitiescanada@evergreen.ca